This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Biog C
825
Bossuet

S.T.95

Theological School
IN CAMBRIDGE.

The Bequest of
CONVERS FRANCIS, D.D.

C. Francis -
1846 -

HISTOIRE
DE BOSSUET,
ÉVÊQUE DE MEAUX.

DIVINITY SCHOOL
LIBRARY.
HARVARD UNIVERSITY

DE BOSSUET

HISTOIRE
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

COMPOSÉE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX;

PAR M. LE CARDINAL DE BAUSSET,

PAIR DE FRANCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE,

AVEC UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

IMPRIMERIE DE LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE D'ERFURTH, N° 1.

1824.

SOMMAIRE

DU LIVRE HUITIÈME.

I. Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. *Page* 5
II. Oraison funèbre de la princesse Palatine. 11
III. Oraison funèbre du chancelier *le Tellier*. 29
IV. Bossuet reçoit l'abjuration du duc de Richemond. 1685. 42
V. Bossuet exhorte à la mort Mme la Dauphine. 44
VI. Oraison funèbre du grand Condé. 45

SOMMAIRE

DU LIVRE NEUVIÈME.

I. Intention de Bossuet en écrivant l'*Histoire des Variations*. *Page* 69
II. De l'*Histoire des variations*. 1688. 75
III. Confession d'Ausbourg en 1530. Variations des Luthériens. 82
IV. Variations des Calvinistes. 89

V. De l'Eglise anglicane. *Page* 95
VI. Portrait de Luther. 104
VII. Portrait de Zuingle. 105
VIII. Portrait de Calvin. 107
IX. Portrait de Mélanchton. 111
X. *Défense de l'Histoire des variations.* 1691. 117
XI. Des *Avertissemens aux Protestans.* 128
XII. Du premier *Avertissement aux Protestans.* 132
XIII. Du second *Avertissement aux Protestans.* 135
XIV. Du troisième *Avertissement aux Protestans.* 139
XV. Du quatrième *Avertissement aux Protestans.* 144
XVI. Du cinquième *Avertissement aux Protestans.* 148
XVII. Du sixième *Avertissement aux Protestans.* 165

SOMMAIRE

DU LIVRE DIXIÈME.

I. De l'*Explication de l'Apocalypse.* 1689. *Page* 177
II. Bossuet dénonce les ouvrages de l'abbé Dupin. 1692. 185
III. *Maximes* de Bossuet *sur la Comédie.* 1694. 192
IV. Bossuet dénonce à Innocent XII un ouvrage du cardinal Sfondrate. 1697. 200
V. Affaire du *Quiétisme.* 204
VI. Réflexions sur la nature de cette controverse. 208

VII. Bossuet est forcé de prendre part à cette controverse. *Page* 216

VIII. Conférences d'Issy. 220

IX. Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris. 1695. 225

X. Imprudence de Mme Guyon. 227

XI. Fénélon refuse d'approuver le livre de Bossuet. 229

XII. Fénélon publie le livre des *Maximes des Saints*. 1697. 232

XIII. Bossuet publie son *Instruction sur les Etats d'oraison*. 236

XIV. *Déclaration* du cardinal de Noailles, de Bossuet et de l'évêque de Chartres, contre le livre des *Maximes des Saints*. 249

XV. Des différens écrits de Bossuet. 252

XVI. Apologies de Fénélon. 256

XVII. Bossuet publie la *Relation sur le Quiétisme*. 262

XVIII. *Mémoire* de Louis XIV au Pape. 268

XIX. Le Pape condamne le livre des *Maximes des Saints*. 271

XX. Le bref d'Innocent XII est soumis à l'acceptation des assemblées métropolitaines. 277

XXI. *Mémoire* de Bossuet au sujet des commissaires du Roi. *Ibid.*

XXII. Mandement de Bossuet pour l'acceptation du bref d'Innocent XII. 282

XXIII. Démarches de Bossuet pour se rapprocher de Fénélon. 284

XXIV. Réflexions sur le résultat de la controverse du *Quiétisme*. 288

XXV. Bossuet est nommé conservateur des privilèges de l'Université de Paris. *Page* 292

XXVI. Bossuet est nommé conseiller-d'état, et premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne. 293

XXVII. Mort du frère de Bossuet. 1699. 296

Pièces justificatives du livre dixième. 301

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE HUITIÈME.

Oraisons funèbres de la reine MARIE-THÉRÈSE, *de la princesse* PALATINE, *du chancelier* LE TELLIER, *et du grand* CONDÉ.

HISTOIRE

DE BOSSUET.

LIVRE HUITIÈME.

Oraisons funèbres de la reine MARIE-THÉRÈSE, *de la princesse* PALATINE, *du chancelier* LE TELLIER, *et du grand* CONDÉ.

TREIZE ans s'étoient écoulés depuis que Bossuet avoit fait répandre tant de larmes en déplorant la mort d'une jeune princesse parée de tous les dons de la nature et de tout l'éclat des grandeurs, frappée par un coup imprévu au sein des plaisirs et des prospérités.

La mort de MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE n'offroit ni à l'imagination, ni au sentiment peut-être, de si touchantes émotions.

Cependant elle pouvoit inspirer un juste et doux intérêt. Sans avoir les grâces et l'esprit D'HENRIETTE D'ANGLETERRE, MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE n'étoit pas sans beauté; et quoiqu'elle ait parcouru une carrière un peu plus longue, sa mort, à l'âge de quarante-cinq ans, pouvoit paroître prématurée. A peine revenue avec le Roi son époux, d'un voyage triomphant que ce prince venoit de faire à ses armées, et aux places frontières qu'il avoit ajoutées à son empire, une ma-

ladie de quelques jours abrégea sa vie (1), et pour se servir des expressions de Bossuet, « *elle se* » *trouva toute vive et toute entière entre les bras* » *de la mort sans presque l'avoir envisagée.* » Elle mourut au moment où son cœur s'ouvroit pour la première fois au bonheur, et où elle voyoit luire l'espoir d'un avenir doux et tranquille qui alloit succéder à des chagrins que le respect et la crainte avoient toujours comprimés, et à des douleurs qui avoient tenu une trop grande place dans sa vie. Les soins délicats de Mme de Maintenon avoient ramené auprès d'elle Louis XIV, qui se montroit touché de ses vertus. La Providence venoit même d'adoucir ses peines, en lui donnant la consolation de voir sa postérité affermie sur le trône. Son fils avoit un fils qui promettoit une longue suite d'héritiers (2).

Quoiqu'elle n'eût jamais inspiré un sentiment passionné à Louis XIV, elle étoit peut-être la femme qui convenoit le mieux à un tel roi. Religieuse, soumise, bienfaisante, étrangère à la domination et aux affaires, elle soutenoit la majesté de sa naissance par une dignité naturelle, et laissoit réfléchir sur Louis XIV seul tous les rayons de cette gloire dont il étoit si jaloux, et qu'elle n'eut jamais le désir, ni même la pensée de partager. Ce prince lui rendit à sa mort le plus touchant hommage que sa modestie pouvoit lui permettre d'ambitionner : « *Depuis vingt trois ans que je vivois avec la* » *Reine, je n'ai point eu d'autre chagrin de sa* » *part que celui de l'avoir perdue.* » Ce furent

(1) Elle revint à Versailles le 20 juillet, tomba malade le 26, et mourut le 30 juillet 1683.

(2) Mgr le duc de Bourgogne étoit né le 6 août 1682.

les premières paroles qui échappèrent à Louis XIV, au moment où on vint lui annoncer qu'elle n'étoit plus. C'étoit l'histoire entière de sa vie; c'étoit le tableau simple et fidèle de son ame et de son caractère; c'étoit la plus belle oraison funèbre qui pût honorer sa mémoire.

Louis XIV jugea que l'honneur de parler dans une occasion aussi solennelle ne pouvoit appartenir qu'à Bossuet; et Bossuet sut encore se faire entendre avec intérêt dans le simple récit de ces vertus douces et paisibles, qu'on aime à retrouver dans un sexe dont la modestie et la bonté forment le plus touchant caractère, et dans un rang où elles peuvent exercer une heureuse influence pour l'exemple des mœurs et la consolation du malheur.

I. — *Oraison funèbre* de MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.

Un pareil sujet ne demandoit pas, il défendoit même ces mouvemens sublimes et passionnés qui avoient ému tous les cœurs au récit des épouvantables catastrophes de la reine d'Angleterre, et de la mort déplorable de la princesse sa fille. Bossuet n'avoit à parler « (*a*) que d'une princesse » environnée de vertus dès son enfance, ornée de » plus de belles qualités qu'elle n'attendoit de cou- » ronnes, humble non-seulement parmi toutes les » grandeurs, mais encore parmi les vertus; qui » fut sans reproche devant Dieu et devant les » hommes, que la médisance elle-même avoit res- » pectée depuis son enfance jusqu'à sa mort; dont » la réputation si pure étoit un parfum précieux

(*a*) *Oraison funèbre* de MARIE-THÉRÈSE; *OEuvr. de Bos.*, tom. XVII, p. 379 et suiv. édition de Versailles, *in*-8°.

» qui réjouissoit le ciel et la terre...; dont l'é-
» clatante blancheur étoit le symbole de l'inno-
» cence et de la candeur de son ame...; et dont
» la seule précaution contre les attaques de la mort
» fut l'innocence de sa vie. »

Bossuet observe lui-même « (*a*) qu'une situation
» aussi tranquille donne un sujet moins vif aux
» discours. »

Mais bientôt il fait succéder à la peinture de cette vie simple, innocente et pure le beau spectacle des conférences qui précédèrent le traité des Pyrénées, et placèrent MARIE-THÉRÈSE sur le trône de France. C'est là qu'on voit en deux coups de pinceau le génie politique de deux ministres du caractère le plus opposé.

« (*b*) Ile pacifique, où se doivent terminer les
» différends de deux grands empires, à qui tu sers
» de limites; île éternellement mémorable par les
» conférences de deux grands ministres, où l'on
» vit développer toutes les adresses et tous les
» secrets d'une politique si différente, *où l'un se*
» *donnoit du poids par sa lenteur, et l'autre pre-*
» *noit l'ascendant par sa pénétration;* auguste jour-
» née, où deux fières nations, long-temps enne-
» mies et alors réconciliées par Marie-Thérèse,
» s'avancent sur leurs pontifs, leurs rois à leur
» tête, non plus pour se combattre, mais pour
» s'embrasser, où ces deux rois furent l'un à
» l'autre, et à tout l'univers, un si grand spec-
» tacle.... »

Et tout-à-coup Bossuet, toujours porté par l'habitude de ses méditations à environner les splen-

(*a*) *Oraison funèbre* de MARIE-THÉRÈSE, *ibid.* p. 387. — (*b*) *Ibid.* p. 386, 387.

deurs humaines des ombres de la mort, sans aucune préparation, sans aucune transition, nous montre le lit de mort de Marie-Thérèse à côté de son lit nuptial.

« (a) Fêtes sacrées, mariage fortuné, voile nuptial, bénédiction, sacrifice, puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres, et le comble des grandeurs avec leurs ruines.

» Contraste où la vanité des choses humaines, tant de fois étalée dans la chaire chrétienne, ne se montre que trop d'elle-même, sans le secours de ma voix, *dans ce sceptre si tôt tombé d'une si royale main, et dans une si haute majesté si promptement dissipée.* »

Bossuet est toujours dans son centre, lorsqu'il montre la Providence en action. C'est cette disposition habituelle, qui n'a jamais appartenu, qui ne pouvoit pas appartenir à la religion des anciens, et qu'aucun orateur moderne n'a portée aussi loin que Bossuet; c'est elle qui donne toujours à toutes ses pensées cette profondeur triste et religieuse qui laisse tant d'émotion dans l'ame.

Bossuet est auguste et imposant, lors même qu'il exhale le mépris. « (b) Que je méprise ces philosophes qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il peut! comme s'il avoit à notre manière des vues générales et confuses; et comme si la souveraine intelligence pouvoit ne pas com-

(a) *Oraison funèbre* de Marie-Thérèse; *ibid.* p. 387, 388. — (b) *Ibid.* p. 382.

» prendre dans ses desseins les choses particulières, » qui subsistent véritablement. »

Voilà la philosophie de la religion, et Bossuet y rattache tout de suite la philosophie de la politique. « (a) N'en doutons pas, Chrétiens, Dieu » a préparé dans son conseil éternel les premières » familles, qui sont la source des nations; et dans » toutes les nations, les qualités dominantes *qui* » *doivent en faire la fortune.* Il a aussi ordonné » dans les nations des familles particulières, dont » elles sont composées, mais principalement celles » qui doivent gouverner ces nations, *et en parti-* » *culier dans ces familles tous les hommes par* » *lesquels elles doivent ou s'élever ou se soutenir,* » *ou s'abattre.* »

Mais où Bossuet veut-il porter la pensée de ses auditeurs par ces réflexions générales? On va le voir.

« (b) C'est par la suite de ces conseils, que Dieu » a fait naître les deux puissantes maisons dont » la Reine devoit sortir, celle de France et celle » d'Autriche, *dont il se sert pour balancer les* » *choses humaines; jusqu'à quel degré, et jusqu'à* » *quel temps?* IL LE SAIT, ET NOUS L'IGNORONS. »

Lorsqu'on lit, quelques lignes plus bas : « Cette » auguste maison d'Autriche où, durant l'espace » de quatre cents ans, on ne trouve que des rois » et des empereurs, et une si grande affluence de » maisons royales, avec tant d'Etats et tant de » royaumes, *qu'on a prévu, il y a long-temps,* » *qu'elle en seroit surchargée;* » on s'arrête involontairement, le livre tombe des mains, et tous

(a) *Oraison funèbre* de MARIE-THÉRÈSE; *ibid.* p. 382, 383. — (b) *Ibid.* p. 363.

les événemens dont on est contemporain viennent se représenter à la pensée, pour être un long sujet de méditation.

En 1672 Bossuet, alors précepteur du Dauphin, avoit été chargé d'annoncer à Louis XIV et à la Reine la mort du jeune duc d'Anjou, le second de leurs fils. Il rappelle cet événement avec un charme d'expression et de sensibilité, qui retrace les images les plus touchantes de Virgile. « (*a*) *Représentons-* » *nous ce jeune prince, que les Grâces sembloient* » *elles-mêmes avoir formé de leurs mains (par-* » *donnez-moi ces expressions), il me semble que* » *je vois encore tomber cette fleur. Alors, triste* » *messager d'un événement si funeste, je fus aussi* » *le témoin de la douleur la plus pénétrante et* » *des plaintes les plus lamentables; et sous des* » *formes différentes, je vis une affliction sans* » *mesure.* »

Bossuet ne néglige aucune occasion de soulever le voile qui couvroit les vertus simples et modestes d'une princesse qui avoit tous les honneurs du rang suprême sans en avoir la puissance, et la magnificence des expressions vient tromper l'imagination sur le peu d'influence qu'elle obtint à la Cour de Louis XIV, et sous un règne si fécond en grands événemens. Il la représente « (*b*) abais- » sant devant la Divinité cette tête auguste de- » vant laquelle s'incline tout l'univers, et sachant » pourtant se prêter au monde avec toute la di- » gnité que demandoit sa grandeur. Les rois non » plus que le soleil, dit Bossuet, n'ont pas reçu » en vain l'éclat qui les environne. Il est nécessaire

(*a*) *Oraison funèbre* de MARIE-THÉRÈSE; *ibid.* p. 404, 405. — (*b*) *Ibid.* p. 397, 400.

» au genre humain, et ils doivent, pour le repos » autant que pour la décoration de l'univers, sou- » tenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle » de Dieu. »

Dans l'*oraison funèbre* de MARIE-THÉRÈSE, Bossuet ne s'élève pas sans doute à la même hauteur, que dans celles de la reine d'Angleterre et de MADAME HENRIETTE. Mais au lieu de lui en faire un reproche, on doit approuver son goût et sa réserve. Cette reine respectable par ses vertus et sa bonté n'avoit aucune influence sur les affaires, ni même sur l'opinion. Elle ne laissoit ni vide, ni regrets à aucune ambition, à aucun intérêt, à aucunes espérances. Elle décoroit le trône plutôt qu'elle ne l'occupoit; et on auroit été étonné d'entendre Bossuet parler avec pompe et fracas d'une vie et d'une mort à laquelle la génération qui en a été témoin a été aussi indifférente que celle qui l'a suivie. Mais on a vu que malgré l'espèce d'aridité du sujet, Bossuet a su mêler un grand nombre de beautés à la simplicité du récit qu'on attendoit de lui; et que sans jamais exagérer la vérité, il a montré la femme de Louis XIV telle qu'elle étoit, et telle que devoit être pour son propre bonheur toute princesse élevée au même rang.

Bossuet prononça cette *oraison funèbre* à Saint-Denis, le 1er septembre 1683, trente-deux jours après la mort de MARIE-THÉRÈSE *d'Autriche*.

On pourroit être étonné de voir Bossuet ramener dans l'*oraison funèbre* d'une princesse très-étrangère aux affaires publiques, les querelles qui existoient alors entre la Cour de France et celle de Rome. Mais il faut se rappeler qu'à cette époque l'on étoit à Rome au plus haut degré d'irritation

contre la France, et que tout faisoit craindre qu'INNOCENT XI ne s'abandonnât à quelque mesure inconsidérée. On croyoit qu'il étoit prudent et utile de prémunir l'opinion publique contre les impressions qui pouvoient en résulter.

« (*a*) Le nom même et l'ombre de division faisoit » horreur à la Reine, dit Bossuet, comme à toute » ame pieuse. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Le » saint Siége ne peut jamais oublier la France, ni » la France manquer au saint Siége; et ceux qui » pour leurs intérêts particuliers, couverts, selon » les maximes de leur politique, du prétexte de » piété, semblent vouloir irriter le saint Siége » contre un royaume qui en a toujours été le prin- » cipal soutien sur la terre, doivent penser qu'une » chaire si éminente à qui Jésus-Christ a tant donné, » ne veut pas être flattée par les hommes, mais » honorée selon la règle avec une soumission pro- » fonde; qu'elle est faite pour attirer tout l'univers » à son unité, et y rappeler à la fin tous les héré- » tiques; *et que ce qui est excessif, loin d'être le* » *plus attirant, n'est pas même le plus solide, ni* » *le plus durable.* »

Une considération plus puissante que sa répugnance pour le genre des *oraisons funèbres*, força Bossuet de remonter encore dans la chaire, et nous devons à sa déférence pour la maison de CONDÉ l'un de ses plus étonnans ouvrages.

II. — *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE.

L'*oraison funèbre* de la princesse PALATINE est peut-être de toutes les *oraisons funèbres* de Bossuet, celle qui fait le mieux sentir combien ce gé-

(*a*) *Oraison funèbre* de MARIE-THÉRÈSE; *ibid.* p. 411, 412.

nie si ferme et si hardi avoit de souplesse et de flexibilité pour donner à tous les sujets qu'il traitoit le caractère et la couleur qui leur étoient propres.

La princesse PALATINE mourut en 1685; elle avoit marié sa fille au fils du grand CONDÉ, et Bossuet n'avoit rien à refuser au grand CONDÉ. De toutes les femmes célèbres qui jouèrent un rôle brillant ou singulier pendant la minorité de Louis XIV, la princesse PALATINE est sans contredit la seule qui ait montré un grand caractère, et mérité l'estime et la confiance de tous les partis. Toutes les autres montrèrent plutôt de petites passions, que des sentimens et des vues dignes de l'histoire.

ANNE DE GONZAGUE, princesse PALATINE, étoit sœur de la princesse MARIE DE GONZAGUE, qu'on étoit venu chercher en France pour la placer sur le trône de Pologne; et pour que rien ne manquât à la singularité de sa destinée, devenue veuve d'ULADISLAS, elle épousa CASIMIR, frère et successeur du Roi son époux.

Mais combien de fois n'eut-elle pas à regretter sur le trône les jours heureux de sa paisible et brillante jeunesse? Du faîte de la grandeur, elle fut précipitée dans un abîme de malheurs. Alors régnoit en Suède un de ces princes que la Providence suscite quelquefois pour effrayer et ravager la terre.

« (a) CHARLES GUSTAVE, dit Bossuet, parut à la » Pologne surprise et trahie comme un lion qui » tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la » mettre en pièces. Qu'est devenue cette redou-

(a) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE; *ibid.* p. 437.

» table cavalerie, qu'on voit fondre sur l'ennemi » avec la vitesse d'un aigle ? Où sont ces armes » guerrières, ces marteaux d'armes tant vantés, et » ces arcs qu'on ne vit jamais tendus en vain ? Ni » les chevaux ne sont vites, ni les hommes ne sont » adroits que pour fuir devant le vainqueur. Tout » nage dans le sang, et on ne tombe que sur des » corps morts. La Reine n'a plus de retraite, elle a » quitté la Pologne. Après de courageux et vains » efforts, son époux est contraint de la suivre. *Ré-* » *fugiés dans la Silésie, où ils manquent des choses* » *les plus nécessaires à la vie, il ne leur reste qu'à* » *considérer de quel côté alloit tomber ce grand* » *arbre ébranlé par tant de mains, et frappé de* » *tant de coups à sa racine, ou qui en enlèveroit* » *les rameaux. Mais Dieu en avoit disposé autre-* » *ment; la Pologne étoit nécessaire à son Eglise,* » *et lui devoit un vengeur* (a). *Dieu tonne du plus* » *haut des cieux; le redouté capitaine tombe au* » *plus beau temps de sa vie, et la Pologne est* » *sauvée.* »

La vie de la princesse PALATINE ne fut marquée ni par des grandeurs, ni par des revers aussi éclatans. Cependant elle montra des talens et des qualités, qui mirent un moment dans ses mains les destinées de la France, et le sort de tous les partis qui s'y disputoient le pouvoir. Ses premières années ne l'avoient point préparée au rôle qu'elle devoit y jouer : destinée à l'état religieux, elle avoit été élevée dans la solitude de Sainte-Fare (*b*), « (*c*) autant éloignée des voies du siècle que sa

(*a*) SOBIESKI. — (*b*) Faremoutier. — (*c*) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE; *Œuvr. de Bossuet*, tom. XVII, p. 429, édit. de Vers. *in*-8°.

» bienheureuse situation la sépare de tout com-
» merce du monde dans cette sainte montagne
» que Dieu avoit choisie depuis mille ans, où de
» pieuses épouses de Jésus-Christ faisoient revivre
» la beauté des anciens jours, où les joies de la
» terre étoient inconnues, où les vestiges des
» hommes du monde ne paroissoient pas. »

Elle y goûta les premières douceurs de la piété, et peut-être eût-elle consenti avec plaisir à se sacrifier aux vues de sa famille, si on l'eût abandonnée au mouvement naturel qui sembloit l'y porter; elle eût pu renoncer à sa liberté, si on lui eût permis de la sentir; « (*a*) *il eût fallu la conduire, et non pas la précipiter dans le bien....* » Mais elle vit le monde, elle en fut vue; bientôt » elle sentit qu'elle plaisoit, et on sait le poison » subtil qui entre dans un jeune cœur avec ces » pensées. »

Le prince Edouard, fils de cet électeur *Palatin* qui ne fut un moment roi de Bohême que pour perdre le rang et l'héritage de ses pères, demanda sa main, « (*b*) et cette noble alliance, où de tous » côtés on ne trouvoit que des rois, » flatta la fierté de la jeune princesse de Gonzague. Elle se montra alors au monde avec tous les avantages que la beauté, le rang, la naissance, les agrémens de l'esprit, le charme du commerce le plus enchanteur sembloient réunir pour la livrer à tous les genres de séduction. Dans un temps où il étoit encore assez rare de méconnoître des principes et des devoirs d'un ordre supérieur, son cœur trop sensible à des impressions dangereuses, n'étoit

(*a*) *Oraison funèbre* de la princesse Palatine, *ibid.* p. 430, 432. — (*b*) *Ibid.*

point défendu par cette crainte salutaire qui laisse l'espoir du retour à la vertu. « (a) Elle avoit toutes » les qualités que le monde admire, et qui font » qu'une ame séduite s'admire elle-même : in- » ébranlable dans ses amitiés, incapable de man- » quer aux devoirs humains, *elle avoit toutes les* » *vertus dont l'enfer est rempli.* » Son état paroissoit d'autant plus désespéré, que ses réflexions sur la religion l'avoient conduite à l'incrédulité la plus entière et la plus absolue.

C'est ici qu'on voit cette belle peinture de la Cour, qu'on a toujours si justement admirée. Ce tableau est l'ouvrage d'un homme qui l'avoit long-temps habitée, qui s'y étoit toujours montré supérieur à la foiblesse, à la crainte et à l'espérance; qui l'a observée en sage, et qui l'a jugée en philosophe chrétien.

« (b) La Cour, dit Bossuet, veut toujours unir » les plaisirs avec les affaires; par un mélange » étonnant, il n'y a rien de plus sérieux, ni en- » semble de plus enjoué. ENFONCEZ, vous trouve- » rez partout des intérêts cachés, des jalousies dé- » licates qui causent une extrême sensibilité, et » dans une ardente ambition, des soins et un sé- » rieux aussi triste qu'il est vain. Tout est couvert » d'un air gai, et vous diriez qu'on n'y songe » qu'aux amusemens et aux distractions. »

C'est à la suite de ce tableau, que Bossuet place le récit des troubles de la Fronde.

« (c) Que vois-je durant ce temps? quel trouble? » quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux? » la monarchie ébranlée jusqu'aux fondemens, la

(a) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE, *ibid.* p. 437. — (b) *Ibid.* p. 434 et suiv. — (c) *Ibid.* p. 435 et suiv.

» guerre civile, la guerre étrangère, le feu au de-
» dans et au dehors, les remèdes de tous côtés plus
» dangereux que les maux, les princes arrêtés
» avec grand péril, et délivrés avec un péril encore
» plus grand. Ce prince (1), qu'on regardoit comme
» le héros de son siècle, rendu inutile à sa patrie
» dont il avoit été le soutien, et ensuite, je ne sais
» comment, contre sa propre inclination, armé
» contre elle; un ministre persécuté et devenu né-
» cessaire, non-seulement par l'importance de ses
» services, mais encore par ses malheurs, où l'au-
» torité souveraine étoit engagée. Que dirai-je?
» *Etoit-ce là de ces tempêtes par où le ciel a besoin*
» *de se décharger quelquefois; et le calme pro-*
» *fond de nos jours devoit-il être précédé par de*
» *tels orages? ou bien étoient-ce les derniers efforts*
» *d'une liberté remuante qui alloit céder la place*
» *à l'autorité légitime? ou bien étoit-ce comme un*
» *travail de la France, prête à enfanter le règne*
» *miraculeux de* Louis? *Non, non*, s'écrie tout-à-
» coup Bossuet; *c'est Dieu qui vouloit montrer*
» *qu'il donne la mort et qu'il ressuscite, qu'il*
» *plonge jusqu'aux enfers et qu'il en retire, qu'il*
» *secoue la terre et qu'il la brise, et qu'il guérit*
» *en un moment toutes ses blessures.* » C'est ainsi
» qu'on voit toujours le témoin et l'interprète de la
» Providence, au moment même où l'on ne croyoit
» voir que le peintre et le philosophe, le poète et
» l'historien. »

Au reste, si les troubles de la Fronde n'ont pas reçu de l'histoire cette teinte sombre et cette expression tragique qu'elle donne aux grandes révolutions, il ne faut pas s'y tromper; ce seroit bien

(*) Le grand Condé.

mal connoître Bossuet, que de supposer qu'il a voulu leur laisser une importance qu'ils ne méritoient pas. Cet homme, si profond dans l'histoire, savoit que les premiers mouvemens des révolutions les plus désastreuses n'ont pas toujours été aussi menaçans que ceux de la Fronde. Elles n'ont pas toujours été préparées et dirigées par des chefs qui eussent en leur faveur d'aussi grands noms, et en leur pouvoir d'aussi grands moyens. La France fut alors préservée d'un bouleversement, parceque les chefs des factieux étoient tous de la première classe de la société, et qu'ils étoient sincèrement attachés à la conservation de la monarchie. L'esprit général de la nation étoit si opposé à tout changement de gouvernement, que les scènes atroces dont l'Angleterre donnoit alors le spectacle, n'excitèrent en France que le dégoût, le mépris et l'horreur.

Les *mémoires* publics, les correspondances secrètes, et les manifestes publiés par les différens partis se réunissent en un seul point. On y voit toujours la princesse PALATINE se conduisant seule en homme de génie et en ministre habile, tandis que tous les autres acteurs de ces scènes turbulentes, princes, ministres, généraux, magistrats, femmes distinguées par le rang et l'esprit, ne parlent et n'agissent que comme des insensés ou des enfans, tantôt foibles ou furieux, et mêlant des intrigues puériles et frivoles à des attentats, qu'heureusement ils étoient plus prompts à imaginer, que disposés à exécuter.

C'est dans ces temps singuliers qu'on vit la princesse PALATINE, fidèle à l'Etat et à ANNE D'AUTRICHE, maîtresse du secret de tous les partis, s'engager à tous les intérêts sans jamais en trahir

aucun, leur dicter des lois sans jamais en recevoir; leur montrer avec une égale franchise le seul but où elle vouloit tendre, leur déclarer jusqu'où elle consentoit à s'engager, et, par une habileté si rare et si simple, se concilier la confiance des ennemis les plus implacables, parce qu'on savoit qu'elle étoit incapable de tromper et d'être trompée (1).

« (a) Mais que lui servirent ses rares talens? que » lui servit d'avoir mérité la confiance intime de » la Cour, d'en soutenir le ministre deux fois éloi- » gné, contre sa mauvaise fortune, contre ses pro- » pres frayeurs, contre la malignité de ses enne- » mis, et enfin contre ses amis, ou partagés, ou » irrésolus, ou infidèles? Que ne lui promit-on pas » dans ses besoins? Mais quel fruit lui en revint-il, » *sinon de connoître par expérience le foible des* » *grands politiques, leurs volontés changeantes,* » *ou leurs paroles trompeuses, la diverse face des* » *temps, les amusemens des promesses, les illu-* » *sions des amitiés de la terre qui s'envolent avec* » *les années et les intérêts, et la profonde obscurité* » *du cœur de l'homme, qui ne sait jamais ce qu'il* » *voudra, qui souvent ne sait pas bien ce qu'il* » *veut, et qui n'est pas moins caché ni moins trom-* » *peur à lui-même qu'aux autres? O éternel Roi* » *des siècles! qui possédez seul l'immortalité,*

(a) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE; *Œuvr. de Boss.*, tom. XVII, p. 436. 437, édit. de Vers. in-8°.

(1) Le cardinal de Retz a dit de la princesse PALATINE : « *Je ne crois pas que la reine* ELISABETH *d'Angleterre ait eu* » *plus de capacité pour conduire un Etat. Je l'ai vue dans* » *les factions, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé* » *partout également de la sincérité.* » *Mémoires* du cardinal de Retz.

» *voilà ce qu'on vous préfère, voilà ce qui éblouit* » *les ames qu'on appelle grandes!* »

Dans ce tableau fidèle de toutes les Cours, des esprits et des passions qui le gouvernent, il est facile de démêler les traits qui conviennent au cardinal Mazarin en particulier. Bossuet le juge sans prévention, sans haine, sans amertume. Il parloit devant des hommes qui avoient été les amis ou les ennemis de ce ministre; il parloit sous un roi qui avoit conservé du respect et de la reconnoissance pour la mémoire d'un ministre à qui il croyoit devoir beaucoup, et qui en effet lui avoit rendu de grands services. Bossuet s'élève au-dessus de toutes ces considérations; il juge son siècle et ses contemporains avec la même impartialité et la même indépendance qu'il auroit jugé les hommes et les événemens placés dans un long éloignement; et jusque dans ses *oraisons funèbres*, Bossuet est l'interprète de la postérité.

La princesse PALATINE fit en effet l'expérience *des volontés changeantes, des paroles trompeuses, des promesses illusoires* d'un ministre qui ne vouloit être fidèle ni à la haine, ni à l'amitié. On lui avoit promis la place de surintendante de la maison de la jeune reine; mais le cardinal Mazarin, toujours tourmenté de la fureur insensée d'enrichir et d'élever une famille qu'il n'aimoit pas plus qu'il n'en étoit aimé, porta le Roi à demander à la princesse PALATINE la démission d'une place dont elle avoit déjà le titre, pour la faire passer à la comtesse de Soissons, sa nièce.

Une injure aussi sensible fut le premier coup dont la Providence se servit pour avertir la princesse PALATINE de tourner ses pensées vers des

objets plus dignes d'une ame telle que la sienne. L'exemple de la princesse de Longueville, entraînée autrefois dans les mêmes engagemens et les mêmes erreurs, l'avoit déjà disposée à envisager la religion sous un aspect plus favorable et plus consolant. Mais ces premières impressions n'avoient pas laissé des traces assez profondes pour résister au mouvement et au spectacle du monde, lorsque la mort du prince PALATIN, et le mariage de sa fille avec le fils du grand CONDÉ la ramenèrent à la Cour en 1663. Soit qu'elle se sentît blessée du peu de sensation que sa présence excita dans une jeune Cour, où tout étoit changé depuis qu'elle y avoit joué un si grand rôle, soit plutôt qu'elle comprît mieux la vanité de tous ces frivoles succès qui avoient agité son imagination dans les jours de sa jeunesse, elle céda enfin à des avertissemens extraordinaires qu'elle parut recevoir du ciel même, et qui achevèrent de fixer ses pensées et ses irrésolutions.

Mais avant de rendre compte des circonstances singulières de la conversion de la princesse PALATINE, Bossuet présente à la méditation de ses auditeurs la plus belle censure qui ait peut-être jamais été portée contre les incrédules. C'est dans une *oraison funèbre*, c'est par une espèce d'inspiration du moment, sans préparation, sans ostentation, sans paroître ni attacher, ni même attendre plus d'effet de cette partie de son discours, que de toutes les autres considérations qui la précèdent ou la suivent, que Bossuet a réuni en trois pages tout ce qu'on a jamais pu dire de plus fort et de plus concluant contre l'indifférence en matière de religion. Ce beau morceau mérite d'être

rapporté dans toute son étendue; et parmi tant de chefs-d'œuvre de Bossuet, il sera encore regardé comme son chef-d'œuvre. Le sujet est si grand par lui-même, il est si important par toutes les conséquences qui en découlent, qu'on ne peut le graver trop profondément dans tous les esprits.

« (a) Dieu a fait un ouvrage au milieu de nous, » qui, détaché de toute autre cause, et ne tenant » qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les » lieux, et porte par toute la terre avec l'impres- » sion de sa main, le caractère de son autorité: » c'est JÉSUS-CHRIST et son Eglise. Il a mis dans » cette Eglise une autorité, seule capable d'a- » baisser l'orgueil et de relever la simplicité; et » qui, également propre aux savans et aux igno- » rans, imprime aux uns et aux autres un même » respect. C'est contre cette autorité que les li- » bertins se révoltent avec un air de mépris. *Mais* » *qu'ont-ils vu, ces rares génies, qu'ont-ils vu plus* » *que les autres? Quelle ignorance est la leur!* » *et qu'il seroit aisé de les confondre, si, foibles* » *et présomptueux, ils ne craignoient d'être in-* » *struits! Car pensent-ils avoir mieux vu les diffi-* » *cultés à cause qu'ils y succombent, et que les* » *autres qui les ont vues, les ont méprisées? Ils* » *n'ont rien vu; ils n'entendent rien;* ILS N'ONT PAS » MÊME DE QUOI ÉTABLIR LE NÉANT AUQUEL ILS AS- » PIRENT APRÈS CETTE VIE; ET CE MISÉRABLE PAR- » TAGE NE LEUR EST PAS ASSURÉ. Ils ne savent s'ils » trouveront un Dieu propice ou un Dieu con- » traire. S'ils le font égal au vice et à la vertu, » quelle idole.....! Par où ont-ils deviné que tout

(a) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE; *Œuvr. de Bossuet*, tom. XVII, p. 443 et suiv. édit. de Vers. in-8°.

» ce qu'on pense de ce premier être soit indif-
» férent; et que toutes les religions qu'on voit
» sur la terre, lui soient également bonnes? Parce
» qu'il y en a de fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en
» ait pas une véritable? Est-ce peut-être que tous
» ceux qui errent sont de bonne foi? L'homme ne
» peut-il pas, selon sa coutume, s'en imposer à lui-
» même. Mais quel supplice ne méritent pas les ob-
» stacles qu'il aura mis par ses préventions à des
» lumières plus pures? Où a-t-on pris que la peine
» et la récompense ne soient que pour les jugemens
» humains, et qu'il n'y ait pas en Dieu une justice
» dont celle qui reluit en nous ne soit qu'une
» étincelle? Que s'il est une telle justice, souve-
» raine, et par conséquent inévitable; divine, et
» par conséquent infinie, qui nous dira qu'elle n'a-
» gisse jamais selon sa nature, et qu'une justice
» infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice
» infini et éternel? Où en sont donc les impies,
» et quelle assurance ont-ils contre la vengeance
» éternelle dont on les menace? *Au défaut d'un*
» *meilleur refuge, iront-ils enfin se plonger dans*
» *l'abîme de l'athéisme, et mettront-ils leur repos*
» *dans une fureur qui ne trouve presque point de*
» *place dans les esprits? Qui leur résoudra ces*
» *doutes, puisqu'ils veulent les appeler de ce*
» *nom? Leur raison, qu'ils prennent pour guide,*
» *ne présente à leur esprit que des conjectures et*
» *des embarras. Les absurdités où ils tombent,*
» *en niant la religion, deviennent plus insoutena-*
» *bles que les vérités dont la hauteur les étonne;*
» *et pour ne vouloir pas croire des mystères in-*
» *compréhensibles, ils suivent l'un après l'autre*
» *d'incompréhensibles erreurs.*

» Qu'est-ce donc, après tout, que leur malheureuse incrédulité, sinon une erreur sans fin, une » témérité qui hasarde tout, un étourdissement » volontaire, et, en un mot, un orgueil qui ne » peut souffrir son remède; c'est-à-dire, qui ne » peut souffrir une autorité légitime?

» *Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que* » *par l'intempérance des sens; l'intempérance de* » *l'esprit n'est pas moins flatteuse. Comme l'autre,* » *elle se fait des plaisirs cachés, et s'irrite par la* » *défense. Ce superbe croit s'élever au-dessus de* » *tout et au-dessus de lui-même; quand il s'élève,* » *ce lui semble, au-dessus de la religion qu'il a si* » *long-temps révérée; il se met au rang des gens* » *désabusés; il insulte en son cœur aux foibles es-* » *prits, qui ne font que suivre les autres, sans rien* » *trouver par eux-mêmes; et devenu le seul objet* » *de ses complaisances, il se fait lui-même son* » *dieu....*

» Que servoit à la princesse PALATINE d'avoir » conservé la connoissance de la Divinité? Les es- » prits mêmes les plus déréglés n'en rejettent pas » l'idée, pour n'avoir point à se reprocher un aveu- » glement trop visible. Un Dieu qu'on fait à sa » mode, aussi patient, aussi insensible que nos pas- » sions le demandent, n'incommode pas. *La li-* » *berté qu'on se donne de penser tout ce qu'on* » *veut, fait qu'on croit respirer un air nouveau. On* » *s'imagine jouir de soi-même et de ses désirs; et* » *dans le droit qu'on pense acquérir de ne se rien* » *refuser, on croit tenir tous les biens, et on les* » *goûte par avance.* »

Ce n'est qu'après avoir ainsi posé d'une main puissante et ferme les fondemens de la foi, que

Bossuet entre dans le récit des circonstances extraordinaires qui décidèrent la conversion de la princesse PALATINE. Dès l'exorde de cette *oraison funèbre*, Bossuet avoit annoncé qu'il alloit parler « (*a*) d'une personne d'un grand éclat, que » Dieu avoit choisie pour en faire l'objet de son » éternelle miséricorde, et qu'il ne se proposoit » rien moins que d'instruire tout l'univers par ce » grand exemple. » Il appelle à ce miracle de la religion tous ceux qui avoient les mêmes erreurs à se reprocher, en quelques régions écartées que la tempête de leurs passions les eût jetés.

Et pour réprimer d'avance les superbes mépris d'une philosophie dédaigneuse, Bossuet du haut de sa chaire avoit dit à ses auditeurs avec toute l'autorité de son ministère, avec toute l'autorité attachée à des paroles de Bossuet : « (*b*) *Mon dis-* » *cours dont vous vous croyez les juges, vous ju-* » *gera au dernier jour; et si vous n'en sortez* » *plus chrétiens, vous en sortirez plus coupa-* » *bles.* »

Bossuet avoit à faire le récit d'un de ces songes mystérieux, dont la Providence se sert quelquefois pour agir sur les ames qu'elle veut éclairer, toucher ou frapper. La princesse PALATINE en avoit exposé toutes les circonstances dans une lettre à l'abbé de Rancé. Il prépare l'esprit de ses auditeurs à l'écouter avec toute l'attention et tout le respect dus aux oracles du ciel, sous quelque forme qu'il daigne les faire entendre : « (*c*) *Prêtez l'oreille;* » *écoutez et prenez garde surtout de n'écouter pas* » *avec mépris l'ordre des avertissemens divins et*

(*a*) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE; *ibid.* p. 427. — (*b*) *Ibid.* p. 429. — (*c*) *Ibid.* p. 446, 447, 451.

» *la conduite de la grâce*..... Ce songe admirable » est du nombre de ceux que Dieu même fait venir » du ciel par le ministère des anges, dont les images » sont si nettes et si démêlées, où l'on voit je ne sais » quoi de céleste..... Dieu, qui fait entendre ses véri- » tés en telle manière et sous telles figures qu'il lui » plaît, instruit la princesse, comme il a instruit Jo- » seph et Salomon; et durant l'assoupissement que » l'accablement lui causa, il lui mit dans l'esprit cette » parabole si semblable à celle de l'Evangile. Elle » voit paroître ce que JÉSUS-CHRIST n'a pas dédai- » gné de nous donner comme l'image de sa ten- » dresse..... » Bossuet rapporte ensuite le récit de la princesse PALATINE, tel qu'elle en avoit rendu témoignage à l'abbé de Rancé; et au moment où la princesse cesse de parler, c'est Bossuet qui prend la parole. Par un des plus beaux mouvemens que l'éloquence puisse inspirer, il associe tout-à-coup tous ses auditeurs au miracle de cette conversion, comme s'ils en avoient été témoins; il les unit à lui dans l'expression de sa reconnoissance pour les merveilles du Très-Haut; il dit: « (a) *Souvenez-* » *vous, ô sacré pontife! quand vous tiendrez en* » *vos mains la sainte victime qui ôte les péchés* » *du monde, souvenez-vous de ce miracle de sa* » *grâce; et vous, saints prêtres, venez; et vous* » *saintes filles, et vous Chrétiens, venez aussi,* » *ô pécheurs, tous ensemble commençons d'une* » *même voix le cantique de la délivrance, et ne* » *cessons de répéter avec David:* QUE DIEU EST » BON, QUE SA MISÉRICORDE EST ÉTERNELLE! »

Bossuet parloit à un siècle religieux, fécond en conversions éclatantes; et il ne vint alors à l'idée

(a) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE; *ibid. p.* 452.

de personne de lui reprocher d'avoir dégradé la majesté accoutumée de son style en faisant entrer dans une *oraison funèbre* des images et des expressions dont l'Ecriture se sert elle-même. Assurément l'orateur qui venoit de présenter le plus magnifique tableau de la religion; qui, par la force seule du raisonnement, venoit de courber tous les esprits sous le joug de la foi, n'avoit pas besoin de rappeler ces détails simples et familiers, s'il n'eût pas jugé que leur simplicité même étoit plus propre à persuader et à toucher. C'est Bossuet lui-même qui nous en avertit. « (a) *Je me plais*, dit-il, » *à répéter toutes ces paroles, malgré les oreilles* » *délicates; elles effacent les discours les plus ma-* » *gnifiques, et je voudrois ne parler plus que ce* » *langage.* »

Ce ne fut que long-temps après, et lorsqu'on n'étoit plus familiarisé avec un tel langage, qu'on affecta de rougir pour Bossuet de sa pieuse simplicité. Cependant une réflexion qui devoit se présenter assez naturellement, auroit pu dispenser de cette singulière compassion pour Bossuet. Il est certain que la princesse PALATINE étoit une personne d'un esprit supérieur. Il est également certain que l'abbé de Rancé, à qui elle avoit confié ses pensées et ses sentimens, étoit un homme de beaucoup d'esprit. Quant à Bossuet, on croiroit le dégrader en parlant de son esprit. Lorsque trois têtes aussi fortes se réunissent pour attacher une grande importance à un événement singulier, on peut penser qu'il y a bien de la grandeur dans une telle simplicité.

Nous devons faire observer que Bossuet, dans

(a) *Oraison funèbre* de la princesse PALATINE; *ibid.* p. 455.

cette *oraison funèbre*, rend à la princesse PALATINE un témoignage qui a un grand poids dans sa bouche, et qui confirme ce que nous avons déjà dit de ses opinions sur cette matière. « *Sa foi* » (de la princesse PALATINE) *ne fut pas moins* » *simple que vive. Dans les fameuses questions* » *qui ont troublé en tant de manières le repos de* » *nos jours, elle déclaroit hautement qu'elle n'a-* » *voit d'autre part à y prendre, que celle d'obéir* » *à l'Eglise.*

L'*oraison funèbre* de la princesse PALATINE est peut-être, de toutes les *oraisons funèbres* de Bossuet, celle qui atteste le plus la force et la fécondité de son génie. Si elle n'a pas l'éclat, la pompe que l'on admire dans celle de la reine d'Angleterre, de MADAME HENRIETTE et du grand CONDÉ, c'est parce qu'on ne doit point les y chercher. Mais elle offre plus qu'aucune autre de vastes sujets de méditation aux ames religieuses, et même à celles qui désirent de fixer leurs pensées incertaines sur les fondemens de la religion. En un mot, on peut dire avec M. de la Harpe, *que cette oraison funèbre est le plus sublime de tous les sermons* (1).

Il y avoit à peine cinq mois que Bossuet venoit de prononcer l'*oraison funèbre* de la princesse PALATINE, qu'il se vit encore forcé par des considérations puissantes sur son cœur à rendre les mêmes honneurs à la mémoire d'un homme qui lui avoit rendu des services importans dans sa jeunesse, et dont le fils avoit également des droits

(1) La princesse PALATINE mourut au palais du Luxembourg le 6 juillet 1684; et ce ne fut que le 9 août de l'année suivante, que Bossuet prononça son *oraison funèbre* dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

à sa reconnaissance. Le chancelier *le Tellier* (1) avoit été un des premiers auteurs de l'élévation de Bossuet par ces témoignages indirects, qu'un ministre est à portée de rendre sans compromettre ni user son crédit, et qui souvent ont plus de succès que des sollicitations éclatantes. Sans sortir de la circonspection naturelle de son caractère, il avoit accoutumé de bonne heure l'oreille de Louis XIV à entendre le nom de Bossuet comme celui de l'un des ecclésiastiques de son royaume qui devoit le plus honorer le discernement et le choix d'un monarque digne d'apprécier son génie et ses talens. Les *sermons* de Bossuet à la Cour avoient ensuite fixé l'opinion personnelle de ce prince, qui avoit l'esprit aussi juste que les sentimens élevés. On a vu que l'archevêque de Rheims, fils du chancelier, avoit également rendu un service très-important à Bossuet encore jeune, à l'occasion de son procès pour le prieuré de Gassicourt. Depuis cette époque, l'archevêque de Rheims s'étoit toujours honoré du titre d'ami de Bossuet, et plus souvent encore de celui de son admirateur.

Un amour-propre assez naturel faisoit vivement désirer à l'archevêque de Rheims, que l'homme le plus éloquent de son siècle fût l'historien et le panégyriste de son père. Bossuet ne put refuser à l'amitié et à la reconnoissance un témoignage qu'on lui demandoit comme une grâce, et qui lui parut un devoir. L'archevêque de Rheims ne fut trompé ni dans ses conjectures, ni dans ses espérances; et le chancelier *le Tellier* est resté plus

(1) Le chancelier *le Tellier* mourut le 28 octobre 1685, et Bossuet prononça son *oraison funèbre* dans l'église paroissiale de Saint-Gervais, le 25 janvier 1686.

connu par l'*oraison funèbre* de Bossuet, que par son ministère.

III. — Bossuet prononce l'*oraison funèbre* du chancelier *le Tellier*. 1686.

Cette *oraison funèbre* est une belle histoire, et Bossuet s'y montre en beaucoup d'endroits le rival de Tacite; il inspire même plus de confiance que Tacite; il juge les événemens et les hommes sans amertume, comme sans amour et sans haine. On ne le voit jamais tourmenté de l'étude pénible de peindre les hommes encore plus pervers qu'ils ne le sont, et de supposer au crime plus de génie qu'il n'en a eu, peut-être même qu'il ne peut en avoir. Bossuet est toujours simple parce qu'il est toujours vrai; mais il sait allier cette simplicité à une finesse d'observations, à une profondeur et à une connoissance des hommes qui étonnent toujours dans un homme qui passa la plus grande partie de sa vie dans son cabinet.

Bossuet rapporte comment *le Tellier* entra dans le ministère, et comment *Desnoyers*, son prédécesseur, fut dupe de ses propres artifices. « (a) Le » secrétaire d'Etat chargé des ordres de la guerre, » ou rebuté d'un traitement qui ne répondoit pas » à son attente, *ou déçu par la douceur apparente* » *du repos qu'il crut trouver dans la solitude, ou* » *flatté de la secrète espérance de se voir plus* » *avantageusement rappelé par la nécessité de ses* » *services, ou agité de ces je ne sais quelles inquié-* » *tudes dont les hommes ne savent pas se rendre*

(a) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier*; *OEuvr. de Bossuet*, tom. XVII, p. 471 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°.

» *raison à eux-mêmes*, résolut tout-à-coup à » quitter cette grande charge. »

Le Tellier étoit alors à Turin; il fut nommé en son absence, « (*a*) et le rapide moment d'une con- » joncture imprévue, loin de donner lieu aux sol- » licitations, n'en laissa pas même aux désirs..... » Lorsqu'on se voit tout-à-coup élevé aux places » les plus importantes, et que je ne sais quoi nous » dit dans le cœur qu'on mérite d'autant plus de » si grands honneurs, qu'ils sont venus à nous » comme d'eux-mêmes, on ne se possède plus. »

Bossuet parle de ces ministres, que l'inconstance naturelle du cœur humain porte quelquefois à renoncer aux affaires par la trompeuse illusion d'une vie plus douce : « (*b*) L'épreuve en est hasardeuse » pour un homme d'Etat, et la retraite a presque » toujours trompé ceux qu'elle flattoit de l'espé- » rance du repos. »

L'époque de la vie du chancelier *le Tellier* où il eut le plus besoin de cette sagesse de caractère, de cette souplesse d'esprit, et de cette fécondité d'expédiens nécessaires pour parer à des fautes ou à des contradictions qui renaissoient chaque jour par la mobilité des esprits et des circonstances, fut certainement l'époque de la minorité de Louis XIV. Car lorsque ce prince se fut mis en possession de l'autorité absolue, ce ministre n'eut plus que des ordres à exécuter, et des conseils à donner; ces conseils n'étoient même alors que l'étude calme et attentive des goûts et des intentions d'un prince qui vouloit et qui savoit gouverner par lui-même. Mais dans les temps d'intrigues et de factions, qui pré-

(*a*) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 479.
(*b*) *Ibid.* p. 481, 482.

cédèrent ces jours de gloire et de tranquillité, *le Tellier*, soumis aux volontés d'un premier ministre ombrageux, incertain, intimidé, avoit bien plus à répondre du succès de ses conseils, que de leur pureté et de leur droiture; et Mazarin craignoit moins de sacrifier un ministre fidèle, que de braver un ennemi dangereux.

Bossuet avoit à raconter ces événemens singuliers, dont les contemporains existoient encore; et rien n'est plus admirable que la manière franche et mesurée dont il entre dans son récit.

« (*a*) Si aujourd'hui je me vois contraint de re-
» tracer l'image de nos malheurs, je n'en ferai
» point d'excuse à mon auditoire, où de quelque
» côté que je me tourne, tout ce qui frappe mes
» yeux montre une fidélité irréprochable, ou peut-
» être une courte erreur réparée par de longs ser-
» vices..... »

Il parle de la prison des princes : (*b*) « Quelle
» cause les fit arrêter? Si ce fut ou des soupçons,
» ou des vérités, ou de vaines terreurs, ou de
» vrais périls, et, dans un pas si glissant, des pré-
» cautions nécessaires; qui pourra le dire à la pos-
» térité? »

Mais à peine le cardinal Mazarin eut-il ses ennemis en son pouvoir, qu'il fut agité de la crainte qu'on ne lui enlevât ces nobles otages de sa puissance et de sa tranquillité.

« (*c*) Où garder des lions toujours prêts à rom-
» pre leurs chaînes, pendant que chacun s'efforce
» de les avoir en sa main, pour les retenir ou les
» lâcher au gré de son ambition ou de ses ven-

(*a*) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 484. — (*b*) *Ibid.* p. 486. — (*c*) *Ibid.* p. 486, 487.

» geances..... : avoir le prince de Condé entre ses » mains, c'étoit y avoir la victoire même, qui le » suit éternellement dans les combats. »

C'est dans l'*oraison funèbre* du chancelier *le Tellier*, qu'on trouve ce beau portrait du cardinal de Retz, où Bossuet se montre égal, si ce n'est supérieur à Tacite et à Salluste même.

« (a) Mais puis-je oublier celui que je vois partout dans le récit de nos malheurs, cet homme (b) » si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'Etat, » d'un caractère si haut, qu'on ne pouvoit ni l'estimer ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi; » ferme génie, que nous avons vu, en ébranlant » l'univers, s'attirer une dignité, qu'à la fin il vou» lut quitter comme trop chèrement achetée, et » comme trop peu capable de contenter ses dé» sirs? Tant il connut son erreur et le vide des » grandeurs humaines! Mais pendant qu'il vouloit » acquérir ce qu'il devoit un jour mépriser, il re» mue tout par des secrets et puissans ressorts; et » après que tous les partis furent abattus, il sem» ble encore se soutenir seul, et seul encore me» nacer le favori victorieux de ses tristes et intré» pides regards. »

Le cardinal Mazarin, obligé de céder à l'orage, emporta dans sa retraite l'inquiétude et la crainte de ne plus recouvrer le pouvoir, qu'il déposoit lui-même en des mains qui l'avoient toujours servi avec fidélité. Plus en garde encore contre ses amis que contre ses ennemis, il les fatignoit de ses jalousies et de ses impatiences, et *le Tellier* eut plus à défendre le cardinal de son propre caractère,

(a). *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier*; *ibid.* p. 490 et suiv. — (b) Le cardinal de Retz.

que de la haine des factieux et de l'ambition de ses rivaux.

« (a) Ne sait-on pas, dit Bossuet, qu'il falloit souvent s'opposer aux inclinations du cardinal? Deux fois en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps, et s'éloigner de la Cour; mais il faut le dire, toujours il y vouloit revenir trop tôt. *Le Tellier* s'opposoit à ses impatiences jusqu'à se rendre suspect; et sans craindre ni ses envieux, ni les défiances d'un ministre également soupçonneux et ennuyé de son état, il alloit d'un pas intrépide où la raison d'Etat le déterminoit..... *Il savoit, crime irrémissible dans les Cours, qu'on écoutoit des propositions contre lui-même; et peut-être sa place eût été donnée, si on eût pu la remplir d'un homme aussi sûr.* Les uns donnoient au cardinal des espérances trompeuses; les autres lui inspiroient de vaines terreurs; et s'empressant beaucoup, ils faisoient les zélés et les importans. *Le Tellier* lui montroit la vérité, quoique souvent importune; et industrieux à se cacher dans les actions éclatantes, il en renvoyoit la gloire au premier ministre, sans craindre en même temps de se charger des refus que l'intérêt de l'Etat rendoit nécessaires. C'est ainsi qu'en méprisant par raison la haine de ceux dont il lui fallait combattre les prétentions, il en acquéroit l'estime, souvent même l'amitié et la confiance. »

Dans ces temps de faction et d'anarchie, sa vie fut souvent même menacée, « (b) *et il connoissoit de ces fiers courages dont la force malheureuse*

(a) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier*; *ibid.* p. 489 et suiv. — (b) *Ibid.* p. 488.

» *et l'esprit extrême ose tout, et sait trouver des* » *exécuteurs.*

A ces temps orageux succèdent le calme et le retour de l'ordre; et Bossuet peint avec des couleurs aussi nobles et aussi brillantes, mais plus douces, l'autorité royale rétablie dans tous ses droits et le cardinal Mazarin triomphant de la mort même, après avoir triomphé de ses ennemis.

« (*a*) Paris et tout le royaume, avec un fidèle et » admirable empressement, reconnoît son roi » *gardé par la Providence et réservé à ses grands* » *ouvrages. Le zèle des parlemens, que de tristes* » *expériences avoient éclairés, est inébranlable.* » Les pertes de l'Etat sont réparées, le cardinal » fait une paix avantageuse; *au plus haut point de* » *sa gloire, sa joie est troublée par la triste appa-* » *rition de la mort; intrépide, il domine jusqu'entre* » *ses bras et au milieu de son ombre. Il semble qu'il* » *ait entrepris de montrer à toute l'Europe que sa* » *faveur attaquée par tant d'endroits, est si haute-* » *ment établie, que tout devient foible contre elle,* » *jusqu'à une mort prochaine et lente. Il meurt* » *avec cette triste consolation : et nous voyons com-* » *mencer ces belles années dont on ne peut assez* » *admirer le cours glorieux.* »

Bossuet n'est pas moins profond ni moins attachant, lorsqu'il représente le chancelier *le Tellier* exerçant les fonctions paisibles de chef de la justice et de premier magistrat d'un grand empire, que lorsqu'il l'a montré ferme et habile au milieu des troubles des guerres civiles. Il a su placer jusque dans une *oraison funèbre*, le tableau le plus piquant et malheureusement le plus fidèle de ces au-

(*a*) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 491.

diences où des ministres et des hommes en place se montrent encore plus à leur désavantage, que ceux même qui sont dans la triste nécessité de réclamer leur justice ou leur bienveillance.

« (a) L'un, toujours précipité, vous trouble l'es- » prit; l'autre, avec un visage inquiet et des re- » gards incertains, vous ferme le cœur. Celui-là se » présente à vous par coutume ou par bienséance, » et il laisse vaguer ses pensées, sans que vos dis- » cours arrêtent son esprit distrait. Celui-ci, plus » cruel encore, a les oreilles bouchées par ses pré- » ventions, et, incapable de donner entrée aux » raisons des autres, il n'écoute que ce qu'il a dans » son cœur. Mais à la facile audience de ce sage » magistrat, et par la tranquillité de son favorable » visage, une ame agitée se calmoit. C'est là qu'on » trouvoit ces douces réponses qui apaisent la » colère, et ces paroles qu'on préfère aux dons..... » C'est là qu'il paroissoit un homme que sa nature » avoit fait bienfaisant, et que la raison rendoit in- » flexible. »

Nous avons assez fait connoître les principes de Bossuet sur l'indépendance et la plénitude d'autorité qui doit appartenir dans les monarchies au chef de l'empire, pour assurer la tranquillité publique et la prospérité du gouvernement. Ainsi son opinion ne peut pas être suspecte, lorsqu'en présence, pour ainsi dire de *Louis XIV*, ou du moins des ministres dispensateurs de sa puissance, il réclame contre l'extension de ces ordres arbitraires, dont la raison d'Etat rend quelquefois l'usage indispensable, mais dont l'abus est si voisin de l'injustice, que la législation effrayée et intimidée n'ose

(a) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 496.

ni les proscrire, ni les consacrer. Il nous semble que Bossuet s'est expliqué sur cette question délicate, avec une justesse et une modération, qui devroient toujours être présentes aux dépositaires et aux agens de l'autorité souveraine.

« (a) Si la prudence du souverain magistrat est » obligée quelquefois de suppléer à la prévoyance » des lois, ce doit toujours être en prenant leur » esprit. On ne doit jamais sortir de la règle qu'en » suivant un fil qui tienne pour ainsi dire à la » règle même. »

On remarque le même amour de la justice et de la règle, la même indépendance de caractère dans la censure sévère que porte Bossuet contre l'extension arbitraire que le conseil d'Etat avoit souvent donnée au droit qui lui appartenoit d'annuler les jugemens des tribunaux soumis à la juridiction suprême du souverain. C'étoit devant toute la magistrature assemblée, c'étoit devant les membres du conseil d'Etat présens aux funérailles du chef de la justice, qu'il s'expliquoit avec une généreuse liberté, qui honoroit autant le gouvernement sous lequel il vivoit, que ses principes et son caractère.

« (b) Combien de fois s'est-on plaint, disoit » Bossuet, que les affaires n'avoient ni règle ni » fin; que la force des choses jugées n'étoit pres- » que plus connue, que la compagnie où l'on ren- » versoit avec tant de facilité les jugemens de » toutes les autres, ne respectoit pas davantage » les siens; enfin, que le nom du prince étoit em- » ployé à rendre tout incertain, et que souvent

(a) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 493.
(b) *Ibid.*

» l'iniquité sortoit du lieu d'où elle devoit être » foudroyée. »

On a toujours admiré l'art ingénieux avec lequel Bossuet a su rapprocher sans affectation deux hommes, dont l'un, quoique digne d'estime à beaucoup d'égards, n'a pas laissé, comme l'autre, une mémoire aussi généralement vénérée. C'est par un trait de génie, et par une image sublime, que Bossuet parvient à mettre le nom du chancelier *le Tellier* sous la protection de ce vertueux *Lamoignon*, dont il est impossible de prononcer le nom sans donner un triste et douloureux souvenir au dévouement héroïque et à la mort glorieuse du plus illustre de ses descendans.

« (a) Quelque grand que soit le prince, il ne » connoît sa force qu'à demi, s'il ne connoît les » grands hommes que la Providence fait naître en » son temps pour le seconder. *Ne parlons pas des* » *vivans, dont les vertus, non plus que les louan-* » *ges, ne sont jamais sûres dans le variable état* » *de cette vie.* Mais je veux ici nommer par hon- » neur le sage, le docte et le pieux *Lamoignon*, » que *le Tellier* proposoit toujours comme digne » de prononcer les oracles de la justice dans le » plus majestueux de ses tribunaux. La justice, » leur commune amie, les avoit unis; et mainte- » nant ces deux ames pieuses, touchées sur la » terre du même désir de faire régner les lois, » contemplent ensemble à découvert les lois éter- » nelles, dont les nôtres sont dérivées; et si quel- » que légère trace de nos foibles distinctions paroît » encore dans une si simple et si claire vision, elles » adorent Dieu en qualité de justice et de règle. »

(a) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 492.

Ce discours finit par une espèce de *péroraison* dans le genre de toutes celles de Bossuet, c'est-à-dire, pleine de mouvement, de pompe et d'éloquence.

» (a) Mais ce que cette chaire, ce que ces autels, » ce que l'Evangile que j'annonce, et l'exemple » du grand ministre dont je célèbre les vertus, » m'obligent à recommander plus que toutes choses, ce sont les droits sacrés de l'Eglise. *L'Eglise* » *ramasse ensemble tous les titres par où l'on peut* » *espérer le secours de la justice..... Pourrons-nous* » *enfin espérer que les jaloux de la France n'auront* » *pas éternellement à lui reprocher les libertés de l'Eglise, toujours employées contre elle-*» *même?* Ame pieuse du sage Michel *le Tellier*, » après avoir avancé ce grand ouvrage, recevez, » devant ces autels, ce témoignage sincère de votre » foi et de notre reconnoissance de la bouche d'un » évêque trop tôt obligé à changer en sacrifices » pour votre repos ceux qu'il offroit pour une vie » si précieuse; et vous saints évêques, interprètes » du ciel, juges de la terre, apôtres, docteurs et » serviteurs des églises, vous qui sanctifiez cette » assemblée par votre présence; et vous qui, dispersés par tout l'univers, entendrez le bruit d'un » ministère si favorable à l'Eglise; offrez à jamais » de saints sacrifices pour cette ame pieuse. Ainsi » puisse la discipline ecclésiastique être entièrement rétablie! Ainsi puisse être rendue la majesté » à vos tribunaux, l'autorité à vos jugemens, la gravité et le poids à vos censures! Puissiez-vous souvent assemblés au nom de Jésus-Christ, l'avoir au » milieu de vous, *et revoir la beauté des anciens*

(a) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 498.

» *jours! Qu'il me soit du moins permis de faire* » *des vœux devant ces autels, de soupirer après* » *les antiquités devant une compagnie si éclairée,* » *et d'annoncer la sagesse entre les parfaits.* »

Bossuet, en rapportant quelques paroles mémorables du chancelier *le Tellier,* appelle les autels eux-mêmes en témoignage de la vérité de ses récits. « (*a*) Sacrés autels, vous m'êtes témoins que » ce n'est pas aujourd'hui par ces artificieuses fic- » tions de l'éloquence, que je lui mets en la bouche » ces fortes paroles; » et comme s'il avoit eu besoin du nom du chancelier *le Tellier* pour recommander son discours à l'attention de la postérité, Bossuet ajoute avec une noble modestie : « *Sache* » *la postérité, si le nom d'un si grand ministre fait* » *aller mon discours jusqu'à elle, que j'ai souvent* » *moi-même entendu ces saintes réponses.*

» Les dernières paroles du chancelier *le Tellier,* » dit Bossuet, furent MISERICORDIAS DOMINI IN ÆTER- » NUM CANTABO: *Je chanterai éternellement les louan-* » *ges du Seigneur. Il expira en disant ces mots, et* » *il continua avec les anges le sacré cantique.* » Image douce et touchante, qui montre le ciel et tout ce qui l'habite, attentif à recueillir les dernières paroles et les derniers soupirs du juste.

Mais on reste profondément ému et attristé, lorsqu'on lit la partie de ce discours où Bossuet déplore les vains calculs de ces grands ambitieux qui consument laborieusement leur vie dans l'espoir insensé de voir leurs descendans bénir à jamais leur nom et leur mémoire. On s'aperçoit facilement que Bossuet avoit présens à sa pensée et même à ses regards les exemples encore récens de ces fa-

(*a*) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier; ibid.* p. 495.

milles puissantes que la faveur des rois et la dictature ministérielle avoient portées tout-à-coup au plus haut degré d'élévation. Jamais la religion et la philosophie n'ont révélé une vérité plus affligeante sans doute, mais plus propre à rappeler à la justice et à la modération tous ceux que l'amour de leur nom porteroit à abuser de la fortune et du pouvoir.

« (*a*) Mais peut-être que, prêt à mourir, on » comptera pour quelque chose *cette vie de répu-* » *tation*, ou cette imagination de revivre dans sa » famille qu'on croira solidement établie. Qui ne » voit combien vaines, mais combien courtes et » combien fragiles sont encore *ces secondes vies* » *que notre foiblesse nous fait inventer pour cou-* » *vrir en quelque sorte l'horreur de la mort!* » DORMEZ VOTRE SOMMEIL, RIGHES DE LA TERRE, ET » DEMEUREZ DANS VOTRE POUSSIÈRE. *Ah! si quelques* » *générations, que dis-je? si quelque années après* » *votre mort vous reveniez, hommes oubliés au mi-* » *lieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans* » *vos tombeaux pour ne pas voir votre nom terni,* » *votre mémoire abolie, et votre prévoyance trom-* » *pée dans vos amis, dans vos créatures, et plus* » *encore dans vos héritiers et vos enfans. Est-ce* » *là le fruit du travail dont vous vous êtes consumés* » *sous le soleil?* »

On a peine à comprendre comment l'*oraison funèbre* du chancelier *le Tellier* n'a jamais été appréciée comme il nous semble qu'elle mérite de l'être. On l'a presque toujours jugée si inférieure aux autres chefs-d'œuvre du même genre et du même auteur, qu'à peine est-on frappé de quelques

(*a*) *Oraison funèbre* du chancelier *le Tellier*, *ibid.* p. 514.

traits d'un ordre supérieur qui commandent nécessairement l'admiration. Cependant les nombreux fragmens que nous venons de rapporter, et qui étincellent des plus grandes beautés oratoires, portent tous l'empreinte du génie de Bossuet; et il est difficile de croire que tout autre que lui eût pu traiter un pareil sujet avec autant de force, de grandeur et de noblesse.

Cette espèce de prévention ne peut être attribuée qu'à la nature même du sujet. On est tellement accoutumé à voir Bossuet s'élever au-dessus des trônes et des grandeurs de la terre, et ébranler l'imagination par ces grandes catastrophes qui font trembler les peuples et les rois, qu'on se rend presque indifférent à l'histoire d'une vie qui n'offre que le mouvement régulier d'une longue suite d'années qui se succèdent et se ressemblent par l'ordre, la sagesse et un travail paisible et uniforme. Il faut convenir en effet que le chancelier *le Tellier* n'avoit ni dans son caractère, ni dans sa vie publique cette énergie et cet éclat qui préparent l'imagination à un grand intérêt, ou à de fortes émotions.

Mais c'étoit la difficulté même d'obtenir de grands effets d'un sujet aussi simple, aussi peu favorable aux mouvemens oratoires, sans jamais en sortir, sans avoir jamais recours à des faits, à des personnages, à des ornemens étrangers, qui demandoit tout le talent de Bossuet. Son sujet lui traçoit impérieusement les limites où il devoit se renfermer. Le caractère de l'homme dont il avoit à parler étoit donné et connu. La vérité et les convenances lui interdisoient toutes les fictions et toutes les exagérations mensongères. Il étoit défendu, pour ainsi dire, à Bossuet de rien créer, de rien

imaginer. Mais, par bonheur pour Bossuet et pour nous, le chancelier *le Tellier* avoit été associé à des événemens et à des personnages célèbres; et Bossuet a fait de l'histoire d'un homme sage, prudent et calme, l'histoire la plus fidèle d'un temps remarquable par de grands mouvemens et de grandes vicissitudes. Il a donné à ce tableau historique toutes les couleurs les plus propres à jeter un nouvel éclat sur un siècle que l'imagination est accoutumée à se représenter comme l'une des époques les plus brillantes par l'esprit, la valeur et les grâces. Bossuet a plus fait encore : s'élevant au-dessus de ces dehors frivoles et séduisans, il a su donner à l'histoire son véritable caractère, en attachant à ses récits des réflexions aussi justes que profondes, aussi éclatantes par la pensée, qu'énergiques et pittoresques par l'expression. Enfin Bossuet, toujours Bossuet, montre la Providence gouvernant et réprimant cette effervescence passagère des esprits et des passions pour donner à Louis XIV la gloire d'affermir l'autorité royale par l'empire de la religion et des lois, et d'attacher son nom au plus beau siècle de la monarchie.

IV. — Bossuet reçoit l'abjuration du duc de Richemond. 1685.

Dans l'intervalle de l'*oraison funèbre* de la princesse PALATINE et de celle du chancelier *le Tellier*, Bossuet avoit eu un ministère plus consolant à remplir. Il fut appelé à Fontainebleau pour recevoir l'abjuration du duc de Richemond, fils naturel de Charles II et de la duchesse de Portsmouth. Louis XIV crut devoir mettre une espèce d'appareil dans une cérémonie qui flattoit son zèle pour

la religion catholique; et dans ses opinions de grandeur et de convenance, il pensa que l'honneur de présenter à l'Eglise le fils d'un roi, ne pouvoit appartenir qu'à Bossuet. Louis XIV devoit signer le 22 octobre 1685 la révocation de l'édit de Nantes; et il voulut, par égard pour le rang et la naissance de ce jeune seigneur, que la cérémonie de son abjuration précédât cet acte d'autorité. Elle eut lieu dans la chapelle du roi à Fontainebleau, le 21 octobre 1685, à l'issue de la messe (a). Ce fut Bossuet qui dit la messe en crosse et en mitre. Il prêcha sur le fameux texte : *Compelle intrare*, tiré de l'Evangile du jour. « La Cour, dit l'abbé Ledieu, » fondit en larmes par la considération de la miséricorde de Dieu qui appelle à lui ceux qu'il veut » appeler. Le roi fut ravi d'entendre Bossuet expliquer ses sentimens et sa doctrine sur ce passage de l'Ecriture, » dont on a fait quelquefois un usage contraire à l'esprit de l'Evangile, aux intentions de Louis XIV et au vœu des évêques les plus éclairés.

(b) Bossuet expliqua ce texte « selon l'interprétation de saint Augustin, selon la conduite que ce » Père de l'Eglise avoit constamment suivie, et » qui étoit conforme à celle de toute l'Eglise catholique (1). Madame la Dauphine, princesse de » beaucoup d'esprit et de beaucoup de goût, fut » transportée en entendant ce discours. Elle ne

(a) Mss. de Ledieu. — (b) *Ibid.*

(1) Nous n'avons point trouvé le *manuscrit* de ce discours parmi les papiers de Bossuet. Il est vraisemblable qu'il le prononça sans l'avoir écrit. Il eût été intéressant de connoître l'interprétation que Bossuet donnoit à ces paroles de l'Ecriture.

» parla que du *sermon* de M. de Meaux à toutes » les personnes qui assistoient à son dîner. *Je* » *n'ai jamais ouï parler comme parle M. de* » *Meaux*, disoit-elle; *il me fait un plaisir que je* » *ne puis exprimer; et plus je l'entends, plus je* » *l'admire.* »

V. — Bossuet exhorte à la mort Mme la DAUPHINE.

Peu d'années après (1690), Bossuet eut de bien tristes fonctions à remplir auprès de cette même princesse, en qualité de son premier aumônier.

MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIÈRE, Dauphine de France, auroit pu être heureuse, si le mérite, l'esprit, les qualités aimables et la seconde place de la Cour la plus brillante de l'Europe, pouvoient donner le bonheur. Mais cette princesse, par une disposition trop marquée de son ame et de son caractère à la tristesse et à la mélancolie, se plaisoit à vivre dans la solitude au milieu de la Cour de Louis XIV. Elle avoit même fini, dans les dernières années de sa vie, par se soustraire presque entièrement au joug de la représentation qui pesoit sur elle depuis la mort de la Reine, sa belle-mère. Elle n'y étoit que trop autorisée par la décadence sensible de sa santé, également altérée par les vapeurs qui la dominoient, et par le profond ennui qui la dévoroit; espèce de maladie de l'ame, qui est peut-être autant la cause que l'effet des vices de notre constitution.

Lorsque *Madame la Dauphine* mourut, elle étoit devenue presque étrangère à sa famille, à la Cour et aux événemens publics. Elle tomba malade au mois de février 1690, et sa maladie fut assez longue. Bossuet avoit passé tout le carême auprès

d'elle; elle voulut recevoir le viatique le jeudi saint. Il accompagna cette cérémonie d'une exhortation (a) qui fit couler les larmes de *Louis XIV*, et de toute la Cour présente à ce triste spectacle. Quelques jours après, il lui administra l'extrême-onction : et elle mourut le 20 avril 1690, indifférente à la vie, aux honneurs, à la perspective du trône, tranquille et résignée par les paroles pleines de foi, d'espérance et de charité, dont Bossuet n'avoit cessé de l'entretenir.

Peu de momens avant qu'elle rendît le dernier soupir, Bossuet s'approcha avec respect de *Louis XIV*, qui étoit dans la chambre de cette princesse, et lui dit avec une tristesse religieuse : « *Il faudroit que votre Majesté se retirât.* — *Non*, » *non*, reprit Louis XIV, *il est bon que je voie* » *comment meurent mes pareils.* »

VI. — *Oraison funèbre* du grand Condé.

Nous sommes arrivés au moment où nous allons entendre pour la dernière fois la voix de Bossuet gémir sur les tombeaux; et c'est par un chef-d'œuvre qu'il va descendre de la chaire funèbre. Après le grand Condé, nul ne pouvoit aspirer à un tel orateur.

Ce ne sont ni le respect ni la reconnoissance, ni les égards dus au rang et au malheur, qui conduisent Bossuet au tombeau du grand Condé; il cède à un sentiment plus puissant et plus exalté. Le grand Condé avoit toujours été le héros de son cœur et de son imagination. Ce prince, encore bien jeune, avoit deviné Bossuet plus jeune encore. Ces deux hommes avoient tant de conformité par l'élé-

(a) Mss. de Ledieu.

vation du génie, la fierté de caractère, et l'espèce de domination qu'ils exerçoient sur l'opinion publique, que la distance des rangs et des conditions disparoissoit pour ne laisser apercevoir que les deux hommes les plus extraordinaires du beau siècle où ils s'étoient rencontrés. La reconnoissance avoit d'abord attaché Bossuet au grand Condé, qui s'étoit toujours déclaré son protecteur; mais l'amitié les unit ensuite par des liens plus touchans; et l'on vit s'établir entre eux une intimité dont on observe peu d'exemples entre les princes et de simples particuliers. Toute la vie de Bossuet fut un long et tendre dévouement aux intérêts de ce prince et de sa maison; et cet intérêt survécut à celui qui en avoit été le premier et le principal objet (*a*). On vit plus d'une fois Bossuet, long-temps après avoir cessé d'exercer les fonctions de précepteur du Dauphin, les reprendre auprès du petit-fils du grand Condé (*b*), présider à son éducation, diriger ses études pendant ses séjours à Versailles; et un an seulement avant sa mort, assister encore aux leçons de ses maîtres.

Le grand Condé, que ses infirmités avoient éloigné du commandement des armées depuis la campagne de 1675, s'étoit entièrement fixé à Chantilli depuis 1680, peu de temps après la mort de la duchesse de Longueville sa sœur. Il ne se montroit plus à Versailles que deux ou trois fois dans l'année, quoiqu'il eût toujours conservé sa place au conseil.

C'étoit dans cette noble retraite, embellie plus encore par son nom et par les glorieux souvenirs de tant de victoires, que par les efforts et les mer-

(*a*) Mts de Ledieu. — (*b*) M. le Duc.

veilles de l'art, qu'il se plaisoit à cultiver son esprit dans le commerce et l'entretien des hommes de génie qu'il y avoit attirés, ou qui venoient l'y chercher. C'étoit dans le calme de ce doux loisir, dont on ne connoît jamais autant le charme que lorsqu'il succède aux agitations d'une vie que l'ambition, les passions et la gloire ont tourmentée, qu'il se livroit à la méditation de ces grandes vérités religieuses, dont le tumulte des camps et le mouvement du monde lui avoient fait perdre la trace, sans les avoir jamais entièrement effacées de son esprit. Le grand CONDÉ l'a déclaré lui-même en mourant : « (a) *Je n'ai jamais douté des mystères* » *de la religion, quoi qu'on ait dit. Chrétiens, vous* » *devez l'en croire; dans l'état où il est, il ne doit* » *plus rien au monde que la vérité.* » C'est Bossuet qui parle.

« (b) On voyoit le grand CONDÉ à Chantilli comme » à la tête des armées, sans envie, sans faste, sans » ostentation, toujours grand dans l'action et dans » le repos; on le voyoit s'entretenant avec ses » amis dans ces superbes allées, au bruit de ces » eaux jaillissantes qui ne se taisoient ni jour ni » nuit; c'étoit toujours le même homme, et sa » gloire le suivoit partout. Qu'il est beau, après » les combats et le tumulte des armes, de savoir » encore goûter ces vertus paisibles et cette gloire » tranquille qu'on n'a point à partager avec le sol- » dat, non plus qu'avec la fortune, où tout charme » et rien n'éblouit, qu'on regarde sans être étourdi » par le son des trompettes, ni par le bruit des » canons, ni par les cris des blessés; où l'homme

(a) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *Œuvr. de Boss.* tom. XVII, p. 560, édit. de Vers. *in*-8°. — (b) *Ibid.* p. 539.

» paroît tout seul aussi grand, aussi respecté que » lorsqu'il donne des ordres, et que tout marche à » sa parole. »

C'étoit dans cet asile d'un grand homme, qu'un autre grand homme venoit souvent goûter les douceurs de l'amitié et les faciles plaisirs de ces entretiens, dont la religion, la philosophie et les lettres étoient l'inépuisable sujet.

En voyant Bossuet et le grand Condé se promener au bruit de ces fontaines, à l'ombre de ces arbres antiques qui avoient vu tant de héros de tous les âges oublier leur propre gloire, pour s'entretenir des embellissemens de leur retraite, se disputer le mérite d'y apporter le plus de goût et d'affection, on sent combien la véritable gloire est supérieure à cette petite ambition des âmes vulgaires, qui ne savent ni connoître, ni apprécier la véritable grandeur.

En parcourant les papiers de Bossuet, nous avons trouvé une lettre écrite de la main du grand Condé. Elle peint avec tant de naïveté la simplicité de leurs goûts et de leurs relations, que nous sommes convaincus qu'on ne la lira pas sans intérêt.

Chantilli, 19 septembre 1685.

« (a) Je suis ravi que vous soyez content de mon » fontainier. Quand on ne peut pas rendre de grands » services à ses amis, on est ravi au moins de leur » en pouvoir rendre de petits; *et comme il n'y a* » *personne, si je l'ose dire, que j'aime mieux que* » *vous, et que je suis assez malheureux pour n'a-* » *voir plus d'occasion de vous rendre des services* » *considérables, je suis ravi d'avoir quelque occa-*

(a) Lettre du grand Condé à Bossuet.

» *sion de faire quelque chose qui vous puisse faire* » *un peu de plaisir. Gardez-le donc tant qu'il vous* » *sera un peu utile, et n'ayez aucun scrupule là-* » *dessus.* Je suis ravi de la résolution que vous avez » prise de travailler sans relâche à achever votre » ouvrage (a). J'ai une extrême impatience de le » voir, étant persuadé qu'il sera très-utile et ad- » mirablement beau.

» Je ne fais pas état d'aller à la Cour, que lors- » qu'elle reviendra à Versailles. Je ne doute pas » que vous n'y veniez en ce temps-là, *et que* » *nous n'y ayons des conversations qui me sont si* » *utiles et si agréables.*

» *Mes neveux sont traités fort honnêtement,* » *mais fort froidement. Il faudra que leur bonne* » *conduite achève de réparer leurs fautes.* Je suis » de tout mon cœur pour vous tel que je dois; je » vous conjure de n'en pas douter. »

LOUIS DE BOURBON.

En lisant cette lettre, on ne peut s'empêcher de sourire; mais ce sourire est celui de l'admiration. Il ne s'agit à la vérité que d'un fontainier, que le grand Conty envoie à Bossuet; mais c'est ce monument de simplicité et de familiarité entre de tels hommes qui en fait la grandeur. On aime à les voir sensibles à des plaisirs et à des distractions qui sont à portée de tous les hommes; et on observe avec satisfaction que la véritable grandeur peut s'allier avec des amusemens purs et innocens qui appartiennent à tous les états et à toutes les conditions. On se repose en quelque sorte de

(a) *L'Histoire des Variations.*

l'admiration qu'ils inspirent pour jouir de *leur bonhomie*.

Mais au milieu de ces détails si vulgaires, on est frappé de la vénération et de la tendre affection du grand Condé pour Bossuet. « *Il n'y a personne, » si je l'ose dire, que j'aime mieux que vous.* » Cette déclaration si simple et si franche, ne pouvoit venir que du cœur. Les princes et les grands s'expriment ordinairement dans un langage plus flatteur et moins vrai.

On voit avec une sorte de peine, dans cette lettre, le grand Condé, à la fin d'une carrière si glorieuse, condamné à gémir sur la disgrâce de ses neveux, soupirer dans l'attente d'un regard plus favorable de Louis XIV sur ces jeunes princes, et incertain d'obtenir cette foible consolation avant de mourir.

Il s'agissoit des deux princes de Conti; l'aîné des deux frères, qui avoit épousé la fille de Louis XIV et de Mme *de la Vallière*, mourut le 22 novembre 1685, quelques semaines après la date de cette lettre.

Le prince de la Roche-sur-Yon, son frère, prit alors le titre de prince de Conti. C'est lui que tous les *mémoires* du temps, et le duc de Saint-Simon en particulier, ont peint sous des couleurs si aimables. Il mourut en 1709, sans avoir jamais pu recouvrer la bienveillance de Louis XIV, ni parvenir au commandement des armées, où ses talens et le vœu public sembloient l'appeler. Les deux frères avoient eu l'abbé Fleury pour instituteur.

Ce n'étoit qu'avec Bossuet, ce n'étoit même qu'avec une extrême réserve, que le grand Condé

osoit s'épancher sur ce sujet délicat. Cependant peu de momens avant sa mort, ce prince reçut de Louis XIV l'assurance, ou plutôt l'espérance d'un sentiment moins inflexible. Car son cœur resta toujours fermé au jeune prince de Conti, qui n'en obtint jamais que les égards dus à son rang, et la faveur d'approcher un peu plus souvent de sa personne. Bossuet à su ramener tous ces détails avec beaucoup d'art et de mesure dans *l'oraison funèbre* du grand Condé.

Louis XIV parut sentir avec regret la perte du grand Condé. Ce prince avoit quitté subitement Chantilli le 6 novembre 1686. Malgré sa foiblesse et ses infirmités, il étoit accouru avec empressement à Fontainebleau, pour donner lui-même des soins à Mme la duchesse de Bourbon sa petite-fille, malade de la petite vérole. Ce fut là qu'il mourut, le 11 décembre 1686, après avoir vu les approches de la mort avec le calme d'un sage et la piété d'un Chrétien.

Louis XIV voulut honorer la mort d'un prince qui avoit eu tant d'éclat pendant sa vie, par toute la magnificence dont une pompe funèbre peut être susceptible. Il ordonna un service public à Notre-Dame. Tous les évêques et toutes les compagnies souveraines eurent ordre d'y assister, et Bossuet fut choisi pour prononcer *l'oraison funèbre*. Ce triste honneur lui appartenoit à des titres encore plus chers et plus sacrés que ceux de la supériorité du génie et du talent.

L'architecture, les ornemens, les inscriptions qui décoroient le catafalque du grand Condé furent très-vantés dans le temps. Les inscriptions étoient du père *Ménétrier*, jésuite, qui avoit un talent par-

ticulier pour ce genre de composition. Il falloit que cette magnificence eût quelque chose d'extraordinaire et d'inusité, puisque le *Mercure* de France se crut obligé d'en donner une description détaillée, et que Bossuet l'a fait entrer comme ornement oratoire dans sa belle *péroraison;* elle lui a même inspiré une de ces grandes et belles pensées qui portent toujours l'empreinte de son génie.

L'oraison funèbre du grand Condé excite encore, après plus d'un siècle, l'admiration de tous ceux qui la lisent. C'est la première leçon d'éloquence française, par laquelle on essaie le goût et les dispositions des générations naissantes. Elle vient se graver d'elle-même dans la mémoire des jeunes gens aussitôt que leur oreille se montre sensible à l'harmonie; elle fait battre de jeunes cœurs étonnés d'une émotion qu'ils n'avoient point encore ressentie; elle fait couler les premières larmes que la puissance du génie arrache à des ames encore neuves. A quelque âge que ce soit, quelque gloire qu'on ait acquise dans la carrière des armes, des lettres, de la magistrature, du barreau, de l'éloquence de la chaire, on se rappelle avec complaisance l'enthousiasme qu'on éprouva dans ses jeunes ans en lisant pour la première fois *l'oraison funèbre* du grand Condé; et on aime à attribuer au sentiment naissant de tant de beautés, l'attrait et le goût qui ont dirigé nos études dans la maturité de l'âge.

Ce que la religion a de plus auguste et de plus sacré; l'histoire, de plus imposant; l'éloquence, de plus noble et de plus majestueux; la poésie, de plus sensible, se trouve réuni dans cette admirable composition; et il faut dire qu'elle est encore plus

l'ouvrage du cœur de Bossuet, que celui de son génie.

Dès l'exorde, le génie de Bossuet s'arrête intimidé devant l'ombre du grand CONDÉ. Il semble s'oublier lui-même; il oublie toute sa gloire et tous ses triomphes passés. Une noble modestie est répandue dans son maintien et dans son langage; et s'il parle de lui, ce n'est qu'en paraissant craindre de ne pouvoir répondre à la grandeur du sujet qu'il va traiter.

« (a) Au moment où j'ouvre la bouche pour » célébrer la mémoire immortelle de LOUIS DE » BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, je me sens confondu » et par la grandeur du sujet, et, s'il m'est » permis de l'avouer, par l'inutilité du travail. » Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï » les victoires du prince de CONDÉ et les merveilles » de sa vie? On les raconte partout; le Français » qui les vante, n'apprend rien à l'étranger; et » quoi que je puisse aujourd'hui vous en rapporter, toujours prévenu par vos pensées, j'aurai » encore à répondre au secret reproche que vous » me ferez d'être demeuré beaucoup au-dessous. » *Nous ne pouvons rien, foibles orateurs, pour la* » *gloire des ames extraordinaires.* Le Sage l'a dit : » *Leurs seules actions les peuvent louer; tout autre* » *louange languit auprès des grands noms, et la* » *seule simplicité d'un récit fidèle pourroit soute-* » *nir la gloire du prince de* CONDÉ.

» Mais en attendant que l'histoire, qui doit ce » récit aux siècles futurs, le fasse paroître, *il faut* » *satisfaire, comme nous pourrons*, à la reconnois-

(a) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *OEuvr. de Boss.* tom. XVII, p. 451; édit. de Vers. *in*-8°.

» sance publique et aux ordres du plus grand des » rois..... *Il veut que ma foible voix anime toutes » ces tristes représentations et tout cet appareil fu- » nèbre. Faisons donc cet effort sur notre dou- » leur.*

Comme Bossuet paroît encore plus grand, lorsqu'en pensant à tout ce qu'on attend de lui pour la gloire du grand Condé, il se nomme *foible orateur*, et qu'il croit avoir besoin de s'exciter et de s'encourager pour satisfaire, *comme il pourra*, à la reconnoissance et à l'attente publique.

Mais en méconnoissant sa propre force, Bossuet connoît toute la force et toute l'autorité de son ministère. Il déclare « (a) qu'il va pousser à bout » la gloire humaine, qu'il va détruire l'idole des » ambitieux; il veut *qu'elle tombe anéantie devant » les autels.* »

L'éloge d'un prince qui se montra vainqueur dès qu'il se montra au monde, devoit commencer par l'histoire de ses victoires. Bossuet, déjà courbé sous le poids de tant de travaux, semble respirer une ardeur guerrière; rien n'est comparable à la chaleur qui anime ses récits. On voit qu'il est encore plein de l'enthousiasme que dans sa jeunesse il avoit partagé avec toute la France, enflammée d'admiration pour les victoires du jeune duc d'Enghien. Cet enthousiasme, entretenu depuis vingt-cinq ans par un commerce habituel avec le prince qui en étoit l'objet, avoit survécu au progrès des années, et conservé toute sa chaleur première. La mort récente du grand Condé avoit rappelé tous les anciens souvenirs de sa jeunesse; et toutes les voix répétoient les chants de la victoire et les

a) *Oraison funèbre* du grand Condé; *ibid.* p. 525.

triomphes qui avoient ouvert sa brillante carrière. Le mouvement rapide des paroles de Bossuet, l'éclat des images, le feu qui brille à travers la poussière et la fumée dont le champ de bataille est couvert, l'ordre au milieu du désordre, deviennent la peinture vive et animée de l'activité, de l'impétuosité du génie guerrier du grand Condé. On croit voir ce jeune héros « (a) *avec ces illu-* » *minations soudaines, avec ces grandes pensées,* » *avec cet instinct admirable qui lui avoit été* » *donné pour entraîner la fortune dans ses des-* » *seins, et forcer les destinées.* » On voit que Bossuet avoit appris du grand Condé lui-même à parler de ses campagnes et de ses victoires; et Bossuet, emporté par la chaleur de ses récits, ne sait plus lui-même s'il a voulu parler « (b) *d'A-* » *lexandre ou du grand* Condé. »

Mais à ce nom d'Alexandre, le pontife de la religion reprend son caractère auguste. Il convient « (c) que si Dieu inspire le courage, il ne donne » pas moins les autres grandes qualités naturelles » et surnaturelles et du cœur et de l'esprit; que » tout part de sa puissante main; que c'est lui qui » envoie du ciel les généreux sentimens, les sages » conseils et toutes les bonnes pensées; mais il veut » que nous sachions distinguer les dons *qu'il aban-* » *donne* à ses ennemis, de ceux qu'il réserve à ses » serviteurs; c'est la religion, c'est la piété qui » fonde sa prédilection. »

Sans rabaisser la grandeur des héros de l'antiquité, Bossuet montre la supériorité des héros éclairés de la lumière du christianisme; il fait

(a) *Oraison funèbre* du grand Condé; *ibid.* p. 547. — (b) *Ibid.* p. 527. — (c) *Ibid.* p. 524.

plus, il donne encore plus de gloire à ALEXANDRE et aux Romains, que ne leur en ont jamais donné leurs historiens; et par un prodige de l'art, il fait servir leurs trophées mêmes à orner le char de triomphe du grand CONDÉ.

« (a) Qu'ont-ils voulu, ces hommes rares, sinon » des louanges, et la gloire que les hommes don- » nent? *Peut-être que pour les confondre, Dieu* » *refusera cette gloire à leurs vains désirs? Non,* » *il les confond mieux en la leur donnant, et* » *même au-delà de leur attente. Cet* ALEXANDRE, » *qui ne vouloit que faire du bruit dans le monde,* » *y en a fait plus qu'il n'auroit osé espérer. Il* » *faut encore qu'il se trouve dans tous nos pané-* » *gyriques, et il semble, par une espèce de fata-* » *lité glorieuse à ce conquérant, qu'aucun prince* » *ne puisse recevoir de louanges qu'il ne les partage.*

» S'il a fallu trouver quelques récompenses aux » grandes actions des Romains, Dieu leur en a su » trouver une convenable à leurs mérites, comme » à leurs désirs. *Il leur donne pour récompense* » *l'empire du monde comme un présent de nul* » *prix. O rois, confondez-vous dans votre gran-* » *deur! conquérans, ne vantez pas vos victoires!* » *Il leur donne pour récompense la gloire des* » *hommes, récompense qui ne vient pas jusqu'à* » *eux; qui s'efforce de s'attacher, quoi? peut-être* » *à leurs médailles, ou à leurs statues déterrées,* » *restes des ans et des barbares; aux ruines de* » *leurs monumens et de leurs ouvrages qui dispu-* » *tent avec le temps, ou plutôt à leur idée; à* » *leur ombre, à ce qu'on appelle leur nom. Voilà* » *le digne prix de tant de travaux, et dans le*

(a) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *ibid.* p. 559.

» *comble de leurs vœux, la conviction de leur* » *erreur.* VENEZ, RASSASIEZ-VOUS, GRANDS DE LA » TERRE! SAISISSEZ-VOUS, SI VOUS POUVEZ, DE CE FAN- » TÔME DE GLOIRE!.. IL N'EN SERA PAS AINSI DE NOTRE » GRAND PRINCE..... »

Bossuet nous montre en effet ce guerrier si terrible à la tête des armées, cet aigle qui portoit toujours le tonnerre avec lui, orné de vertus plus douces et plus sensibles, généreux dans la victoire, touché de respect pour le malheur, et portant jusqu'au milieu des champs de carnage cette législation plus humaine que l'esprit du christianisme a introduite dans le code de la guerre.

« (*a*) Loin de nous, s'écrie Bossuet, les héros » sans humanité; ils pourront bien forcer les res- » pects et ravir l'admiration, comme font tous » les objets extraordinaires; mais ils n'auront pas » les cœurs. *Lorsque Dieu forma le cœur et les* » *entrailles de l'homme, il y mit premièrement* » *la bonté, comme le propre caractère de la na-* » *ture divine, et pour être comme la marque de* » *cette main bienfaisante dont nous sortons. La* » *bonté devoit donc faire comme le fond de notre* » *cœur, et devoit être en même temps le premier* » *attrait que nous aurions en nous-mêmes pour* » *gagner les autres hommes. La grandeur qui vient* » *par-dessus, loin d'affoiblir la bonté, n'est faite* » *que pour l'aider à se communiquer davantage,* » *comme une fontaine publique qu'on élève pour* » *la répandre. Les cœurs sont à ce prix; et les* » *grands, dont la bonté n'est pas le partage, par* » *une juste punition de leur dédaigneuse insensi-*

(*a*) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *ibid.* p. 537, 538.

» *bilité, demeureront privés éternellement du plus* » *grand bien de la vie humaine, c'est-à-dire, des* » *douceurs de la société.*

« Jamais homme ne les goûta mieux que le » prince dont nous parlons; jamais homme ne crai- » gnoit moins que la familiarité blessât le respect. » Est-ce là celui qui forçoit les villes et qui gagnoit » les batailles ? Reconnoissez le héros qui, toujours » égal à lui-même, sans se hausser pour paroître » grand, sans s'abaisser pour paroître civil et obli- » geant, se trouve naturellement tout ce qu'il doit » être envers tous les hommes : comme un fleuve » majestueux et bienfaisant qui porte paisiblement » dans les villes l'abondance qu'il a répandue dans » les campagnes, en les arrosant; qui se donne à » tout le monde, *et ne s'élève et ne s'enfle que lors-* » *qu'avec violence on s'oppose à la douce pente* » *qui le porte à continuer son tranquille cours :* » *telle a été la douceur, et telle a été la force du* » *prince de* Condé. »

C'est ainsi que Bossuet, sans trahir la vérité, sans tromper la juste admiration due à son héros, le montre tel qu'il étoit, doux, aimable, attachant, séduisant dans le commerce habituel de la vie; bouillant et impétueux, lorsque l'injustice et la violence irritoient un naturel prompt à s'enflammer. Mais depuis son retour en France, le grand Condé, corrigé, par l'âge et l'adversité, de cette habitude de domination qu'il avoit contractée dans le commandement des armées, de cette irritation trop vive, qui avoit souvent fatigué ses amis, et de la franchise dédaigneuse qu'il avoit affectée envers ses ennemis, ne se montroit plus

dans les derniers temps de sa vie, qu'environné de ses vertus et des souvenirs de sa gloire.

Bossuet avoit un grand écueil à éviter dans l'éloge d'un prince qui avoit bravé l'autorité de son roi jusque dans sa capitale et dans sa Cour, qui avoit porté les armes contre la France, et même commandé des armées ennemies. Bossuet ne dissimule aucune des fautes, ou des erreurs du grand CONDÉ; il a même la hardiesse de le montrer combattant en présence du Roi les troupes du Roi, sous les murs de la ville royale; mais il couvre de tant de gloire ce grand attentat, qu'on ne voit plus que les prodiges de la valeur, et qu'on oublie le prince rebelle. Par une adroite interversion de l'ordre des événemens, ce n'est qu'à la suite de cette journée désastreuse qu'il place la victoire de Lens, « (*a*) *nom agréable à la France.* » Bossuet va jusqu'à intéresser la fierté de Louis XIV à s'énorgueillir des fautes d'un prince « (*b*) *qui sut* » *garder son rang à la maison de France, sur* » *celle d'Autriche, jusque dans Bruxelles même.* » Enfin, pour achever l'expiation de toutes les erreurs dont l'histoire auroit pu conserver la trace, il montre « (*c*) *cette grande victime se sacrifiant au bien* » *public,* » et s'oubliant elle-même au traité des Pyrénées, pour ne se ressouvenir que de ses amis. C'est alors que Bossuet ne craint plus de montrer à Louis XIV et à la France dans le grand CONDÉ, « (*d*) *un prince accompli, et avec ce je ne sais quoi* » *d'achevé que le malheur ajoute aux grandes* » *vertus.* »

On a toujours admiré le magnifique parallèle

(*a*) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *ibid.* p. 544. — (*b*) *Ibid.* p. 535. — (*c*) *Ibid.* p. 536. — (*d*) *Ibid.*

que Bossuet a fait de TURENNE et du grand CONDÉ; « (a) *de ces deux hommes que la voix commune* » *de toute l'Europe égaloit aux plus grands capi-* » *taines des siècles passés; de ces deux hommes,* » *en qui on vit les mêmes vertus avec des caractè-* » *res si divers, pour ne pas dire si contraires.* »

C'est précisément cet heureux contraste qui offre à Bossuet le moyen d'être juste envers TURENNE, et de l'élever au plus haut degré de gloire, en conservant au grand CONDÉ une sorte d'éclat, qui le laisse au premier rang sans que l'ombre de TURENNE puisse s'en offenser. Car, malgré l'exacte impartialité que Bossuet a voulu, qu'il a cru peut-être avoir observée, on s'aperçoit aisément que son cœur et son imagination sont pour le grand CONDÉ, et qu'il lui laisse une sorte de prééminence, qu'il craint de s'avouer à lui-même.

L'esprit du siècle où nous vivons portera peut-être à penser, que le récit des détails religieux de la mort du grand CONDÉ tient une trop grande place dans son *oraison funèbre*. Mais serons-nous toujours obligé d'avertir nos lecteurs de se transporter dans le siècle où vécurent Bossuet et le grand CONDÉ? Ces détails si touchans et si sacrés des derniers momens de la vie d'un grand homme étoient alors recueillis avec un intérêt religieux (1). On

(a) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *ibid.* p. 546.

(1) Fontenelle, dans ses *Éloges*, n'avoit à parler que d'hommes distingués dans les sciences, et on n'a peut-être jamais remarqué l'attention qu'il met toujours à rendre compte du respect avec lequel ils ont rempli tous les devoirs de la religion dans leurs derniers momens. Il est peu de ces *éloges* où il ne se croie obligé de rendre ce témoignage édifiant à la mémoire de ceux qu'il est chargé de re-

croyoit l'entendre parler du fond de son tombeau à sa famille, à ses amis, à tous ses contemporains, et, se survivant ainsi à lui-même, donner à son siècle et à la postérité la plus auguste et la plus utile de toutes les instructions. Bossuet a obéi au vœu de son siècle comme au sentiment de son cœur, en montrant le grand Condé dans sa retraite « (a) *exerçant ces vertus paisibles et ces* » *communes pratiques de la vie chrétienne, que* » *Jésus-Christ louera au dernier jour. Ce n'étoit* » *plus cet ardent vainqueur, qui sembloit vouloir* » *tout emporter..... Les histoires seront abolies* » *avec les empires, et il ne se parlera plus de ces* » *faits éclatans dont elles sont pleines.* » Mais si la vertu n'est point un vain nom; si l'homme porte au-dedans de lui-même le sentiment intime de l'immortalité de son ame, ses vertus seules lui

commander à l'estime publique. Fontenelle avoit vu la dernière moitié du XVIIe siècle, et la première du XVIIIe. Il est peut-être l'homme de lettres et l'écrivain qui marque le mieux le passage du *siècle de Louis XIV* à celui de son successeur. Dans son style, dans ses principes, jusque dans son caractère, ses mœurs et ses manières, il tient de l'un et de l'autre siècle. Il conserve toujours le respect de toutes les convenances et de toutes les bienséances. Jamais il n'a le mauvais goût d'insulter aux principes, ni même aux opinions; il montre plutôt de l'indulgence que de l'indifférence. L'impression des principes et des mœurs dont il avoit été témoin pendant la première partie de sa vie qui correspond au siècle de Louis XIV, avoit laissé en son esprit des traces assez profondes pour résister à l'influence des mœurs de la Régence, et à l'espèce d'indifférence qui avoit succédé à cette époque de licence et de dépravation.

(a) *Oraison funèbre* du grand Condé; *Œuvr. de Bossuet*, tom. XVII, p. 552, édit. de Vers. *in*-8o.

restent pour sa consolation, lorsque le temps va finir pour lui et que l'éternité commence.

Le grand CONDÉ n'avoit pas attendu pour s'occuper de ces graves pensées, qu'il se trouvât « (a) *entre les bras de la mort, glacé sous ses froides mains.* »

Bossuet rapporte la déclaration solennelle que ce prince fit bien peu de temps avant de rendre le dernier soupir : « (b) *Je n'ai jamais douté des mystères de la religion, quoi qu'on ait dit.* » Ces dernières paroles pouvoient laisser croire que dans sa jeunesse, dans la fougue des passions, quelques traits d'indiscrétion ou de légèreté avoient pu faire douter de ses principes. Mais lorsque le grand CONDÉ mourant déclare « *qu'il n'a jamais douté des mystères de la religion,* » on doit dire avec Bossuet : « (c) *Chrétiens, vous devez l'en croire, dans l'état où il est, il ne doit plus rien au monde que la vérité.* »

Bossuet a fait voir le grand CONDÉ « (d) *tel qu'il fut à son dernier jour sous la main de Dieu.* » Tranquille désormais sur un intérêt si cher, Bossuet va nous offrir dans cette célèbre *péroraison* mille et mille fois citée et à laquelle l'antiquité n'a rien de comparable, le plus magnifique spectacle que la religion chrétienne puisse offrir dans ses jours de deuil et de douleur.

C'est au moment même où Bossuet couvre des ombres de la mort « (e) *l'éclat des plus belles victoires ;* c'est lorsqu'il invite *à considérer le peu qui reste de tant de naissance, de grandeur et de*

(a) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *ibid.* p. 554. — (b) *Ibid.* p. 560. — (c) *Ibid.* — (d) *Ibid.* p. 563. — (e) *Ibid.* p. 561.

» *gloire*, qu'il gémit *sur ces titres, ces inscriptions,* » *vaines marques de ce qui n'est plus; sur ces si-* » *mulacres de la douleur qui semblent pleurer au-* » *tour d'un tombeau; sur ces fragiles images d'une* » *douleur que le temps emporte avec tout le reste;* » *sur ces foibles restes de la vie humaine, et cette* » *triste immortalité qu'on donne aux héros;* » c'est lorsque son ame oppressée succombe sous la pensée, » que rien ne manque à ces hommes que celui » *à qui on les rend*, » et que dans sa profonde douleur, il brise lui-même « *ces colonnes qui semblent* » *vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoi-* » *gnage du néant de l'homme :* » c'est alors que l'imagination croit voir l'ombre du grand CONDÉ s'élever sur ces pompeux débris, et triompher du temps et de la mort, qui peuvent tout détruire, excepté les vertus que la religion a couronnées.

Quelle majestueuse douleur dut se répandre dans l'ame de tous ceux qui l'écoutoient, lorsqu'on entendit Bossuet appeler d'une voix lamentable toutes les grandeurs de la terre aux funérailles du grand CONDÉ.

« (*a*) *Venez, peuples, et vous qui jugez la terre;* » *et vous qui ouvrez aux hommes les portes du* » *ciel..... Venez, princes et princesses, nobles re-* » *jetons de tant de rois, lumières de la France,* » *obscurcies maintenant et couvertes de votre dou-* » *leur comme d'un nuage..... Approchez en par-* » *ticulier, ô vous qui courez avec tant d'ardeur* » *dans la carrière de la gloire! voilà celui qui* » *vous menoit dans les hasards; sous lui se sont* » *formés tant de renommés capitaines, que ses*

(*a*) *Oraison funèbre* du grand CONDÉ; *ibid.* p. 561.

» *exemples ont élevés aux premiers honneurs de* » *la guerre.* »

Quelle onction touchante dans les paroles de Bossuet, lorsque levant ses yeux mouillés de larmes, il semble vouloir les essuyer pour offrir aux amis du grand Condé les seules consolations qui restent à leur douleur commune. Ce n'est plus la majesté de l'éloquence, c'est l'accent de la plus douce et de la plus vertueuse sensibilité. Il paroît craindre qu'ils n'aient pas même la force de remplir ce triste devoir de la religion et de l'amitié :

« (*a*) *Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste* » *monument, vous, dis-je, qu'il a bien voulu mettre* » *au rang de ses amis? tous ensemble, en quelque* » *degré de sa confiance qu'il vous ait reçus, envi-* » *ronnez ce tombeau; versez des larmes avec des* » *prières; conservez le souvenir d'un héros dont la* » *bonté avoit égalé le courage. Ainsi puisse-t-il tou-* » *jours vous être un cher entretien : ainsi puissiez-* » *vous profiter de ses vertus; et que sa mort, que* » *vous déplorez, vous serve à la fois de consolation* » *et d'exemple.* »

On devroit croire que l'éloquence de la douleur ne peut plus rien, lorsqu'elle a déjà laissé une si profonde émotion; mais il restoit à Bossuet sa propre douleur.

Qu'on se représente, s'il est possible, le siècle de Louis XIV, encore dans sa splendeur, et tout ce que la France comptoit alors de noms fameux par la grandeur, le génie, la naissance, les dignités, réuni dans le premier temple de la capitale; toutes les livrées de la mort décorées d'une lugubre magnificence; les sombres voûtes des tombeaux fermées

(*a*) *Oraison funèbre* du grand Condé; *ibid.* p. 564.

aux rayons du jour, et éclairées de la seule clarté des flambeaux de la nuit; qu'on se représente les princes et princesses d'une auguste famille privés de celui qui en avoit fait la gloire et l'ornement; les compagnons et les témoins de tant de victoires; les amis éplorés d'un prince dont l'amitié seule étoit un titre d'honneur; les pontifes de la religion, dont le ministère sacré se montre encore plus imposant dans ces grands triomphes de la mort; tous les premiers ordres de l'Etat en longs habits de deuil, traverser en silence cette lugubre enceinte, et s'approcher avec respect de ce vaste monument dont la hauteur s'élevoit jusqu'à la voûte du temple, comme pour porter jusqu'au ciel les prières et les vœux de la religion et de la patrie; qu'on se représente, à la suite de ce long cortége, Bossuet *avec ses cheveux blancs*, que ses travaux avoient vieillis avant l'âge (1), recueilli dans sa douleur et dans les pensées qui lui retracent tant de souvenirs chers à sa grande ame, laissant échapper d'une voix affoiblie ces paroles, les dernières qu'il devoit faire entendre dans la chair funèbre :

« (a) *Pour moi, s'il m'est permis après tous les* » *autres, de venir rendre les derniers devoirs à ce* » *tombeau, ô prince, le digne sujet de mes louanges* » *et de nos regrets! vous vivrez éternellement dans* » *ma mémoire; votre image y sera tracée, non point*

(a) *Oraison funèbre* du grand Condé; *ibid.* p. 563.

(1) Bossuet n'avoit alors que cinquante-neuf ans; on auroit pu dire de lui ce que Pline disoit de Trajan : « *Les* » *dieux semblent n'avoir fait blanchir ses cheveux avant les* » *années, que pour imprimer à son front plus de majesté.* »

« *Non sine quodam munere Deûm festinatis senectutis* » *insignibus ad augendam majestatem ornata cæsaries.* »

» *avec cette audace qui promettoit la victoire; non,*
» *je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y*
» *efface; vous aurez dans cette image des traits*
» *immortels. Je vous y verrai tel que vous étiez à*
» *ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa*
» *gloire sembla commencer à vous apparoître; c'est*
» *là que je vous verrai plus triomphant qu'à Fri-*
» *bourg et à Rocroi..... Agréez ces derniers efforts*
» *d'une voix qui vous fut connue. Vous mettrez fin*
» *à tous ces discours. Au lieu de déplorer la mort*
» *des autres, grand prince, dorénavant je veux*
» *apprendre de vous à rendre la mienne sainte.*
» *Heureux si, averti par ces cheveux blancs du*
» *compte que je dois rendre de mon administra-*
» *tion, je réserve au troupeau que je dois nourrir*
» *de la parole de vie, les restes d'une voix qui*
» *tombe, et d'une ardeur qui s'éteint.* »

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE NEUVIÈME.

Histoire des Variations.

HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE NEUVIÈME.

Histoire des Variations.

I. — Intention de Bossuet en écrivant l'*Histoire des Variations.*

On ne peut apprécier tout le mérite de l'*Histoire des Variations*, et saisir la pensée qui inspira à Bossuet le dessein de cette belle et vaste composition, qu'en se plaçant avec lui dans la position où il avoit trouvé les Catholiques et les Protestans.

La plupart des hérésies que le christianisme avoit vues naître depuis son établissement, convenoient au moins d'un principe commun; elles s'accordoient à reconnoître et à respecter l'autorité de l'Eglise. Chacune d'elles avoit attaqué successivement quelque point de sa doctrine, ou quelques-unes des règles de sa discipline; mais elles ne lui contestoient ni le droit de juger, ni la forme dans laquelle elle prononçoit ses jugemens. L'Eglise, en vertu de la puissance que les paroles et les promesses de Jésus-Christ lui avoient transmise, traduisoit à son tribunal les novateurs,

discutoit leurs opinions, entendoit leurs accusateurs, écoutoit les défenses et les explications des accusés; et, appuyée sur l'Ecriture et sur la tradition, elle prononçoit ses décrets.

Cette forme, prescrite par Jésus-Christ lui-même, avoit été invariablement suivie depuis l'origine du christianisme; elle avoit presque toujours suffi pour remplir l'objet de sa divine institution; et quand on se rappelle cette suite innombrable de sectes qui se sont succédées, et dont les auteurs et les erreurs sont presque oubliés sans avoir laissé aucune trace sur la terre, on ne peut qu'admirer la sagesse divine qui a présidé à la constitution de l'Eglise.

Plus audacieux que tous ceux qui les avoient précédés depuis quinze siècles, les novateurs du seizième avoient tout attaqué, et prétendu tout renverser. Il est vrai que Luther annonça et promit d'abord une humble soumission au jugement du Pape et de l'Eglise. Mais cet homme ardent, incapable de garder aucune mesure, irrité d'un jugement qu'il avoit lui-même provoqué, se hâta de rétracter ses premiers engagemens. Fier de ses succès, enhardi par le nom, la puissance et l'éclat de ses protecteurs, il ébranla tous les fondemens du christianisme, et porta une main téméraire à toutes les institutions de l'Eglise. Il mit en controverse les points les plus importans de la doctrine chrétienne; il foula aux pieds ses institutions les plus précieuses, conserva, ou retrancha à son gré des sacremens que leur origine divine et la tradition de quinze siècles avoient consacrés; altéra, effaça, abrogea les rites les plus anciens de l'Eglise; et s'interdit à lui-même tout espoir

de retour à l'ordre et à la vérité, en contestant à l'Eglise le droit même de le juger. Infidèle à ses propres maximes, il posa un principe éternel de discorde, et ouvrit la porte à tous les genres de fanatisme, en transmettant à chaque particulier un droit qu'il refusoit à l'Eglise entière, celui d'être interprète et juge de la parole de Dieu.

Calvin, encore plus hardi, acheva de détruire ce que Luther avoit conservé. Dans sa sombre haine contre toutes les puissances et toutes les autorités, il s'indigna de voir au-dessus de lui des rois et des papes, des grands et des évêques; et, soulevant toutes les passions de la multitude, il transporta la démocratie dans la religion et dans la société politique. Le contraste de son culte et de ses principes de gouvernement avec le culte et les formes de gouvernement qui avoient dominé jusqu'alors, dut nécessairement mettre aux prises toutes les classes de la société les unes avec les autres, et armer toutes les passions et toutes les haines. Son vœu fut rempli; le sang coula dans toute l'Europe, et ses disciples furent si fanatiques par la crainte d'être superstitieux, qu'ils finirent par faire monter sur l'échafaud un roi protestant, pour une légère différence dans les habits et les cérémonies ecclésiastiques.

Comment pouvoir convenir d'un principe commun de décision avec des hommes qui établissoient en principe que nulle autorité n'avoit droit de juger et de soumettre leurs opinions. Les succès qui avoient couronné leur audace exaltoient leurs prétentions et leur présomption, et ils parloient *de leur foi et de leur doctrine* avec une confiance

et une fierté qu'ils empruntoient du grand nombre de leurs disciples.

Jusqu'à Bossuet, la plus grande partie des controverses agitées entre les théologiens catholiques et les théologiens protestans, n'avoient porté que sur des points particuliers. Bossuet lui-même s'étoit borné à satisfaire les doutes et à résoudre les objections que des Protestans incertains et sincères étoient venus soumettre à ses lumières. Son bel ouvrage de l'*Exposition de la foi catholique* n'étoit qu'une simple apologie du concile de Trente. Les Catholiques se trouvant en possession de la doctrine et de la discipline qu'ils avoient reçues de leurs pères, avoient cru qu'il devoit leur suffire d'en montrer l'exacte conformité avec la doctrine et la discipline de tous les siècles qui les avoient précédés.

Ce système de défense avoit été inspiré par un sentiment estimable de modération; il paroissoit laisser aux Protestans de bonne foi plus de facilité pour se désabuser des préventions dont on les avoit nourris. Ces préventions s'étoient transmises de génération en génération depuis cent cinquante ans, sans examen et sans discussion. La plupart des Protestans contemporains de Bossuet, ignoroient eux-mêmes l'histoire des motifs, ou des prétextes qui avoient provoqué une séparation si violente, et entraîné tant de calamités. Ils se représentoient leurs premiers réformateurs comme des sages exempts de toutes les passions humaines, uniquement inspirés par l'amour de la vérité et invariablement attachés à la doctrine antique et pure des beaux jours du christianisme naissant,

qu'ils avoient eu le bonheur de dégager des nuages dont la superstition des siècles suivans l'avoient enveloppée.

Bossuet vient détruire leur illusion. Il se présente tout-à-coup l'*Histoire des variations* à la main.

Il dit aux Luthériens et aux Calvinistes : « *Qui* » *êtes-vous? d'où venez-vous? Vous parlez de* » *votre foi et de votre doctrine! avez-vous une* » FOI *et une* DOCTRINE? *Non, vous n'en avez pas.* » *La* FOI *qui change n'est point une* FOI; *elle n'est* » *point la parole de Dieu, qui est immuable. Si* » *vous en avez une, elle doit se trouver dans vos* » SYMBOLES *et dans vos* PROFESSIONS DE FOI. *Les* » *voici : j'y ai cherché ce que vos pères ont dit* » *et enseigné; ils ne l'ont pas su eux-mêmes, ils* » *ont dit et enseigné les dogmes les plus opposés.* » *J'y cherche ce que vous pensez et ce que vous* » *professez aujourd'hui; vous ne le savez pas* » *vous-mêmes. Vous vous dites disciples de Lu-* » *ther; vous vous dites disciples de Calvin, et* » *vous frémissez d'horreur lorsqu'on vous rap-* » *pelle les axiomes barbares qu'ils ont donnés pour* » *fondement de leur doctrine. Vous les abjurez* » *hautement; vous protestez qu'ils sont aujour-* » *d'hui désavoués par tous les Luthériens et tous* » *les Calvinistes. Vous ne voulez pas que je vous* » *attribue les torts et les erreurs personnelles de* » *vos premiers chefs; j'y consens. Qu'êtes-vous* » *donc? Où irois-je chercher les règles et les* » *principes de votre croyance? Ce sera, dites-* » *vous, dans le recueil des* SYMBOLES *et des* PRO- » FESSIONS DE FOI *que nous avons promulgués nous-* » *mêmes. Eh bien! les voici; c'est de vos mains*

» *que je les ai pris et reçus. Je ne prétends faire* » *valoir contre vous ni les jugemens de nos papes* » *et de nos évêques, ni les décrets de nos conciles* » *généraux, ni douze cents ans d'une tradition* » *invariable. Vos chefs vous ont dit que de telles* » *autorités ne méritoient aucun égard. Je ne veux* » *discuter avec vous que les actes que vous pré-* » *sentez vous-mêmes comme l'expression fidèle de* » *votre* FOI *et de votre* DOCTRINE, *comme le résultat* » *des profondes méditations de vos plus grands* » *théologiens et des longues discussions de vos* » COLLOQUES *et de vos* SYNODES GÉNÉRAUX. *Vous les* » *avez acceptés comme la règle de la croyance* » *commune de tous les membres de votre commu-* » *nion. Vous leur avez donné le titre imposant de* » PROFESSION DE FOI, *pour leur imprimer le carac-* » *tère le plus auguste et le plus invariable en ma-* » *tière de religion. Vous ne pouvez plus ni les* » *désavouer, ni les rejeter. Ils sont le seul lien* » *qui vous réunit sous la forme d'une* COMMUNION » CHRÉTIENNE. *Otez ces* SYMBOLES *extérieurs, vous* » *n'êtes plus que des particuliers plus ou moins* » *recommandables par vos vertus, vos talens, vos* » *lumières et vos connoissances. Mais vous n'of-* » *frez plus ni l'idée, ni l'autorité d'une réunion* » *d'hommes professant la même doctrine et le même* » *culte. Je vous invite à parcourir avec moi cette* » *longue suite de vos* PROFESSIONS DE FOI; *et nous* » *verrons si vous êtes en droit d'interroger l'E-* » *glise romaine sur sa croyance, vous qui ne savez* » *pas même encore ce que vous croyez et ce que* » *vous devez croire.* »

Ces paroles que nous avons osé nous permettre de placer dans la bouche de Bossuet, nous ont

paru rendre la pensée, l'intention et le plan de l'HISTOIRE DES VARIATIONS.

II. — De l'*Histoire des Variations*. 1688.

C'étoit en 1688 que Bossuet composoit son *Histoire des variations des églises protestantes*, l'un des ouvrages les plus étonnans de l'homme qui excite le plus l'étonnement et l'admiration.

La pensée d'un tel ouvrage et son exécution demandoient à la fois le concours du génie et les connoissances les plus profondes dans l'histoire, la religion et la politique.

Il falloit réunir sous un seul point de vue, dans un tableau historique dont le cadre étoit nécessairement circonscrit, le récit des révolutions religieuses et politiques qui avoient ébranlé en même temps toutes les parties de l'Europe chrétienne, lorsque du fond de la Saxe Luther donna le signal de ces terribles discordes qui ravagèrent pendant cent cinquante ans les plus belles contrées du monde civilisé.

Ces grandes scènes de l'histoire n'étoient pas le principal sujet du plan de Bossuet; elles n'étoient que le lien nécessaire qui devoit en unir toutes les parties; mais par un avantage précieux, qu'un écrivain tel que Bossuet ne pouvoit pas négliger, elles devoient servir à répandre un grand intérêt sur des questions d'un genre plus sévère.

Luther avoit porté les premiers coups aux institutions antiques consacrées par le respect des siècles; il avoit ébranlé les autels à l'ombre desquels il avoit été élevé. Mais bientôt à son exemple, ses premiers disciples lui disputèrent l'auto-

rité qu'il avoit conquise; et après avoir combattu pour lui, ils combattirent contre lui. La réforme naissante fut déchiré en deux partis, aussi acharnés l'un contre l'autre qu'ils l'étoient contre l'Eglise romaine; et ces deux grandes branches du protestantisme se sous-divisèrent en une multitude de sectes différentes, qui se prodiguèrent les censures, les outrages et les violences.

Il ne suffisoit pas encore aux vues de Bossuet de montrer comment les communions protestantes différoient entre elles dans leurs *professions de foi*: il entreprit de faire voir comment chacune d'elles avoit successivement varié dans la profession de sa propre doctrine.

Par une idée aussi neuve que profonde, Bossuet se place avec l'Eglise romaine, comme simple spectateur des violens débats de ces sectes innombrables; il se borne à les mettre aux prises les unes avec les autres; et il renverse ensuite chacune d'elles, en lui opposant les actes publics et contradictoires de ses propres symboles.

Il ne pouvoit appartenir qu'à Bossuet d'apporter dans l'exposé de ces questions si obscures, une clarté dont elles ne paroissoient pas susceptibles, et une exactitude qui devoit résister à l'épreuve de toutes les critiques.

Mais ce qui est remarquable, c'est que ce fut un écrivain protestant qui fit naître à Bossuet l'idée d'écrire un ouvrage qui devoit être si fatal à la cause des églises protestantes.

On peut se rappeler que lorsque Bossuet publia son *Exposition de la foi catholique*, le ministre *la Bastide* l'accusa d'avoir varié dans sa doctrine; il en alléguoit pour preuve les premiers

imprimés de cette *Exposition*, que l'on supposoit en opposition avec l'ouvrage, tel que Bossuet l'avoit publié lui-même. On a vu (a) que cette prétendue contradiction n'avoit pas le plus léger fondement; mais en supposant même qu'elle eût été aussi réelle qu'elle étoit frivole et hasardée, une pareille accusation étoit entièrement étrangère à la doctrine de l'Eglise catholique; indépendamment du droit naturel qui appartient à tout écrivain de se réformer lui-même dans le cours de son travail, ce n'est point dans les opinions particulières d'un auteur qu'on doit aller puiser la véritable doctrine d'une Eglise ou d'une communion religieuse; c'est dans la profession solennelle de ses dogmes, tels qu'elle les a déclarés dans ses symboles, ses confessions de foi, ses décrets authentiques.

L'écrit du ministre *la Bastide* tomba sous les yeux de Bossuet en 1682. Il étoit alors occupé à lire le *Syntagma Confessionum*, récemment imprimé à Genève. Cet ouvrage est un recueil complet de toutes les *professions de foi* des églises protestantes depuis la *Confession d'Augsbourg* en 1530, jusqu'à celles des derniers temps.

Il fut frappé des variations et des contradictions qu'offroit cet amas de doctrines, non-seulement opposées entre elles, mais dont les auteurs avoient sans cesse varié dans leurs systèmes et dans leurs principes; et cependant on lisoit dans chacune de ces *confessions de foi*, si contraires l'une à l'autre, qu'elle n'étoit que l'expression pure et invariable de la parole de Dieu consignée dans les livres sacrés.

Bossuet entrevit d'un coup d'œil tous les avan-

(a) Liv. VIII.

tages qu'il pouvoit recueillir de cet assemblage singulier de doctrines bizarres. Il sembloit que les Protestans n'eussent composé ce recueil que pour montrer la main des hommes incertains et changeans dans leurs conceptions, et pour avertir les maîtres et les disciples de l'instabilité des pensées humaines, lorsqu'elles n'ont plus ce point d'appui, qui ne peut reposer que sur l'autorité d'une Eglise, juge suprême et infaillible des controverses.

Cependant la première pensée de Bossuet s'étoit bornée à présenter ces variations sous la forme d'un *discours préliminaire*, qu'il se proposoit de placer à la tête d'une nouvelle édition de son *Exposition de la foi catholique*. Mais à peine avoit-il commencé ce nouveau travail, que son plan s'étendit, les idées et les faits, les preuves et les raisonnemens se présentèrent en foule; et ce qui ne devoit être qu'une préface, devint un des plus magnifiques ouvrages de Bossuet.

Mais dès 1683 il fut obligé de suspendre cette belle entreprise, pour obéir aux intentions de Louis XIV, en écrivant sa célèbre *Défense des quatre articles du clergé de France*. Les affaires de son diocèse, les *Instructions* qu'il publia, les *oraisons funèbres* de la *reine Marie-Thérèse*, de la princesse *Palatine*, du chancelier *le Tellier* et du grand *Condé* l'occupèrent une partie des années 1685 et 1686; et ce ne fut qu'en 1687, qu'il put reprendre son *Histoire des variations*, qu'il acheva et qu'il publia en 1688.

On étoit instruit que Bossuet s'occupoit de ce travail. Comme plusieurs années s'écoulèrent sans qu'on le vît paroître, les Protestans sem-

bloient triompher de ces délais, dont ils ignoroient les véritables motifs. Ils affectèrent même de répandre que Bossuet s'étoit vu dans l'impuissance de réaliser un projet plus séduisant que facile à exécuter.

Mais lorsqu'on a lu l'*Histoire des variations*, on est, pour ainsi dire, accablé des études et des recherches que supposoit un pareil ouvrage. Il exigeoit l'examen le plus attentif et le plus scrupuleux, d'une multitude d'actes, dont le plus grand nombre n'existoit que dans les pays étrangers. Bossuet ne se dissimuloit pas qu'il intentoit une accusation grave et solennelle contre toutes les communions protestantes; et qu'il auroit à répondre, non-seulement au public, mais encore à chacune des sectes dont il dénonçoit l'instabilité et les variations. Aussi voit-on par sa correspondance avec M. Obrecht, et un grand nombre d'autres personnes, le soin presque minutieux qu'il apportoit à n'alléguer aucun fait et à ne citer aucun acte qui ne fût appuyé sur des témoignages authentiques, dont les Protestans eux-mêmes ne pouvoient contester l'autorité.

Bossuet exprime dès la *préface* de son *Histoire des variations* l'esprit dans lequel il a conçu son travail. C'est là qu'on apprend à ne pas confondre l'impartialité avec l'indifférence. On affecte trop souvent de représenter l'indifférence d'un historien comme un titre, qui semble lui donner plus de droits à la confiance; mais cette indifférence n'est le plus ordinairement qu'un moyen facile et vulgaire de dénaturer le véritable caractère de l'histoire, en enveloppant dans un égal mépris les vérités, qui commandent le respect et la con-

fiance, avec les illusions et les préjugés que l'esprit de secte et de parti se plaît à entretenir et à propager.

« Pour le fond des choses, on sait bien, dit Bossuet (1), de quel avis je suis. Car assurément je » suis Catholique, aussi soumis qu'aucun autre » aux décisions de l'Église. *Après cela, d'aller* » *faire le neutre et l'indifférent à cause que j'écris* » *une histoire, ou de dissimuler ce que je suis,* » *quand tout le monde le sait, et que j'en fais* » *gloire, ce seroit faire au lecteur une illusion* » *trop grossière.* Mais avec cet aveu sincère, je » maintiens aux Protestans qu'ils ne peuvent me » refuser leur créance, et qu'ils ne liront jamais » une histoire, quelle qu'elle soit, plus indubitable que celle-ci, puisque, dans ce que j'ai à » dire contre leurs églises et leurs auteurs, je » n'en raconterai rien qui ne soit authentique, » *et prouvé clairement par leurs propres témoignages.* »

Il étoit facile à Bossuet de montrer que les premiers réformateurs, tels que Luther, Mélanchton, Bucer et Calvin, avoient varié dans leurs opinions, et Bossuet produit en effet les témoignages les plus singuliers de leurs variations.

C'est ainsi que Luther, après avoir posé pour fondement de sa doctrine, « *que le libre arbitre* » *étoit tout-à-fait éteint dans le genre humain de-* » *puis la chute d'Adam..... Que le libre arbitre* » *n'étoit qu'un vain nom..... Que Dieu fait en* » *nous le mal comme le bien..... Que la grande* » *perfection de la foi, est de croire que Dieu*

(1) Préface de l'*Histoire des variations;* *Œuvres de Boss.*, tom. XIX, p. 18, 19, édit. de Vers. *in*-8°.

» *est juste, quoiqu'il nous rende nécessairement* » *damnables par sa volonté; en sorte qu'il semble* » *se plaire aux supplices des malheureux* » (ce sont ses propres paroles), ce même Luther sur la fin de sa vie parut pencher vers l'excès opposé, en attribuant au libre arbitre une efficacité dans l'ordre du salut, qu'il ne peut jamais avoir sans le secours de la grâce.

C'est ainsi que Mélanchton, d'abord défenseur zélé de la *présence réelle*, à l'exemple de Luther son maître, finit par goûter le sentiment de *Zuingle*, inventeur du *sens figuré*.

C'est ainsi que Calvin, masquant d'abord ses véritables sentimens sous les expressions les plus propres à établir la doctrine de la *présence réelle*, se dépouilla bientôt du voile dont il n'avoit consenti à s'envelopper que par la crainte d'irriter Luther qu'il redoutoit, et dénatura toutes les acceptions du langage humain, pour faire triompher le *sens figuré* en dépit de ses propres déclarations.

C'est ainsi que Bucer, *grand architecte de subtilités théologiques*, dit Bossuet, ne s'occupoit qu'à rédiger des *confessions de foi* équivoques, propres à tromper les partis les plus opposés, et à satisfaire également les défenseurs de la *présence réelle* et ceux du *sens figuré*.

Toutes ces contradictions et toutes ces inconséquences n'étoient que les travers de quelques hommes emportés, qui avoient perdu le pouvoir de s'arrêter à des principes invariables, en abjurant l'autorité de l'Eglise. Dans le plan qu'avoit conçu Bossuet, à peine daigne-t-il faire remarquer ces contradictions personnelles, qui ne ser-

vent qu'à attester l'instabilité de caractère et d'esprit de ces hommes si vantés dans leur parti.

Mais le véritable objet de Bossuet étoit de montrer par des actes authentiques, que les églises protestantes, tantôt amies et tantôt ennemies, embarrassées de s'expliquer elles-mêmes sur ce qu'elles croyoient ou sur ce qu'elles ne croyoient pas, avoient abrogé dans le court espace de quelques années leurs premiers symboles de doctrine, et avoient successivement adopté les *professions de foi* les plus opposées, en produisant les unes et les autres comme la pure et fidèle interprétation de la parole de Dieu.

III. — Confession d'Ausbourg en 1530. Variations des Luthériens.

A la tête de ces *symboles*, Bossuet place la célèbre *confession de foi* présentée à Charles-Quint à la diète d'*Ausbourg*, en 1530, la première de toutes dans l'ordre des temps, celle qui sert encore de règle de foi à une grande partie de l'Allemagne et aux royaumes du nord, et qu'affectent de respecter ceux même qui la rejettent. « (*a*) Elle » fut rédigée par Mélanchton, le plus éloquent et » le plus poli, aussi bien que le plus modéré de » tous les disciples de Luther. »

Bossuet fait remarquer comme une singularité vraiment extraordinaire, qu'il existe quatre éditions de la *confession d'Ausbourg*, toutes les quatre imprimées du vivant de Luther et de Mélanchton, toutes les quatre déclarées authentiques, et que toutes les quatre se contredisent sur des articles

(*a*) Préface de l'*Histoire des variations*; *ibid* p. 11.

essentiels, sans qu'on n'ait jamais pu savoir, sans qu'on sache encore quelle est celle qui fut véritablement présentée à Charles-Quint.

Tandis que Luther et Mélanchton présentoient une *profession de foi* à la diète d'Ausbourg, Zuingle en adressoit une autre à la même diète, où il établissoit une doctrine absolument opposée à celle des Luthériens ; et Bucer de son côté en présentoit une troisième au nom de la ville de Strasbourg, et des trois autres villes d'Allemagne, qui ne s'accordoit ni avec la doctrine de Luther, ni avec celle de Zuingle.

On conçoit facilement qu'indépendamment de toute autre considération, tant de contradictions entre des hommes qui établissoient en principe que l'Ecriture sainte suffisoit seule pour régler la foi commune, devoient peu disposer Charles-Quint à favoriser un parti dont les chefs n'entendoient pas plus ce qu'*ils* devoient croire, et ce qu'on devoit croire, qu'ils ne s'entendoient entre eux.

La *confession d'Ausbourg* s'accordoit en plusieurs points avec la doctrine de l'Eglise romaine ; et Mélanchton, qui l'avoit rédigée, toujours fidèle à son caractère de modération, sembloit s'être attaché à employer des expressions assez ménagées pour laisser entrevoir la possibilité d'une réunion à l'Eglise romaine. Il avoue lui-même dans ses lettres confidentielles « *qu'il en auroit fait encore* » *davantage, si ses compagnons le lui eussent permis. Mais,* ajoute-t-il, *ils ne se mettent en* » *peine de rien.* » Il lui avoit même fallu beaucoup d'art et de patience, pour amener Luther à un langage aussi modéré.

Les intentions estimables de Mélanchton se ma-

nifestent d'une manière encore plus sensible dans l'*Apologie de la confession d'Ausbourg*, qu'il publia peu de temps après la séparation de la diète. Il semble n'y attribuer à l'Eglise romaine une doctrine ridicule et extravagante, que pour en obtenir un désaveu d'autant plus facile à lui accorder qu'il n'en avoit pas même besoin, et qu'il est peu vraisemblable qu'un homme aussi instruit et d'autant d'esprit que Mélanchton ne connût pas les véritables sentimens de l'Eglise romaine sur les étranges opinions qu'il se plaît à lui attribuer dans cette *Apologie*.

Mais le doux et timide Mélanchton passa toute sa vie à gémir sous la tyrannie de Luther, et ne put jamais voir ces jours de paix et de concorde qu'il invoquoit dans toute la sincérité de son cœur.

La division qui avoit éclaté à la diète d'Ausbourg entre les disciples de Luther et ceux de Zuingle, alarma le subtil Bucer. Il voulut former un seul corps de ces deux grands partis si irrités l'un contre l'autre; car Luther ne cessoit de prodiguer les injures et les anathèmes à tous ceux qui ne pensoient pas comme lui.

Bucer, toujours habile en équivoques, ne désespéra pas de tromper Luther et Zuingle par une profession de foi si adroitement conçue, que les deux partis croiroient y voir ce qui n'y étoit pas; et il faut convenir qu'il fut assez adroit pour endormir un moment la méfiance de Luther; c'est ce qui produisit l'accord de Wittemberg, en 1536.

Mais le triomphe de Bucer ne fut pas de longue durée, il finit par mécontenter les deux partis,

et il ne lui resta de tant de négociations frauduleuses que la réputation de ne pouvoir inspirer aucune confiance à ses amis mêmes. « (a) Lorsque Calvin, ami de Bucer, et en quelque sorte son disciple, vouloit exprimer une obscurité blâmable dans une profession de foi, il disoit qu'il *n'y avoit rien de si embarrassé, de si obscur, de si ambigu, de si tortueux dans Bucer même.*

» Au reste, ajoute Bossuet, ces artificieuses ambiguités étoient tellement l'esprit de la nouvelle réforme, que *Mélanchton même, c'est-à-dire le plus sincère de tous les hommes par son naturel*, et celui qui avoit le plus condamné les équivoques dans les matières de foi, s'y laissa entraîner contre son inclination. A l'époque où l'on tint la première assemblée de Ratisbonne, pour concilier la religion catholique avec la protestante, Mélanchton et Bucer (c'est Calvin lui-même, ami intime de Mélanchton et de Bucer, qui l'a écrit) composoient sur la transsubstantiation des formules de foi équivoques et trompeuses, pour voir s'ils pourroient contenter leurs adversaires en ne leur donnant rien. »

Tant de professions de foi ne suffisoient pas. Un an seulement après l'accord de Wittemberg, en 1537, Luther rédigea à Smalcalde de nouveaux articles où il s'exprimoit plus fortement que jamais en faveur de *la présence réelle* contre la doctrine de Zuingle. Mais dans ces articles, destinés à être présentés au concile de Trente, il

(a) *Histoire des variations*, liv. IV; *ibid.* tom. XIX, p. 244, 245.

commençoit par déclarer *que le Pape étoit le vrai Antechrist.* On sent qu'un pareil début dans une négociation n'annonçoit pas des dispositions bien conciliantes.

Quelque doux et quelque timide que fût Mélanchton, il eut le bon goût d'être blessé d'une pareille inconvenance, et il eut en cette occasion la force et le bon sens de résister à Luther. Il signa tous les articles de Smalcalde, à l'exception de celui du Pape; il mit une modification qui portoit implicitement la *reconnoissance de la supériorité du Pape de droit divin.*

En 1551, Charles-Quint, victorieux en Allemagne, voulut que les Protestans comparussent au concile de Trente et y présentassent leurs professions de foi. Maurice, nouvel électeur de Saxe, assembla les principaux docteurs luthériens à Leipsick, et ce fut là que Mélanchton rédigea une nouvelle *confession de foi*, qui est restée connue sous le titre de *Confession saxonique.* Il commence par y déclarer qu'elle n'est qu'une répétition de la *confession d'Ausbourg*, et cette répétition de la *confession d'Ausbourg* en est une véritable abjuration. Luther n'existoit plus, Mélanchton n'étoit plus intimidé par son arrogance et son despotisme, il penchoit depuis quelques années pour la doctrine de Zuingle, sur le sacrement de l'Eucharistie; et au lieu des expressions nettes, courtes et précises dont le même Mélanchton s'étoit servi dans la *Confession d'Ausbourg*, pour le dogme de *la présence réelle*, il enveloppa ce dogme dans un long discours de quatre ou cinq pages, dont il est impossible de conclure sa véritable opinion.

Dans cette même *Confession saxonique*, Mé-

lanchton s'écarte encore plus de la doctrine dure et décourageante de Luther sur le *libre arbitre*, mais il passe à l'excès opposé. Loin d'exclure le *libre arbitre* dans les actions de l'homme, il se montre, à l'exemple des *Semi-Pélagiens*, porté à lui attribuer le *commencement* des œuvres surnaturelles.

Tandis que Mélanchton rédigeoit à Leipsick cette nouvelle profession de foi, Brentius en produisoit une autre à Wittemberg; elle n'étoit pas moins opposée à la *confession d'Ausbourg*, qui étoit cependant toujours invoquée comme *règle de foi*, par ceux mêmes qui la mettoient en pièces.

La *Confession saxonique* fut, pour ainsi dire, le dernier monument de la confiance et de l'autorité de Mélanchton dans le parti qu'il avoit embrassé. Le reste de sa vie fut empoisonné par les chagrins et les persécutions qu'il eut à essuyer de la part d'Illyric, autrefois son disciple, devenu ensuite son rival et son ennemi.

Mélanchton écrit lui-même qu'il vit à la conférence de Worms, en 1557, Illyric, « *comme* » *une furie qui alloit de porte en porte animer le* » *monde contre lui.* »

Ce fut à cette même conférence de Worms, que les Luthériens offrirent aux Catholiques le spectacle de leur acharnement et de leurs divisions. Là, on consacra avec une nouvelle énergie tous les excès de la doctrine de Luther, en présence de Mélanchton lui-même, qui avoit cherché en vain à adoucir dans la *confession d'Ausbourg* et dans la *confession saxonique*, toutes les assertions dures et révoltantes de Luther sur

le *libre arbitre et sur la justification.* Les Luthériens ne s'accordèrent entre eux à Worms que sur un seul point, et ce fut pour décider, *que les bonnes œuvres n'étoient point nécessaires au salut.*

En 1561, un an après la mort de Mélanchton, les docteurs luthériens s'assemblèrent à Naümbourg, ville de la Thuringe, pour choisir entre les éditions de la *confession d'Ausbourg*, celle qu'on réputoit pour authentique.

« (*a*) C'étoit une chose assez surprenante, dit » Bossuet, qu'une *confession de foi* qui faisoit » la règle des Protestans d'Allemagne et de tout » le Nord, et qui avoit donné le nom à tout le » parti, eût été publiée en tant de manières et » avec des diversités si considérables à Wittem- » berg, et ailleurs, à la vue de Luther et de Mé- » lanchton, sans qu'on se fût avisé de concilier » ces variétés. Enfin, en 1561, trente ans après » cette *confession*, pour mettre fin aux reproches » qu'on faisoit aux Protestans de n'avoir pas de » *confession* fixe, ils s'assemblèrent à Naümbourg » pour adopter une des quatre éditions. »

(*b*) Mais on n'en fut pas plus avancé. L'assemblée de Naümbourg, en adoptant une des quatre éditions, déclara expressément qu'elle n'entendoit pas improuver les autres, quoiqu'elles fussent en opposition avec celle qui avoit obtenu la préférence; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on en est encore à savoir laquelle des quatre éditions fut adoptée à Naümbourg.

En 1579, en exécution des délibérations prises en 1576 et 1577 dans les assemblées de Torg et

(*a*) *Histoire des variations*, liv. VIII; *ibid.* p. 538. — (*b*) *Ibid.*

de Berg, parut le livre de la *Concorde*. Les pièces dont ce livre est composé sont de différens auteurs et de différentes dates. Les Luthériens ont voulu y réunir tout ce qu'il y a parmi eux de plus authentique. On ne croit pas que depuis cette compilation, ils aient produit, en corps de religion, aucune nouvelle décision de foi. Mais jusque dans cette compilation, la communion luthérienne se montre invariablement fidèle à son habitude de variation; et Bossuet démontre clairement que le livre de la *Concorde* consacre le semi-pélagianisme en dépit de la doctrine atrabilaire de Luther.

IV. — Variations des Calvinistes.

Si les Luthériens n'ont cessé de varier dans leurs *Confessions de foi*, les disciples de Calvin, quoique un peu plus fermes dans leurs principes, ont souvent paru chancelans et indécis dans la manière de les exposer.

Calvin avoit commencé, par la disposition de son caractère naturellement sombre et dur, à renforcer tout ce qu'il y avoit de plus dur dans la doctrine de Luther sur le *libre arbitre* et la *justification*. Il raisonnoit peut-être plus conséquemment que Luther; mais les conséquences qui résultoient de ses principes étoient outrageantes pour la bonté et la justice de Dieu, décourageantes pour la foiblesse humaine, et propres à retenir les hommes dans le crime par la certitude de ne pouvoir jamais en sortir. Ces conséquences n'effrayoient point Calvin; et il jouissoit avec une espèce de complaisance des jugemens impitoyables qu'il prononçoit contre la presque universalité du genre humain.

Mais sur l'article de *l'Eucharistie*, il montra un

peu plus de souplesse. Le grand nom de Luther lui en imposoit encore. Il ne vouloit pas d'abord proscrire ouvertement la *présence réelle*, pour laquelle Luther combattit jusqu'au dernier soupir ; et quoique Zuinglien dans le cœur, il affecta au commencement de garder une espèce de neutralité entre Luther et Zuingle, Il accorda à Luther des expressions qui supposoient clairement la *présence réelle*, et il détruisoit la signification naturelle de ces expressions par des commentaires qui réduisoient la *présence réelle* au *sens figuré*.

Fier de ses succès et de sa réputation naissante, il devint bientôt plus hardi. Il y avoit quinze ans que les disciples de Luther et de Zuingle disputoient sur la *présence réelle*, sans avoir jamais pu convenir d'un sentiment uniforme, malgré tous les expédiens que l'esprit versatile de Bucer avoit pu imaginer. L'étonnement fut général, lorsqu'en 1540 on vit Calvin, encore assez jeune, décider qu'ils ne s'étoient point entendus, et que les chefs des deux partis avoient tort, Luther, pour avoir trop pressé la *présence corporelle*, et Zuingle, pour n'avoir pas assez exprimé que le *corps et le sang étoient joints aux signes*.

Il est difficile d'expliquer si Calvin s'entendoit bien lui-même, et comment deux propositions aussi directement contradictoires que la *présence réelle* et la *présence figurée* pouvoient être toutes les deux fausses et toutes les deux vraies.

Personne n'a employé des expressions plus fortes que Calvin pour établir la *présence réelle* : et personne n'a plus cherché à l'affoiblir par des paroles confuses et inintelligibles qui la détruisoient entièrement.

Malgré son caractère impérieux et absolu, Calvin porta si loin les ménagemens pour les Luthériens, qu'il affecta long-temps d'approuver purement et simplement la *confession d'Ausbourg*, dont *l'article X* consacroit formellement la *présence réelle*. Il est vrai que ces ménagemens étoient commandés par des considérations politiques de la plus grande force. L'ombre de Luther, auteur de toute la réforme, régnoit encore en Allemagne; la crainte d'offenser l'Allemagne, où la seule *confession d'Ausbourg* étoit tolérée par les États de l'Empire; l'autorité que cette *confession* conservoit hors même de l'Allemagne, déterminèrent Calvin et ses premiers disciples à garder un respect apparent pour elle; mais il savoit se dédommager de ce respect forcé dans ses correspondances particulières, où il s'expliquoit librement à ses confidens et à ses amis.

Aussi les disciples de Calvin, embarrassés de concilier toutes les expressions contradictoires de leur maître, ont abandonné depuis long-temps son langage sur l'Eucharistie, et sont revenus tout simplement au *sens figuré* de Zuingle. C'est ce qui parut sensiblement au colloque de Poissy, en 1561, lorsque, forcés de s'expliquer sur la *confession d'Ausbourg*, ils en rejetèrent formellement *l'article X* sur la *présence réelle*.

Ce n'est pas que quatre ans auparavant, en 1557, les Calvinistes français n'eussent envoyé en Allemagne leur adhésion pure et simple à la *confession d'Ausbourg* et même à *l'article X*. Mais ils avoient alors besoin de l'intervention des puissances étrangères, pour fléchir Henri II, qui déployoit contre eux une rigueur extrême.

Par une autre contradiction, on avoit vu Calvin en 1554 négocier entre Genève et Zurich un accord, où il avoit sacrifié les expressions si fortes qu'il avoit consacrées à la *présence réelle* du temps de Luther. Mais en 1554, Luther n'existoit plus; et il importoit à Calvin d'assurer à la ville de Genève, où il exerçoit une domination absolue, la protection des cantons suisses séparés de l'Église romaine.

On seroit souvent embarrassé d'expliquer des variations si brusques sur des points de doctrine, si on ne trouvoit pas dans l'histoire du temps et dans les événemens politiques qui agitoient alors l'Europe, les véritables causes de tant de contradictions et de toutes ces négociations frauduleuses.

La plus étrange de toutes les transactions du même genre, fut celle qui eut lieu en 1571 entre les Luthériens, les Zuingliens et les Bohémiens à Sendomir en Pologne. Calvin avoit extrêmement blâmé la profession de foi que les Bohémiens réfugiés en Pologne lui avoient adressée; il en censuroit l'ambiguité, et déclaroit qu'on ne pouvoit y souscrire, sans ouvrir la porte à la dissension ou à l'erreur. Mais après sa mort, on se montra bien moins difficile; et les députés des trois communions souscrivirent à la fois à Sendomir « (a) la confes» sion *helvétique*, la *bohémique*, et la *saxonique*, » la *présence réelle* et la *présence figurée*, c'est-à» dire les deux doctrines contraires, avec les équi» voques qui les flattoient toutes deux. On ajouta » tout ce qu'on voulut aux paroles de Jésus-Christ; » et en même temps on approuva la *confession de* » *foi*, où l'on posoit pour maxime qu'il n'y falloit

(a) *Histoire des variations*, liv. XI; *ibid.* p. 245.

» rien ajouter; tout passa, et par ce moyen on fit la » paix. »

Mais le spectacle le plus extraordinaire que donna le calvinisme, ce fut au synode de Dordrecht en 1618 (*a*). Là fut renversé, à la face de toute l'Europe, dans l'assemblée la plus nombreuse et la plus solennelle qui ait réuni la presque universalité des Églises de Calvin, le principe fondamental de toutes les églises réformées.

Elles avoient toutes refusé de se soumettre aux décrets du concile de Trente; sous prétexte que le Pape et les évêques y étoient juges et parties.

Les Arminiens, cités au synode de Dordrecht, ne manquèrent pas de lui opposer mot pour mot, les reproches et les raisonnemens que les Luthériens avoient allégués au concile de Trente. Le synode de Dordrecht, composé dans sa totalité des adversaires des Arminiens, déclara que leurs propositions étoient insolentes; et que la récusation qu'ils faisoient de tout le synode étoit injurieuse, non-seulement au synode même, mais encore à la suprême autorité des états-généraux dont les commissaires, présens à l'assemblée, en dirigeoient les délibérations au gré des volontés du prince d'Orange.

Alors les Arminiens protestèrent contre le synode, qui délibéra sur cette protestation; « (*b*) et » comme les raisons qu'ils alléguoient, étoient les » mêmes dont les Protestans s'étoient servis pour » éluder l'autorité des évêques catholiques, les » réponses qu'on leur fit étoient les mêmes que les » Catholiques avoient employées contre les Pro» testans. On leur disoit que ce n'avoit jamais été

(*a*) *Histoire des variations*, liv. XIV; *ibid.* — (*b*) *Ibid.* p. 386.

» la coutume de l'Église de priver les pasteurs du » droit de suffrage contre les erreurs, pour s'y être » opposés; que ce seroit leur ôter le droit de leur » charge, pour s'en être fidèlement acquittés, et » renverser tout l'ordre des jugemens ecclésiasti- » ques; que par les mêmes raisons, les Ariens, les » Nestoriens et les Eutychiens auroient pu récuser » toute l'Église, et ne se laisser aucun juge parmi » les Chrétiens; que ce seroit le moyen de fermer » la bouche aux pasteurs, et de donner aux hé- » résies un cours entièrement libre; après tout, » quels juges vouloient-ils avoir? Où trouveroit- » on dans le corps des pasteurs ces genres neutres » et indifférens, qui n'auroient pris aucune part » aux questions de la foi et aux affaires de l'É- » glise?

» Ces raisons ne souffroient point de réplique. » Mais par malheur pour les Protestans, c'étoient » celles qu'on leur avoit opposées, lorsqu'ils dé- » clinèrent le jugement des évêques, qu'ils trou- » voient en place au temps de leur séparation. »

En vertu de l'autorité que le synode de Dordrecht s'arrogea en dépit de tous les principes de la réforme, il excommunia les Arminiens, les priva du ministère, de leurs chaires de professeurs, et de toutes autres fonctions tant ecclésiastiques qu'académiques, jusqu'à ce qu'ayant satisfait à l'Église, ils lui fussent pleinement réconciliés et reçus à sa communion.

Le gouvernement français n'avoit pas cru devoir permettre aux ministres protestans de ses États d'assister au synode de Dordrecht, quoiqu'ils y eussent été invités. Mais ils en reçurent les décisions dans leurs synodes nationaux, et notamment dans celui de Charenton en 1620. Ils ordonnèrent même

la souscription *avec serment* de tous les décrets de Dordrecht.

Les décrets du synode de Dordrecht étoient contraires à la doctrine des Luthériens en plusieurs points essentiels. Malgré une opposition aussi directe, les Calvinistes de France, dans leur synode de Charenton en 1631, admirent les Luthériens à leur communion. Le motif prétendu de ce décret étoit que les Luthériens et les Calvinistes s'accordoient sur les *points fondamentaux*, mais on se garda bien de définir et de spécifier ces *points fondamentaux*.

En se rappelant ce qui se passoit alors en Allemagne, on devine aisément ce qui porta les Calvinistes de France à se montrer si complaisans envers les Luthériens.

« La date du décret de Charenton est mémo» rable, dit Bossuet; (*a*) il fut fait en 1631. Le » grand Gustave foudroyoit en Allemagne; et à ce » coup on crut dans toute la réforme, que Rome » même alloit devenir sujette au luthéranisme. » Dieu en avoit décidé autrement; l'année d'après, » ce roi victorieux fut tué dans la bataille de Lut» zen; et il fallut rétracter tout ce qu'on avoit vu » dans les prophéties. »

Malgré tant de complaisance, les Luthériens sont restés inflexibles envers les Calvinistes, qu'ils ont persisté à rejeter de leur communion.

V. — De l'Eglise anglicane.

A côté de tant d'églises chancelantes sur leurs premiers fondemens, l'Église anglicane se montre aux yeux de Bossuet; elle forme un corps à part; sa constitution a quelques rapports avec l'Église catholique dans l'ordre de la hiérarchie, et pour

(*a*) *Histoire des variations; ibid.* liv. XIV, p. 405.

quelques points de doctrine et de discipline. Elle repousse les Calvinistes, les Luthériens et toutes les sectes innombrables sorties de leur sein; si elle adopte quelques-uns de leurs dogmes, elle les tempère et les adoucit; tout en prononçant des anathèmes contre l'Église romaine, elle offre dans son appareil extérieur beaucoup de traits de conformité avec l'Église, dont elle s'est séparée; mais en cessant de rester attachée à un centre d'unité, elle s'est montrée aussi féconde en variations que les Luthériens et les Calvinistes.

Elle se borna sous Henri VIII à faire schisme avec l'Église romaine; et ce monarque maintint avec le fer et le feu les dogmes de l'Église dont il venoit de se séparer. Elle participa du luthéranisme et du calvinisme sous Édouard VI. Elle reprit de la pompe et de la dignité sous Élisabeth, qui affecta d'envelopper sa doctrine d'expressions équivoques, pour n'irriter aucun parti et ne s'asservir à aucun. Elle se conforma sous Charles II à la doctrine de Calvin sur le sacrement de l'eucharistie.

Les livres VII et X de l'*Histoire des variations*, où Bossuet fait le récit des pénibles agitations qui bouleversèrent l'Église anglicane depuis le règne d'Henri VIII jusqu'à celui d'Élisabeth, forment peut-être une des parties les plus intéressantes de cette histoire.

Toujours fidèle au plan et à la règle qu'il s'est prescrits, Bossuet écarte toutes les personnalités et toutes les récriminations odieuses. Il n'emploie jamais que des faits publics, constans, avoués des historiens mêmes de l'Église anglicane, et des actes authentiques, tels que les lois du parlement et les ordonnances du prince.

Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, avoit pu-

blié quelques années auparavant son *Histoire de la réformation de l'Eglise anglicane;* en parlant de l'*Eglise romaine*, il la représente comme une *religion fondée sur la fausseté, élevée sur l'imposture, et qui ne s'est agrandie que par des fausse tés et des tromperies publiques :* expressions qui blessent toutes les bienséances, et que les écrivains protestans ont depuis long-temps le bon goût de rejeter. Bossuet se donne bien de garde d'imiter un pareil langage en parlant de l'*Eglise anglicane;* mais il se sert des aveux et des contradictions de Burnet pour rétablir la vérité des faits; et c'est en s'appuyant sur les actes publics, qu'il trace les rapides révolutions qui, dans l'espace de trente ans, donnèrent au peuple anglais les règles de croyance et de discipline les plus opposées, selon le caprice et les opinions des chefs du gouvernement; car les parlemens n'étoient alors que les instrumens serviles d'un pouvoir arbitraire, toujours prêts à ériger en lois les actes de la tyrannie la plus féroce, et à envoyer à l'échafaud les mêmes hommes dont ils avoient, peu de mois auparavant, consacré les fureurs.

L'histoire des variations de l'*Eglise anglicane* n'avoit besoin que du récit des faits authentiques qui constatent ces *variations :* et Bossuet ne fait que copier Burnet lui-même en le rapportant. Il supplée seulement à ses réticences sur des événemens que cet historien a voulu couvrir d'un voile officieux pour prévenir des réflexions peu favorables à quelques personnages qu'il vouloit environner d'une grande considération. Mais, en rétablissant les faits supprimés ou altérés, Bossuet ne produit jamais que les autorités invoquées par Burnet lui-même.

Il est certain que depuis le règne de Charles II, l'*Eglise anglicane* n'a éprouvé aucun changement extérieur très-sensible et très-important. Mais, ouvrage de la main des hommes, et n'ayant en elle-même aucun principe d'unité et de consistance, elle a toujours besoin de la main des hommes pour se maintenir et se conserver. L'*Eglise anglicane* est plutôt une constitution politique qu'une constitution religieuse. Elle doit plus l'espèce de prépondérance dont elle jouit dans le pays où elle est établie, aux effets civils que les lois du parlement ont attachés à ses actes religieux, qu'à la conviction des esprits et des consciences pour la doctrine qu'elle enseigne.

Si l'on dit qu'on n'observe plus de ces étranges variations dans les professions de foi des disciples de Luther et de Calvin, la raison en est bien claire; ils ont cessé de varier dans la doctrine, quand ils ont cessé d'avoir un corps de doctrine. On convient en effet assez généralement, qu'à l'exception de quelques cantons suisses, où la doctrine de Calvin, quoique très-mitigée et très-adoucie, paroît s'être maintenue, il n'existe plus de Calviniste dans la véritable acception de cette dénomination. Le calvinisme actuel de Genève n'a plus aucune conformité avec les principes fondamentaux de la doctrine de Calvin. Il paroît constant qu'il en est à peu près de même des Luthériens d'Allemagne en ce qui concerne la théologie de Luther. Etre Luthérien ou Calviniste, n'est tout simplement que n'être pas Catholique. Servet a fini par triompher dans la ville même où Calvin l'a fait expirer sur un bûcher, et toutes les communions séparées de l'Eglise romaine, depuis le seizième siècle, ont fini

par se précipiter dans l'abîme du socinianisme, ainsi que Bossuet l'avoit prédit.

Au spectacle de tant de variations et de contradictions, Bossuet oppose l'immobilité de l'Eglise catholique dans sa doctrine et ses principes. La doctrine de l'Eglise catholique a reçu d'abord sa perfection, parce que Jésus-Christ en est l'auteur. Ce qu'elle enseigne aujourd'hui elle l'enseignoit hier, elle l'enseignoit dès les premiers jours du christianisme. Elle a toujours parlé un langage uniforme; « (a) et dans toutes les questions émues sur des » points de doctrine, elle a si bien dit d'abord » tout ce qu'il a fallu dire pour assurer la foi des » fidèles, qu'il n'a jamais fallu, je ne dis pas varier, » mais délibérer de nouveau, ni s'éloigner du pre- » mier plan. »

Et telle a été la sagesse divine qui a présidé à cette admirable constitution, que la même puissance qui a créé et fondé l'Eglise, a laissé en elle un principe inaltérable de conservation et de perpétuité, en établissant une autorité infaillible dans le corps des pasteurs unis à leur chef, et en lui donnant un caractère extérieur qui pût la rendre présente à tous les regards par la succession non interrompue de ces mêmes pasteurs.

C'est dans le *quinzième livre de l'Histoire des variations*, qu'il faut lire l'admirable doctrine de Bossuet sur l'unité de l'Eglise. La dialectique de Bossuet n'a peut-être jamais donné à la raison des armes plus irrésistibles que dans cette partie de son ouvrage.

Ce qui étonne toujours, c'est que Bossuet ait pu réunir dans une composition théologique qui se

(a) *Histoire des variations*, liv. xv; *ibid.* p. 450.

réduit à deux volumes, tous les événemens importans qui ont rempli cent cinquante ans de guerres, de révolutions, de traités et de négociations dans un temps où l'histoire de la politique étoit toujours mêlée à celle de la religion; et que par ce prodige de l'art, dont nul n'a jamais su comme lui posséder le secret, il ait réussi à tempérer la sévérité des matières de doctrine par tout le charme et tout l'intérêt attaché aux récits de l'histoire.

Souvent même il ramène naturellement à son sujet des questions importantes qui ne paroissent d'abord y avoir qu'un rapport éloigné. C'est ainsi que le *livre onzième* offre l'exposé le plus lumineux de l'origine si obscure des Manichéens de l'Occident, des Albigeois, des Vaudois, des Wicléfites et des Bohémiens.

Bossuet se permet en passant, (*a*) de livrer au ridicule qu'elles méritoient, les prophéties de Jurieu. Mais il est bien éloigné d'en faire un sujet de reproche aux Protestans. Il est le premier à déclarer que tous les Protestans instruits et éclairés gémissoient de tant d'extravagances.

Mais il est un fait important sur lequel Bossuet se croit en droit d'adresser les plus justes reproches aux premiers réformateurs (*b*). Ce furent en effet Luther, Mélanchton, Bucer, qui, dans un acte authentique souscrit de leurs mains, s'avilirent au point de permettre au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois. C'est le seul exemple qu'offrent les annales de l'histoire depuis l'institution du christianisme, d'une décision doctrinale de théo-

(*a*) *Histoire des variations;* liv. XII; *ibid.* — (*b*) *Ibid.* liv. IV.

logiens pour autoriser la polygamie. Ce furent les mêmes hommes qui avoient déclamé avec tant d'emportement contre les dispenses de Rome, qui osèrent donner une dispense d'un genre si monstrueux. Il est vrai qu'ils semblèrent rougir eux-mêmes de leur propre lâcheté. La seule condition qu'ils parussent imposer au prince à qui ils donnèrent ce singulier témoignage de servitude, fut de le supplier de laisser enseveli dans un silence éternel ce mystère de honte et de corruption (1). En effet, tant qu'ils vécurent, ce secret fut plutôt soupçonné que constaté. Ce ne fut qu'en 1679 que l'électeur Palatin Charles-Louis (2) le révéla assez

(1) On peut observer comme un fait assez singulier qu'ils prescrivirent ce secret *sous le sceau de la confession*, qu'ils venoient d'abolir.

(2) Ce ne fut point pour condamner Luther, que l'électeur Palatin Charles-Louis fit connoître le premier au public cette singulière décision de Luther, qui permettoit au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois. Ce fut au contraire en s'appuyant de son opinion, et en s'autorisant d'un tel suffrage, qu'il se crut en droit d'avoir à la fois une femme et une concubine, sans blesser les principes de la religion qu'il professoit. Le fait est assez curieux pour mériter d'être rapporté. Nous le trouvons dans une lettre d'Obrecht à Bossuet, dont nous avons l'original sous les yeux, et qui est datée du 20 juin 1687.

L'électeur Palatin Charles-Louis, du vivant même de l'électrice son épouse, entretenoit publiquement un commerce criminel avec la dame Egenfeld. Quelques ministres de sa communion lui firent apparemment des reproches sur le scandale de sa conduite; mais l'électeur voulut leur imposer silence, en leur opposant la théologie plus indulgente de Luther. Il concluoit de ce que Luther avoit permis à un landgrave d'avoir deux femmes à la fois, qu'il étoit bien permis à un électeur d'avoir en même temps une femme et une concubine. Il prit un moyen singulier et détourné pour

maladroitement : et peu de temps après le prince Ernest de Hesse, descendant du landgrave, rendit publiques toutes les preuves originales de cette étrange consultation, lorsqu'il fut devenu catholique. Bossuet rapporte tous ces actes; ils forment la preuve la plus authentique de l'un des faits les plus extraordinaires dans le genre historique. En lisant ces pièces, on admire également l'adresse machiavélique dont le landgrave sut faire usage pour effrayer et séduire Luther et Mélanchton, et la honte et l'embarras qui agitent ces singuliers réformateurs de la morale du christianisme; ils ne cherchent pas même à faire illusion par ces raisonnemens plus ou moins spécieux, qui permettent quelquefois de croire qu'on s'est trompé de bonne

faire connoître au public tout ce qui s'étoit passé au sujet du landgrave. Les Luthériens avoient reproché à l'Eglise romaine la décision du pape Grégoire II, qui avoit permis à un mari, dont la femme étoit malade, de la répudier, et d'en épouser une autre; décision très-irrégulière en effet, que l'Eglise romaine n'a jamais suivie, et qu'elle a constamment improuvée.

Le cardinal Bellarmin, qui avoit été instruit, quoique d'une manière assez vague, de la décision de Luther pour le landgrave, en répondant aux Luthériens, leur fit sentir qu'ils ne pouvoient reprocher à l'Eglise romaine l'erreur d'un pape qu'elle condamnoit elle-même; il ajoutoit au reste qu'il s'étonnoit de ce que les Luthériens reprochoient à Grégoire II un sentiment que Luther lui-même avoit autorisé.

L'électeur Palatin Charles-Louis imagina donc de faire composer par un de ses conseillers nommé *Laurentius Bæger*, un écrit qui fut publié en 1699, sous le nom emprunté de *Daphnæus Arcuarius*, traduction latine du nom allemand de l'auteur. Cet ouvrage, écrit en allemand, a pour titre : *Considérations, ou Réflexions consciencieuses sur le mariage, en tant qu'il est fondé sur le droit divin, et sur le droit de*

foi. Ils avouent, ils déclarent que la décision qu'on leur demande, viole toutes les lois du christianisme; et ils finissent par la souscrire, la honte et le dépit dans le cœur. Ils se montrent seulement dominés par l'insurmontable inquiétude que ce déplorable secret ne soit connu des Catholiques. Le landgrave de Hesse voulut bien leur épargner ce dernier degré d'ignominie. Il fut fidèle au secret qu'on lui avoit demandé, tant qu'ils vécurent et tant qu'il vécut lui-même.

Ce qui contribue le plus à répandre un intérêt continu sur l'*Histoire des variations*, ce sont les portraits d'un grand nombre de personnages célèbres qui se montrent sur le théâtre de tant d'évé-

la nature, avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à présent, touchant l'adultère, la séparation, et particulièrement la polygamie. Dans la IVe *partie, chap.* 1er, l'auteur ayant proposé la question : *Si dans la nouvelle alliance il y a eu des docteurs qui aient permis la polygamie*, après avoir feint de prendre la défense de Luther contre l'accusation du cardinal Bellarmin, il finit insensiblement par convenir qu'elle n'étoit que trop fondée; et il en donne lui-même des preuves si convaincantes, qu'elles ne laissent aucun doute au lecteur. Il conclut à la fin du chapitre, que Luther a effectivement enseigné la doctrine qu'on lui impose, et fait voir que c'est à tort qu'on veut l'excuser, en disant que ce n'a été que vers le commencement de sa réforme, comme s'il avoit changé de sentimens dans ses derniers écrits. Enfin, il produisit en allemand et en latin l'*avis doctrinal* de Luther, Bucer et Mélanchton, et le contrat de mariage du landgrave. C'est ainsi que le public eut connaissance pour la première fois de ces pièces si remarquables. L'électeur Charles-Louis fit remettre des exemplaires de cet ouvrage à la plupart des cours, à un grand nombre de savans, et à M. Obrecht lui-même, dont nous empruntons ces détails. Mais il fit défendre en même temps à M. Obrecht de dire que c'étoit de lui qu'il tenoit cet ouvrage.

nemens dont les suites ont laissé des traces si profondes. On sait combien Bossuet excelloit dans cette partie de l'histoire. Il ne peint jamais les hommes avec ses principes et ses opinions; mais il les montre tels qu'ils se sont montrés eux-mêmes dans les actes publics de leur vie, ou tels qu'ils se sont laissé apercevoir dans l'épanchement de la confiance et de l'amitié. On peut surtout être curieux d'entendre Bossuet parler de Luther, de Calvin, de Mélanchton et de quelques hommes qui jouèrent un rôle dans les premiers temps de cette grande révolution. Ce qui frappe le plus dans la manière dont Bossuet les représente, c'est qu'il est impossible d'y observer la plus légère trace d'amertume ou de prévention.

VI. — Portrait de Luther.

« (a) Les deux partis qui partagent la réforme » ont également reconnu Luther pour leur auteur, » dit Bossuet. Ce n'a pas été seulement les Luthé» riens, ses sectateurs, qui lui ont donné à l'envi » de grandes louanges; Calvin admire souvent ses » vertus, sa magnanimité, sa constance, l'industrie » incomparable qu'il a fait paroître contre le Pape. » C'est la trompette, ou plutôt c'est le tonnerre, » c'est le foudre qui a tiré le monde de sa léthargie. » Ce n'étoit pas Luther, c'étoit Dieu qui foudroyoit » par sa bouche.

» Il est vrai qu'il eut de la force dans le génie, » de la véhémence dans ses discours, une éloquence » vive et impétueuse qui entraînoit les peuples et » les ravissoit; une hardiesse extraordinaire, quand

(a) *Histoire des variations*, liv. 1er; *Œuvr. de Bossuet*, tom. XIX, p. 37, 70, 71, édit. de Vers. *in*-8o.

» il se vit soutenu et applaudi, avec un air d'autorité qui faisoit trembler devant lui ses disciples; » de sorte qu'ils n'osoient le contredire ni dans les » grandes choses ni dans les petites.... Ce ne fut » pas seulement le peuple qui regarda Luther » comme un prophète, les doctes du parti le donnoient pour tel. Mélanchton, qui se rangea sous » sa discipline dès le commencement de ses disputes, se laissa d'abord tellement persuader qu'il y » avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire et de prophétique, qu'il fut long-temps sans » en pouvoir revenir, malgré tous les défauts qu'il » découvroit de jour en jour dans son maître; et il » écrivoit à Érasme, en parlant de Luther : *Vous* » *savez qu'il faut éprouver, et non pas mépriser les* » *prophètes.*

» Cependant ce nouveau prophète s'emportoit » à des excès inouïs; il outroit tout. Parce que les » prophètes, par l'ordre de Dieu, faisoient de terribles invectives, il devint le plus violent de tous » les hommes et le plus fécond en paroles outrageuses. Luther parloit de lui-même d'une manière à faire rougir tous ses amis. Enflé de son » savoir, médiocre au fond, mais grand pour le » temps, et trop grand pour son salut et pour le » repos de l'Église, il se mettoit au-dessus de tous » les hommes, et non-seulement de ceux de son » siècle, mais encore des plus illustres des siècles » passés. »

VII. — De Zuingle.

» (*a*) Zuingle, pasteur de Zurich, avoit commencé » à troubler l'Église à l'occasion des indulgences, » aussi bien que Luther, mais quelques années

(*a*) *Histoire des variations*, liv. II; *ibid.* p. 102 et suiv.

» après. C'étoit un homme hardi, et qui avoit plus » de feu que de savoir. Il y avoit beaucoup de net- » teté dans son discours, et aucun des prétendus » réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une ma- » nière plus précise, plus uniforme et plus suivie; » mais aussi aucun ne les a poussées plus loin, ni » avec plus de hardiesse. »

Tels furent les deux chefs qui, dès l'origine, partagèrent la réforme naissante en deux grandes branches, « (a) gens d'esprit à la vérité, et qui n'étoient » pas sans littérature; mais hardis, ténébraires dans » leurs décisions, et enflés de leur vain savoir; qui » se plaisoient dans des opinions extraordinaires » et particulières, et par là croyoient s'élever, » non-seulement au-dessus des hommes de leur » siècle, mais encore au-dessus de l'antiquité la » plus sainte. »

Luther défendoit la *présence réelle* dans l'Eucharistie; Zuingle la poursuivoit. Luther s'emporta contre Zuingle avec la même violence que contre le Pape; et il profitoit avec toute l'impétuosité de son caractère de tous les avantages que lui donnoient dans cette controverse les expressions littérales de l'Écriture et toute l'antiquité chrétienne.

« (a) Il faut avouer, dit Bossuet, qu'il avoit beau- » coup de force dans l'esprit. Rien ne lui manquoit » que la règle, qu'on ne peut jamais avoir que dans » l'Église et sous le joug d'une autorité légitime. Si » Luther se fût tenu sous ce joug si nécessaire à » toute sorte d'esprit, et surtout aux esprits bouil- » lans et impétueux comme le sien; s'il eût pu re-

(a) *Histoire des variations*, liv. II; *ibid.* p. 111. — (b) *Ibid.* p. 123.

» trancher de ses discours ses emportemens, ses plai-
» santeries, ses arrogances brutales, ses excès, ou
» pour mieux dire, ses extravagances, la force avec
» laquelle il manie la vérité n'auroit pas servi à la
» séduction. C'est pourquoi on le voit encore invin-
» cible, quand il traite les dogmes anciens qu'il
» avoit pris dans le sein de l'Église; mais l'orgueil
» suivoit de près ses victoires. »

VIII. — De Calvin.

Bossuet paroît douter que si Calvin fût venu avant Luther, il eût pu opérer la grande révolution qui ébranla l'Europe chrétienne au commencement du seizième siècle. « (a) Je ne sais, dit-il, si le génie
» de Calvin se seroit trouvé aussi propre à échauf-
» fer les esprits et à émouvoir les peuples, que le
» fut celui de Luther. Mais après les mouvemens
» excités, il s'éleva en beaucoup de pays, princi-
» palement en France, au-dessus de Luther même;
» et se fit le chef d'un parti, qui ne cède guère à
» celui des Luthériens. Par son esprit pénétrant et
» par ses décisions hardies, il raffina sur tous ceux
» qui avoient voulu en ce siècle-là faire une Église
» nouvelle, et donna un nouveau tour à la réforme
» prétendue. »

Calvin s'étoit fait un grand nom par son livre de l'*Institution*, qu'il publia pour la première fois en 1535, et qu'il dédia à François Ier; il en faisoit sans cesse de nouvelles éditions avec des additions considérables, ayant une peine extrême à se contenter, comme il le dit dans ses *préfaces*. Mais les yeux se tournèrent entièrement sur lui, quand on le vit, encore assez jeune, entreprendre en 1541, de con-

(a) *Histoire des variations*, liv. IX; *ibid.* p. 556.

damner les chefs des deux partis de la réforme, Luther et Zuingle : et tout le monde fut attentif à ce qu'il apporteroit de nouveau.

Nous avons déjà dit que ce nouveau système de Calvin sur l'eucharistie, qui sembloit tenir le milieu entre la doctrine de Luther et celle de Zuingle, n'étoit au fond que la doctrine même de Zuingle, et que tout ce qu'il voulut bien accorder à l'humeur impérieuse de Luther, se bornoit à des mots dont le véritable sens étoit détourné de l'acception ordinaire.

« (a) Mais il eut un point qui lui donna un grand » crédit parmi ceux qui se piquoient d'avoir de » l'esprit. C'est la hardiesse qu'il eut de rejeter » les cérémonies beaucoup plus que n'avoient fait » les Luthériens. Calvin fut inexorable sur ce point; » il condamnoit Mélanchton, qui attachoit assez » d'indifférence à la question des cérémonies; et » si le culte que Calvin introduisit, parut trop nu » à quelques-uns, cela même fut un nouveau charme » pour les beaux esprits, qui crurent par ce moyen » s'élever au-dessus des sens, et se distinguer du » vulgaire...

» Par ce moyen, Calvin raffina au-dessus des » premiers auteurs de la nouvelle réforme. Le » parti qui porta son nom fut extraordinairement » haï par tous les autres Protestans, qui le regar- » dèrent comme le plus fier et le plus inquiet qui » eût encore paru..... Calvin fit de grands progrès » en France; et ce grand royaume se vit à la veille » de périr par les entreprises de ses sectateurs, » de sorte qu'il fut en France à peu près ce que » Luther fut en Allemagne. Genève, qu'il gon-

(a) *Histoire des variations*, liv. IX, *ibid.* p. 602.

» verna, ne fut guère moins considérée que Wit-
» temberg, où le nouvel évangile avoit commencé;
» et il se rendit chef du second parti de la nou-
» velle réforme. »

On a parlé des jactances de Luther, mais rien n'est comparable à la vanité et à l'amour-propre de Calvin; Bossuet en rapporte de nombreux témoignages puisés dans ses propres lettres : ils peuvent seuls donner une idée du délire où l'orgueil peut porter l'esprit humain. « (a) Tout ce que les
» emportemens de Luther lui ont tiré de la bou-
» che, n'approche pas de ce que Calvin dit froide-
» ment de lui-même..... Quoique Luther fût un des
» orateurs des plus vifs de son siècle, loin de
» faire jamais semblant de se piquer d'éloquence,
» il prenoit plaisir de dire qu'il étoit un pauvre
» moine nourri dans l'obscurité et dans l'école, qui
» ne savoit point l'art de discourir. Mais Calvin
» blessé sur ce point ne se peut taire; et aux dé-
» pens de sa modestie, il faut qu'il dise que per-
» sonne ne s'explique plus précisément, ni ne rai-
» sonne plus fortement que lui.

» Donnons-lui donc, puisqu'il le veut tant, cette
» gloire d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son
» siècle. Mettons-le même, si l'on veut, au-dessus
» de Luther; car encore que Luther eût quelque
» chose de plus original et de plus vif, Calvin,
» inférieur pour le génie, sembloit l'avoir emporté
» par l'étude. Luther triomphoit de vive voix.
» Mais la plume de Calvin étoit plus correcte,
» surtout en latin, et son style, qui étoit plus
» triste, étoit aussi plus suivi et plus châtié. Ils
» excelloient l'un et l'autre à parler la langue de

(a) *Histoire des variations; ibid.* p. 604, 605.

» leur pays. L'un et l'autre étoient d'une véhé-
» mence extraordinaire; l'un et l'autre par leurs
» talens se sont fait beaucoup de disciples et d'ad-
» mirateurs; l'un et l'autre enflés de ces succès,
» ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Pères;
» l'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contre-
» dît; et leur éloquence n'a été en rien plus fé-
» conde qu'en injures.

» Ceux qui ont rougi des injures que l'arrogance
» de Luther lui a fait écrire, ne seroient pas moins
» étonnés des excès de Calvin. » La plume se re-
fuse à transcrire celles dont il a souillé chaque pages de ses écrits polémiques. « Catholiques et Lu-
» thériens, rien n'est épargné; auprès de cette vio-
» lence, Luther étoit la douceur même; et s'il faut
» faire la comparaison de ces deux hommes, il n'y
» a personne qui n'aimât mieux essuyer la colère
» impétueuse et insolente de l'un, que la profonde
» malignité et l'amertume de l'autre, qui se vante
» d'être de sang-froid, quand il répand tant de
» poison dans ses discours. » La mémoire de Calvin est restée chargée parmi ses disciples mêmes du reproche ineffaçable d'avoir préparé, conduit et déterminé le jugement terrible qui condamna Servet à mourir sur un bûcher.

Bossuet, en parlant de la mort de Calvin, fait une réflexion non moins accablante sur la triste célébrité qui est son partage par les sanglantes tragédies dont la France fut le théâtre pendant cinquante ans.

« (a) Calvin, dit Bossuet, mourut au commen-
» cement des troubles. C'est une foiblesse de vou-
» loir trouver quelque chose d'extraordinaire dans

(a) *Histoire des variations*, liv. x; *ibid.* p. 64.

» la mort de telles gens; Dieu ne donne pas tou-
» jours de ces exemples; et sans m'informer da-
» vantage de la vie et de la mort de Calvin, c'en
» est assez d'avoir allumé dans sa patrie une
» flamme que tant de sang répandu n'a pu étein-
» dre, et d'être allé comparoître devant le juge-
» ment de Dieu sans aucun remords d'un si grand
» crime. »

IX. — De Mélanchton.

Mais parmi les premiers réformateurs, il en est un dont Bossuet ne parle jamais qu'avec l'intérêt le plus sensible, et une affection, pour ainsi dire, paternelle : c'est Mélanchton, et c'est Bossuet lui-même qu'il faut entendre parler de Mélanchton. « (a) Luther prêchant la réforme des abus, et par-
» lant de la grâce de Jésus-Christ d'une manière
» nouvelle, parut le seul prédicateur de l'Evangile
» à Mélanchton, jeune encore (1), et plus versé
» dans les belles-lettres que dans les matières de
» théologie... La nouveauté de la doctrine et des
» pensées de Luther fut un charme pour les beaux
» esprits. Mélanchton en étoit le chef en Allema-
» gne; il joignoit à l'érudition, à la politesse, et à
» l'élégance du style une singulière modération.
» On le regardoit comme seul capable de succéder
» dans la littérature à la réputation d'Erasme; et
» Erasme lui-même l'eût élevé par son suffrage
» aux premiers honneurs parmi les gens de lettres,
» s'il ne l'eût vu engagé dans un parti contre l'E-
» glise..... On voit Mélanchton ravi d'un sermon
» qu'avoit fait Luther sur le jour du sabbat; il y

(a) *Histoire des variations*, liv. v; *ibid.* p. 268.

(1) Il n'avoit alors que vingt ans.

» avoit prêché le repos, où Dieu faisoit tout, où » l'homme ne faisoit rien. Un jeune professeur de » la langue grecque entendoit débiter de si nou- » velles pensées au plus véhément et au plus vif » orateur de son siècle, avec tous les ornemens de » sa langue naturelle, et un applaudissement inouï. » C'étoit de quoi être transporté; Luther lui parut » le plus grand de tous les hommes, un homme en- » voyé de Dieu, un prophète. Le succès inespéré » de la nouvelle réforme le confirma dans ses pen- » sées. Mélanchton étoit simple et crédule; les bons » esprits le sont souvent : le voilà pris. Tous les » jeunes professeurs de belles-lettres suivent son » exemple, et Luther devient leur idole. On l'atta- » que, et peut-être avec trop d'aigreur. L'ardeur » de Mélanchton s'échauffe, la confiance de Lu- » ther l'engage de plus en plus, et il se laisse en- » traîner à la tentation de réformer avec son maître, » et les évêques et les papes, et les princes, et les » rois et les empereurs.

» Il est vrai, Luther s'emportoit à des excès » inouïs, c'étoit un sujet de douleur à son disciple » modéré..... Mais enfin l'arrogance de ce maître » impérieux se déclara; tout le monde se soulevoit » contre lui, et même ceux qui vouloient avec lui » réformer l'Eglise. Mille sectes impies s'élevoient » sous ses étendards; et sous le nom de réforma- » tion, les armes, les séditions, les guerres civiles » ravageoient la chrétienté. Cependant Luther » poussoit tout à bout; et ses discours ne faisoient » qu'aigrir les esprits, au lieu de les calmer. Il pa- » rut tant de foiblesse dans sa conduite, et ses ex- » cès furent si étranges, que Mélanchton ne pou- » voit plus ni les excuser, ni les supporter. Depuis

» ce temps ses agitations furent immenses. A chaque » moment on lui voyoit souhaiter la mort. Ses » larmes ne tarirent point durant trente ans, et » *l'Elbe*, disoit-il lui-même, *avec tous ses flots, ne* » *lui auroit pu fournir assez d'eau pour pleurer les* » *malheurs de la réforme divisée.*

» (a) Ce que Mélanchton avoit le plus espéré » dans la réforme de Luther, c'étoit la liberté chré- » tienne, et l'affranchissement de tout joug hu- » main; mais il se trouva bien déçu dans ses espé- » rances; il a vu près de cinquante ans l'Eglise » luthérienne, toujours sous la tyrannie ou dans la » confusion. Elle porta long-temps la peine d'avoir » méprisé l'autorité légitime. Il n'y eut jamais de » maître plus rigoureux que Luther, ni de tyrannie » plus insupportable que celle qu'il exerçoit dans » les matières de doctrine. Son arrogance étoit si » connue, qu'elle faisoit dire *qu'il y avoit deux* » *Papes; l'un celui de Rome, et l'autre Luther, et* » *ce dernier le plus dur.* »

Calvin, le sombre Calvin « *osoit à peine pousser* » *un gémissement libre* » dans ses lettres, et c'est à Mélanchton lui-même qu'il l'écrit.

Mélanchton étoit la victime la plus malheureuse de la tyrannie de Luther, parce qu'il étoit le plus doux de tous les hommes. Il rapporte que Luther s'emporta si violemment contre lui, qu'il conçut la pensée de se retirer éternellement de sa présence; et c'étoit chez les Turcs qu'il se proposoit d'aller chercher la liberté.

L'espérance de la réforme des abus avoit contribué à séduire Mélanchton, dont les mœurs pures et honnêtes attestoient la candeur et la bonne foi.

(a) *Histoire des variations*, liv. v, *ibid.* p. 284.

Il fallut encore renoncer à cet espoir ; et il écrit lui-même *que la discipline étoit entièrement ruinée dans les Eglises luthériennes, et qu'on y doutoit des plus grandes choses.*

C'est ce qui auroit fait vivement désirer à Mélanchton qu'on en fût revenu à reconnoître l'autorité du Pape et la hiérarchie de l'ordre sacré. Ce fut long-temps le vœu de son cœur, et il l'a déposé dans un grand nombre de ses lettres avec des expressions bien remarquables : « *Il faut à l'Eglise* » *des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour* » *avoir l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère* » *ecclésiastique, et sur la doctrine des prêtres, et* » *pour exercer les jugemens ecclésiastiques, en* » *sorte que s'il n'y avoit point de tels évêques,* IL EN » FAUDROIT FAIRE. LA MONARCHIE DU PAPE *serviroit* » *aussi beaucoup à conserver entre plusieurs na-* » *tions le consentement dans la doctrine. Ainsi on* » *s'accorderoit facilement sur* LA SUPÉRIORITÉ DU » PAPE, *si on étoit d'accord sur tout le reste ; et les* » *rois pourroient eux-mêmes facilement modérer* » *les entreprises des Papes sur le temporel de leurs* » *royaumes.* »

Malgré la supériorité de son esprit, Mélanchton payoit le tribut aux préjugés de son siècle, et il partageoit la crédulité de ses contemporains les plus éclairés, par la confiance superstitieuse qu'il accordoit aux présages de l'astrologie. Mais il portoit jusque dans cette illusion l'impression d'une ame sensible et vertueuse. Car il paroît que Mélanchton réunissoit aux dons de la plus brillante imagination les affections les plus douces et les plus touchantes de la nature. Ce sont toujours les malheurs de la religion, ou des objets non moins

chers à sa tendresse paternelle qui s'offrent à sa pensée.

« (a) Il ne cesse de s'entretenir avec ses amis des » prodiges qui arrivoient et des menaces du ciel » irrité : *à Rome, le débordement du Tibre et l'enfantement d'une mule, dont le petit avoit un pied de grue*, lui paroissoient le signe d'un changement » dans l'univers ; et il se confirme de plus en plus » dans cette persuasion *par la naissance d'un veau à deux têtes dans le territoire d'Ausbourg*. C'est » ce qu'il écrit très-sérieusement à Luther, en lui » donnant avis que ce jour-là on présenteroit *la confession d'Ausbourg* à l'Empereur. Voilà de » quoi se repaissoient dans une action si célèbre » les auteurs de cette *confession* et les chefs de la » réforme. Tout est plein de songes et de visions » dans les lettres de Mélanchton, et on croit lire » Tite-Live, lorsqu'on voit tous les prodiges qu'il » y raconte. Quoi plus ? ô foiblesse extrême d'un » esprit d'ailleurs admirable, et, hors de ses préventions, si pénétrant ! les menaces des astrologues lui font peur. On le voit sans cesse effrayé » par les tristes conjonctions des astres. *Un horrible aspect de Mars* le fait trembler pour sa fille, » dont lui-même il avoit fait l'horoscope. Il n'est » pas moins *effrayé de la flamme horrible d'une comète extrêmement septentrionale*. Durant les » conférences qu'on faisoit à Ausbourg sur la religion, il se console de ce qu'on va si lentement, » parce que les *astrologues prédisent que les astres seront plus propices aux disputes ecclésiastiques vers l'automne*. Il s'étonne, né sur les coteaux approchans du Rhin, *qu'on lui ait prédit*

(a) *Histoire des variations*, liv. v; *ibid.* p. 316.

» *un naufrage sur la mer Baltique ;* et appelé en » Angleterre et en Danemarck, il se donne bien » de garde de naviguer sur cette mer. »

Mais cette foiblesse d'imagination n'auroit pas altéré essentiellement le calme de la vie de Mélanchton, si des causes plus actives et plus réelles n'eussent pas tristement influé sur la destinée d'un homme qui étoit digne de trouver dans les charmes de l'esprit le plus cultivé et dans les vertueuses affections d'une ame aimante et sensible, toute la mesure de bonheur que la condition humaine peut comporter.

Personne n'étoit plus digne que Mélanchton d'honorer l'Eglise catholique par ses talens et son caractère. Il aimoit la religion et la vertu; il cherchoit sincèrement la vérité; mais en la cherchant toute sa vie, il ne fit que flotter d'opinion en opinion; et il ne put jamais jouir de ce repos de l'esprit qu'il n'auroit pu trouver que dans la soumission à une autorité capable de fixer son imagination inquiète et mobile. L'homme qui méritoit le plus l'affection et le bonheur, vécut et mourut le plus malheureux de tous les hommes. Ce fut dans le parti même dont il avoit fait la gloire et l'ornement qu'il trouva ses plus implacables ennemis. Il désiroit la mort, et il la reçut comme un bienfait du ciel; mais il n'eut pas même la consolation de déposer ses dernières pensées et ses derniers soupirs dans le sein de l'amitié. Il n'existoit plus lorsque le plus constant et le plus illustre de ses amis, le docte Camérarius (1), accourant au bruit de son danger,

(1) Le même Joachim Camérarius a écrit une vie de Mélanchton, qui fait aimer et chérir les qualités et les vertus morales de cet homme estimable. Camérarius n'a pas osé rappor-

fut arrêté par la nouvelle de sa mort. Quelques heures avant de mourir, il écrivit sur un papier à deux colonnes, les motifs qui le portoient à envisager la mort avec une espèce de consolation; les principaux étoient, qu'il ne seroit plus exposé à la haine et à la fureur des théologiens de son parti; qu'il alloit voir Dieu, et qu'il puiseroit dans son sein la connoissance des mystères qu'il n'avoit vus dans cette vie qu'à travers un voile. Mélanchton mourut en 1560.

X. — *Défense de l'Histoire des variations.* 1691.

Bossuet a donné une *Défense de son Histoire des variations* : et quoiqu'elle n'ait paru qu'en 1691, au moment où il venoit de publier son *cinquième Avertissement aux Protestans*, nous croyons que c'est ici le lieu d'en parler.

On n'aura pas de peine à comprendre que l'*Histoire des variations* dut faire une grande impression aussitôt qu'elle fut connue. Il étoit difficile de contester les faits dont Bossuet avoit exposé le récit. Ils étoient tous fondés sur des actes authentiques dont les Protestans eux-mêmes avoient réuni les monumens et les preuves dans les archives publiques de leur histoire.

Il étoit sans doute possible de s'égarer, et d'égarer les lecteurs dans une suite de discussions subtiles sur les *variations* théologiques dont Bossuet avoit accusé les Eglises protestantes.

Quoique ces *variations* fussent sensibles et manifestes pour tous les hommes instruits et de bonne

ter toutes les circonstances de sa mort; la faction luthérienne qui lui étoit opposée, dominoit alors en quelques parties de l'Allemagne; mais il les fait assez entendre.

foi, on sait assez combien il est facile d'environner de nuages et d'équivoques ces sortes de questions, qui demandent des hommes exercés par leur état et par des études profondes dans la connoissance de ces matières.

Mais parmi les accusations que Bossuet avoit portées contre les premiers réformateurs, il en étoit deux qui étoient à la portée de toutes les classes de lecteurs, et dont tout le poids retomboit sur le corps entier de la réforme, par les conséquences qui en résultoient contre les principes et les maximes qu'elle avoit professés.

Premièrement, Bossuet avoit établi en fait et constaté par les témoignages les plus irrécusables, que les Protestans de France avoient pris les armes pour la défense de leur religion contre l'autorité légitime, en vertu des délibérations expresses et formelles de leurs synodes nationaux et sur l'avis de leurs théologiens. Il avoit opposé à cette conduite violente et si contraire à la tranquillité publique, la patience et la soumission inaltérable des premiers Chrétiens et de l'Eglise entière pendant trois cents ans de persécutions.

La décision doctrinale de Luther, Mélanchton et Bucer, pour permettre au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois, étoit une seconde accusation d'une nature si grave et si opposée à la morale du christianisme, qu'elle laissoit une flétrissure éternelle sur la mémoire de ces célèbres réformateurs, qui s'étoient donnés au monde comme suscités de Dieu, pour rendre à l'Eglise de Jésus-Christ la pureté et la sainteté des premiers jours.

Burnet, qui étoit blessé au vif de la manière dont Bossuet avoit relevé dans l'*Histoire des va-*

riations toutes les erreurs de son roman *de la réformation de l'Eglise anglicane*, avoit publié un petit écrit de trente-six pages; mais il y avoit plutôt cherché à attaquer Bossuet, qu'à se défendre lui-même. « (a) *Car*, dit Bossuet, *Burnet lui* » *passoit tous les faits qu'il avoit rapportés sur sa* » *réforme anglicane, et sur son Crannier, aussi* » *bien que sur ses autres héros, sans en contrarier* » *aucun; et comment auroit-il pu les contredire,* » *puisque je les ai pris de lui-même?* »

D'ailleurs dans cet écrit si court Burnet montroit une si grande ignorance du droit public français, qu'il ne fit que s'attirer une leçon sévère de Bossuet, qui l'invita à s'instruire avec un peu plus de soin des matières qu'il vouloit traiter, avant d'en parler au public.

Jurieu n'auroit pas mieux demandé que de s'établir le vengeur des Eglises protestantes. Mais Jurieu étoit si décrié dans son parti même, par ses extravagances et les inconséquences où l'entraînoit toujours le déréglement de son esprit; « *on étoit si las*, comme dit Bossuet, (b) *de M. Ju-* » *rieu et de ses discours emportés*, » qu'on crut devoir confier la défense commune à des mains plus habiles, et à un homme doué d'un jugement plus sage et plus réfléchi. Ce fut sur *Jacques Basnage de Beauval*, ministre à Rotterdam, qu'on jeta les yeux. Il faut convenir que Basnage étoit digne à plusieurs égards de prêter à la cause des Protestans toute la force et tout l'appui dont elle avoit besoin dans cette espèce de crise. Il étoit

(a) *Défense de l'Histoire des variations*; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 553. édit. de Nerb. in-8°. — (b) *Ibid.* p. 483.

connu par sa grande érudition ecclésiastique et par une certaine modération qui honoroit son caractère; mais en hasardant de lutter contre Bossuet, il ne sut pas faire un usage fort heureux de son érudition; et il manqua même de cette mesure, qui auroit pu lui conserver une sorte de dignité, en succombant dans un combat où il étoit impossible de triompher. Mais il faut attribuer un pareil désavantage autant à la foiblesse des moyens qui étoient à sa disposition, qu'à la prodigieuse supériorité de l'adversaire qu'il avoit osé combattre.

Cependant il paroît que les Protestans s'étoient si bien flattés d'avoir trouvé dans Basnage le défenseur le plus habile qu'ils pussent opposer à Bossuet, que Burnet, avec l'inconsidération habituelle de son caractère, se pressa d'annoncer au public, « *qu'on préparoit une dure réponse à M. de* » *Meaux.* » Cette *réponse* fut celle de Basnage, « (a) *et elle parut*, dit Bossuet, *avec toutes les du-* » *retés que Burnet avoit promises. Mais*, ajoute » Bossuet, *les injures et les calomnies sont des* » *couronnes à un Chrétien et à un évêque.* »

Bossuet avoit rappelé dans l'*Histoire des variations* le supplice de Servet, qui fut très-certainement l'ouvrage de Calvin. Basnage ne le conteste pas; mais il étoit difficile de s'attendre à la manière dont il prétend excuser Calvin : il dit que *c'étoit en lui un reste de papisme.* Un aussi bon esprit que Basnage n'auroit jamais sans doute imaginé de lui-même une justification aussi singulière. Mais il avoit eu la foiblesse de l'emprunter à Jurieu; et Bossuet eut droit sans doute de lui en faire une espèce de honte.

(a) *Défense de l'Histoire des variations; ibid.* p. 483, 484.

Basnage vouloit se prévaloir de la tranquillité dont toutes les religions jouissoient sous la domination des Protestans : et Bossuet lui demande (*a*), « si la Suède a révoqué la peine de mort qu'elle » a décernée contre les Catholiques? si le bannis- » sement, la confiscation, et les autres peines » ont cessé en Suisse, en Allemagne, et dans les » autres pays protestans? si l'Angleterre a renoncé » à ses lois pénales contre les non-conformistes? » si la Hollande elle-même a abrogé les décrets » du synode de Dordrecht contre les Arminiens? » car il importe peu d'examiner si ces lois pénales étoient exécutées à tous les momens; ou si, n'étant pas abrogées, elles ne pouvoient pas être remises en vigueur d'un moment à l'autre.

Quant à l'accusation générale portée par Bossuet contre toute la réforme, d'avoir autorisé les révoltes et les séditions par des décisions formelles de ses synodes nationaux, Basnage cherche à affoiblir la force de cette accablante accusation par quelques faits particuliers; Bossuet les discute successivement les uns après les autres, dans sa *Défense de l'Histoire des variations;* et après avoir démontré, selon les règles de la critique, que tous les faits allégués par Basnage étoient ou mal exposés ou contredits par tous les monumens de l'histoire, Bossuet le rappelle au véritable état de la question. Il ne s'agissoit pas de savoir si dans les premiers siècles quelques Chrétiens entraînés par un zèle irréfléchi, s'étoient abandonnés à des actes répréhensibles; car, dit Bossuet, (*b*) « *en faisant* » *l'Eglise infaillible, nous ne faisons pas pour cela*

(*a*) *Défense de l'Histoire des variations; ibid,* p. 489 et suiv. — (*b*) *Ibid.* p. 491.

» *les peuples et les Chrétiens impeccables. Pour* » *nous produire des exemples de l'ancienne Eglise,* » *qui est notre question, il ne suffit pas de mon-* » *trer des faits anciens, il faudroit encore mon-* » *trer que l'Eglise les ait approuvés, comme nous* » *montrons à nos réformés que leurs Eglises en* » *corps ont approuvé leurs révoltes par des décrets* » *exprès,* » et Bossuet fait voir par les témoignages unanimes de toute la tradition, que « *même* » *dans le quatrième siècle, où l'Eglise étoit la plus* » *forte, loin de rien attenter contre la personne* » *des princes, elle a persisté dans l'obéissance par* » *maxime, par piété, par devoir, autant que dans* » *les siècles où elle étoit plus foible.* »

On trouve dans cette partie de la *Défense de l'Histoire des variations*, la discussion d'un grand nombre de faits historiques, qui prouvent jusqu'à quel point Bossuet possédoit la science et la critique de l'histoire.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que Bossuet eut le bonheur de pouvoir opposer à Basnage les raisonnemens et l'autorité d'un Protestant, dont l'esprit, l'érudition et la critique étoient hors de toute comparaison dans sa communion, et que Basnage lui-même faisoit profession d'aimer et d'estimer. Peu de temps avant que Bossuet publiât sa *Défense de l'Histoire des variations*, le fameux Bayle avoit laissé transpirer dans le public son *Avis aux réfugiés*. Quoique des ménagemens politiques pour le prince d'Orange l'eussent forcé de désavouer un ouvrage qui lui attira en effet la disgrâce de ce prince, malgré son désaveu, personne ne douta dans le temps que Bayle n'en fût véritablement l'auteur; et c'est un fait dont les

plus habiles critiques conviennent aujourd'hui. Or il est assez remarquable qu'aucun écrivain catholique, à l'exception peut-être de Bossuet, n'a plus rigoureusement démontré les variations politiques et théologiques des Protestans, que cet écrivain protestant. Cet écrit de Bayle est peut-être celui de tous ses ouvrages où il a déployé la dialectique la plus pressante. On sent combien Bossuet en fut frappé par la manière dont il en parle dans sa *Défense de l'Histoire des variations.*

« On peut voir, dit Bossuet, beaucoup d'autres » choses également convaincantes sur cette ma» tière, dans un livre intitulé : *Avis aux Réfu» giés*, qui vient de tomber entre mes mains, » quoiqu'il ait été imprimé en Hollande, au com» mencement de l'année passée.... Si l'auteur *de* » *ce bel ouvrage* est un Protestant, comme la pré» face et beaucoup d'autres raisons donnent sujet » de le croire, on ne peut assez louer Dieu de le » voir si désabusé des préventions où il a été » nourri, et de voir que, *sans concert*, nous soyons » tombés lui et moi dans les mêmes sentimens » sur tant de points décisifs. Je ne dois pas re» fuser cette preuve de la vérité; elle se fait sen» tir à qui il lui plaît; et lorsqu'elle veut faire » concourir les pensées des hommes au même » but, nulle diversité d'opinions ou de pensées » ne lui fait obstacle. »

Le double mariage du landgrave de Hesse, « (*a*) l'éternelle confusion de la réforme, et l'écueil » inévitable où se brisent à jamais tous les reproches » qu'elle nous fait des *abus de nos conducteurs*, » étoit une seconde accusation que Bossuet avoit

(*a*) *Défense de l'Histoire des variations; ibid.* p. 605.

portée au public, et qui attestoit la foiblesse et la versatilité des principes des premiers réformateurs. Basnage avoit trop d'esprit et de lumières pour essayer de justifier Luther, Mélanchton et Bucer d'une si coupable prévarication. Mais il cherche assez maladroitement à atténuer leurs torts par des récriminations contre l'Eglise romaine; et on conviendra que les exemples dont il les autorise ne sont pas heureusement choisis. Il parle d'abord de la dispense de Jules II, qui permit à Henri VIII, alors prince de Galles, d'épouser la veuve de son frère. Mais, comme dit Bossuet, « (a) il n'y a nulle bonne foi à comparer ces deux » exemples; afin qu'ils fussent égaux, il faudroit » qu'il fût aussi constant que le mariage contracté » avec la veuve de son frère est réprouvé dans » l'Evangile, qu'il est constant que le mariage con» tracté avec une seconde femme, la première en» core vivante, y est rejeté. Mais M. Basnage sait » bien le contraire. »

Basnage étoit en effet d'autant plus mal fondé à rappeler cette dispense de Jules II, qu'à l'époque où Henri VIII sollicitoit toutes les universités catholiques d'émettre une opinion favorable à sa passion, il hasardoit également des démarches auprès des premiers réformateurs pour les disposer en sa faveur. Mais il arriva par une indisposition singulière de la Providence, que les chefs mêmes de la réforme, « (b) tels que Mélanchton et Bucer, approuvèrent » la dispense de Jules II, et improuvèrent par » conséquent le divorce d'Henri VIII; Genève » même pensa à cet égard comme les Protestans » d'Allemagne; et il demeure constant, dit Bos-

(a) *Défense de l'Histoire des variations; ibid.* p. 616. — (b) *Ibid.* p. 616, 617.

» suet, que la dispense de Jules II étoit si favorable; qu'elle fut approuvée de ceux mêmes qui » cherchoient le plus à critiquer la conduite des » papes. »

Le second exemple allégué par Basnage pouvoit paroître plus spécieux. Il est certain que le pape Grégoire II, consulté « si l'Eglise romaine » croyoit qu'on pût épouser une seconde femme, » lorsque la première, détenue par une longue » maladie, ne pouvoit souffrir le commerce de son » mari, » avoit donné trop légèrement une réponse affirmative.

« Mais on voit déjà, dit Bossuet (a), que ce n'est » pas là prendre deux femmes, comme M. Basnage veut le faire entendre, mais en quitter » une pour une autre, ce qui est bien éloigné de la » bigamie, que Luther, Mélanchton et Bucer ont » autorisée par une décision doctrinale. Au reste, » ce curieux décret de Grégoire II, que M. Basnage » daigne bien m'apprendre, n'est ignoré de per» sonne : toutes nos écoles en retentissent, et nos » novices en théologie le savent par cœur. »

Ce décret de Grégoire II se trouve parmi ses lettres; il a même été inséré dans le corps du droit canonique. Mais Basnage auroit dû observer, et faire observer qu'à la suite du décret, et de l'autorité des souverains pontifes successeurs de Grégoire II, on a placé la note suivante : « *Cette » réponse de Grégoire II est contraire aux saints » canons, et même à la doctrine évangélique et » apostolique.* »

« Les papes, s'écrie Bossuet (b), ne sont donc

(a) *Défense de l'Histoire des variations; ibid.* p. 619. — (b) *Ibid.* p. 620.

» pas si jaloux que l'on pense, de maintenir comme » inviolables toutes les réponses de leurs prédé- » cesseurs..... Ainsi, sans nous arrêter à ce que » d'autres ont pu dire sur ce décret de Grégoire II, » contentons-nous de demander à M. Basnage ce » qu'il en prétend conclure. Quoi? que ce pape » ait approuvé, comme Luther, qu'on eût deux » femmes ensemble, pour en user indifféremment? » c'est tout le contraire. C'est tout autre chose de » dire avec ce pape que le mariage seroit dissous » en ce cas; autre chose, de dire avec Luther, » que, sans le dissoudre, on en puisse faire un » second. L'un a plus de difficulté, l'autre n'en » eut jamais la moindre parmi les Chrétiens; et » Luther est le premier et le seul à qui la cor- » ruption ait fait naître un doute sur un sujet si » éclairci.

» Mais enfin, dira-t-on, quoi qu'il en soit, un » pape se sera trompé? mais est-ce là de quoi il » s'agit? M. Basnage connoît-il quelqu'un parmi » nous qui entreprenne de soutenir que les papes ne » se soient jamais trompés, pas même comme doc- » teurs particuliers? ce n'est pas une ignorance » ou une surprise de Luther que nous reprochons » à Luther, il n'y auroit rien là que d'humain. » C'est une séduction faite de dessein dans un » dogme essentiel du christianisme, par une cor- » ruption manifeste contre la vérité et sa con- » science. Il n'en est pas ainsi de Grégoire II; » ce n'est point pour flatter un prince qu'il a écrit » de cette sorte; c'est dans une difficulté assez » grande une résolution générale. On ne lui fait » espérer pour le corrompre, ni le pillage d'un » monastère, ni de secourir son parti. Il ne se croit

» pas obligé de cacher sa réponse. Il s'est trompé, » aussi ne le suit-on pas, et on le reprend sans scru- » pule; enfin, il a dit naturellement ce qu'il pen- » soit. M. Basnage n'a pu le convaincre, ni lui, ni » les autres papes, d'avoir décidé contre leur con- » science, comme Luther et ses collègues sont con- » vaincus de l'avoir fait, par le reproche de leur » conscience même, et de l'aveu de M. Basnage » lui-même. »

On ne conçoit pas comment un homme aussi instruit que Basnage a pu produire comme une découverte nouvelle ce décret de Grégoire II, *qui » n'étoit ignoré de personne, dont toutes les écoles » retentissoient, et que les plus novices en théologie » savoient par cœur,* » et prétendre s'en faire un titre, « (*a*) pour avertir Bossuet, *d'un ton fier et » avec un air magistral, qu'il ne le rapporte que » pour apprendre à M. de Meaux qu'il ne doit pas » se faire honneur de l'antiquité qu'il n'a pas » examinée.* » Il semble que la réputation de science et de génie dont Bossuet jouissoit déjà depuis tant d'années, auroit dû interdire à Basnage ce ton de dédain, et un langage aussi déplacé. Aussi Bossuet lui répondit assez sévèrement, mais avec la mesure et la dignité qui lui convenoient : « (*b*) *Je » laisse faire à M. Basnage le savant tant qu'il lui » plaira; et il aura bon marché de moi, tant qu'il » ne me reprochera que de l'ignorance. Je ne » trouve rien de plus bas, ni de plus vain parmi » les hommes, que de se piquer de science;* MAIS » AUSSI NE FAUT-IL PAS EN AVOIR BEAUCOUP POUR RÉ- » PONDRE A M. BASNAGE. »

(*a*) *Défense de l'Histoire des variations; ibid.* p. 619. — (*b*) *Ibid.*

XI. — *Des Avertissemens aux Protestans.*

Basnage n'avoit pris la plume pour venger la cause des *Églises protestantes*, que parce qu'elle avoit été si mal défendue par *Jurieu*, que les hommes les plus habiles de sa communion étoient eux-mêmes honteux et embarrassés de l'indiscrétion et de la maladresse d'un pareil apologiste.

En effet, à peine *l'Histoire des variations* eut-elle paru en 1688, que Jurieu, qui étoit personnellement dénoncé à toute l'Europe pour l'extravagance de ses visions et de ses prophéties, se crut obligé plus particulièrement que tout autre à se mesurer avec Bossuet. Il se mit à composer un grand nombre de *lettres pastorales*, qu'il crut devoir adresser à tous les *Protestans réfugiés*, comme s'il eût été revêtu dans son Église d'un titre et d'un caractère qui lui donnât une sorte de juridiction sur ce troupeau dispersé.

L'objet de ces *lettres pastorales* étoit moins d'offrir des instructions et des consolations à ceux à qui elles s'adressoient, que de détourner ou d'affoiblir l'impression que l'*Histoire des variations* avoit déjà produite sur un grand nombre d'entre eux, qui apprenoient pour la première fois la trop fidèle histoire des contradictions et des emportemens de leurs réformateurs. Accoutumés par les préjugés de leur éducation à les considérer comme des hommes suscités de Dieu pour rendre à la religion sa pureté primitive, ils ne retrouvoient plus en eux que des hommes foibles ou emportés, cédant aux passions et aux circonstances du moment, et entraînés par leurs passions mêmes de contradictions en contradictions.

Avec beaucoup de travers, Jurieu avoit beaucoup d'esprit et de connoissances; mais il étoit si peu le maître de commander au déréglement de son imagination, qu'il lui étoit impossible d'observer cette tactique sage et mesurée, qui lui auroit permis de se maintenir avec un peu moins de désavantage dans la position difficile où il eut l'imprudence de se placer. Son esprit lui servit à reconnoître que toutes les *variations* reprochées par Bossuet aux Églises protestantes n'étoient malheureusement que trop constatées : mais, au lieu de se borner, comme Basnage essaya de le faire, à tâcher de faire illusion à la multitude, en élevant des doutes sur l'authenticité des témoignages produits par Bossuet, *Jurieu* trouva plus court et plus simple de déclarer que rien n'étoit plus commun dans le christianisme que de *varier;* que la profession de foi des premiers siècles étoit absolument différente de celle des siècles suivans, et que la religion chrétienne avoit été composée *pièce à pièce.*

Bossuet avoit donné pour fondement à l'*Histoire des variations,* que *varier* dans l'exposition de la foi, « *étoit une marque de fausseté et d'in-* » *conséquence dans la doctrine exposée;* mais » que la vérité venue de Dieu a d'abord sa per- » fection. »

Cette maxime a été celle de toute la tradition; et indépendamment de ce que l'idée seule d'un ouvrage sorti de la main de Dieu, suffit pour convaincre la raison qu'un tel ouvrage a dû recevoir d'abord sa perfection, le langage unanime de tous les Pères avoit consacré cette vérité fondamentale du christianisme. Saint Vincent de Lérins en a fait

le sujet particulier d'un *traité* qui est l'un des plus beaux monumens de l'antiquité ecclésiastique, et qui a servi de règle à tous les jugemens que les conciles ont prononcés sur des questions de foi et de doctrine.

Mais Jurieu, au lieu de respecter un principe, que tous les hérétiques, depuis l'origine du christianisme, avoient affecté eux-mêmes de reconnoître; en s'efforçant d'en éluder l'application, osa professer solennellement, « *que la vérité de Dieu* » *n'a été connue que par parcelles.* »

Pour soutenir cette étrange profession de foi, il prétendit « *que jusqu'au concile de Nicée, et même* » *jusqu'à celui de Constantinople, le dogme sur* » *la Trinité avoit été informe, mal connu et mal* » *expliqué; que les premiers Chrétiens croyoient* » *les trois personnes de la Trinité inégales; que le* » *fils de Dieu ou le* Verbe *n'étoit pas éternel comme* » *son père; que le mystère même de l'Incarna-* » *tion leur étoit inconnu; qu'ils paroissent avoir* » *douté de l'unité, de l'immutabilité de Dieu,* » *ainsi que de sa providence; que la doctrine de* » *la grâce, qu'on regarde aujourd'hui avec raison* » *comme l'un des plus importans articles de la* » *religion chrétienne, étoit entièrement informe* » *jusqu'au temps de saint Augustin; qu'avant lui* » *la plupart des anciens docteurs de l'Église étoient* » *Stoïciens et Manichéens; que d'autres étoient* » *purs Pélagiens, et les plus orthodoxes Semi-* » *Pélagiens.* »

Il ne falloit ni beaucoup de temps, ni beaucoup d'étude à Bossuet, pour abattre un adversaire aussi maladroit, qui venoit, pour ainsi dire, lui offrir lui-même les armes les plus propres à le terrasser.

L'*Histoire des variations* avoit paru en 1688; Jurieu publia ses *lettres* pastorales à la fin de 1688, et au commencement de 1689; et dès la même année 1689, Bossuet fit paroître ses trois premiers *Avertissemens aux Protestans.*

Bossuet préféra cette forme; c'étoit *aux Protestans* que Jurieu avoit adressé ses *lettres pastorales*, et ce furent les Protestans eux-mêmes que Bossuet voulut prendre pour juges entre Jurieu et lui.

Jurieu avoit porté la maladresse jusqu'à un excès si ridicule, qu'un peu de bon sens ou de bonne foi auroit suffi pour l'en préserver. Conçoit-on que Jurieu ait pu en 1689 adresser à Bossuet, à la face de toute l'Europe, ces singulières paroles : « *J'avertis l'évêque de Meaux qu'un évêque de Cour comme lui, et les autres dont le métier n'est pas d'étudier, devroient un peu ménager ceux qui n'ont point d'autre profession.* »

Bossuet *un évêque de Cour!* Bossuet invité par Jurieu à apprendre *à étudier!* Bossuet réduit à recevoir des leçons de théologie du professeur de Roterdam!

Il faut croire pour l'honneur de Jurieu, que dans cette singulière apostrophe il ne cherchoit à faire illusion ni à lui-même, ni aux gens éclairés de sa communion. Mais il écrivoit ses *lettres pastorales* pour la multitude : et dans tous les temps et dans tous les pays, la multitude en est à peu près au même degré d'ignorance sur les choses et sur les personnes. Il étoit possible qu'à Roterdam, sur la parole de Jurieu, Bossuet passât pour un *évêque de Cour* qui n'avoit fait que

prêter son nom à tant d'ouvrages qui avoient déjà porté sa gloire dans toutes les parties de l'Europe.

XII. — Du 1er *Avertissement aux protestans.*

Bossuet démontre contre Jurieu dans son *premier Avertissement aux Protestans* (a), que conformément à la doctrine de saint Vincent de Lérins et à celle de tous les Pères, « l'Église de Jésus-» Christ, soigneuse gardienne des dogmes qui lui » ont été donnés en dépôt, n'y change jamais rien; » qu'elle ne diminue point, qu'elle n'ajoute point, » que tout son travail est de polir les choses qui » lui ont été anciennement données, de confir-» mer celles qui ont été suffisamment expliquées, » de garder celles qui ont été confirmées et dé-» finies, de consigner à la postérité par l'Écriture » ce qu'elle avoit reçu de ses ancêtres par la tradi-» tion. »

C'est en conformité de cette maxime, que lorsque de nouvelles erreurs se sont élevées dans l'Église, et qu'on a cru nécessaire de convoquer des conciles pour les proscrire, les conciles n'ont fait que confronter les nouvelles doctrines avec les témoignages de l'Écriture et ceux de la tradition; et ils ont ensuite déclaré qu'elles étoient contraires à la parole de Dieu et à la foi de leurs Églises.

On ne prononçoit jamais les décisions qu'en proposant la foi des siècles passés. Tous les conciles qui se succédoient, avoient l'attention de rappeler la foi et la doctrine des conciles qui les avoient

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 1 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°.

précédés; la chaîne de la tradition n'étoit jamais interrompue sur un seul point. La parole de Dieu, consignée dans l'Ecriture, étoit la loi suprême de toutes les décisions, mais pour en fixer l'interprétation et prévenir toute variation, on ne trouvoit point de plus sûre interprétation que celle qui avoit toujours été publique et solennelle dans l'Eglise; ainsi on faisoit gloire à *Chalcédoine* d'entendre l'Ecriture sainte comme on avoit fait à *Ephèse*, et à *Ephèse* comme on avoit fait à *Constantinople* et à *Nicée*.

« Il est vrai, observe Bossuet, qu'on ne définit » expressément à Nicée, que ce qui avoit été ré» voqué en doute, qui étoit la divinité du fils de » Dieu. Car l'Eglise, toujours ferme dans la foi, ne » se presse pas dans ses décisions; et sans vouloir » émouvoir de nouvelles difficultés, elle ne les ré» sout par des décrets exprès, qu'à mesure qu'on » élève les difficultés. »

On estimoit autant les derniers conciles que les premiers, parce qu'ils suivoient toujours les mêmes vestiges. C'étoit dans cet esprit que le concile de Chalcédoine disoit aux Eutychiens : « *Vous réclamez les anciens conciles; le concile de Chalcédoine doit vous suffire, puisque par la vertu du Saint-Esprit, tous les conciles orthodoxes y sont renfermés.* »

Si l'on demande à quoi servent donc les nouvelles décisions des conciles, puisqu'ils ne font que déclarer ce qui étoit et ce qu'on pensoit avant eux? Bossuet répond avec saint Vincent de Lérins : « Que les conciles, par leurs décisions, » donnent par écrit à la postérité ce que les an» ciens avoient cru par la seule tradition; qu'ils

» expriment en peu de mots le principe et la » substance de la foi; que pour en faciliter l'in- » telligence, ils expriment par quelque terme » nouveau, mais précis, la doctrine qui n'avoit » jamais été nouvelle : *Dicunt novè, non dicunt* » *nova.* »

Bossuet observe avec raison, que lorsqu'on parle des saints Pères qui forment la tradition, « *on* » *entend leur consentement et leur unanimité. Si* » *quelques-uns d'eux ont eu quelque chose de* » *particulier dans leurs sentimens, ou dans leurs* » *expressions, tout cela s'est évanoui, et n'a pas* » *fait tige dans l'Eglise. Ce n'étoit pas là ce qu'ils* » *y avoient appris, ni ce qu'ils avoient tiré de la* » *racine.* »

Jurieu avoit produit dans ses *lettres pastorales*, comme un témoignage des variations de l'ancienne Eglise, la doctrine sur la grâce, qu'il prétendoit n'avoir été bien connue et bien expliquée que depuis saint Augustin. Mais c'étoit précisément sur cet article que saint Augustin, qu'il appeloit à son appui, lui répondoit : « *Que la foi chrétienne* » *et l'Eglise catholique n'ont jamais varié. Lors-* » *que Pélage et Célestius parurent, leurs profanes* » *nouveautés*, dit saint Augustin, *firent horreur* » *par toute la terre à toutes les oreilles chrétiennes* » *en Orient comme en Occident.* » A peine purent-ils séduire cinq ou six évêques, qui furent bientôt chassés de leurs siéges par l'unanime consentement de tous leurs collègues, et avec l'applaudissement de tous les peuples et de toute l'Eglise catholique.

Après avoir repoussé les accusations téméraires de Jurieu contre l'invariabilité de la doctrine des

premiers siècles de l'Eglise, Bossuet fait voir que le système de Jurieu tend à livrer le christianisme tout entier à l'invasion des Sociniens; et telle est la force des raisonnemens de Bossuet, qu'il finit par en arracher l'aveu à Jurieu lui-même.

XIII. — Du 2e *Avertissement aux Protestans.*

Il arrivoit quelquefois à Jurieu ce qui arrive presque toujours à ceux qui écrivent beaucoup, surtout dans le genre polémique. Occupés à se défendre ou à attaquer, ils ne sont frappés que du danger de succomber à l'objection du moment; et ils oublient les faits et les principes qu'ils ont avoués ou établis dans leurs écrits antérieurs. Bossuet avoit fait observer dans une *addition* au livre XIV de l'*Histoire des variations*, que Jurieu convenoit lui-même que les premiers réformateurs, tels que Luther et Mélanchton, avoient établi comme fondement de toute leur doctrine ces étonnans axiomes : « *Que Dieu fait les hommes damnables néoessairement par sa volonté;* en sorte qu'il » semble prendre plaisir au supplice des malheureux, et est plus digne de haine que d'amour. » *Que l'adultère de David et la trahison de Judas ne sont pas moins l'œuvre de Dieu, que la conversion de saint Paul.* » C'étoit véritablement faire Dieu auteur du péché, comme le disoit Bossuet.

Jurieu se récria avec chaleur contre l'inculpation de Bossuet, et déclara *qu'il n'étoit jamais convenu* « que Luther et Mélanchton eussent professé une telle doctrine. » Il s'abandonna même à un tel excès d'emportement, qu'il osa traduire

Bossuet « *du tribunal de Dieu comme un insigne* » *calomniateur.* »

Il avoit entièrement oublié que lui-même il avoit consigné cet aveu dans les mêmes termes, dans un écrit adressé quelques années auparavant au ministre luthérien *Scultet.*

Jurieu avoit eu alors la fantaisie de proposer un traité de paix et une tolérance mutuelle entre les Luthériens et les Calvinistes. Les Luthériens y résistoient fortement à cause de la dureté de la doctrine de Calvin. Jurieu ne désavouoit pas que Calvin n'eût professé des principes insoutenables; mais il prétendoit que ses disciples y avoient renoncé depuis cent ans. D'ailleurs, ajoutoit-il, la doctrine de Luther et de Mélanchton n'étoit pas moins injurieuse à la sainteté et à la justice de Dieu; et il citoit à ce sujet les paroles de Luther et de Mélanchton, telles que Bossuet vient de les rapporter; et Bossuet n'avoit fait que rappeler à Jurieu ce qu'il avoit déclaré lui-même dans un écrit public imprimé et signé de lui. Jurieu ne répondit rien, parce qu'il n'y avoit rien à répondre.

Mais on trouve dans le *second Avertissement aux Protestans* (a) une objection de Jurieu assez spécieuse pour faire impression sur les personnes peu familiarisées avec ces matières, et qui parut à Bossuet mériter une attention particulière. C'est ici qu'il faut admirer la profonde sagesse et la scrupuleuse exactitude de Bossuet dans les questions les plus difficiles et les plus délicates de la théologie.

On sait que l'Eglise a abandonné à la liberté des

(a) *OEuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 93 et suiv. *ibid.*

écoles la discussion des opinions particulières de quelques théologiens sur le concours de la grâce et de la liberté dans les actes humains. Parmi ces opinions, celle des Thomistes est célèbre dans l'Ecole; et personne n'ignoroit dans le public que Bossuet penchoit pour cette opinion. Ce n'est pas qu'il la jugeât exempte de difficulté, ni susceptible d'une démonstration très-claire et très-satisfaisante. Il la croyoit seulement plus propre que toute autre à résoudre quelques objections et quelques difficultés dans une matière qui en offre un si grand nombre d'insolubles.

Jurieu ne manqua pas de demander à Bossuet comment il prétendoit concilier la liberté de l'homme avec la grâce efficace et la *prémotion physique* des *Thomistes*.

Il faut entendre la réponse de Bossuet. Il eût été à désirer pour le repos de l'Eglise, que les auteurs de tant de systèmes n'eussent pas eu la prétention d'expliquer ce que Bossuet jugeoit inexplicable.

« M. Jurieu voudroit que je lui apprisse com-» ment s'accorde le libre arbitre, ou le pouvoir » de faire ou ne pas faire, avec la *grâce efficace* » et les *décrets éternels*. Foible théologien, qui » fait semblant de ne pas savoir *combien de vé-* » *rités il nous faut croire, quoique nous ne sa-* » *chions pas toujours le moyen de les concilier* » *ensemble*. Que diroit-il à un Socinien qui lui de-» manderoit d'expliquer comment s'accorde l'*unité* » de Dieu avec la *Trinité*? Entrera-t-il avec lui » dans cet accord, et s'engagera-t-il à lui expliquer » le secret incompréhensible de l'être divin? Ne » croiroit-il pas l'avoir vaincu, en lui montrant que » ces deux choses sont également révélées; et par

» conséquent, malgré qu'il en ait, et malgré la » petitesse de l'esprit humain qui ne peut les con- » cilier parfaitement, qu'il faut bien que l'infi- » nité immense de l'être de Dieu les concilie et les » unisse.

» Mais sans nous arrêter à ce mystère, *qu'est-ce* » *en tout et partout que notre foi, qu'un recueil* » *de vérités saintes qui surpassent notre intelli-* » *gence, et que nous aurions non pas crues, mais* » *entendues parfaitement, si nous pouvions les con-* » *cilier ensemble par une méthode manifeste?....* » *Mais cela n'est pas ainsi, et quand cela sera,* » *ce ne sera plus cette vie, mais la future. Ce ne* » *sera plus la foi, mais la vision.* Que faut-il » faire en attendant, sinon croire et adorer ce » qu'on n'entend pas, unir par la foi ce qu'on ne » peut unir par l'intelligence, et en un mot, » comme dit saint Paul, *réduire son esprit en cap-* » *tivité sous l'obéissance de Jésus-Christ?....*

» Que sert-donc d'alléguer la *grâce efficace* et les » *Thomistes?* Ces docteurs, comme les autres Ca- » tholiques, sont d'accord à ne point mettre dans » le choix de l'homme une inévitable nécessité, » mais une liberté entière de faire et de ne pas » faire. *S'ils ont de la peine à l'accorder avec* » *l'immutabilité de Dieu, ils ne succombent pour-* » *tant pas à la difficulté. Ils rament de toute leur* » *force, pour s'empêcher d'être jetés contre l'é-* » *cueil.* »

Jurieu avoit encore objecté à Bossuet le prétendu *semi-pélagianisme* des *Molinistes*, dont le système est abandonné à la liberté des écoles.

L'opinion personnelle de Bossuet différoit de celle des *Molinistes;* mais il ne se croyoit pas en

droit de condamner ce que l'Eglise n'a pas condamné.

« Quant à ce que M. Jurieu nous objecte, *que* » *nos Molinistes sont Semi-Pélagiens*, s'il en avoit » seulement ouvert les livres, il auroit appris qu'ils » reconnoissent pour tous les élus une préférence » gratuite de la divine miséricorde, une grâce tou- » jours prévenante, toujours nécessaire pour toutes » les œuvres de piété. C'est ce qu'on ne trouvera » jamais dans les *Semi-Pélagiens*. Que si on passe » plus avant, ou qu'on fasse précéder la grâce par » quelque acte purement humain, à quoi on l'at- » tache, je ne craindrai point d'être contredit par » aucun Catholique, en assurant que ce seroit de » soi une erreur mortelle, qui ôteroit le fonde- » ment de l'humilité, et que l'Eglise ne tolère- » roit jamais, après avoir décidé tant de fois, et » encore en dernier lieu dans le concile de Trente, » que tout le bien, jusqu'aux premières disposi- » tions de la conversion du pécheur, vient d'une » grâce excitante et prévenante, qui n'est précé- » dée par aucun mérite. »

XIV. — Du 3e *Avertissement aux Protestans.*

Le sujet du *troisième Avertissement aux Protestans* (a) rentre en grande partie dans ce qui a fait la matière *du second*. C'est toujours sur la question de l'Eglise, « *question que les Protestans évitent,* » *autant qu'ils peuvent, d'agiter,* dit Bossuet, *comme* » *l'écueil où ils viennent toujours se briser.* » Mais les variations et les contradictions continuelles de Jurieu lui donnent lieu d'y ajouter de nouveaux développemens et des réflexions qui sont d'un grand intérêt.

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 153 et suiv. *ibid.*

Bossuet fait remarquer que dans l'origine, les Luthériens eux-mêmes convenoient qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine; « ils faisoient même » semblant de ne vouloir pas y renoncer. Les deux » partis de la réforme, tant les Zuingliens, que » ceux de la confession d'Ausbourg, se soumet- » toient au concile que le Pape assembleroit; ils » mettoient au nombre des plus grands saints les » plus zélés défenseurs de l'Eglise et de la croyance » romaine, tels que saint Bernard, saint Bonaven- » ture, saint François d'Assise; et Luther recon- » noissoit en termes magnifiques le salut et la sain- » teté dans cette Eglise. »

Les Calvinistes eux-mêmes persévérèrent long-temps dans la même opinion; et Bossuet rappelle ce qui se passa à l'occasion de l'abjuration d'Henri IV, à qui les théologiens protestans avouèrent pour la plupart, *qu'avec eux l'état étoit plus parfait, mais qu'on pouvoit être sauvé dans l'Eglise catholique*: fait remarquable, confirmé par le témoignage du duc de Sully, sincèrement attaché à la religion protestante.

Cet aveu avoit donné lieu aux Catholiques de demander aux Protestans à quoi donc avoit servi d'allumer le feu des guerres civiles et religieuses dans toute l'Europe, et d'y avoir fait couler des torrens de sang pendant cent cinquante ans, pour se séparer avec tant de violence d'une Eglise dans laquelle ils convenoient eux-mêmes qu'on pouvoit faire son salut. L'objection étoit pressante et pouvoit faire impression sur les esprits raisonnables. La conversion d'Henri IV, justifiée de leur propre aveu, et dont l'exemple avoit été suivi par les chefs de plusieurs maisons puissantes, porta tout

à-coup les ministres protestans à rétracter un aveu si préjudiciable aux intérêts politiques de leur parti. Ce fut alors qu'ils imaginèrent, pour fasciner l'esprit de la multitude, de déclarer par un décret solennel d'un de leurs synodes (1), que le Pape étoit l'*Antechrist*, que Rome étoit *Babylone*, et que tout le culte de l'Eglise romaine n'étoit qu'un amas d'idolâtries. Ils se flattèrent d'avoir établi par ces déclamations extravagantes une barrière insurmontable entre Rome et Genève.

Cependant, lorsque vers le commencement du règne de Louis XIV, le gouvernement et le clergé de France eurent formé le projet de ramener les Protestans par des discussions raisonnées; lorsque Bossuet eut commencé à introduire dans ce genre de controverses une méthode qui mettoit toutes les classes de Catholiques et de Protestans à portée de réduire ces étranges accusations à leur juste valeur, et de demander des preuves et des faits au lieu de déclamations, les ministres les plus habiles se sentirent obligés, à abjurer jusqu'à un certain point la rigueur de leurs principes. Ils sentirent en effet qu'il étoit un peu dur de damner impitoyablement tout ce qui avoit professé la religion romaine depuis douze cents ans; car ils n'avoient jamais désavoué qu'on ne pût encore y obtenir le salut au cinquième siècle, quoiqu'on y fût *déjà un peu idolâtre*. Ils étoient d'autant plus

(1) Luther et quelques autres déclamateurs virulens, avoient à la vérité donné au Pape et à Rome les noms d'*Antechrist* et de *Babylone*. Mais jamais aucune de leurs assemblées ecclésiastiques n'avoit osé en faire l'objet d'un décret formel. Mélanchton les avoit même effacés de la confession d'Ausbourg, ou Luther avoit voulu les faire insérer.

embarrassés à justifier cette proscription générale, qu'ils convenoient eux-mêmes que, lorsque les premiers réformateurs firent entendre leur nouvelle doctrine, ils n'avoient pas trouvé un seul individu qui déclarât qu'il avoit toujours pensé comme eux. Ainsi *l'idolâtrie* étoit universelle dans l'Eglise latine comme dans l'Eglise grecque, dans tout l'Orient comme dans tout l'Occident.

Mais la grande difficulté étoit de concilier le salut avec cette profession publique de l'idolâtrie.

Le ministre Claude, le plus habile et le plus subtil de tous les Protestans, imagina tout-à-coup l'opinion la plus extraordinaire et la plus bizarre qui ait pu jamais se présenter à un homme de sens et d'esprit; ce fut de convenir qu'on pouvoit à la vérité se sauver dans l'Eglise romaine avant la réforme : mais il ne consentoit à accorder le salut qu'à ceux qui faisoient profession de sa doctrine *sans y croire.*

Vint peu de temps après le ministre Jurieu, qui sentit facilement qu'il étoit aussi ridicule que contraire à la morale, de ne sauver que des *hypocrites;* et il établit l'opinion directement opposée. Il déclara que tous ceux qui avoient professé de *bonne foi* la doctrine de l'Eglise romaine avant la réforme, avoient pu y obtenir le salut; ce qui étoit un peu plus raisonnable et plus conforme aux premières notions de l'équité.

Ce fut même pour développer son opinion avec plus d'étendue, qu'il bâtit son fameux *système* de l'Eglise. C'est dans l'exposé de ce système qu'il porte si loin la tolérance, qu'il donne une si grande latitude à l'accès d'indulgence qui l'avoit subitement saisi, qu'il finissoit par reconnoître comme

membres vivans de l'Eglise les hérétiques de toutes les sectes et de toutes les communions, à commencer par les *idolâtres* de l'Eglise romaine, parce que les uns et les autres professoient les *principes fondamentaux du christianisme.*

Bossuet profita de cet aveu pour obliger Jurieu, en le pressant de conséquence en conséquence, à convenir, bon gré malgré, que les Sociniens eux-mêmes, qui nioient la divinité de Jésus-Christ, étoient des *membres vivans de l'Eglise chrétienne.*

Jurieu sentit alors qu'il étoit allé trop loin pour les intérêts politiques de sa secte, et que toutes ses déclamations contre l'Eglise romaine n'avoient plus d'objet. Il voulut se retrancher dans sa fameuse distinction des *articles fondamentaux et non fondamentaux;* et recommença à damner impitoyablement l'Eglise romaine et les Sociniens, sous prétexte qu'ils ne professoient point les *articles fondamentaux.*

Bossuet prit alors le parti le plus simple; ce fut de l'inviter à exposer lui-même ce qu'il entendoit par les articles *fondamentaux et non fondamentaux.*

Le réponse de Jurieu est curieuse. Il déclare *qu'il ne veut point définir quelles sont les sectes où Dieu peut avoir des élus, et où il n'en peut avoir. L'endroit*, ajoute-t-il, *est trop délicat et trop périlleux.*

Mais une réponse aussi vague et aussi évasive, ne pouvoit pas satisfaire un esprit tel que Bossuet. Aussi on voit dans ce *troisième Avertissement*, comment il conduit Jurieu de raisonnement en raisonnement à déraisonner de la manière la plus extravagante.

Il y a surtout dans ce *troisième Avertissement* une discussion très-intéressante au sujet de l'Ecriture sainte. On sait que la maxime fondamentale des Protestans est de ne reconnoître que l'Ecriture sainte pour juge des questions de foi. On sait également qu'ils rejettent du nombre des *livres canoniques* de la Bible quelques-uns de ceux auxquels l'Eglise romaine attribue ce caractère. Bossuet demande au ministre Claude et à Jurieu comment les simples fidèles pourront distinguer les *livres canoniques* des livres *non canoniques*, puisqu'il faut bien commencer par savoir de quelles parties est formée l'Ecriture sainte, avant de la prendre pour règle de sa foi. En suivant cette discussion aussi loin qu'elle peut aller, il ne leur laisse que l'une de ces deux alternatives, celle d'abandonner l'interprétation de l'Ecriture à l'inspiration de chaque individu; ce qui conduit nécessairement aux illusions et aux illuminations des Quakers : ou de s'en rapporter au jugement d'une autorité infaillible; ce qui est finir par où les Catholiques commencent.

XV. — Du 4e *Avertissement aux Protestans.*

Bossuet fit paroître en 1690 son *quatrième Avertissement aux Protestans* (a). Il est le plus court de tous; il contient à peine vingt pages, et on admire comment Bossuet a pu dire tant de choses en si peu de mots.

Cet *avertissement* traite *de la sainteté et de la concorde du mariage :* fondement sur lequel repose l'ordre de la société et le bonheur des familles. Bossuet avoit rapporté dans son sixième livre de l'*Histoire des variations* la célèbre consultation de

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 289 et suiv. *ibid.*

Luther, Mélanchton et Bucer, qui autorisent le landgrave de Hesse à garder deux femmes à la fois comme épouses légitimes.

Jurieu n'avoit pas osé contester la vérité d'un fait dont les preuves authentiques venoient d'être mises sous les yeux de toute l'Europe. Mais au lieu de garder un silence commandé par la prudence et la nécessité, ou, ce qui eût été plus honorable encore, au lieu de s'unir à Bossuet pour frapper d'une juste censure une si lâche prévarication, il eut la maladresse d'entreprendre l'apologie de Luther, en cherchant à obscurcir par des équivoques et des subtilités la question la plus simple et la plus claire.

Il osa dénaturer l'essence même du mariage, et le représenter comme une pure institution humaine, qui n'existe que par des lois positives.

« Les lois naturelles, disoit Jurieu, sont entièrement indispensables; mais quant aux lois positives, telles que sont celles du mariage, on peut » en être dispensé, non-seulement par le législateur, mais encore par la souveraine nécessité. » Ainsi les enfans d'Adam et de Noé se marièrent » au premier degré de consanguinité, quoiqu'ils » n'en reçurent dispense ni du souverain législateur, » ni de ses ministres. La nécessité en dispensa. »

Bossuet fait d'abord remarquer la singulière méprise de Jurieu, qui paroît supposer que les enfans de Noé se marièrent frères et sœurs comme ceux d'Adam; quoique l'Ecriture dise expressément, et répète cinq ou six fois que les trois enfans de Noé avoient leurs femmes dans l'arche, avant que le déluge eût réduit le genre humain à la seule famille de Noé.

« Mais cette erreur, dit Bossuet, n'est rien en » comparaison de celle où tombe Jurieu, lorsqu'il » prétend que le mariage entre frères et sœurs » n'est pas contre la loi naturelle, sous prétexte » qu'il s'en est fait de semblables dans l'origine des » choses; par où il montre qu'il ne sait pas même » qu'il y a un ordre entre les lois naturelles, les » moindres cédant aux plus grandes. Ainsi, lorsque » les enfans d'Adam se marièrent ensemble, ce ne » fut pas une dispense de la loi naturelle qui défend » le mariage des frères et des sœurs; mais l'effet de » la subordination de cette loi à une autre loi plus » essentielle, et, si on peut ainsi parler, plus fon- » damentale, qui étoit celle de continuer le genre » humain. »

Cette loi fondamentale avoit été déclarée à Adam et à Eve, par le suprême législateur lui-même, par le créateur du genre humain, lorsqu'il leur avoit dit : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre.*

La voix même de la nature, qui veut être multipliée et qui ne veut pas périr, parce que son auteur l'a faite pour durer, se faisoit entendre dans ce précepte divin.

C'est aussi par cette raison que Dieu a créé les deux sexes; ce qui fait que leur union est autant de droit naturel, que leur distinction. C'étoit donc en méconnoissant l'essence même du mariage, que Jurieu fondoit sur des lois positives ce qui est fondé sur la nature même. Les lois positives peuvent bien régler les conditions du mariage pour les effets qu'il doit produire dans l'ordre de la société; mais la nature avoit fait les mariages avant l'existence d'aucunes lois positives.

« Au reste, comme dit Bossuet, lorsque s'éle-

» vant au-dessus de Moïse et des patriarches, Jésus-
» Christ proscrivit à jamais la polygamie, il ne fit
» que rendre au mariage la forme que Dieu lui
» avoit donnée dans son origine. Car alors en bé-
» nissant l'amour conjugal comme la source du
» genre humain, Dieu ne lui permit pas de s'épan-
» cher sur plusieurs objets comme il arriva dans la
» suite, lorsqu'un même homme eut plusieurs
» femmes; mais réduit à l'unité de part et d'autre,
» il en fit le lien sacré de deux cœurs unis. C'est
» sur cette idée primitive que Jésus-Christ réforma
» le mariage; et comme disent les Pères, il se mon-
» tra le digne fils du Créateur, en rappelant les
» choses au point où elles étoient à la création.
» C'est sur cet immuable fondement qu'il a établi
» la sainteté du mariage chrétien et le repos des
» familles. La pluralité des femmes, autrefois per-
» mise ou tolérée pour un temps et pour des rai-
» sons particulières, fut ôtée à jamais, et tout
» ensemble les divisions et les jalousies qu'elle
» introduisoit dans les mariages les plus saints. Une
» femme qui donne son cœur tout entier et à jamais,
» reçoit d'un époux fidèle un pareil présent et ne
» craint point d'être méprisée, ni délaissée pour
» une autre; toute la famille est unie par ce moyen.
» Les enfans sont élevés par des soins communs; et
» un père qui les voit tous naître d'une même
» source, leur partage également son amour, c'est
» l'ordre de Jésus-Christ, et la règle que les Chré-
» tiens n'ont jamais violée par aucun attentat. »

Bossuet ne croit pas dans cet *Avertissement* devoir traiter la question du divorce. Il s'agissoit de la *polygamie* et du landgrave de Hesse, et non pas du *divorce*. Il se borne à exposer les étranges

excès où Jurieu portoit la faculté du *divorce*: excès qui firent rougir les ministres protestans eux-mêmes, et que Basnage se crut en droit de désavouer en les reprochant à Jurieu.

Bossuet oppose aux licences honteuses de Jurieu la sainte inflexibilité de la discipline de l'Eglise catholique. « C'est une règle inviolable parmi nous, » de ne point permettre les secondes noces à l'une » des parties, qu'après que les preuves de la mort » de l'autre sont constantes. On n'a point égard » aux captivités ni aux absences les plus longues. » Les papes, que la Réforme veut regarder comme » les auteurs du relâchement, n'ont jamais laissé » affoiblir cette discipline. »

En donnant tout-à-coup à son style cette majesté que le génie de Bossuet imprimoit toujours aux oracles de la religion, il dit : *L'Eglise parle toujours pour l'absent, et ne permet pas qu'on l'oublie, ni qu'on mette au rang des morts celui pour qui le soleil se lève encore.*

XVI. — Du 5e *Avertissement aux Protestans.*

Le *cinquième Avertissement aux Protestans* (a) est le plus beau traité de politique qui ait peut-être jamais été offert à la méditation des philosophes, des hommes d'État et de tous ceux qui, sans aspirer à cette prééminence d'opinion et de renommée, aiment à écouter dans le silence des passions la voix de la raison, et ces maximes éternelles que l'expérience des siècles a consacrées pour le repos de la société.

Il s'agit dans cet *Avertissement* d'une des plus grandes questions qui aient été agitées parmi les

(a) *OEuvres de Bossuet*, tom. XXI, p. 315 et suiv. *ibid.*

hommes, sous quelque forme de gouvernement que la Providence les ait destinés à vivre. Bossuet entreprend d'examiner si le fondement des empires repose sur l'autorité des rois, ou sur la volonté du peuple dans lequel on prétend placer l'origine et le droit de toutes les souverainetés.

Il avoit établi dans son *Histoire des variations*, que les réformés du seizième siècle avoient consacré la révolte à main armée contre les souverains légitimes par principe de religion, par des délibérations expresses et solennelles de leurs synodes nationaux et provinciaux, par des consultations raisonnées de leurs plus célèbres théologiens. Il avoit mis sous les yeux de toute l'Europe les preuves authentiques d'une accusation si grave; et il les avoit puisées dans les actes mêmes des synodes nationaux et provinciaux, dans les registres publics de leurs assemblées, dans les historiens mêmes de la réforme, tels que Théodore de Bèze, d'Aubigné et un grand nombre d'autres.

Bossuet avoit opposé à cette conduite, si contraire à celle des premiers Chrétiens, la doctrine et les exemples de Jésus-Christ et des apôtres. Il avoit rappelé ces célèbres oracles qui prononcent en des termes si formels, que ni la religion, ni les plus violentes persécutions ne peuvent et ne doivent jamais servir de motif ou de prétexte, pour se soustraire à l'obéissance due aux puissances que Dieu a établies sur la terre.

Lorsque l'*Histoire des variations* parut, les Protestans les plus habiles, tels que Bayle (1), Basnage

(1) C'est ce que fit Bayle dans sa *Critique du Père Maimbourg*. Mais il est curieux d'observer comment Bayle se montra dans la suite bien plus sincère dans son *Avis aux*

et Jurieu lui-même, évitèrent de contredire les faits allégués par Bossuet, ou de justifier la doctrine et les décrets séditieux des synodes protestans. Ils se bornèrent à essayer d'éluder la rigueur des conséquences qu'il en avoit tirées; ils prétendirent « *que la religion ne s'étoit trouvée que par* » *accident dans ces querelles, et pour y servir de* » *prétexte.* »

C'étoit sans doute ce qu'il y avoit de plus sage et de plus adroit pour éviter d'entrer dans une discussion, qu'il étoit impossible de soutenir avec quelque espérance de succès.

Mais Jurieu étoit incapable de tant de circonspection, et l'emportement de son caractère ne lui permettoit jamais d'observer aucune mesure. On le vit tout-à-coup établir en maxime générale, que les peuples ont toujours le droit de se révolter contre leurs souverains, lorsqu'ils en sont opprimés, et que la défense de leur religion est surtout un titre légitime pour se soustraire à leur autorité.

Il fit plus, il osa établir cette étrange assertion sur des exemples tirés de l'Ecriture sainte, et prétendit que les décisions si formelles de Jésus-Christ

Réfugiés. On est surtout étonné d'y voir Bossuet et Bayle se rencontrer dans l'exposé des mêmes faits, sans s'être concertés, et sans avoir jamais eu la moindre relation ensemble. Bayle se montra même plus sévère encore que Bossuet, pour reprocher aux Protestans leurs *variations* dans la doctrine, et les contradictions politiques où ils s'étoient laissé entraîner.

Bayle dans son *Avis aux Réfugiés*, enchérit encore sur tout ce que Bossuet a écrit dans son *Histoire des Variations*. Nous l'avons déjà dit, ce petit ouvrage de Bayle est un des plus piquans qui soient jamais sortis de sa plume.

et des apôtres étoient des conseils, et non pas des préceptes pour les temps de persécution.

Il ne fut pas difficile à Bossuet de montrer que lorsque Jésus-Christ avoit dit d'une manière si impérative et si absolue : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu;* lorsqu'il avoit déclaré que son *royaume n'étoit pas de ce monde;* lorsqu'il avoit blâmé saint Pierre d'avoir fait usage de ses armes contre les ministres de l'autorité publique chargés de l'arrêter; lorsqu'enfin, traduit devant le tribunal de Pilate, il avoit reconnu dans cet officier de l'Empereur *une puissance que le ciel lui avoit donnée sur lui-même*, Jésus-Christ et les apôtres se trouvoient alors dans un temps de persécution.

C'étoit bien aussi dans un temps de persécution, et sous le glaive même de Néron, que saint Pierre écrivoit : *Soyez soumis au roi et au magistrat pour l'amour de Dieu, parce que c'est la volonté de Dieu,* » et qu'il ajoutoit, afin de ne rien omettre : « *Soyez soumis à vos maîtres, même fâcheux et inexorables.* »

Saint Paul étoit déjà dans les liens, et presque sous le coup des persécuteurs, lorsqu'il ordonnoit *qu'on fût fidèle et obéissant, et qu'on priât pour eux avec instance.* Saint Paul avoit réfuté d'avance l'idée singulière de Jurieu, lorsqu'il avoit dit : « *Soyez soumis par nécessité, non-seulement à cause de la colère, mais encore à cause de la conscience.* »

On n'a pas besoin sans doute d'observer avec Bossuet, que l'Eglise toute entière gémissoit sous la plus violente et la plus cruelle de toutes les persécutions, lorsque Tertullien, au nom de tous

les Chrétiens, dans la plus docte et la plus sainte apologie qu'ils aient jamais présentée aux Empereurs demandoit à Dieu de donner *à tous les Empereurs une longue vie, un empire heureux, une famille tranquille, de courageuses armées, un sénat fidèle, un peuple juste et obéissant, et que le monde fût en repos sous leur autorité.* . . . .

Bossuet fait remarquer que c'est dans cette même apologie, que Tertullien déclare au nom de tous les Chrétiens, « non pas qu'on leur a *conseillé* de » ne point se soulever, mais que cela leur est *dé-* » *fendu* : *vetamur*; ni que c'est une chose de *per-* » *fection*, mais que c'est un *précepte* : *præceptum* » *est nobis*; ni qu'on *fait bien* de servir l'Empe- » reur, mais que c'est un *devoir* : *debita imperato-* » *ribus*; que c'est une obligation due *à titre de* » *religion et de piété* : *pietas et religio imperatori-* » *bus debita*; ni qu'il est *bon* d'aimer le prince, » mais que c'est un *devoir indispensable*, *necesse* » *est ut diligant*, à moins de cesser en même temps » d'aimer Dieu qui l'a établi. »

Bossuet, après avoir montré que les Chrétiens de tous les siècles, jusqu'à la naissance des hérésies, qui donnèrent le premier exemple de prendre les armes pour cause de religion, s'étoient conformés fidèlement à la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, discute tous les faits tirés de l'Ecriture sainte, que Jurieu alléguoit pour la défense de son système.

Rien n'est plus intéressant à observer que la sagacité avec laquelle Bossuet analyse tous ces faits importans, et surtout celui des Machabées, qui pouvoit présenter le plus de difficulté et d'embarras.

Il est en effet certain qu'à cette époque, toute la nation juive prit les armes pour défendre son temple et sa religion; que par la révolution qui en fut la suite, la Judée fut soustraite à la domination des rois de Syrie; que la maison des Asmonéens monta sur le trône de David et de Salomon, et que le sceptre de Juda fut transporté à des descendans de Lévi. Bossuet est peut-être le seul qui ait répandu le plus de clarté sur ce grand événement de l'histoire des Juifs, qui ne se présente ordinairement à l'esprit, qu'environné de nuages, d'incertitudes et de difficultés (1).

C'étoit de Buchanan que Jurieu avoit emprunté tous ces prétendus exemples de l'Ecriture, pour justifier la révolte des sujets contre les souverains. Mais un auteur tel que Buchanan, malgré sa belle latinité, auroit dû être écarté d'une discussion où son nom seul rappeloit le souvenir des principes séditieux qu'il avoit propagés en Ecosse; et Bossuet observe « que son fameux livre, » *Jus regni in Scotia*, exprime des sentimens si » excessifs, qu'il a été détesté par les plus habiles » gens de la Réforme. »

Ce fut également de Buchanan, et du livre de *Junius Brutus* d'Hubert Languet, que Jurieu emprunta la chimère de la *souveraineté du peuple*.

Il établit en principe :

« *Que c'est le peuple qui fait les souverains, et* » *donne la souveraineté.*

» *Qu'il est contre la raison qu'un peuple se* » *livre à un souverain sans quelque pacte, et qu'un* » *traité seroit nul et contre la nature.*

(1) C'est dans Bossuet même qu'il faut lire cette discussion historique, qui est très-étendue et du plus grand intérêt.

» *Que le peuple n'a pas besoin d'avoir raison* » *pour valider ses actes.* »

Trois maximes avec lesquelles on est sûr de bouleverser tous les gouvernemens, d'ébranler les fondemens de l'ordre social, et de livrer la vie, la liberté et les biens de tous les membres de la société à tout ce que l'espèce humaine peut offrir de plus abject et de plus épouvantable.

Le seizième siècle avoit enfanté pour la première fois ces dangereuses chimères; elles étoient heureusement restées ensevelies dans les bibliothèques, et l'indignation publique avoit condamné au mépris leurs coupables auteurs.

Le milieu du dix-septième siècle vit quelques factieux d'une nation célèbre proclamer ces mêmes maximes pour justifier le plus grand des attentats. Mais ce ne fut que contre un seul homme qu'on en dirigea la sacrilége application.

Il étoit réservé au dix-huitième siècle de faire de ces maximes une loi de proscription contre toute une nation. On n'a point oublié, on n'oubliera jamais cette terrible expérience *de la souveraineté du peuple.* Les faits parlent ici plus haut que les raisonnemens. Si Bossuet et Jurieu revenoient au monde, Bossuet seroit dispensé de combattre une doctrine qui a été soumise à une telle épreuve; il se borneroit à dire à Jurieu : *Venez, et voyez ce qu'ont fait les disciples de votre école.* Jurieu lui-même en gémiroit; et Bossuet, comme les anciens prophètes, pleureroit les malheurs qu'il avoit cherché à détourner de sa patrie.

Mais lorsque Jurieu hasardoit des principes dont il étoit bien éloigné de prévoir les conséquences, il se proposoit seulement de justifier ce qui se

passoit alors en Angleterre. C'étoit à cette époque que la révolution de 1688 venoit de précipiter Jacques II de son trône pour y placer le prince d'Orange.

La convention britannique, qui décida cette grande question contre la maison de Stuart, s'étoit montrée fort embarrassée de concilier les faits avec le droit, et les principes héréditaires d'une monarchie avec une révolution qui les fouloit aux pieds. Elle cherchoit en vain à recourir à des fictions métaphysiques, pour justifier des contradictions qui frappoient l'Europe d'étonnement. Elle essayoit même jusqu'à un certain point de rentrer dans la ligne de l'hérédité, dont elle s'étoit si brusquement écartée.

Comme aucune effervescence populaire n'avoit préparé cette révolution, que le peuple en étoit spectateur presque indifférent, et qu'elle étoit uniquement l'ouvrage de l'ambition du prince d'Orange, des intrigues de quelques grands, et surtout de la maladresse de Jacques II, la convention britannique avoit pu se livrer sans danger à une longue suite de discussions oiseuses sur un prétendu contrat primordial entre les rois et les peuples : discussions que le prince d'Orange parut mépriser avec une arrogance assez froide pour les laisser agiter, tant qu'elles lui furent indifférentes ; et pour les faire cesser d'un seul mot de sa bouche, quand il crut devoir y mettre un terme.

Jurieu avoit cru plaire au nouveau roi d'Angleterre en consacrant dans ses écrits les mêmes maximes qui paroissoient lui avoir ouvert le chemin du trône.

Bossuet étendoit ses vues bien plus loin. Ce génie vaste et profond embrassoit tous les temps et tous les empires. L'Angleterre n'étoit qu'un point sur la terre, et sa révolution un fait isolé dans la longue succession des siècles qui composent l'histoire des nations; et tandis que Jurieu ne voyoit qu'un prince dont il vouloit capter la bienveillance, Bossuet voyoit le fondement de tous les empires et l'ordre politique de tous les gouvernemens, renversés par les maximes de Jurieu.

On doit sentir quel intérêt devoit prendre toute l'Europe à une telle question présentée sous un point de vue aussi étendu, surtout lorsqu'un génie tel que Bossuet se chargeoit de la soumettre à la méditation de tous les hommes éclairés.

Aussi ce *cinquième Avertissement* produisit tout l'effet que Bossuet en avoit espéré; et pendant plus d'un demi-siècle, on n'a vu aucun écrivain reproduire les chimères politiques de Jurieu.

Jurieu demandoit « *quelle raison pourroit avoir* » *eu un peuple de se donner un maître si puis-* » *sant, qu'il puisse abuser de sa puissance, sans* » *craindre de la perdre?*

» Il m'est aisé de lui répondre, dit Bossuet. » C'est la raison qui a obligé les peuples les plus » libres, lorsqu'il les faut mener à la guerre, de » renoncer à leur liberté pour donner à leurs gé- » néraux un pouvoir absolu. On aime mieux ha- » sarder de périr même injustement par les ordres » de son général, que de s'exposer par la division » à une perte assurée de la main des ennemis.

» C'est par le même principe qu'on a vu un » peuple très-libre, tel qu'étoit le peuple romain, » se créer, même dans la paix, un magistrat ab-

» solu, pour se procurer certains biens, et éviter » certains maux, qu'on ne peut ni éviter, ni se » procurer qu'à ce prix..... C'est pour de sembla- » bles raisons qu'un peuple qui a éprouvé les » maux, les confusions et les horreurs de l'anar- » chie, donne tout pour les éviter; et comme il » ne peut donner de pouvoir sur lui, qui ne puisse » tourner contre lui-même, il aime mieux hasar- » der d'être maltraité quelquefois par un souve- » rain, que de rester exposé à souffrir de ses » propres fureurs, s'il se réservoit quelque pou- » voir.

» Il ne croit pas pour cela donner à ses souve- » rains un pouvoir sans bornes. Car, sans parler » des bornes de la raison et de l'équité, si les prin- » ces n'y sont pas assez sensibles, il y a les bornes » du propre intérêt, qu'on ne manque guère de » voir, et qu'on ne méprise jamais quand on les » voit. C'est ce qui a fait tous les droits des souve- » rains, qui ne sont pas moins les droits de leurs » peuples que les leurs.

» Le peuple forcé par son propre intérêt à se » donner un maître, ne peut rien faire de mieux » que d'intéresser à sa conservation celui qu'il » établit sur sa tête; lui mettre l'Etat entre les » mains, afin qu'il le conserve comme son bien » propre, c'est un moyen très-puissant de l'in- » téresser.

» Mais c'est encore l'engager au bien public » par des liens plus étroits, que de donner l'em- » pire à sa famille, afin qu'il aime l'Etat comme » son propre héritage, et autant qu'il aime ses » enfans. C'est même un bien pour le peuple, que » le gouvernement devienne aisé; qu'il se per-

» pétue par les mêmes lois qui perpétuent le » genre humain, et qu'il aille, pour ainsi dire, » avec la nature. Ainsi les peuples où la royauté » est héréditaire, se sont privés en apparence d'une » faculté, qui est celle d'élire leurs princes; dans » le fond, c'est un bien de plus qu'il se procurent. » Le peuple doit regarder comme un avantage de » trouver son souverain tout fait, et de n'avoir » pas, pour ainsi parler, à remonter un si grand » ressort. »

Jurieu n'avoit pas manqué, pour soutenir son système de faire la supposition la plus absurde; et on n'a pas manqué de nos jours de faire la même supposition pour justifier les plus grands attentats. Il demandoit *ce qu'il faudroit faire à un prince qui commanderoit à la moitié d'une ville de massacrer l'autre, sous prétexte de refus d'obéissance à un commandement injuste?*

Bossuet avoit sans doute raison de s'écrier : « Comment un homme peut-il se mettre dans » l'esprit de fonder des règles de droit et des » maximes de gouvernement sur des cas bizarres » et inouïs parmi les hommes?..... Demander ce » qu'il faudroit faire à un prince qui auroit conçu » un semblable dessein, c'est demander en d'au- » tres termes ce qu'il faudroit faire à un prince » qui deviendroit furieux et frénétique au-delà » de tous les exemples que le genre humain » connoît. En ce cas, la réponse seroit trop aisée. » Tout le monde répondroit à M. Jurieu qu'on » a donné des tuteurs à des princes moins insensés » que celui qu'il nous propose. Sa prétendue *sou-* » *veraineté du peuple* n'est ici d'aucun usage. Le » successeur naturel d'un prince dont le cerveau

» seroit si malade, ou les transports si violens, se-
» roit naturellement la charge de régent.

» D'ailleurs, comme l'observe Bossuet, les mo-
» narchies les plus absolues ne laissent pas d'avoir
» des bornes inébranlables dans certaines lois fon-
» damentales, contre lesquelles on ne peut rien
» faire qui ne soit nul de soi. Ravir le bien d'un
» sujet pour le donner à un autre, est un acte de
» cette nature. On n'a pas besoin d'armer l'op-
» pressé contre l'oppresseur; le temps combat
» pour lui, la violence réclame contre elle-même;
» et il n'y a point d'homme assez insensé pour
» croire assurer la fortune de sa famille par de tels
» actes..... Sans craindre qu'on les contraigne, les
» rois habiles se donnent eux-mêmes des bornes
» pour s'empêcher d'être surpris ou prévenus; ils
» s'astreignent à de certaines lois, parce que la
» puissance outrée se détruit enfin elle-même.

» L'état de la question est de savoir, non pas si
» le prince a le droit d'abuser de sa puissance et
» de faire le mal, ce que personne n'a jamais rêvé,
» mais, en cas qu'il le fît et qu'il s'éloignât de la
» justice et de la raison, si la raison permet aux
» particuliers de prendre les armes contre lui,
» et s'il n'est pas plus utile au genre humain qu'il
» ne reste aux particuliers aucun droit contre la
» puissance publique.

» ..... Le principe de rebellion, ajoute Bossuet,
» qui est caché dans le cœur des peuples, ne peut
» être déraciné qu'en ôtant jusque dans le fond,
» du moins aux particuliers, en quelque nombre
» qu'ils soient, toute opinion qu'il puisse leur
» rester de la force, ni autre chose que les prières
» et la patience contre la puissance publique.»

Ce seroit bien mal connoître et bien mal juger Bossuet, que supposer qu'il attribue aux princes le droit d'être injustes et oppresseurs; mais il pense qu'il importe à la stabilité des gouvernemens et au bonheur même des peuples, que les rois soient indépendans de la justice humaine; « mais » à condition d'en répondre à la justice de Dieu, à » laquelle ils demeurent d'autant plus sujets, qu'ils » sont plus indépendans de celle des hommes : » et c'est en ce sens qu'il explique *le droit du Roi*, lorsque Samuel l'exposa aux Juifs avec toutes ses prérogatives et tous ses abus, quand ils lui demandèrent un roi.

Ce n'est pas assurément qu'il ne fût très-facile de prévoir tous les inconvéniens de cette indépendance absolue attribuée aux rois. Toute l'histoire dépose en effet qu'on a vu un grand nombre de mauvais princes et d'insupportables tyrans. « Mais » c'est qu'on a vu encore moins d'inconvéniens à » les souffrir quels qu'ils fussent, qu'à laisser à la » multitude le moindre pouvoir.

» Les païens mêmes, par leur simple raison naturelle, ont bien vu qu'il falloit souffrir les violences des mauvais princes, en souhaiter de meilleurs, les supporter quels qu'ils fussent, espérer un temps plus serein pendant l'orage, et comprendre que la Providence, qui ne veut pas la ruine du genre humain, ni de la nature, ne tient pas éternellement le peuple opprimé par un mauvais gouvernement, comme elle ne bat pas l'univers par une continuelle tempête. Les beaux jours pourront donc refaire ce que les mauvais auront gâté; et c'est vouloir trop de mal aux choses humaines, que de joindre aux

» maux d'un mauvais gouvernement un remède » plus mortel que le mal même, qui est la division » intestine. »

Jurieu sembloit avoir voulu accuser Bossuet de s'établir le flatteur des rois; mais il oublioit qu'il s'exposoit lui-même au reproche bien plus grave d'être le flatteur des peuples.

« Tout flatteur, quel qu'il soit, est toujours un » animal traître et odieux. Mais s'il falloit com- » parer les flatteurs des rois avec ceux qui vont » flatter dans le cœur des peuples ce secret prin- » cipe d'indocilité et cette liberté farouche qui » est la cause des révoltes, je ne sais lequel seroit » le plus honteux. Les gens d'un caractère si bas, » sous prétexte de flatter les peuples, sont en effet » les flatteurs des usurpateurs et des tyrans. Le » peuple se laisse flatter et reçoit le joug. C'est à » quoi aboutit toujours la souveraine puissance » dont on le flatte; et il se trouve que ceux qui » flattoient le peuple sont en effet les suppôts de » la tyrannie. C'est ainsi que les Etats libres se » font des monarques absolus. C'est ainsi que les » Etats monarchiques se font des maîtres plus » impérieux que ceux qu'on leur fait quitter sous » prétexte de les affranchir; les lois, qui devoient » servir de rempart à la liberté publique, s'abo- » lissent; et le prétexte d'affermir une domination » naissante rend tout plausible. »

Bossuet s'étoit bien attendu qu'on lui demande- roit d'expliquer comment avoit pu s'établir cette forme de gouvernement, où tous les avantages sont pour un seul, et où le plus grand nombre supporte tout le poids de la domination; en un mot, il fal- loit résoudre le problème de cette tendance gé-

nérale de toutes les nations, dès les temps les plus reculés, à se soumettre à l'autorité absolue de leurs rois.

Il est bien difficile d'assigner avec certitude des causes dont l'action va se perdre dans les premiers âges du monde. Cette question, qui est plus faite pour exciter la curiosité que pour satisfaire pleinement la raison, a exercé la sagacité de presque tous les publicistes. Mais nous croyons que parmi les conjectures sans nombre qu'elle a fait naître, il n'en est peut-être aucune aussi plausible que celle que Bossuet paroît avoir adoptée.

« A regarder les hommes comme ils sont naturellement, dit Bossuet, et avant tout gouvernement établi, on ne trouve que l'anarchie, » c'est-à-dire, dans tous les hommes, une liberté » farouche et sauvage, où chacun peut tout prétendre, et en même temps tout contester, où » tous sont en garde, et par conséquent en guerre » continuelle contre tous, et où la raison ne peut » rien, parce que chacun appelle raison la pas» sion qui le transporte; et où le droit même de » la nature demeure sans force, parce que la rai» son n'en a point; où par conséquent il n'y a ni » propriété, ni domaine, ni bien; aucun droit, » si ce n'est celui du plus fort; encore ne sait-on » jamais qui est le plus fort, puisque chacun à » son tour peut le devenir selon que les passions » feront conjurer ensemble plus ou moins de » gens.

» Savoir si le genre humain a jamais été tout » entier dans cet état, ou quels peuples y ont été? » comment et par quels degrés on en est sorti? il » faudroit pour le décider, compter l'infini, et

» comprendre toutes les pensées qui peuvent monter dans le cœur de l'homme.

» Quoi qu'il en soit, voilà l'état où l'on imagine les hommes avant tout gouvernement. S'imaginer maintenant, avec M. Jurieu, dans le peuple considéré en cet état, *une souveraineté* qui est déjà une espèce de gouvernement, c'est mettre un gouvernement avant tout gouvernement, et se contredire soi-même. Loin que le peuple en cet état soit *souverain*, *il n'y a pas même de peuple en cet état.* Il peut bien y avoir des *familles* et encore mal gouvernées et mal assurées; il peut bien y avoir une *troupe*, un *amas* de monde, une multitude confuse; *mais il ne peut y avoir de peuple*; parce qu'un *peuple* suppose déjà quelque chose qui réunisse, quelque conduite réglée et quelque droit établi; ce qui n'arrive qu'à ceux qui ont déjà commencé à sortir de cet état malheureux, c'est-à-dire, de l'anarchie.

» C'est néanmoins du fond de cette anarchie, que sont sorties toutes les formes de gouvernement, la monarchie, l'aristocratie, l'état populaire et les autres; *et c'est ce qu'ont voulu dire ceux qui ont dit que toutes sortes de magistratures, ou de puissances légitimes, venoient originairement de la multitude ou du peuple. Mais il ne faut pas conclure de là avec M. Jurieu, que le peuple, comme un souverain, ait distribué les pouvoirs à chacun. Car pour cela, il faudroit qu'il y eût eu ou un souverain, ou un peuple réglé*; ce qu'on ne peut supposer dans un état d'anarchie.

» Il ne faut pas non plus s'imaginer que la *souveraineté*, ou la puissance publique soit une » chose qu'il faille avoir pour la donner. Elle se » forme et résulte du simple consentement passif » des particuliers, lorsque, fatigués de l'état où » tout le monde est le maître, et où personne ne » l'est, ils se sont laissé persuader de renoncer à » ce droit qui met tout en confusion, et à cette li- » berté qui fait tout craindre en faveur d'un gou- » vernement dont on convient. »

Car il faut observer avec soin que Bossuet ne prétend ni censurer, ni blâmer aucune forme de gouvernement. Il est bien éloigné de supposer que tous les peuples doivent être gouvernés par des monarques plus ou moins absolus. Il se borne à combattre le principe général de Jurieu, qui soutenoit que dans toutes les monarchies quelconques, *la souveraineté* réside dans le *peuple* comme dans sa source, et qu'il est le maître d'en conférer ou d'en ôter l'exercice au gré de sa volonté.

C'est ce principe subversif de tous les gouvernemens, que Bossuet a voulu combattre. Car d'ailleurs il déclare qu'il ne prétend pas disputer « qu'il » ne puisse y avoir d'autre forme de gouvernement, » ni même examiner si le gouvernement monar- » chique est le meilleur. » Bossuet, sans s'égarer dans de vaines spéculations, respecte dans chaque peuple le gouvernement que l'usage y a consacré, et que l'expérience a fait trouver le plus favorable à son bonheur.

Il ne conteste point « que plusieurs peuples » n'aient excepté et n'aient pu excepter contre le » droit commun de la royauté, ou si l'on veut,

» imaginer la royauté d'une autre sorte, et la » tempérer plus ou moins, suivant le génie des nations et les diverses constitutions des États. Il a » voulu seulement démontrer que ces exceptions » ou limitations, loin d'être universelles, n'étoient » seulement pas connues des monarchies les plus » anciennes dont l'histoire ait conservé les monumens. »

Telle est la doctrine de Bossuet sur un des points les plus importans du droit public des nations. Il étoit d'autant plus nécessaire de l'exposer avec une certaine étendue, que nous avons vu une grande nation expier bien cruellement le fatal oubli de tous les principes qui assurent l'ordre, la paix et le bonheur des rois et des peuples.

XVII. — Du 6e *Avertissement aux Protestans*.

Ce ne fut qu'en 1691 que Bossuet publia son *sixième Avertissement aux Protestans* (a). Il est le plus important de tous, soit par la nature des questions qui y sont traitées, soit par la force et l'énergie des raisonnemens, soit enfin par l'étendue qu'il a donnée à leur développement.

Bossuet se vit forcé d'entrer dans la discussion d'un grand nombre de passages des premiers Pères, que le ministre Jurieu avoit altérés pour rendre suspecte la foi des premiers siècles de l'Église sur le mystère de la Trinité.

Jurieu, pour excuser les *variations* des Églises protestantes, s'efforçoit de prouver que l'Église

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXII, p. 1 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°.

elle-même avoit varié sur le premier et le principal mystère du christianisme, celui de la Trinité.

Bossuet expose dans la première partie de ce *sixième Avertissement*, tout ce que la théologie la plus sublime, puisée dans les écrits des premiers Pères de l'Orient et de l'Occident, nous enseigne sur ce dogme fondamental. On sent que l'analyse de cette première partie de l'ouvrage de Bossuet ne peut pas entrer dans un récit historique.

Il suffira d'observer avec lui que si, dans l'exposition que quelques Pères ont faite du mystère de la Trinité, ils ont quelquefois adopté des expressions et des similitudes qui paroissent déroger à la hauteur d'un tel mystère, on ne doit s'en prendre qu'à la foiblesse du langage humain et à l'impatient désir dont ils étoient animés de rendre, s'il se pouvoit, accessible à l'intelligence, la croyance d'un mystère qui est le fondement de toute la religion chrétienne.

C'est surtout lorsqu'on parle de ce mystère, que le *scrutateur de la majesté est opprimé par la gloire*.

Jurieu avoit cru blesser l'amour-propre de Bossuet, en cherchant à le mettre aux prises avec deux savans modernes, dont l'autorité étoit d'un grand poids. La pureté de la foi du père *Petau*, Jésuite, et du célèbre *Huet*, étoit aussi généralement reconnue que leur vaste érudition.

Mais il n'en étoit pas moins certain que le père *Petau*, dans le *deuxième tome de ses Dogmes théologiques*, avoit hasardé quelques expressions qui pouvoient faire supposer que plusieurs Pères de l'Église avoient eu, avant le concile de Nicée, des

opinions peu exactes sur le mystère de la Trinité. Mais ce savant Jésuite, aussi modeste que profond dans la science de l'antiquité, s'étoit empressé d'expliquer sa véritable pensée dans la *préface* du *troisième tome* des *Dogmes théologiques*, et de rectifier ce qui avoit pu donner lieu à une fausse interprétation de ses sentimens.

Il avoit déclaré dans cette *préface*, « que les » anciens Pères conviennent avec nous dans le fond, » dans la substance du mystère de la Trinité; quoi- » que non toujours dans la manière de parler... En » sorte que lorsqu'ils semblent s'éloigner de nous, » c'étoit avant la controverse d'Arius, avec moins » de précautions dans leurs discours, le substantiel » de la foi demeurant le même, ou bien par une » suite des ménagemens, des condescendances, et » comme parlent les Grecs, des *économies* qui » les empêchoient quelquefois de découvrir aux » païens encore trop infirmes *l'intime et le secret* » *du mystère avec la dernière précision et subti-* » *lité.* »

Le savant *Huet* avoit paru également (a) accuser *Origène* et quelques anciens Pères d'avoir émis des opinions singulières sur le mystère de la Trinité.

Rien n'est comparable à la noblesse avec laquelle Bossuet s'élève au-dessus des misérables pensées de Jurieu. Au lieu de chercher à affoiblir l'autorité de deux hommes recommandables qu'on prétendoit lui opposer, il s'attache à exalter leur mérite, et à les justifier des inculpations auxquelles ils paroissoient avoir donné lieu. C'est dans ces traits

(a) Dans son *édition d'Origène*.

presque indifférens qui échappent naturellement à un grand homme, qu'on doit reconnoître l'habitude de ses sentimens et la véritable empreinte de son ame.

« M. Jurieu, dit Bossuet, croit me mettre aux » mains avec les savans auteurs de ma commu- » nion, en proposant à chaque page le grand sa- » voir du Père *Petau* et de M. *Huet*, et me re- » prochant en même temps *que si j'avois traversé* » *comme eux le pays de l'antiquité; je n'aurois* » *pas fait des avances si téméraires; mais qu'aussi* » *je ne savois rien d'original dans l'Histoire de* » *l'Eglise, et que je n'avois ni vu par moi-même* » *les variations des anciens, ni bien examiné les* » *modernes qui ont traité cette matière.* Je ne veux » point disputer de savoir ni avec les vivans, ni » avec les morts; mais aussi c'est trop se moquer » de ne les faire savans que par les fautes dont » on les accuse; et de ne prouver leurs *voyages* » que parce qu'ils se sont déroutés, comme le pré- » tend M. Jurieu. Je lui ai montré le contraire » du père *Petau*, et comme ce savant Jésuite s'é- » toit expliqué lui-même de la manière la plus or- » thodoxe.

» Pour ce qui regarde M. *Huet*, avec lequel il » veut me commettre, il se trompe. Je l'ai vu, » dès sa plus tendre jeunesse, prendre rang parmi » les savans hommes de son siècle, et depuis j'ai » eu les moyens de me confirmer dans l'opinion » que j'avois de son savoir durant douze ans que » nous avons vécu ensemble. Je sais instruit de » ses sentimens, et je sais qu'il ne prétend pas » avoir fait *arianiser* ces saints docteurs, comme

» ce ministre l'en accuse. A peine a-t-il prononcé » quelque censure, qu'il l'adoucit un peu après. » Il entreprend de faire voir dans les locutions » les plus dures de son *Origène* même, comme » sont celles de *créature* appliquée à JÉSUS-CHRIST, » *qu'on le peut aisément justifier; que la dispute* » *est plus dans les mots que dans les choses; que* » *si on le condamne en expliquant ses paroles* » *précisément et dans la rigueur, on prendra des* » *sentimens plus équitables en pénétrant sa pen-* » *sée*..... Je n'en dirai pas davantage. Un si savant » homme n'a pas besoin d'une main étrangère » pour le défendre; et si quelque jour il lui prend » envie de réfuter les louanges que le ministre lui » donne, il lui fera bien sentir que ce n'est pas à » lui qu'il faut s'attaquer. »

Mais c'est la *troisième* partie de ce *sixième Avertissement* qui mérite d'être lue avec attention par tous ceux qui aiment à observer la mobilité des pensées des hommes sur les opinions qui leur sont les plus chères; et sur lesquelles ils ont cherché à exercer toutes les facultés de leur esprit.

Jurieu s'étoit établi le grand adversaire des Sociniens: et Bossuet se borne à le placer entre les Sociniens et les Catholiques; par un art singulier, aussitôt que Jurieu fait un raisonnement contre le socinianisme, les Sociniens lui démontrent par l'organe de Bossuet, que ce raisonnement le force, bon gré, malgré, d'adopter la doctrine des Catholiques sur l'autorité de l'Eglise; et aussitôt que Jurieu veut combattre les Catholiques, Bossuet au nom des Catholiques, fait voir que ses principes assurent le triomphe des Sociniens. C'est ainsi

qu'il réfute à chaque ligne Jurieu par Jurieu lui-même.

Au reste, cette *troisième partie* pourroit donner à Bossuet une sorte de caractère prophétique, s'il avoit, à l'exemple de Jurieu, ambitionné le titre de *prophète*. Car il prédit sous la forme la plus affirmative, que le *socinianisme*, par une conséquence nécessaire des principes du *calvinisme*, doit finir par envahir tous les pays de la confession de *Luther* et de *Calvin*; et l'événement a justifié la prédiction. Dans le cours ordinaire des choses, les esprits justes et profonds sont de véritables prophètes.

C'est par cette raison qu'il n'est resté à Jurieu, qui manquoit essentiellement de tempérance dans l'imagination et de justesse dans les idées, que le titre de *visionnaire*, au lieu de celui de *prophète*, auquel il aspiroit et qu'on lui avoit donné jusque sur des médailles.

Il se vantoit d'avoir prédit que le prince d'Orange seroit roi d'Angleterre en 1689. « N'a-t-il pas été » un grand prophète, dit Bossuet, d'avoir promis » un heureux succès à un prince qui remuoit de si » grands ressorts. Car après tout, qu'avoit-il à » craindre, en hasardant cette prédiction? ou quel » mal lui arrive-t-il pour avoir si mal deviné dans » toutes les autres? *Le prince qu'il vouloit flatter* » *avoit bien parmi ses papiers de meilleures pro-* » *phéties que celles du ministre Jurieu. Mais qui ne* » *connoît l'usage que les hommes de ce caractère* » *savent faire des prédictions, et combien cepen-* » *dant ils méprisent dans leur cœur, et les dupes* » *qui les croient et les fanatiques qui les rêvent,*

» ou les séducteurs qui les inventent..... *Mais que* » *M. Jurieu dogmatise, et qu'il prophétise tant* » *qu'il lui plaira. Je laisserai réfuter ses prophéties* » *au temps, et sa doctrine à lui-même.* »

C'est dans ce même *Avertissement* que Bossuet s'explique avec franchise et dignité sur le reproche qu'on fait à l'Eglise catholique d'*être la plus intolérante de toutes les sectes chrétiennes.*

« Ce qui rend cette Eglise si odieuse aux Protestans, dit Bossuet, c'est sa sainte et inflexible » incompatibilité, si on peut parler de cette sorte; » c'est qu'elle veut être seule, parce qu'elle se » croit l'*épouse*, titre qui ne souffre point de partage; c'est qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque » en doute aucun de ses dogmes, parce qu'elle » croit aux promesses et à l'assistance perpétuelle » du Saint-Esprit; c'est ce qui la rend en effet si » sévère, si insociable, et ensuite si odieuse à toutes » les sectes séparées, qui la plupart au commencement ne demandoient autre chose, sinon qu'elle » voulût bien les tolérer, ou du moins ne les pas » frapper de ses anathèmes. Mais la sainte sévérité » et la sainte délicatesse de ses sentimens ne lui » permettoient pas cette indulgence, ou plutôt » cette mollesse et son inflexibilité qui la fait haïr » par les sectes schismatiques, la rend chère et vénérable aux enfans de Dieu. C'est par là qu'elle » les affermit dans une foi qui ne change pas, et » qu'elle leur donne l'assurance de dire en tout » temps comme en tout lieu : *Je crois l'Eglise ca-* » *tholique, où la vérité de Jésus-Christ est immua-* » *blement enseignée;* doctrine sans laquelle elle

» ne seroit pas, et perdroit le nom d'*Eglise catho-*
» *lique.* »

Nous craindrions de déshonorer l'histoire d'un homme tel que Bossuet, en rapportant les injures grossières que Jurieu avoit osé se permettre contre lui. Mais elles servent à faire ressortir avec plus d'éclat la vertueuse modération que Bossuet opposa à des emportemens qui faisoient gémir les Protestans les plus estimables.

Un tel exemple doit en même temps consoler tous ceux que la pureté de leurs intentions et la sincérité de leurs sentimens ne mettent pas à l'abri de ces virulentes déclamations. Qui osera se plaindre des injustices dont on peut avoir été l'objet, lorsqu'on voit Jurieu accuser Bossuet *de la plus insigne friponnerie*; lorsqu'on l'entend comparer Bossuet *à une bête de charge qui, tombant écrasée sous son fardeau, crève, et en mourant jette des ruades pour crever ce qu'elle atteint.*

« Je n'ai rien à répliquer à M. Jurieu, écri-
» voit Bossuet, sinon *qu'il a toujours de nobles*
» *idées.* Vous pouvez juger par vous-mêmes,
» mes chers frères, dit Bossuet, en s'adressant
» aux Protestans, si je me donne une seule fois
» la liberté de m'épancher en des faits particu-
» liers, ou de sortir des bornes d'une légitime réfu-
» tation.

» Mais pour lui, qui peut le porter à raconter
» tant de faits visiblement calomnieux, qui ne font
» rien à notre dispute, si ce n'est qu'il la veut
» changer en une querelle d'injures; *son zèle*,
» dit le ministre, en parlant de moi, *paroît grand*
» *pour la divinité de* Jésus-Christ; *qui n'en seroit*

» édifié? Il y a pourtant des gens qui croient que » tout cela n'est qu'une comédie; car des personnes » de la communion de l'évêque de Meaux lui ont » rendu mauvais témoignage de sa foi.

» Mais par quelle règle de l'Evangile, répond » Bossuet, lui est-il permis d'inventer de tels men- » songes? Est-ce qu'il croit que dès qu'on n'est pas » de même religion, ou qu'on écrit contre quel- » qu'un sur cette matière, il n'y a plus, je ne dirai » pas de mesures d'honnêteté et de bienséance, » mais de vérité à garder?..... Mais qui sont-ils, » *ces gens de ma communion*? Depuis vingt ans » que je suis évêque, quoique indigne, et depuis » trente ou trente-cinq ans que je prêche l'Évan- » gile, ma foi n'a jamais souffert aucun reproche. » Je suis dans la communion et la charité du Pape, » de tous les évêques, des prêtres, des religieux, » des docteurs, et enfin de tout le monde sans ex- » ception; et jamais on n'a rien ouï de ma bouche, » ni remarqué dans mes écrits une parole ambiguë, » ni un seul trait qui blessât la révérence des mys- » tères. Si le ministre en sait quelqu'un, qu'il le » relève. S'il n'en sait point, lui est-il permis d'in- » venter ce qu'il lui plaît. »

Nous nous bornerons à une seule réflexion sur cette espèce de maladie de l'esprit humain, qui mêle si souvent les accens de la haine et les ressentimens de l'orgueil à la diversité des partis et qui transforme presque toujours les combats d'opinion en des combats de gladiateurs. Qui est-ce qui se ressouvient aujourd'hui des calomnies de Jurieu. Le nom de Jurieu n'est même arrivé jusqu'à nous, que comme celui d'un *visionnaire*, dont le carac-

tère étoit aussi insupportable aux gens de sa communion, que ses écrits étoient violens et emportés, tandis que le nom et l'image de Bossuet se montrent toujours à notre pensée environnés de la gloire de son siècle, du respect de ses contemporains et de l'admiration de la postérité.

FIN DU LIVRE NEUVIÈME.

HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE DIXIÈME.

Explication de l'Apocalypse; Mémoires contre l'abbé Dupin; Maximes sur la Comédie; dénonciation au Pape d'un ouvrage du cardinal Sfondrate sur la Prédestination; affaire du Quiétisme.

HISTOIRE
DE BOSSUET.

LIVRE DIXIÈME.

Explication de l'Apocalypse; Mémoires contre l'abbé Dupin; Maximes sur la Comédie; dénonciation au Pape d'un ouvrage du cardinal Sfondrate sur la Prédestination; affaire du Quiétisme.

I. — De l'explication de l'Apocalypse. 1689.

Bossuet venoit de faire paraître ses trois premiers *Avertissemens aux Protestans*, lorsqu'une circonstance particulière l'obligea à publier son *Explication de l'Apocalypse* (a).

Le fougueux Jurieu faisoit retentir toute l'Europe de ses prophéties. On les avoit écoutées longtemps avec le dédain qu'elles méritoient. Mais depuis que la révolution de 1688 avoit placé le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, Jurieu se vantoit d'avoir prédit ce grand événement; et la populace de Hollande le comparoit à ces prophètes de l'ancien Testament, que Dieu choisissoit pour désigner et sacrer les rois.

Enivré de cette faveur populaire, et dupe de

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. III, édit. de Vers. *in*-8°.

ses propres illusions, Jurieu acheva de compromettre le peu de sens et de jugement qui lui restoient. Il entreprit de fixer, avec une précision chronologique qui suffisoit pour attester son extravagance, année par année, et, pour ainsi dire, jour par jour, la date de la ruine du saint Siége et de toute la catholicité, dans les pays où elle étoit le plus florissante; et comme son principal objet étoit d'entretenir l'animosité de cette foule de Protestans, que la révocation de *l'édit de Nantes* avoit dispersés dans les pays étrangers, et de rendre la confiance à leur ame abattue par le malheur, on doit bien croire que Jurieu ne manqua pas d'assigner à leurs infortunes un terme très-rapproché.

C'étoit dans cette vue qu'il avoit publié dès 1686 son *Accomplissement des prophéties.* Il rappela dans cet ouvrage le décret du *synode de Gap* de 1603, qui déclaroit le Pape *l'Antechrist* : décret qui avoit paru si choquant et si ridicule aux Protestans mêmes, qu'ils l'avoient abandonné depuis long-temps et sembloient désirer qu'il fût entièrement oublié.

Aussi Bossuet s'étoit borné dans le troisième livre de son *Histoire des variations,* à faire honte à Jurieu de ressusciter une qualification dont aucun Protestant ne se permettoit plus de déshonorer ses écrits.

Mais non content de la faire revivre, Jurieu y ajouta des injures si indécentes et si grossières contre le siége de Rome, qu'il seroit impossible de les transcrire aujourd'hui, sans révolter le goût et l'imagination des lecteurs.

L'*Accomplissement des prophéties* de Jurieu n'inquiétoit pas beaucoup Bossuet. Il étoit également

tranquille sur l'illusion passagère qu'il avoit fait partager aux malheureux réfugiés, et sur l'esprit de vertige qu'il avoit répandu parmi la populace de Hollande. Mais il fut indigné de la scandaleuse profanation qu'il osoit faire d'un livre, dans lequel les Protestans mêmes reconnoissent les caractères de l'inspiration. Bossuet se proposa donc de publier ses pensées sur l'*Apocalypse*, en renfermant ses conjectures dans ces justes bornes, que l'intention de l'Eglise a toujours été de respecter, et qu'un génie aussi sage étoit incapable de franchir.

Tels furent les motifs et les circonstances qui le déterminèrent à publier, en 1689, son *Explication de l'Apocalyse*.

« *L'Apocalypse*, selon Bossuet, *est l'Evangile* » *de Jésus-Christ ressuscité, vainqueur de la* » *mort, parlant et agissant dans tout l'éclat de sa* » *gloire.* »

Il propose d'abord une manière générale d'expliquer l'*Apocalypse*, dont saint Augustin a posé les fondemens, et tracé le plan dans la *Cité de Dieu*.

Cette explication consiste à nous montrer deux *cités*, deux villes mêlées selon le corps et séparées selon l'esprit. L'une est *Babylone*, ou le monde, c'est-à-dire, les méchans et les impies; l'autre est *Jérusalem*, ou l'Eglise considérée dans sa partie la plus haute, c'est-à-dire, dans les saints et dans les élus. Tous les caractères d'idolâtrie, et de prostitution marqués dans saint Jean, conviennent exactement à la première de ces deux *cités*. Les souffrances, les persécutions, la foi, la patience, enfin la victoire et un parfait triomphe, sont le partage de la *seconde cité*.

Mais quelque juste que soit cette explication, Bossuet fait voir sans peine qu'elle ne remplit point toute l'étendue de la prophétie de l'apôtre; et qu'à proprement parler, l'*Apocalypse* ne seroit pas une *révélation*, si elle ne contenoit que cet unique sens. Saint Jean ne mérite le titre de *prophète*, que par la connoissance qui lui a été donnée de prédire des choses futures, et en particulier ce qui devoit bientôt arriver dans l'Eglise et dans l'Empire.

Aussi Bossuet ne peut être de l'avis de ceux qui renvoient *à la fin des siècles* l'accomplissement de cette prophétie. Un événement qui, malgré les profondes obscurités de ce livre mystérieux, paroît y être marqué avec la dernière évidence, doit nous faire entendre que cette prophétie est accomplie dans une de ses parties principales. Cet événement est la chute de l'ancienne Rome, et le démembrement de son empire sous *Alaric*. Bossuet le prouve par une suite de témoignages respectables, qui font voir que la tradition constante de tous les siècles a reconnu la *Babylone* de saint Jean dans l'ancienne Rome. Ce seul fait lui suffit pour faire évanouir toutes les rêveries de Jurieu, et les illusions des esprits foibles qui avoient eu la simplicité de les adopter.

Quoiqu'il suive dans cette explication les sentimens des Pères, il observe cependant qu'il faut distinguer leurs conjectures d'avec leurs dogmes, et leurs opinions particulières du consentement unanime de la tradition; c'est ce consentement unanime qui forme seul la tradition.

Bossuet établit en conséquence qu'on doit admettre plusieurs sens dans les Ecritures, un sen

n'étant pas toujours capable d'épuiser leur fécondité. Ainsi une interprétation littérale de l'*Apocalypse* ou des *prophètes* peut très-bien convenir avec d'autres explications, qui proposeroient des vues nouvelles, ou plus étendues. Les sens différens qu'elles découvriroient, se trouveroient figurés dans ceux qui seroient déjà accomplis, et les faits qui en résulteroient, représentés par des événemens déjà arrivés.

Il établit un second principe. Il prouve que bien loin qu'il soit nécessaire que les prophéties soient toujours parfaitement entendues, lorsqu'elles s'accomplissent, il entre quelquefois dans les vues d'une sage Providence qu'elles soient méconnues par ceux même qui sont témoins de leur accomplissement. Il peut même arriver que ceux qui concourent à l'exécution des desseins de Dieu, ou sur qui les prophéties se vérifient, n'en comprennent pas le mystère, et servent, sans y penser, d'instrument à la manifestation des conseils éternels. L'Esprit saint qui a inspiré les prophéties, et qui en dirige l'exécution, n'a besoin ni de la science, ni de l'attention, ni enfin du concert des hommes, pour conduire ses prédictions à leur fin.

Bossuet explique par là comment les anciens ne sentoient pas aussi clairement qu'on peut le faire aujourd'hui, l'accomplissement des oracles de l'*Apocalypse*, qui se réalisoit cependant sous leurs yeux. Il faut, pour ainsi dire, être tout-à-fait hors des événemens, pour bien en remarquer la suite et l'ensemble. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ne trouve pas dans les écrits des Pères tout ce que nous apprenons maintenant dans l'*Apocalypse* sur la chute de l'Empire romain.

D'ailleurs une sage circonspection défendoit aux Pères et aux écrivains ecclésiastiques, contemporains de ce grand événement, d'appeler l'attention publique sur les rapports qui attachoient la chute de l'Empire romain à la prophétie de saint Jean. C'eût été exposer l'Eglise aux calomnies de ses ennemis, et provoquer de nouvelles et sanglantes persécutions. Ils n'auroient pas manqué de l'accuser d'avoir appelé la vengeance du ciel, tandis qu'elle n'étoit que dépositaire des oracles qui l'avoient dénoncée.

Enfin, il régnoit alors une opinion singulière, à laquelle plusieurs Pères de l'Eglise avoient accordé trop de confiance. Ils avoient bien entrevu que l'*Apocalypse* prédisoit la ruine de l'Empire romain, mais plusieurs d'entre eux s'étoient persuadés que l'époque de ce grand événement étoit liée à la fin du monde. Or, comme ils ne croyoient pas que le monde touchoit à sa fin, ils n'osoient pas convenir que l'Empire romain fût dissous, quoique ses membres épars sous leurs yeux, ne leur offrissent plus qu'un cadavre privé de vie et de mouvement. Mais toujours est-il vrai que les Pères conviennent sur le point essentiel, qui est que la chute de la puissance romaine étoit annoncée dans l'*Apocalypse*.

De tous ces principes, Bossuet conclut qu'on se tourmenteroit en vain à chercher une tradition constante pour expliquer l'*Apocalypse*. On ne peut se livrer sur ce grand sujet qu'à de simples conjectures. C'est par la comparaison des monumens de l'histoire, par le rapport et la suite des événemens; c'est en formant un sens complet et suivi, qu'on peut exposer quelques opinions plus ou moins spécieuses,

sans prétendre jamais avoir déchiffré ce livre plein de mystères.

Bossuet entre ensuite dans l'explication des mystères que contient l'*Apocalypse;* il divise son plan en trois parties, dont la première contient les *avertissemens*, la seconde les *prédictions*, et la troisième les *consolations* et les *promesses*.

Son dessein n'est pas d'approfondir les différens sens de cette célèbre prophétie, qui a si souvent et si inutilement exercé la sagacité de plus d'un homme de génie. Il se propose uniquement de montrer qu'elle a été accomplie dans une de ses parties importantes par la chute de ce colosse, qui pesoit sur la terre entière. Il étoit dans l'ordre de la Providence que Rome, *enivrée du sang des martyrs*, expiât ses fureurs, et qu'un empire fondé sur la bienfaisance et la charité, succédât à un empire qui n'avoit établi sa grandeur que sur l'ambition des conquêtes et la désolation de l'univers. Ainsi, conclut Bossuet, sans préjudicier à une nouvelle interprétation de l'*Apocalypse*, on peut reconnoître qu'il en est une que la Providence a déjà accomplie.

Quant aux prophéties de l'*Apocalypse* pour les temps à venir, Bossuet, en les regardant comme possibles, les regarde comme impénétrables *à ses foibles lumières;* et il ajoute, avec cette modestie qui sied toujours si bien au génie : « *L'avenir se » tourne presque toujours bien autrement que nous » ne pensons; et les choses mêmes que Dieu en a » révélées, arrivent en des manières que nous n'au- » rions jamais prévues; qu'on ne me demande donc » rien sur l'avenir.* »

Bossuet a fait précéder son commentaire de l'*A-*

pocalypse d'une savante *préface*, dans laquelle nous avons puisé l'analyse que nous venons de donner de cet ouvrage; mais il crut devoir y joindre un *Avertissement aux Protestans* sur le prétendu *accomplissement des prophéties*, dont Jurieu cherchoit à les bercer.

Il se sert même des témoignages des écrivains protestans qui ont le plus honoré la réforme par leur érudition et leur caractère, tels que *Vossius*, *Grotius*, *Hammond*, qui, loin de donner dans ces systèmes chimériques, les avoient fortement combattus. Il rappelle le trait remarquable de *Bullinger*, qui, animé d'abord des préjugés de sa secte, avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour trouver l'*Antechrist* dans le Pape, et *Babylone* dans l'Eglise romaine, et avoit fini par établir de la manière la plus forte la même opinion que Bossuet, en rapportant les prédictions de l'*Apocalypse* à Rome idolâtre.

Au reste, on doit rendre cette justice aux Protestans. Le fanatisme de Jurieu révolta tous les membres les plus distingués de sa communion. Malgré toutes ses intrigues, malgré la crainte qu'il étoit parvenu à inspirer aux ministres des plus habiles de la Hollande par l'espèce de tyrannie qu'il exerçoit sur quelques consistoires, la décence et la raison prévalurent dans les synodes de Middelbourg, de Bois-le-Duc, de Camden et de Breda, qui censurèrent le livre de Jurieu. C'est ce qu'on apprend par une lettre de Bayle à M. Minutoli, en date du 6 octobre 1692 (1).

(1) L'*Explication de l'Apocalypse* et l'*Avertissement* qui la suit, parurent en un seul volume *in*-8° en 1689, chez la veuve Sébastien Mabre-Cramoisy.

Il y avoit déjà onze ou douze ans que cet ouvrage de Bossuet étoit répandu dans toute l'Europe, sans qu'aucun écrivain protestant l'eût contredit ou attaqué. Il en résultoit une espèce de disposition générale à adopter son opinion, lorsqu'en 1701, *Samuel Werenfels*, professeur de théologie dans l'académie de Bâle, soumit à la discussion des savans exercés dans l'étude des livres sacrés, une *dissertation latine*, où il combattoit le sentiment de Bossuet; l'auteur en attaquant ce prélat, montroit le plus grand respect pour son caractère et sa personne, et la plus juste admiration pour son génie et ses lumières. Il voulut même connoître le jugement que Bossuet porteroit de sa *dissertation*, et il la lui fit présenter par M. *Varignon*, membre distingué de l'*académie des sciences* de Paris, alors professeur de mathématiques au collége Mazarin, et qui étoit intimement lié avec l'évêque de Meaux, à qu'il a dédié un de ses ouvrages.

Bossuet jugea la dissertation de *Werenfels* digne d'une réponse, qui a été imprimée pour la première fois en 1772; dans l'édition donnée par D. Déforis des *Œuvres de Bossuet*, sous le titre : *De excidio Babylonis apud sanctum Joannem, demonstrationes adversùs Samuelem Werensfelsium* (*a*).

II. — Bossuet dénonce les ouvrages de l'abbé Dupin. 1672.

Telle étoit l'autorité que l'opinion des vertus et des lumières du Bossuet lui donnoit dans toutes les questions où la religion étoit intéressée, qu'on le voyoit exercer une sorte de surveillance uni-

(*a*) *Edit. de Vers. in*-8°, tom. IV.

verselle sur toutes les controverses ecclésiastiques. A tous les traits de conformité qu'on a remarqués depuis long-temps entre saint Augustin et Bossuet, on peut ajouter cette espèce de juridiction d'opinion, qui dans le quatrième siècle donna tant d'influence sur toutes les affaires de l'Eglise à un simple évêque d'Hippone, et dans le dix-septième, à un simple évêque de Meaux.

Bossuet voyoit depuis quelque temps avec la plus vive inquiétude la tendance de plusieurs théologiens catholiques à faire usage de leur érudition et d'une fausse critique, pour déprimer les vertus et les lumières des anciens Pères de l'Eglise, et affoiblir le respect qu'une longue suite de siècles a attaché à leur autorité et à leur mémoire. Il craignoit avec raison, que cette affectation à étaler une fausse érudition n'offrît aux Sociniens, qui commençoient dès lors à envahir la Hollande, des armes dangereuses pour ébranler les fondemens mêmes du christianisme, et rendre problématiques les décisions les plus précises et les plus solennelles des conciles œcuméniques.

Louis-Ellies *Dupin*, docteur de Sorbonne, avoit, encore assez jeune, publié en 1691 les premiers volumes de sa *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques*. Bossuet fut frappé dès le premier moment de la présomption et de la légèreté avec laquelle un jeune docteur prononçoit sur le caractère, le mérite, les sentimens et la conduite des plus grands personnages de l'antiquité chrétienne. Il exprima hautement son indignation de tant de témérité; et il déclara dans une assemblée publique, que l'abbé Dupin hasardoit des opinions qui ne s'accordoient pas avec la doctrine de l'Eglise.

L'éclat d'une telle déclaration obligea la faculté de théologie de Paris à nommer des commissaires pour lui faire un rapport sur les ouvrages de l'abbé Dupin. Pendant qu'ils étoient occupés de cet examen, les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes publièrent des observations critiques qui développoient en détail les erreurs que l'on reprochoit à l'abbé *Dupin*, et que Bossuet n'avoit fait encore qu'indiquer. L'abbé *Dupin* réfuta, ou crut avoir réfuté les critiques de ces censeurs.

Mais Bossuet fut encore plus mécontent de sa justification que de ses assertions; et il prit le parti d'adresser au chancelier *Boucherat* un mémoire sur tout ce qu'il trouvoit de répréhensible dans les écrits de ce docteur.

Dans ce *mémoire*, Bossuet lui reproche :

1° D'avoir supposé « *que saint Cyprien étoit le* » *premier Père de l'Eglise qui eût parlé bien clai-* » *rement sur le péché originel.* »

2° D'avoir prétendu « *que les Pères des trois* » *premiers siècles de l'Eglise n'ont point reconnu* » *d'autres livres canoniques que ceux qui étoient* » *compris dans le canon des Hébreux.*

3° » *Que saint Justin et saint Irénée n'avoient* » *entendu par des peines éternelles que des peines* » *de longue durée.*

4° » D'avoir entièrement passé sous silence l'ar- » ticle du *Purgatoire.* »

5° D'avoir supposé « *que l'adoration de la* » *croix étoit rejetée pendant les trois premiers* » *siècles.* »

6° Bossuet reprochoit encore à l'abbé *Dupin* de se borner à regarder le Pape « *comme le pre-*

» *mier entre tous les évêques, sans lui attribuer* » *aucune juridiction sur eux, ni parler de l'insti-* » *tution divine de sa primauté.*

6° » Mais, observe Bossuet, s'il ne faut pas flatter » Rome, il ne faut pas non plus la rendre odieuse, » ni ôter au Pape ce qui lui appartient légitime- » ment en outrant tout contre lui.

7° » Enfin l'abbé *Dupin* avoit affecté de repré- » senter toujours saint Augustin comme le pre- » mier auteur de la doctrine que l'Eglise a consacrée » *sur la prédestination et la grâce.* »

Bossuet, après avoir réfuté avec autant de force que de précision ces étranges assertions, finissoit son *mémoire* au chancelier *Boucherat* par observer » *qu'il étoit d'autant plus nécessaire de réprimer* » *cette manière téméraire et licencieuse d'écrire* » *de la religion et des saints Pères, que les hé-* » *rétiques commençoient à s'en prévaloir.... Qu'il* » *y avoit aussi à craindre que les Catholiques ne* » *contractassent insensiblement l'esprit de singu-* » *larité, de nouveauté, et d'une fausse et téméraire* » *critique contre les saints Pères; ce qui étoit d'au-* » *tant plus à craindre, que cet esprit ne régnoit* » *déjà que trop parmi les savans du temps. Que* » *le seul remède à de pareils dangers étoit, ou* » *que l'auteur se rétractât, ou qu'il fût censuré,* » *ou que du moins il donnât une explication si* » *nette et si précise, qu'il ne restât rien de suspect* » *ou d'équivoque.* »

Au reste, Bossuet ajoutoit, que bien loin d'avoir de la malveillance pour l'abbé *Dupin*, *il n'avoit dans le fond que de l'amitié pour lui; et qu'on pouvoit même rendre ses travaux utiles à l'Eglise, si on cessoit de le flatter.*

Un second *mémoire* de Bossuet contre l'ouvrage de l'abbé *Dupin*, pourroit être regardé comme un traité historique et critique très-curieux sur les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine.

« Quoique le concile d'Ephèse, dit Bossuet, soit » un de ceux dont la procédure a été la plus ré- » gulière et la conduite la plus sage, en sorte que » la majesté de l'Eglise catholique n'éclata nulle » part davantage, et qu'un si heureux succès de » cette sainte assemblée ait été dû principalement » à la modération et à la capacité de saint Cy- » rille, » il est certain que l'abbé *Dupin* avoit paru s'attacher avec une affectation remarquable à représenter la procédure de ce concile comme irrégulière ; la conduite de saint Cyrille comme celle d'un homme haineux et passionné ; saint Cyrille lui-même, comme un métaphysicien subtil et un théologien médiocre ; l'erreur de Nestorius, comme une opinion assez indifférente, qui pouvoit être défendue ou combattue selon la manière de l'interpréter ; et enfin, les variations de l'empereur *Théodose* (le jeune), d'abord protecteur et ensuite persécuteur de Nestorius, comme le résultat des intrigues de saint Cyrille parmi la populace et les moines de Constantinople.

« Les raisons tirées de la religion, sont trop vul- » gaires, dit Bossuet, et les critiques ne flatte- » roient pas assez le goût des gens du monde, s'ils » ne leur donnoient des moyens pour tout attribuer » à la politique et à des intérêts cachés. Quand on » veut donner ce tour aux affaires, on a un grand » avantage, c'est qu'on n'a pas besoin de preuves ; » il n'y a qu'à insinuer ces motifs secrets, la ma- » lignité humaine les prend d'elle-même. »

C'est ce mélange de réflexions puisées dans la connoissance des hommes avec les discussions sévères de la théologie, qui donne toujours aux ouvrages de Bossuet un caractère particulier.

C'est ainsi que dans le *mémoire* dont nous rendons compte, Bossuet, en parlant de *Théodoret*, ne se croit pas dispensé de rendre justice à ses grands talens, en déplorant cette foiblesse d'esprit qui le porta à se montrer plus attaché qu'il n'étoit peut-être, à des erreurs qu'il désavoua dans la suite. « (a) *On a pitié de Théodoret, un si grand* » *homme*, dit Bossuet, *on voudroit presque pour* » *l'amour de lui, que Nestorius, qu'il défendit si* » *long-temps avec tant d'opiniâtreté, eût moins de* » *tort. Mais il faut en revenir à la vérité, et se* » *souvenir après tout, qu'un grand homme en-* » *têté devient bien petit. Théodoret a bien parlé* » *depuis des dogmes de Nestorius. Ce n'est pas* » *qu'il ait rien appris de nouveau; mais tant qu'on* » *est entêté, on ne veut pas voir ce qu'on voit.* »

L'un des reproches les plus graves que Bossuet fait à l'abbé *Dupin*, c'est d'avoir supprimé, dans sa relation du concile d'Ephèse, tout ce qui devoit servir à établir de la manière la plus solennelle la primauté et la juridiction du saint Siége de droit divin; et on doit remarquer que dans le temps même où Bossuet dénonçoit au chef de la magistrature française la témérité de l'abbé *Dupin* contre le saint Siége, il étoit occupé à composer sa belle défense de la *Déclaration du clergé de France*, c'est ainsi que, toujours fidèle à lui-même, il sait réprimer avec la même fermeté

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. xxi, p. 626, édit. de Vers. *in*-8o.

» ceux qui cherchent à étendre l'autorité et les » droits du Siége apostolique au-delà des bornes » prescrites par les canons, et ceux qui entreprennent de lui contester l'autorité légitime qui lui » appartient par l'institution divine. »

Bossuet finit ce *mémoire* par conclure que la relation de l'abbé *Dupin* sur les conciles d'*Ephèse* et de *Chalcédoine*, « affoiblit la primauté du saint » Siége, la dignité des conciles, l'autorité des Pères, » la majesté de la religion; *et qu'on doit tout craindre pour ceux qui veulent paroître savans par des* » *singularités*. »

On voit par une lettre de Fénélon (*a*), que Bossuet lui avoit communiqué ce *mémoire*. Il lui écrivoit avec cette familiarité et cette confiance que rien encore n'avoit altérées. « J'ai été ravi de voir » la vigueur du vieux docteur et du vieux évêque. » Je m'imaginois vous voir en calotte à oreilles, tenant M. *Dupin* comme un aigle tient dans ses serres un foible épervier. »

Racine, parent et ami de l'abbé *Dupin*, et qui étoit lié de goût et d'estime avec Fénélon, eut recours à lui pour disposer Bossuet à accueillir avec indulgence les explications qu'il étoit prêt à donner. « M. *Racine*, écrivoit Fénélon à Bossuet, » quoique son très-proche parent, n'a pas voulu » néanmoins entrer dans ses intérêts, supposant » qu'il n'étoit pas à soutenir, puisque vous le condamniez. Il se borne à désirer de lui faire connoître son tort, et de travailler à le ramener » dans le bon chemin, quand vous aurez eu la » charité de lui expliquer les égaremens de son » parent. »

(*a*) Du 3 mars 1692.

Ces différentes considérations engagèrent Bossuet à recevoir avec bonté l'abbé *Dapin*, qui lui fut présenté par Racine lui-même. L'abbé *Dupin* lui déclara, qu'il étoit prêt à donner toutes les explications qu'il croiroit devoir lui dicter. Bossuet se montra satisfait de sa sincérité; et il se fit même un plaisir de l'encourager dans le dessein où il étoit de consacrer au service de l'Eglise ses heureuses dispositions, et cette passion pour l'étude qui se faisoit remarquer en lui.

Bossuet, que l'abbé *Dupin* avoit craint de trouver trop sévère, s'étoit contenté des explications, qu'il lui avoit demandées pour qu'il ne restât aucun nuage sur sa doctrine. Mais M. de *Harlay*, archevêque de Paris, dont il avoit peut-être espéré plus d'indulgence, ne se montra pas aussi facile. Ce prélat condamna la *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* par une censure publique, et obtint un arrêt du parlement pour en défendre le débit.

III. — *Maximes* de Bossuet *sur la Comédie.*

Une circonstance singulière offrit, quelque temps après, à Bossuet, l'occasion de manifester au public ses principes et ses sentimens sur une question qu'il regardoit comme essentiellement liée à la pureté de la morale chrétienne.

Le poète *Boursault* avoit fait imprimer en 1694, à la tête d'une édition de ses *comédies* une espèce de dissertation qui étoit une véritable apologie des *spectacles*; et il l'avoit attribuée au père *Caffaro* religieux théatin de la maison de Paris, qui y exerçoit depuis un grand nombre d'années, avec l'édification publique, le ministère de la chaire et celui de la direction des consciences. Cette *dissertation*,

telle qu'elle parut en français, n'étoit point réellement du père Caffaro. Il est vrai seulement qu'on y avoit inséré plusieurs fragmens d'un écrit latin que ce religieux avoit composé quelques années auparavant sur la matière de la comédie; il ne l'avoit même jamais destiné à voir le jour. Absolument étranger par sa profession à la connoissance des spectacles, peu familiarisé avec la lecture des auteurs dramatiques, il s'étoit fait, comme il le déclara lui-même (1), *une idée métaphysique d'une bonne comédie*; et n'envisageant la question que sous ce point de vue général, il s'étoit porté trop facilement à justifier les *spectacles* contre les censures dont un grand nombre des Pères de l'Eglise les ont frappés. Il avoit même cherché à appuyer une opinion qui lui paroissoit innocente, de quelques raisonnemens théologiques et de l'autorité de plusieurs Pères de l'Eglise, et entre autres de celle de saint Thomas.

Mais avant que ces détails fussent généralement connus, la *dissertation*, telle que *Boursault* l'avoit fait paroître en l'attribuant au père *Caffaro*, avoit causé un grand scandale; et Bossuet se crut obligé le premier de prendre toutes les mesures nécessaires pour en solliciter la réparation. N'ayant aucune juridiction sur un religieux étranger à son diocèse, il suivit la voie que l'Evangile sembloit lui avoir tracée; celle d'une monition fraternelle, qui devoit concilier le maintien de la morale chrétienne avec les sentimens de la véritable charité; et ce fut au père *Caffaro* lui-même, qu'il prit le parti de s'adresser directement. Il lui écrivit dans le secret

(1) Voyez la lettre du Père *Caffaro* à Bossuet, *Œuvres de Bossuet*, tom. xxxvii, p. 529, édit. de Vers. in-8°.

de la confiance une longue lettre en date du 9 mai 1694 (a). Il l'invitoit à désavouer publiquement l'écrit qu'on lui attribuoit, s'il n'étoit pas réellement son ouvrage; ou à effacer par une rétractation authentique l'éclat du scandale qu'il avoit excité.

« C'est à vous-même, lui écrivit Bossuet, que » je me plains de vous-même, *comme un Chrétien* » *à un Chrétien, et comme un frère à un frère.* » Mais en même temps il ne lui dissimuloit pas, que s'il n'obtenoit pas la satisfaction qu'il désiroit et qu'il espéroit, il se verroit forcé de suivre le précepte de l'Evangile, « en avertissant ses supé- » rieurs; et même après avoir épuisé toutes les » voies de la charité, de le dénoncer à l'Eglise, » et de parler en évêque contre une si perverse » doctrine. »

Cette *lettre* de Bossuet au père *Caffaro* expose tous les principes les plus généralement admis sur la question *des spectacles.*

L'auteur de la *dissertation* avoit établi « *que* » *la comédie, telle qu'elle est aujourd'hui, n'avoit* » *rien de contraire aux bonnes mœurs, et qu'elle* » *est même si épurée sur le théâtre français, qu'il* » *n'y a rien que l'oreille la plus chaste ne puisse* » *entendre.* »

« Mais comment, lui écrit Bossuet, pourriez- » vous trouver honnêtes toutes les fausses ten- » dresses, toutes les maximes d'amour qui reten- » tissent partout dans les *opéra* de *Quinault*, à qui » j'ai vu cent fois déplorer ses égaremens?

» Il ne sert de rien de répondre qu'on n'est oc- » cupé que du chant et du spectacle, sans songer

(a) Lettre CLXXXI; *ibid.* tom. XXXVII, p. 508.

» au sens des paroles, ni aux sentimens qu'elles » expriment; car c'est précisément le danger, que, » pendant qu'on est enchanté par la douceur de la » mélodie, ou étourdi par le merveilleux du spec- » tacle, ces sentimens s'insinuent, sans qu'on y pense, » et gagnent les cœurs sans être aperçus.

» Si vous dites que la seule représentation des » sentimens agréables dans les tragédies d'un *Ra-* » *cine* n'est pas pernicieuse à la pudeur, *vous* » *démentez ce dernier, qui a renoncé publique-* » *ment aux tendresses de sa* BÉRÉNICE, *que je* » *nomme, parce qu'elle me vient la première à* » *l'esprit.* »

Bossuet traite les tragédies de *Corneille* avec la même sévérité que celles de *Racine;* et il en donne cette raison morale, confirmée par de nombreuses expériences :

« Si le but des théâtres n'est pas de flatter ces » passions, qu'on veut appeler délicates, mais dont » le fond est si grossier, d'où vient que l'âge où » elles sont les plus violentes, est aussi celui où » l'on est plus vivement touché de leur expression; » et que ce genre de plaisir perde la plus grande » partie de son attrait dans un âge plus avancé, » dans une vie plus sérieuse?

» Si les peintures immodestes causent naturelle- » ment ce qu'elles expriment, combien sera-t-on » encore plus touché des expressions du théâtre, » où tout paroît réel, où ce ne sont point des traits » morts, des couleurs sèches, qui agissent sur les » sens, mais des personnages vivans, des yeux ar- » dens ou tendres, ou plongés dans la passion, où » des acteurs répandent de vraies larmes, qui font » couler celles des spectateurs.

» Comment pourroit-on dire que la pudeur » d'une jeune fille n'est point offensée par tous les » discours, où une personne de son sexe parle de » ses combats, où elle avoue sa défaite, où elle » l'avoue à son vainqueur même; ce qu'on ne voit » point dans le monde; ce que celles qui succom- » bent à cette foiblesse, y cachent avec tant de » soin, une jeune fille le viendra apprendre à la » comédie; elle le verra, non plus dans les hommes, » mais dans une fille qu'on représente modeste et » vertueuse; et cet aveu dont on rougit dans le se- » cret, est jugé digne d'être révélé au public, et » d'emporter comme une nouvelle merveille l'ap- » plaudissement de tout le théâtre. »

On prétendoit que la *comédie* épuise ordinairement ce qu'il y a de répréhensible dans ces foiblesses du cœur, dans ces aveux trop séduisans d'un sentiment coupable, par le mariage qui forme le dénouement banal de presque toutes les comédies.

« Mais, comme l'observe Bossuet, on commence » toujours par s'abandonner aux expressions de » l'amour. L'empire de la beauté et cette tyrannie » qu'on y étale sous les plus belles couleurs, flatte » la vanité d'un sexe, dégrade la dignité de l'autre, » et asservit l'un et l'autre à l'influence des pas- » sions qui parlent le plus aux sens. Le remède » des réflexions ou du mariage vient trop tard; le » foible du cœur est attaqué, s'il n'est vaincu; et » l'union conjugale, trop grave et trop sérieuse » pour passionner un spectateur qui ne cherche » que le plaisir, n'est que pour la forme dans la » comédie. »

Dans l'un des fragmens de l'écrit du père *Caf-*

faro, dont l'auteur de la *Dissertation* avoit fait usage, ce religieux disoit : « *Qu'il n'avoit pas ob-* » *servé dans le tribunal de la pénitence, que les* » *riches qui vont à la comédie, fussent plus su-* » *jets aux grands crimes, que les pauvres qui n'y* » *vont pas.*

» Mais ne sentez-vous pas, répond Bossuet, » qu'il y a des choses qui, sans avoir des effets » marqués, laissent dans les ames de secrètes dis- » positions au mal; qui ne laissent pas d'être mau- » vaises, quoique leur malignité ne se déclare » pas toujours d'abord? tout ce qui nourrit les » passions est de ce genre. On n'y trouveroit que » trop de matière à la confession, si on cherchoit » en soi-même la cause du mal. »

Il faudroit donc fuir dans les déserts, disoit l'auteur de la Dissertation, *si on vouloit éviter tout ce qui peut représenter les passions aussi vivement qu'on le reproche à la comédie; on ne peut faire un pas, on ne peut lire un livre, on ne peut entrer dans une église, enfin, on ne peut vivre dans le monde, sans rencontrer mille objets capables d'exciter les passions.*

« Quoi! dit Bossuet, parce que l'homme est » environné de tentations, est-ce une raison pour » inventer de nouvelles tentations, et pour s'y » exposer? tous les objets qui se présentent à nos » yeux peuvent exciter nos passions; est-ce une » raison pour se préparer des objets exquis, et » recherchés avec soin pour les exciter, et les » rendre encore plus agréables en les voilant avec » art? ne devroit-on pas plutôt en conclure que » puisqu'il y a dans le monde tant de périls in- » évitables, il ne faut pas chercher à les multi-

» plier? Dieu nous aide dans les tentations qui » nous arrivent par nécessité; mais il abandonne » souvent ceux qui les recherchent par goût et » par choix. »

Bossuet fait ensuite le tableau le plus effrayant des désordres qu'on reproche assez généralement aux personnes qui se sont engagées à monter sur le théâtre, à celles surtout à qui la foiblesse naturelle de leur sexe semble recommander particulièrement la modestie et la retraite; et il termine ce récit trop fidèle des scandales qu'on a souvent sous les yeux, par cette terrible apostrophe : *Quelle mère, je ne dis pas chrétienne, mais tant soit peu honnête, n'aimeroit pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre?*

On peut observer dans cet écrit de Bossuet, comme dans tous ses autres ouvrages, cette exactitude et cette mesure dont il ne s'écarte jamais dans les discussions mêmes où il défend avec le plus de chaleur l'opinion qu'il juge la plus conforme à l'esprit de l'Evangile et à la pureté de la morale chrétienne.

« Quant à ceux qui fréquentent la comédie, » écrit Bossuet, comme il y en a qui sont plus in- » nocens les uns que les autres, et peut-être quel- » ques-uns qu'il faut plutôt instruire que blâmer, » ils ne sont pas répréhensibles au même degré; » et il ne faut pas fulminer également contre tous; » mais il ne s'ensuit pas de là qu'il faille autoriser » les périls publics. »

La lettre de Bossuet au père Caffaro eut tout l'effet qu'il en avoit attendu et espéré; et l'on voit par la réponse (a) humble et modeste de ce

(a) Du 22 mai 1693.

religieux, combien on avoit abusé de sa bonne foi et de sa simplicité, en publiant des réflexions qu'il n'avoit jamais destinées à voir le jour. Mais il ne se borna pas à justifier la droiture de ses intentions; il désavoua, dans une lettre qu'il adressa à M. *de Harlay*, archevêque de Paris, et dont il fit parvenir une copie à Bossuet, les maximes qu'on lui avoit attribuées. Il voulut même que sa lettre fût imprimée, pour détruire les inductions peu édifiantes qu'on auroit pu tirer de la *Dissertation* publiée sous son nom.

Bossuet fut de son côté fidèle aux règles de discrétion et de charité qu'il s'étoit prescrites; il ne donna connoissance à personne de sa lettre au père *Caffaro*. Cette lettre a paru pour la première fois en 1758 dans le recueil de M. *Usprez de Boissy sur les spectacles* (1).

Cependant, comme cette affaire avoit fait de l'éclat, Bossuet crut devoir prémunir le public contre l'impression qui pouvoit encore rester dans l'esprit de quelques personnes. Il fit paroître la même année 1694, ses *Réflexions et ses maximes sur la Comédie*. Ces *réflexions* et *ces maximes* sont les mêmes que celles qu'il avoit exposées dans sa lettre au père *Caffaro;* il s'y attache seulement à expliquer avec un peu plus d'étendue la véritable doctrine de saint Thomas, dont on avoit cherché à abuser en faveur des *spectacles*.

(1) Les *éditeurs* de Bossuet en avoient donné connoissance à M. *de Boissy*, et l'avoient autorisé à en faire usage. Les mêmes éditeurs l'ont depuis insérée (en 1778) dans le tome x *in*-4° de leur collection des ouvrages de Bossuet.

IV. — Bossuet dénonce à Innocent XII l'ouvrage du cardinal Sfondrate. 1697.

Ce n'étoit pas seulement dans les limites de la France que Bossuet croyoit devoir renfermer les efforts de son zèle. La vérité, selon lui, ne devoit faire acception ni des personnes, ni des dignités. Il se jugeoit avec raison assez grand et assez fort pour oser attaquer l'erreur jusque dans Rome, et dénoncer à INNOCENT XII un cardinal qu'il avoit revêtu de la pourpre, et affectionné avec une bienveillance particulière.

Le cardinal *Sfondrate*, issu d'une famille illustre du Milanez, qui avoit donné un Pape (*a*) à l'Eglise, d'abord religieux bénédictin, étoit ensuite devenu abbé de Saint-Gall en Suisse. A l'époque des démêlés de la Cour de France avec celle de Rome, il avoit publié (en 1687) un ouvrage sous le titre de *Gallia vindicata*, où il combattoit la célèbre *Déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique*, et l'année suivante (1688), il publia un autre ouvrage, où il justifioit les mesures adoptées par le pape INNOCENT XI, pour abolir les franchises des ambassadeurs en matières criminelles.

Ce cardinal, très-opposé, comme il est facile de s'en apercevoir par son livre sur la *Prédestination*, à la doctrine de Calvin, et même à celle de *Jansénius*, imagina un système très-différent, pour expliquer cette grande énigme de la religion et de la raison, dont Dieu s'est réservé à lui seul le secret. Mais il lui arriva ce qui est constamment arrivé à tous ceux qui ont eu la témérité

(*a*) Grégoire XIV.

de vouloir ajouter des inventions humaines aux définitions simples et précises dans lesquelles l'Eglise a voulu toujours se renfermer. Le cardinal *Sfondrate*, en voulant combattre un excès, tomba dans l'excès opposé. Le titre seul de son ouvrage : *Nodus Prædestinationis dissolutus*, décéloit une espèce de présomption qui devoit rendre suspectes ses opinions, et appeler une attention sévère et rigoureuse. Cet ouvrage ne vit point le jour tant que son auteur vécut; et il ne parut imprimé que quelques années après sa mort, avec l'approbation d'un théologien du Pape, et sous les auspices, disoit-on, du cardinal *Albani*, depuis Pape lui-même sous le nom de *Clément XI*.

Ce fut l'archevêque de Rheims (Charles-Maurice *le Tellier*) qui en reçut en France le premier exemplaire; et il entreprit de le réfuter par une lettre imprimée au mois de janvier 1697. Mais Bossuet en ayant eu connoissance, se proposa un plan plus étendu, plus digne de l'importance de la matière, et plus convenable, en quelque sorte, à la dignité dont l'auteur avoit été revêtu. Ce fut de déférer au Pape lui-même l'ouvrage du cardinal *Sfondrate*, dans une lettre raisonnée, où un petit nombre d'évêques se borneroient à exprimer leurs sentimens et leur étonnement sur la doctrine du cardinal *Sfondrate*. Il voulut même éviter de donner à cette dénonciation un éclat qui auroit pu affliger ou blesser les amis que la mémoire du cardinal *Sfondrate* conservoit encore à Rome, ou plutôt, comme dit Bossuet dans sa lettre au Pape, *pour ne paroître point agir avec plus de faste que de modestie*.

Bossuet se chargea de la rédaction de cette

lettre (a); il la composa en peu de jours, et elle fut souscrite le 23 février 1697 par l'archevêque de Rheims, l'archevêque de Paris (Noailles), Bossuet, l'évêque d'Arras (1), et l'évêque d'Amiens (2).

Cette lettre paroissoit se borner à énoncer les propositions du livre qu'on avoit jugé le plus répréhensibles. Le respect que Bossuet vouloit observer pour le saint Siége lui défendoit en quelque sorte de prévenir son examen et son jugement; mais il avoit eu soin de placer à la suite des propositions les raisons et les autorités qui devoient en déterminer la condamnation; et il faut convenir que les idées du cardinal *Sfondrate* étoient si extraordinaires, elles choquoient si directement les maximes consacrées dans l'Eglise par la tradition, qu'il étoit impossible de justifier ses opinions.

« Très-saint Père, disoit Bossuet au nom des cinq » évêques, c'est le devoir des évêques de découvrir, sans aucune acception des personnes, les » erreurs qui naissent dans l'Eglise, qu'il convient » de frapper avec d'autant plus de force, qu'elles » partent d'un lieu plus élevé.....

» Quoique favorablement prévenus pour la mémoire, le goût et l'élégance de cet illustre per-

(a) *Voyez* les *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXVIII; p. 30 et suiv. édit de Vers. *in*-8°.

(1) *Gui de Sève de Rochechouart*, nommé à l'évêché d'Arras en 1670, se démit en 1721 en faveur de son neveu, après cinquante-un ans d'épiscopat.

(2) Henri *de Feydeau de Brou*, nommé à l'évêché d'Amiens en 1687, mort le 14 juin 1706, âgé de cinquante-trois ans.

» sonnage, cependant un langage si inouï nous a » frappés d'étonnement... Rejetez donc, très-saint » Père, loin de l'Eglise de Dieu, à laquelle vous » présidez avec autant de sagesse que de puissance, » rejetez ces sentimens bas et énervés, qui détrui- » sent toute la force de la piété, en se couvrant » de ses apparences. *Celui-là ne dénoue point les* » *nœuds*, mais ne fait que les embarrasser davan- » tage, qui se conduit plutôt par des affections hu- » maines et de foibles raisonnemens, que par la » tradition de l'Eglise. »

Innocent XII répondit aux cinq évêques par un bref très-obligeant, en date du 6 mai 1697. Il y annonçoit qu'il avoit nommé une commission composée d'habiles théologiens pour examiner le livre du cardinal *Sfondrate*, et les observations des prélats, « afin que toutes les choses étant pesées mû- » rement, il pût ensuite décider ce qui seroit juste, » sans autre considération que celle de remplir, » comme il convenoit, le ministère que Dieu lui » avoit confié. »

On dit même que dans le premier moment ce pontife déclara, avec autant de mesure que de dignité, « *qu'il avoit fait l'abbé Sfondrate cardinal* » *pour servir l'Eglise, mais qu'il ne prétendoit* » *pas abandonner l'Eglise pour servir le cardinal* » *Sfondrate.* »

L'examen des théologiens nommés par le Pape, n'eut aucun résultat. Le cardinal *Gabrielli*, qui avoit été approbateur de l'ouvrage du cardinal *Sfondrate*, dans le temps où il étoit encore simple théologien du Pape, écrivit même pour le défendre; Bossuet ne put donner aucune suite à cette affaire; il eut à la même époque à déployer toutes

ses forces et toutes les ressources de son génie dans un combat bien plus animé ; ce fut en effet alors que s'engagea sa controverse avec Fénélon ; et cette lutte trop célèbre, qui lui coûta trois années entières de soins, de travaux et d'activité, absorba toute son attention.

Mais après la conclusion de cette grande affaire, il provoqua la condamnation de l'*apologie de Sfondrate*, qu'on attribuoit généralement au cardinal *Gabrielli*. Il ne pouvoit guère se flatter d'obtenir à Rome du Pape *Clément XI*, ancien ami du cardinal *Sfondrate*, ce qu'il n'avoit pu obtenir d'INNOCENT XII, qui n'avoit été que son bienfaiteur ; il présenta donc à l'assemblée du clergé de France de 1700, quelques propositions extraites des ouvrages des deux cardinaux, et en demanda la censure. Mais sa demande fut écartée. L'assemblée crut plus respectueux pour le saint Siége de ne point prévenir le jugement du Pape, qui se trouvoit déjà saisi de cette affaire ; jugement qui n'a jamais été prononcé.

V. — Affaire du *Quiétisme*.

Bossuet se trouvoit investi par l'opinion publique, d'une espèce de suprématie dans tout ce qui appartenoit à la doctrine de l'Eglise. On lui déféroit, pour ainsi dire, la discussion et le jugement de toutes les controverses qui avoient pour objet la conservation des dogmes et des traditions. Mais jusqu'alors il n'avoit combattu que les ennemis invétérés de l'Eglise, ou quelques théologiens indiscrets, dont les opinions peu mesurées avoient cédé sans résistance aux premières paroles d'un pontife qui les avertissoit de leur erreur.

Une controverse d'une nature bien différente s'ouvrit entre Bossuet et un archevêque recommandable par sa piété, cher à l'Église par ses vertus et ses talens, à la France par la beauté de son génie et la candeur de son ame, déjà élevé au faîte des honneurs et des dignités, et supérieur encore à sa fortune et à sa réputation par la noblesse de son caractère : c'est Fénélon, le disciple, l'ami l'admirateur de Bossuet.

Mais ces titres chers et sacrés ne pouvoient balancer dans l'ame de Bossuet, le devoir qui lui étoit imposé de n'écouter que la religion et la vérité; et l'on ne peut nier qu'il n'eût le droit de penser et de dire, comme il l'a souvent répété dans le cours de cette controverse, que le rang et les vertus mêmes de l'archevêque de Cambrai commandoient encore plus impérieusement de résister à des erreurs qui en empruntoient plus de charmes, et en avoient plus de danger.

Il est permis de prévoir que la curiosité de nos lecteurs se portera de préférence sur le récit nouveau que nous avons à présenter de la controverse du *Quiétisme*. On suppose *l'historien* de Bossuet embarrassé de se concilier avec *l'historien* de Fénélon; et dans cette pensée, on éprouvera quelque impatience à connoître comment il aura pu éviter les contradictions, en échappant à tous les reproches.

Nous déclarons d'abord avec une grande sincérité, que nous n'avons point éprouvé cette sorte d'embarras. Nous n'en sommes pas moins touché et reconnoissant d'une telle sollicitude.

Nous aimons à l'attribuer également et aux amis de Fénélon, et aux admirateurs de Bossuet. Les

premiers craignent peut-être que nous ne soyons conduits en ce moment par l'ascendant du grand nom de Bossuet, à affoiblir l'intérêt si touchant attaché à la personne de l'archevêque de Cambrai et dont nous n'avons eu garde sans doute de chercher à nous défendre en écrivant sa vie.

Les seconds, dans la juste admiration que nous partageons avec eux pour le plus beau génie peut-être qui ait éclairé les hommes, désirent au contraire que *l'historien* de Bossuet cherche à voiler, à désavouer même quelques imperfections échappées à la foiblesse humaine, qui ont pu paroître atténuer à quelques égards la gloire d'un si grand homme, sans cependant porter atteinte à la pureté de son triomphe.

Mais un historien peut-il ainsi transformer la vérité à son gré, et la dénaturer par déférence à des considérations même respectables?

On ne peut raisonnablement demander à *l'historien* de Bossuet, que de rechercher avec une attention scrupuleuse tous les faits qui pourroient répandre un nouveau jour sur la nature d'une controverse qui a excité de si violens débats entre deux grands hommes.

On a également le droit d'attendre de lui une disposition sincère à rétracter les erreurs ou les méprises, dont il auroit pu involontairement se rendre coupable.

Nous pouvons protester avec vérité, que telle est la disposition que nous avons apportée en entrant dans le récit de cette époque de la vie de Bossuet.

Nous l'avouons ici avec franchise. Entraîné par notre tendre vénération pour l'un des plus beaux

caractères qui aient honoré l'humanité, peut-être nous ne nous sommes pas assez pénétré, en écrivant *l'histoire de Fénélon*, des graves considérations qui imposoient à Bossuet le devoir d'attacher tant d'intérêt aux conséquences de la doctrine de l'archevêque de Cambrai.

On s'est trop accoutumé à regarder l'objet de cette controverse comme une question subtile, peu digne d'exercer le génie de ces deux grands hommes. Mais le point de vue sous lequel Bossuet l'a envisagé, découvre les justes motifs qui l'excitèrent à montrer tant de chaleur contre les maximes de son adversaire.

Que nous aurions été heureux, si nous avions trouvé dans les nouvelles recherches auxquelles nous nous sommes livré, quelques faits nouveaux et inconnus, propres à adoucir l'impression qu'a laissée dans tous les cœurs la correspondance de Bossuet et de son neveu!

Nous avons parcouru avec le sentiment le plus désintéressé et la sollicitude la plus minutieuse tous les papiers de Bossuet et de son secrétaire. Nous y avons inutilement cherché tout ce qui auroit pu nous accuser; nous avons au moins recueilli quelques circonstances favorables, dont nous avons été heureux de faire usage.

On peut nous en croire; rien n'auroit égalé la satisfaction que nous eussions éprouvée à laisser à Bossuet les honneurs d'une victoire exempte de toute espèce de nuage.

Nous sommes loin de nous étonner des regrets qu'a pu faire naître le récit de quelques circonstances affligeantes de cette controverse. Ces regrets sont un nouveau titre pour Bossuet; il

semble que sa gloire appartienne à la religion elle-même ; et Bossuet est si grand dans l'imagination, qu'on ne peut consentir à voir un tel homme se montrer homme une seule fois dans sa vie.

Mais quelle opinion faudroit-il donc avoir de ceux qui oseroient se faire un titre contre lui de l'excès de chaleur qu'il a pu montrer dans une cause où les maximes du christianisme pouvoient être essentiellement compromises, et qui oublieroient en un moment tant de services rendus à la religion, tant de vertus, tant de monumens qui honoreront à jamais son zèle et son génie.

Ce seroit se former une opinion bien chimérique d'un grand homme, que de le croire supérieur à toutes les foiblesses, dont nul homme n'a jamais été entièrement exempt.

On ne nous demandera pas sans doute de revenir sur l'origine et les progrès d'une controverse dont nous avons exposé avec étendue tous les détails dans *l'Histoire de Fénelon*. L'affaire du *Quiétisme* a rempli, pour ainsi dire, la vie entière de Fénelon, en troublant son bonheur et sa tranquillité. Elle n'est qu'un épisode dans l'histoire de Bossuet, dont la longue carrière est marquée par tant de monumens qui ont immortalisé son nom.

VI. — Réflexions sur la nature de la controverse du *Quiétisme*.

On a paru quelquefois attacher assez peu d'importance à la controverse du *Quiétisme*. On a même aujourd'hui de la peine à concevoir que des hommes de génie, tels que Bossuet et Fénelon, que la Cour et le siècle de Louis XIV, aient pu y apporter tant de chaleur et d'intérêt.

Cette facile et délaigneuse indifférence, ou si l'on veut, cette méprise involontaire, tient en grande partie à ce que les circonstances où naquit cette controverse, n'ont laissé que de foibles traces dans la mémoire, et encore plus peut-être, à ce que l'on a négligé de se pénétrer des hautes considérations qui excitèrent l'inquiétude de Bossuet, et enflammèrent son zèle.

Lorsque le cardinal *Caraccioli*, archevêque de Naples, dénonçoit au pape (a) Innocent XI les nouveaux *Quiétistes* qui étoient venus s'établir dans son diocèse, il avertissoit ce pontife « *qu'ils* » *apprenoient à leurs disciples à négliger, sous* » *le prétexte d'une haute contemplation, tous les* » *actes et tous les exercices de piété prescrits,* » *ou recommandés par l'Église; à mépriser l'u-* » *sage des prières vocales, et jusqu'au signe de* » *la croix; à repousser toutes les idées, toutes* » *les images qui les ramenoient à la pensée de* » Jésus-Christ *et à la méditation de sa passion* » *et de sa mort; parce qu'elles les éloignoient de* » *Dieu.* »

Il prévenoit enfin le Pape « *qu'un grand nombre* » *d'écrivains se préparoient en Italie à exercer* » *leurs plumes pour justifier et recommander ces* » *dangereuses opinions.*

» *Le monde*, dit Bossuet en rapportant cette » lettre du cardinal *Caraccioli*, *le monde sem-* » *bloit vouloir enfanter quelque étrange nouveauté.* »

On sait à quels honteux égaremens ces singulières opinions conduisirent *Molinos* et quelques-uns de ses disciples. On sait qu'elles contribuèrent

(a) Par sa lettre du 30 janvier 1682; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVII, p. 493, édit de Vers. *in*-8°.

à séduire des hommes de la plus éminente piété, et élevés aux plus hautes dignités de l'Eglise romaine, on vit des hommes vertueux de toutes les classes, et qui portoient dans un cœur pur le désir de la plus haute perfection, se laisser surprendre par une sorte de *beau idéal*, sans en apercevoir les conséquences effrayantes.

Ce grand scandale de l'Eglise étoit encore présent à tous les yeux et tous les entretiens, lorsque les ouvrages de Mme *Guyon* furent soumis à l'examen de Bossuet.

Bossuet a dit dans un des écrits sortis de sa plume *qu'il y alloit de toute la religion.* Certes, on ne peut soupçonner Bossuet d'avoir hasardé des expressions vides de sens dans des écrits publiés à la face de toute l'Europe, en présence de l'Eglise romaine et de l'Eglise gallicane. Lorsqu'un tel homme se sert d'une expression aussi forte dans une controverse avec un homme tel que Fénélon, on doit croire qu'il en a pesé toute la force.

Bossuet a révélé sa pensée toute entière, et c'est à Fénélon lui-même qu'il a écrit :

« (*a*) Osez-vous nier, selon vos principes, que » pour exercer le pur amour que vous nous vantez, » il ne faille aimer, comme si l'on étoit sans ré» demption, sans Sauveur, sans Christ, et protester » hautement que quand tout cela ne seroit pas, et » qu'on oublieroit encore la providence, la bonté, » la miséricorde de Dieu, on ne l'aimeroit ni plus, » ni moins? »

Un pareil langage dans la bouche de Bossuet montre assez jusqu'à quel point il étoit persuadé que

(*a*) Réponse de M. de Meaux à quatre lettres de M. de Cambrai; *ibid.* tom. XXIX, p. 64.

les maximes de Fénélon tendoient, contre sa propre intention, à ébranler tous les fondemens du christianisme.

Tout le christianisme est fondé en effet sur la croyance de Jésus-Christ, médiateur et sauveur. Dieu en unissant la nature humaine à la nature divine en la personne de Jésus-Christ, a voulu que ce Dieu-homme vécût parmi les hommes pour leur révéler les grands mystères de la religion, et leur enseigner la morale la plus sublime que la terre eût encore reçue du ciel. Il s'est proposé de faire connoître aux hommes la religion et le culte qui lui sont le plus agréables; et c'est dans l'institution des sacremens créés pour entretenir et perpétuer l'exercice de ce culte, que consistent tout l'ensemble et toute l'économie du christianisme.

C'est surtout par la méditation habituelle des douleurs, des souffrances, de la passion et de la mort de ce Dieu *médiateur* et *sauveur;* c'est par la mémoire de toutes les œuvres de bienfaisance et de miséricorde qu'il est venu exercer sur la terre, que les hommes sont plus sensiblement attirés à trouver des motifs d'adoration, d'amour, de reconnoissance, de crainte et d'espérance; des exemples de vertu pour tous les actes de la vie humaine; des moyens de force pour triompher des passions, des motifs de consolation dans le malheur.

Une religion et un culte qui ont de tels appuis, ont sans doute bien plus de prise sur le cœur et sur l'imagination; ils offrent bien plus de motifs aux affections de l'homme, que cette contemplation stérile et abstraite de la Divinité, qui peut conduire à un mépris orgueilleux des actes reli-

gieux et des secours ordinaires que le christianisme a préparés pour soutenir la foiblesse humaine.

Le christianisme ne consiste point et ne peut pas consister, ajoute Bossuet, *dans des questions métaphysiques, ou raffinées au-dessus du métaphysique, ni dans une piété alambiquée, ni dans la recherche d'un beau idéal.* Il a été donné aux hommes pour les rendre heureux en cette vie et en l'autre; il commande des actes positifs, et l'exercice de toutes les vertus qui doivent conduire à un bonheur impérissable.

« (*a*) Et en effet il n'est pas plus possible à la » charité de n'avoir pas le désir de jouir de Dieu, » qu'à la nature de ne pas vouloir être heureuse » continuellement en tout acte et sans interrup- » tion. »

Une religion qui se borneroit à ne contempler Dieu que sous le rapport de sa *toute perfection*, sans l'invoquer sous le rapport de sa *toute bonté*, ne seroit plus le christianisme; ce ne seroit même pas une religion; ce ne seroit qu'une sorte de *platonisme théologique*, inintelligible et indéfinissable jusque dans ses premières notions, puisqu'il est impossible de comprendre la *souveraine perfection*, sans y faire entrer la *souveraine bonté*.

Lors donc que Bossuet reprochoit à Fénélon ses *contemplations, d'où* Jésus-Christ *est absent par état;* et de faire consister la perfection du christianisme dans un acte si sublime, qu'on n'y retrouvoit ni Jésus-Christ, ni même les attributs de Dieu, on sent qu'il étoit fondé à craindre qu'un pareil sys-

(*a*) Réponse de M. de Meaux à quatre lettres de M. de Cambrai; *ibid.* p. 33.

tême de théologie ne dégénérât, contre le vœu et la pensée de Fénélon lui-même, en une sorte de *déisme mystique* qui pouvoit conduire des hommes moins vertueux au *déisme philosophique*.

Bossuet voyoit très-loin, parce qu'il voyoit de très-haut. L'homme qui avoit vu toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine courir au *sociniqnisme* un siècle avant qu'elles y fussent arrivées; l'homme qui avoit prédit en 1689 que le principe de la *souveraineté du peuple* renverseroit les monarchies les plus florissantes, et ébranleroit les fondemens de tous les gouvernemens, n'étoit pas moins en droit de craindre qu'un système religieux qui feroit consister la perfection à ne considérer Dieu que sous des rapports abstraits, en le séparant par la pensée des préceptes qu'il a transmis, des devoirs qu'il a commandés, des promesses et des menaces qu'il a annoncées, ne conduisît rapidement à l'indifférence de toutes les religions.

La juste opinion que Bossuet avoit de la piété, des vertus et des talens de Fénélon, devoit encore plus l'effrayer que le rassurer.

Si la doctrine si dure et si révoltante de Luther et de Calvin, *qui anéantissoit la liberté dans l'homme*, le dépouilloit *du mérite de ses bonnes œuvres*, déclaroit formellement *Dieu auteur du péché*, et enseignoit *qu'il avoit créé des hommes pour les damner*; si une telle doctrine, prêchée par des hommes dont le caractère moral prêtoit à de justes reproches, avoit cependant trouvé tant de partisans, et amené le schisme le plus funeste à l'Eglise, que n'avoit-on pas à redouter d'un système éblouissant, où l'homme renonçoit à son propre bonheur, pour ne voir dans Dieu que Dieu

seul, sans aucun retour sur lui-même, et consentoit à lui sacrifier toutes ses affections dans cette vie et toutes ses espérances dans l'autre.

Le même égarement d'imagination qui portoit des hommes vertueux à renoncer aux prix de la vertu, pouvoit conduire de grands coupables à méconnoître ou à braver les peines du crime; et qui sait si Bossuet ne voyoit pas dans l'avenir le dogme des châtimens mis en problême, comme une conséquence de l'opinion qui permettoit d'aimer Dieu sans espoir de récompense.

Mais en écartant cette analogie, peut-être trop rigoureuse, il résultoit au moins du livre des *Maximes des saints* un système de doctrine propre à égarer les ames passionnées, à nourrir en elles une sécurité trompeuse sur la pureté de leurs intentions, et d'autant plus dangereux, qu'il étoit présenté par l'homme de son siècle qui réunissoit le plus de candeur dans l'expression de ses sentimens, le plus de séduction dans son langage et dans les brillans prestiges de son imagination, et qui prêtoit à ses erreurs mêmes l'ornement de ses vertus.

Et quand on se rappelle que l'auteur d'une doctrine qui ne paroissoit inspirée que par le sentiment le plus pur et le plus sublime, étoit l'instituteur de l'héritier du trône et l'oracle de tout ce que la Cour avoit de plus vertueux, il est facile de concevoir toute la force qu'un tel appui pouvoit donner à une secte naissante.

C'est ce qui explique et justifie en même temps la véhémence avec laquelle Bossuet combattit des erreurs qui lui parurent d'un si grand danger.

On comprend aisément que la *controverse* du

Quiétisme, considérée sous ce point de vue, étoit digne d'exercer son génie, et digne d'attirer l'attention du siècle où elle a été agitée; c'est par cette raison que les contemporains de Bossuet et de Fénélon, en s'affligeant de voir ces deux grands hommes porter dans leurs démêlés un sentiment trop passionné, ne cessèrent jamais de les environner l'un et l'autre de leur respect, de leur amour et de leur estime. Les sentimens purent être partagés sur leurs procédés; mais Bossuet a fini par réunir toutes les opinions sur la justice de la cause qu'il défendoit.

Il n'en a pas été de même dans le siècle qui a suivi celui de Louis XIV. Presque tous les écrivains qui ont parlé de cette controverse ont mêlé à leurs récits toutes leurs petites passions, et tous leurs préjugés d'opinion et de parti.

Les uns, dans la vue d'affoiblir l'autorité de Bossuet, se sont plu à lui supposer les sentimens et les motifs les plus opposés à la grandeur de son ame et à l'élévation de son caractère. Ils ont trouvé un secret plaisir à ajouter de l'amertume à la vivacité de ses procédés et de ses expressions; ils ont cru sans doute pouvoir se soustraire à l'autorité de ses jugemens, en représentant le plus habile défenseur de la religion comme un ennemi passionné, envieux des succès et de l'éclat de Fénélon.

Quelques autres, irrités d'avoir vu Fénélon se déclarer hautement contre des opinions qui leur étoient chères, ont voulu rabaisser ses talens, et accuser ses intentions. Ils ont donné à l'un des hommes les plus vertueux qui aient honoré l'humanité, des vues d'ambition et d'intrigue, que l'histoire de sa vie entière a démenties et qui lui

auroient prescrit la conduite directement opposée à celle qu'il a suivie, s'il eût pu être inspiré par un sentiment aussi méprisable.

Les esprits légers et superficiels n'ont voulu voir dans la controverse du *Quiétisme* qu'une dispute de mots sur des questions inintelligibles; dans les démêlés de Bossuet et de Fénélon, qu'une rivalité de gloire et de succès entre des hommes d'un grand talent; et dans les pieuses extravagances de madame Guyon, qu'un sujet de ridicule.

Ce n'est ni avec cette légèreté, ni avec cet esprit de parti, qu'il est permis de parler des discordes et des combats de deux hommes tels que Bossuet et Fénélon. L'historien doit chercher à s'associer en quelque sorte à la dignité de ces grands personnages par la dignité de son langage et la sage réserve de ses réflexions.

VII. — Bossuet est forcé de prendre part à cette controverse.

Il est certain que lorsque Bossuet commença à prendre connoissance des ouvrages de madame Guyon, il n'apportoit aucune prévention contre sa personne, ni contre sa doctrine. A peine avoit-il entendu prononcer son nom. Peut-être avoit-il entendu parler de ses singularités et des persécutions dont elle avoit été l'objet; mais il étoit plus disposé à la plaindre et à s'intéresser à son sort par l'estime qu'elle avoit su inspirer aux amis respectables qu'elle s'étoit faits à la Cour, qu'à se placer au nombre de ses adversaires et de ses détracteurs. Le suffrage de Fénélon, des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et la protection de madame de Maintenon devoient être naturellement d'un grand

poids pour Bossuet. On étoit encore si éloigné de lui supposer la plus légère malveillance; il étoit lui-même si peu porté à intervenir dans ces discussions, que ce furent les amis mêmes de madame Guyon qui réclamèrent l'autorité de son jugement, et que ce ne fut pas sans peine qu'ils triomphèrent de sa répugnance à prendre connoissance de ses écrits.

Madame Guyon réunissoit beaucoup d'esprit, de qualités et de vertus à beaucoup de travers. C'est ce qui explique comment une femme, dont les idées singulières étoient plus faites pour éloigner que pour attirer la confiance, étoit parvenue à s'introduire dans la société intime de madame de Maintenon et du duc de Beauvilliers, les deux personnes du monde que la sagesse de leur esprit et la rectitude habituelle de leurs idées devoient le plus préserver de toute espèce d'illusions.

Nous n'en dirons peut-être pas autant de Fénélon, que la vivacité de son imagination, une piété tendre et affectueuse, et le désir exagéré d'une perfection plus qu'humaine, pouvoient rendre plus accessible à des maximes et à un langage qui s'accordoient avec celui de tous les auteurs mystiques, dont il s'étoit nourri dès sa jeunesse.

Ce ne fut pas sans peine que l'évêque de Chartres, justement alarmé des singularités que la doctrine de Mme Guyon et quelques écrits de Fénélon avoient introduites à Saint-Cyr, parvint à désabuser Mme de Maintenon, des préventions favorables que lui avoit inspirées Mme Guyon, et à combattre le sentiment qui la ramenoit toujours à Fénélon.

Des *notes manuscrites* de l'abbé Fleury, nous

apprennent « qu'un jour l'évêque de Chartres, » fort alarmé, vint dire à Mme de Maintenon qu'il » ne falloit pas s'étonner s'il y avoit à Saint-Cyr » de la division; qu'il y couroit des livres perni- » cieux, entre autres *le Moyen court*. Mme de Main- » tenon le tira de sa poche en riant, lui deman- » dant si c'étoit celui-là, et soutenant qu'il étoit » fort bon. » L'abbé Fleury ajoute : « Depuis deux » ans, Mme de Maintenon le portoit toujours sur » elle. »

Cependant l'éloignement de l'évêque de Chartres pour cette nouvelle doctrine fit une juste impression sur Mme de Maintenon; et elle crut devoir consulter les théologiens les plus vertueux et les plus éclairés du clergé de Paris, tels que le père Bourdaloue, M. Tiberge, M. Brisacier, M. Joly et M. Tronson. Tous ces théologiens s'expliquèrent sévèrement contre le livre et la doctrine de madame Guyon. M. Tronson, par égard peut-être pour Fénélon, exprima son improbation sous une forme moins absolue, « (a), et c'est alors, écrit » l'abbé Fleury, que Mme de Maintenon commença » à se refroidir pour M. l'abbé de Fénélon, et à se » méfier de ses maximes de spiritualité. »

Le duc de Chevreuse, de concert probablement avec Fénélon, vint alors proposer à Bossuet de se charger lui-même d'examiner la doctrine et les écrits de Mme Guyon. Bossuet eut beaucoup de peine à se rendre à cette invitation; cependant un sentiment de déférence pour le duc de Chevreuse, et le désir peut-être de connoître les mystères de cette nouvelle spiritualité, qui commençoit à attirer l'attention publique, triomphèrent de sa ré-

(a) *Notes manuscrites* de l'abbé Fleury.

pugnance. Mme Guyon livra à Bossuet tous ses papiers, et même sa *Vie manuscrite* avec un abandon de confiance qu'elle n'avoit pas eu pour Fénélon lui-même.

Bossuet fut aussi étonné que scandalisé de cet amas d'extravagances, d'illusions et de puérilités, dont elle avoit rempli toutes les pages de ses *manuscrits*. Cependant, comme une telle confiance pouvoit paroître un témoignage non équivoque de sa bonne foi, il se montra pour elle aussi indulgent qu'éclairé. Il ne se borna pas à lui donner des conseils, dont il eût été à désirer qu'elle eût fait un meilleur usage. Il eut avec elle une conférence de sept heures en présence du duc de Chevreuse. « (a) Aidée par lui, elle parvint à le satisfaire sur » tous les points, à l'exception du *pur amour*, » M. de Meaux ne voulant point admettre l'amour » de Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à » notre béatitude, mais seulement qu'une ame » pouvoit être assez parfaite pour trouver son » bonheur dans la considération du bonheur de » Dieu. »

Bossuet avoit été peut-être moins étonné des illusions de madame Guyon, que de la confiance que ces illusions avoient pu inspirer à des esprits aussi éclairés, à des hommes d'un mérite aussi supérieur que Fénélon, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et à Mme de Maintenon elle-même.

Quelque conformité que Bossuet crût apercevoir entre les opinions de Mme Guyon et celle de *Molinos*, il étoit bien loin de lui attribuer la même perversité de principes et la même dépravation

(a) *Notes manuscrites* de l'abbé Fleury.

de sentimens. La piété de Fénélon, celle des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse lui paroissoient des garans suffisans de la pureté et de la droiture de ses intentions.

Lorsque Mme Guyon fit la faute irréparable de sortir tout-à-coup du silence et de l'obscurité dans laquelle Bossuet l'avoit exhortée à se tenir toujours renfermée, et qu'elle eut obtenu des commissaires pour l'examen de sa doctrine et de ses écrits, il se trouva naturellement à la tête de cette commission. « Par là, écrit l'abbé Fleury, M. de » Meaux rentra en commerce avec Mme de Main- » tenon, qui étoit aliénée de lui depuis quelques » années. »

VIII. — Conférences d'Issy.

Pendant ces conférences (d'Issy) Fénélon crut s'apercevoir que Bossuet lui montroit une réserve et une sorte de méfiance à laquelle il étoit loin de s'attendre. Les droits d'une ancienne amitié et l'empressement qu'il avoit mis à inviter Mme Guyon à s'abandonner entièrement à ses conseils et à lui livrer tous les secrets de sa conscience, et même tous les rêves de son imagination, lui avoient fait espérer de la part de Bossuet un retour d'intérêt qu'il s'affligea de ne pas retrouver dans l'homme qui jusqu'alors lui avoit servi de père, de guide et d'oracle dans la science de la religion.

Pendant le cours de ces conférences, Fénélon lui écrivit les lettres les plus humbles et les plus soumises, qui annonçoient la disposition sincère où il étoit d'adhérer à toutes ces décisions.

« *Vous savez*, écrivoit Fénélon à Bossuet, *avec* » *quelle confiance je me suis livré à vous, et ap-*

» *pliqué sans relâche à ne vous laisser rien ignorer* » *de mes sentimens les plus forts;* il ne me reste » toujours qu'à obéir; car ce n'est pas l'homme, ni » le très-grand docteur que je regarde en vous, » c'est Dieu. Quand même vous vous tromperiez, » une obéissance simple et droite ne se tromperoit » pas; et je ne compte pour rien de me tromper » en le faisant avec droiture et simplicité sous la » main de ceux qui ont autorité dans l'Eglise. » Encore une fois, Monseigneur, si peu que vous » doutiez de ma docilité sans réserve, essayez-la » sans m'épargner. Quoique vous ayez l'esprit » plus éclairé qu'un autre, je prie Dieu qu'il vous » ôte tout votre esprit, et qu'il ne vous laisse que » le sien. »

Bossuet n'avoit cru devoir répondre à aucune des lettres de Fénélon. Occupé jusqu'alors de travaux plus importans pour la religion, presque tous les auteurs mystiques, à l'exception de saint François de Sales et de sainte Thérèse, lui étoient inconnus. Engagé malgré lui dans l'examen des livres de Mme Guyon, il vouloit étudier cette matière avec attention; et il s'étoit interdit de rien écrire dans un sens, ou dans un autre, dont on pût tirer avantage, jusqu'à ce qu'il se jugeât fondé à s'expliquer avec la conviction nécessaire pour donner à son opinion toute l'autorité qu'elle devoit avoir.

L'article principal sur lequel Fénélon provoquoit sa décision, étoit celui de l'*Amour désintéressé.*

L'Eglise n'avoit encore prononcé aucun jugement sur cette question, et quoique Bossuet ne goûtât point ce sentiment, il étoit arrêté par l'exemple et l'autorité de plusieurs Pères, de

quelques saints dont l'Eglise a canonisé les vertus, et d'un grand nombre de théologiens qui s'étoient montrés favorables à la doctrine du *pur amour*.

C'est ce que l'on croit reconnoître dans une *lettre* (a) de Fénélon à Bossuet lui-même. « *Quoi-* » *que mon opinion sur l'amour pur et sans intérêt* » *propre ne soit pas conforme à votre opinion* » *particulière, vous ne laissez pas de permettre* » *un sentiment qui est le plus commun dans toutes* » *les écoles, et qui est manifestement celui des* » *auteurs que je cite.* »

Pendant les *conférences d'Issy*, Fénélon avoit été nommé à l'archevêché de Cambrai; (b) et il fut alors admis à ces conférences. On sait comment elles se terminèrent. On présenta à Fénélon *trente* articles à signer. Il répondit « (c) *qu'il étoit prêt à* » *les souscrire par déférence, parce qu'il les* » *croyoit véritables; qu'il les trouvoit seulement* » *insuffisans pour lever certaines équivoques.* Au » bout de deux jours on lui communiqua l'addi- » tion de quatre articles qu'on intercala avec les » trente déjà proposés, et il déclara que dès ce mo- » ment *il étoit prêt à les signer de son sang.* »

Parmi ces *articles*, le XXXIIIe (1), l'un de ceux

(a) Du 28 juillet 1694; *Œuvres de Bossuet*, tom. XL, p. 101, édit. de Vers. *in*-8°. — (b) Le 8 février 1695. — (c) *Réponse à la Relation du Quiétisme.*

(1) « On peut aussi inspirer aux ames pieuses et vraiment » humbles une soumission et un consentement à la volonté » de Dieu, quand même, par une très-fausse supposition, au » lieu des biens éternels qu'il a promis aux justes, il les tien- » droit par son bon plaisir dans des tourmens éternels, sans » néanmoins qu'elles soient privées de sa grâce et de son

que l'on avoit ajoutés à la demande de Fénélon, sembloit au moins tolérer la doctrine de l'*amour désintéressé*.

Aussi l'évêque de Mirepoix (La Broue), dont Bossuet estimoit la science et aimoit la personne, lui en marqua-t-il son étonnement.

La réponse de Bossuet mérite une attention particulière.

« J'ai bien pensé, écrit Bossuet (24 mai 1695), » au XXXIIIe *article;* et je le trouve en tant de » livres approuvés, que je n'ai pas cru qu'on pût » le révoquer en doute. L'exemple de faire des » actes sur des suppositions fausses est venu de » Moïse et de saint Paul. Les interprétations de » saint Chrysostôme et de Théodoret sont formelles » pour ce genre d'actes, et il m'a paru que la » chose n'a besoin que de limitation, comme j'ai » fait..... Cet acte est de plusieurs auteurs très-ap- » prouvés, et notamment de saint François de Sales, » en plusieurs endroits. Il est marqué comme un » acte *d'une grande perfection* dans sa *vie* par » M. d'Evreux (*a*).

» Je demande en quoi cette proposition diffère » de celle-ci : *Il vaudroit mieux souffrir toutes les* » *peines d'enfer dans toute l'éternité, que de faire* » *un péché mortel ou véniel.* Celle-ci est pourtant

» amour, qui est un acte d'abandon parfait, et d'un amour » pur pratiqué par des saints, et qui le peut être utilement » avec une grâce très-particulière de Dieu par les âmes vrai- » ment parfaites, sans déroger toutefois à l'obligation des » autres actes, que nous avons marqués comme essentiels » au christianisme. » Article XXXIIe d'Issy.

(*a*) Henri de Maupas.

» incontestable; donc l'autre, qui ne fait que s'y » conformer, le doit être aussi.

» D'ailleurs, la doctrine *introduite dans l'Ecole, » fait consister la charité dans la volonté d'aimer » Dieu, quand on ne devroit jamais parvenir par » là à aucune sorte de béatitude.* Or cette proposi- » tion enferme visiblement l'autre. »

L'adhésion de Bossuet à ce XXXIIIe *article*, et les raisons même dont il l'appuie, annonçoient de sa part le désir sincère de se rapprocher des sentimens de Fénélon, autant que la vérité et la précision théologique pouvoient le lui permettre.

Cette sorte de rapprochement dans les opinions paroissoit ne plus laisser craindre à Fénélon aucun retour aux préventions qu'il lui avoit supposées sur cette matière, et la signature des *articles d'Issy* calma les inquiétudes de tous ceux qui prenoient le plus tendre intérêt à la réputation de Fénélon.

On étoit même si persuadé de sa droiture, qu'on n'avoit pas attendu qu'il eût signé les *articles d'Issy*, pour l'élever à l'un des premiers siéges de l'Eglise de France.

L'empressement que mit Bossuet à être avec l'évêque de Châlons (*a*), le consécrateur du nouvel archevêque de Cambrai, devenoit dans les circonstances, une espèce de témoignage public du parfait accord de sentimens et de principes de tous les prélats qui avoient été mêlés à cette affaire.

Enfin, la satisfaction que montra Bossuet de la conduite de Mme Guyon pendant les six mois qu'elle passa sous sa surveillance dans le couvent de la Vi-

(1) Depuis cardinal de Noailles.

sitation de Meaux, et le certificat favorable qu'il crut pouvoir lui donner, achevèrent de rendre le calme et la sécurité à tous ceux qui avoient vu à regret ces divisions naissantes.

IX. — Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris. 1695.

Vers cette époque, il arriva un changement important dans l'Église de France.

La mort de M. *de Harlay* fit vaquer l'archevêché de Paris le 6 août 1695. Le choix de Louis XIV paroissoit ne devoir se fixer que sur l'un des trois prélats de son royaume, que leur considération, leurs vertus et la voix publique appeloient à la première place de l'Église gallicane, Bossuet, Fénélon, et M. *de Noailles*, évêque de Châlons.

Fénélon se trouvoit en quelque sorte exclu par sa nomination récente à l'archevêché de Cambrai, et plus encore par les nuages et les soupçons qui s'étoient élevés sur sa doctrine. Mme de Maintenon voulut consulter M. *Hébert*, curé de Versailles, et depuis évêque d'Agen, en qui elle avoit une confiance particulière, sur le choix du successeur que le Roi devoit donner à M. *de Harlay*. La réponse de M. *Hébert* laissa entrevoir la préférence qu'il auroit donnée à Fénélon. « Mais vous savez, interrompit Mme de Maintenon, ce qui nous empêche » de le proposer. M. de Meaux et M. de Châlons » nous restent; à qui des deux vous arrêteriez-» vous? »

Le vœu de Mme de Maintenon étoit déjà fixé, lorsqu'elle affectoit cette espèce d'indécision entre Bossuet et l'évêque de Châlons. La vertu, la douceur, la modestie de M. de Noailles, la con-

sidération dont sa famille jouissoit à la Cour, et le dessein qu'elle avoit déjà formé de s'unir encore plus étroitement à la maison de Noailles, en donnant mademoiselle *d'Aubigné*, sa nièce, au jeune comte *d'Ayen*, la déterminèrent à proposer l'évêque de Châlons pour l'archevêché de Paris : mais elle eut à combattre la modestie de M. de Noailles lui-même, qui sembloit pressentir les chagrins et les contradictions qui lui étoient réservés. Ce ne fut qu'après la plus vertueuse résistance, qu'il consentit à devenir achevêque de Paris. On n'attendit pas même son consentement pour le nommer à cette grande place.

Pendant cette courte vacance, qui ne dura que douze jours, Bossuet étoit à sa maison de campagne de Germigny. On peut connoître ses sentimens et ses dispositions par l'admirable réponse qu'il fit à Mme *d'Albert de Luynes*, religieuse à Jouarre. Elle auroit voulu que le Roi eût nommé Bossuet à l'archevêché de Paris, et que ce prélat l'eût refusé. « Il y a toute apparence, lui répondit Bossuet, et même toute certitude, que Dieu par » sa miséricorde, autant que par sa justice, me » laissera dans ma place. Quand vous souhaitez » qu'on m'offre et que je refuse, vous voulez con» tenter la vanité; il vaut mieux contenter l'hu» milité. Il n'y a plus à douter, malgré tant de » vains discours des hommes, que, selon tous mes » désirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints » prédécesseurs en travaillant au salut du troupeau » qui m'est confié. »

Très-peu de jours après la nomination de M. *de Noailles* à l'archevêché de Paris, Louis XIV, par un brevet du 28 août 1695, nomma Bossuet à la

place de supérieur du collége et de la maison de Navarre, que la mort de M. *de Harlay* venoit également de laisser vacante. Les docteurs de la maison de Navarre avoient déjà exprimé le désir de voir Bossuet à leur tête à l'époque de la mort de M. *de la Mothe-Houdancour* (1), archevêque d'Ausch, et supérieur de Navarre; mais le crédit et l'amitié de Colbert firent donner la préférence à M. de Harlay.

X. — Imprudences de Mme Guyon.

Ce fut précisément dans ces circonstances, que Mme Guyon, qui avoit déjà contribué à répandre de l'amertume sur l'existence jusqu'alors si douce et si heureuse de Fénélon, acheva, par son indiscrétion, de l'entraîner avec elle dans un abîme de malheurs.

A peine cette femme inconsidérée fut-elle sortie du couvent de Meaux, qu'au lieu de se retirer à la campagne, comme elle en avoit pris l'engagement avec Bossuet, elle vint se cacher mystérieusement dans un faubourg de Paris, et affecta de répandre des copies du certificat de Bossuet, comme la preuve la moins équivoque de la pureté de sa doctrine et de sa conduite.

Un certificat suppose à la vérité le droit d'en faire usage. Ainsi Mme Guyon pouvoit se parer de ce témoignage honorable, pour repousser les accusations personnelles qu'on auroit portées contre elle. Mais le certificat de Bossuet se bornoit à excuser ses intentions, et confirmoit les censures qu'il

(1) Henri *de la Mothe-Houdancour*, d'abord évêque de Rodez, et ensuite archevêque d'Ausch en 1662, grand aumônier de la reine Anne d'Autriche, mourut en 1684.

avoit déjà portées contre ses écrits. Présenter un pareil acte comme un témoignage de l'approbation que Bossuet accordoit à sa doctrine, c'étoit l'obliger à s'en déclarer encore plus hautement l'adversaire.

Bossuet fut vivement affecté de cette espèce de duplicité d'une femme qui se donnoit pour l'apôtre et le modèle de la simplicité chrétienne, et qui se disoit résignée à toutes les humiliations et à toutes les injustices des hommes.

Telle est la véritable époque où Bossuet, qui lui avoit montré jusqu'alors les plus grands égards, en considération des amis respectables qu'elle avoit su se faire à la Cour, se déclara ouvertement contre elle.

Mme Guyon échappa long-temps aux recherches qu'on faisoit de sa personne; elle fut enfin arrêtée vers la fin de décembre 1695. L'approbation éclatante que Bossuet donna à cet acte d'autorité, permet de croire qu'il l'avoit lui-même provoqué (1). Ce coup fut le plus sensible de tous pour Fénélon, qui avoit la plus haute opinion de la vertu et de la piété de Mme Guyon, et acheva de rompre les liens qui l'unissoient encore à Bossuet.

Mais ce qui établit entre eux cette opposition constante dont les suites furent si déplorables, fut la résolution annoncée par Fénélon de refuser son approbation à l'ouvrage de Bossuet sur les *Etats d'oraison*.

Nous avons rapporté dans l'*Histoire de Fénélon* le *mémoire* qu'il présenta à Mme de Maintenon pour justifier son refus. Ce *mémoire*, qu'il avoit

(1) *Voyez* la lettre de Mme de Maintenon au cardinal de Noailles.

soumis à l'examen et à l'approbation du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres, de M. Tronson, des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, offroit en effet des considérations si plausibles que Mme de Maintenon parut elle-même persuadée que Fénélon pouvoit se dispenser de donner son approbation au livre de Bossuet. On peut croire que si cette approbation étoit de convenance, elle n'étoit pas d'une nécessité absolue. On verra bientôt le cardinal de Noailles lui-même proposer à Bossuet de renoncer à publier son livre des *Etats d'oraison*.

Cependant un grand nombre de personnes blâmèrent le refus de Fénélon, et les suites malheureuses qui en résultèrent, peuvent faire regretter qu'il n'ait pas montré en cette occasion un peu plus de condescendance.

XI — Fénélon se refuse d'approuver le livre de Bossuet.

Fénélon, disoit-on, savoit que le cardinal *de Noailles* et l'évêque de Chartres devoient donner leur approbation à cet ouvrage. Il ne pouvoit certainement douter qu'un ouvrage qui avoit coûté dix-huit mois de travail à Bossuet, ne fût digne de ce grand homme, et ne dût mériter l'estime et l'adhésion de ses collègues dans l'épiscopat. Le parfait concert que son approbation auroit annoncé entre les quatre prélats qui étoient alors les plus remarqués dans l'Eglise de France, auroit mis le dernier sceau à l'heureux dénouement des conférences d'Issy.

Fénélon prétendoit justifier son refus sur ce qu'en parcourant rapidement le *manuscrit* de Bossuet, il avoit reconnu que plusieurs maximes de

Mme Guyon dont les écrits se trouvoient cités à la marge, y étoient qualifiées avec une extrême rigueur, et que l'estime et l'amitié dont il faisoit profession pour elle, ne lui permettoient pas de souscrire lui-même à sa condamnation.

Mais un pareil motif paroissoit à Bossuet peu digne d'un évêque tel que Fénélon. Les considérations personnelles d'estime et d'amitié devoient, selon lui, s'évanouir en présence des intérêts plus pressans de la religion. D'ailleurs Bossuet avoit eu la délicatesse et l'attention de ne pas nommer Mme Guyon. Il s'étoit borné à citer les propositions extraites de ses écrits, et Fénélon convenoit lui-même et déclara hautement dans la suite que plusieurs maximes de Mme Guyon *étoient censurables*. Il ne s'attachoit qu'à excuser ses *intentions*, et rien dans l'ouvrage de Bossuet n'accusoit *les intentions* de Mme Guyon.

On ne peut se faire une idée de l'étonnement, et il faut le dire, de l'espèce d'irritation que ce refus causa à Bossuet, qu'en rapportant ses propres expressions : « TOUT LE MONDE VA DONC VOIR QUE » M. DE CAMBRAI EST LE PROTECTEUR DE Mme GUYON. » CE SOUPÇON, QUI LE DÉSHONOROIT DANS LE PUBLIC, » VA DONC DEVENIR UNE CERTITUDE. QUEL SCANDALE ! » QUELLE FLÉTRISSURE ! »

Il est donc à présumer que si Fénélon eût donné ce témoignage de déférence à Bossuet, ce prélat en eût été aussi touché que flatté. Mme de la Maisonfort, amie de Fénélon, écrivoit à Fénélon lui-même peu de temps après la mort de Bossuet : « M. de Meaux me paroissoit encore touché, Mon» seigneur, de ce que vous lui aviez renvoyé son » livre des *Etats d'oraison* sans lui en dire votre

» sentiment. M. de Cambrai, me dit-il un jour avec » émotion, n'avoit qu'à m'indiquer seulement ce » qu'il improuvoit dans cet ouvrage ; j'y aurois vo» lontiers changé plusieurs choses pour avoir l'ap» probation d'un homme comme lui. »

Le cardinal de Noailles alloit encore plus loin. Sincèrement attaché à Fénélon, il prévoyoit avec douleur toutes les suites fâcheuses du démêlé prêt à éclater entre l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Meaux ; il fit long-temps tout ce qui étoit en son pouvoir pour le prévenir, et Bossuet rapportoit : « (a) Que d'abord la prévention de M. de » Noailles alloit jusqu'à lui proposer de supprimer » son *Instruction sur les Etats d'oraison*, qu'on » achevoit d'imprimer lentement au commence» ment de 1697 ; à quoi M. de Meaux n'avoit pu » consentir pour la considération de l'importance » de la matière, si nécessaire alors dans le besoin » pressant de l'Eglise : *que pour le publier, il n'a*» *voit besoin de personne, et qu'il étoit résolu de le* » *faire.* »

Fénélon n'étoit parvenu à faire agréer à Mme de Maintenon, au cardinal de *Noailles* et à l'évêque de Chartres son refus d'approuver l'ouvrage de Bossuet, qu'en prenant l'engagement de s'expliquer lui-même d'une manière assez exacte et assez satisfaisante pour ne laisser aucun nuage sur la pureté de sa doctrine.

Cet engagement, si l'on en juge par l'événement, fut la cause malheureuse de toutes les controverses qui s'agitèrent depuis entre Bossuet et Fénélon avec un éclat si affligeant.

Cependant Fénélon paroît avoir été convaincu

(a) Mts de Ledieu.

de si bonne foi qu'il n'existoit aucune différence essentielle d'opinion entre Bossuet et lui, qu'il écrivoit à Mme de Maintenon : « On ne doit pas craindre que je contredise M. l'évêque de Meaux. » J'aimerois mieux mourir, que de donner au public une scène si scandaleuse. Je ne parlerai de » lui que pour le louer et que pour me servir de » ses paroles. Je sais parfaitement ses pensées, et » je puis répondre qu'il sera content de mon ouvrage, quand il le verra avec le public. »

On doit même convenir que Fénélon paroît avoir rempli tout ce que le devoir et la sagesse lui prescrivoient, pour ne rien exprimer dans l'exposé de ses sentimens, qui ne fût conforme à la doctrine de l'Eglise. Il soumit l'examen du *manuscrit* de son ouvrage au cardinal de *Noailles* et à ses théologiens (*a*); à M. *Pirot*, particulièrement attaché à Bossuet, et qui étoit le censeur habituel de tous les ouvrages de doctrine; à M. *Tronson*, généralement estimé pour sa vertu, sa sagesse et son expérience dans les matières de spiritualité.

Se confiant en l'approbation verbale que ces différens théologiens avoient paru donner à son ouvrage, Fénélon partit pour Cambrai, et se reposa sur le duc de Chevreuse, son ami, du soin de le faire imprimer.

XII. — Fénélon publie le livre des *Maximes des saints*. 1697.

Le livre des *Maximes des saints* parut à la fin de janvier 1697. Le duc de Beauvilliers en fit remettre un exemplaire à Bossuet le jour même qu'il venoit

(*a*) MM. Beaufort et Boileau.

de le présenter au Roi au nom de Fénélon, qui étoit encore dans son diocèse.

Il étoit assez naturel que Bossuet portât dans l'examen de cet ouvrage l'attention la plus sévère. Quoique Fénélon eût déclaré qu'il n'avoit refusé son approbation au livre de M. de Meaux, qu'à cause de l'atteinte qu'il paroissoit porter à la réputation de Mme Guyon, dont il estimoit la vertu et la piété, Bossuet se croyoit fondé à penser que la conformité des opinions étoit le véritable motif de son refus.

Ce fut dans cette disposition qu'il lut le livre des *Maximes des saints*. Les rêveries de Mme Guyon n'avoient excité que sa pitié; les principes de Fénélon alarmèrent sa religion.

Le livre des *Maximes des saints* étoit un ouvrage dogmatique. Le nom, le caractère et la réputation de son auteur pouvoient lui donner une grande autorité. Plus Fénélon avoit apporté d'attention à écarter tout ce que la doctrine de Molinos avoit d'odieux et de révoltant, plus les maximes qu'il en avoit conservées, quelque adoucies qu'elles parussent, pouvoient avoir des conséquences dangereuses par la piété même dont elles étoient empreintes.

Bossuet resta encore deux jours à Versailles après avoir reçu le livre de l'archevêque de Cambrai, sans voir personne, sans en parler à personne, pour éviter de prévenir le jugement du public.

« (a) Il revint ensuite à Paris; il persista encore » quinze jours entiers dans le même silence à l'é- » gard du Roi et de tous ses meilleurs amis, et

(a) Mts de Ledieu.

» affecta de demeurer à Paris, lisant cependant » le *livre* avec une grande attention. Dès les pre- » mières lectures, il en avoit chargé les marges de » coups de crayon, aux mêmes endroits qu'il en » a depuis repris avec tant de raison. J'écrivois sous » lui, continue l'abbé Ledieu, quatre ou cinq ma- » tinées, deux heures chaque séance, l'extrait des » propositions citées par pages et par lignes avec » les raisons sommaires de réfutation. C'est le pre- » mier essai et le fondement de tous les écrits de » M. de Meaux qui ont suivi depuis. »

Pendant cette espèce de retraite de Bossuet à Paris, M. de *Pontchartrain*, depuis chancelier de France, alors ministre et secrétaire d'état, crut devoir parler au Roi de la réclamation qui s'élevoit de toutes parts contre le livre des *Maximes des saints*.

L'archevêque de Rheims, plus emporté dans ses manières et dans ses sentimens (1), remplissoit Versailles de ses déclamations contre le *livre* et contre l'auteur, pour lequel il avoit autant d'éloignement, qu'il avoit d'estime et de vénération pour Bossuet.

Louis XIV ignoroit tout ce qui s'étoit passé depuis les conférences d'Issy. Mme de Maintenon avoit cru devoir lui en faire un mystère, dans l'espérance qu'elle avoit toujours conservée de voir les évêques qui avoient le plus de part à sa confiance, finir par se concilier et s'entendre. Ce prince, dans l'étonnement où il étoit d'apprendre

(1) « M. de Rheims fit un grand éclat; il avoit une grande » passion d'être chargé de poursuivre la censure de M. de » Cambrai, avec lequel d'ailleurs il ne gardoit aucune me- » sure. » *Mts. de Ledieu.*

que le précepteur de ses petits-fils professoit une doctrine dangereuse, dut être encore plus effrayé, lorsque Bossuet, dont l'opinion devoit faire tant d'impression sur son esprit, « (a) *vint lui demander* » *pardon de ne lui avoir pas révélé plus tôt le* » FANATISME *de son confrère.* »

Il faut ici plaindre le grand homme, qui a pu laisser échapper une si terrible expression contre un confrère respectable par tant de vertus. Pouvoit-on accuser de FANATISME un archevêque qui avoit été le premier à soumettre sa doctrine à l'autorité du saint Siége, et à promettre l'obéissance la plus entière à son jugement? Un livre que l'auteur avoit présenté avec confiance à l'examen du cardinal de Noailles et de ses théologiens, et qui avoit reçu les plus grands éloges du théologien de Bossuet lui-même (M. Pirot), pouvoit-il mériter une telle qualification avant même d'avoir été jugé et condamné par l'autorité suprême.

Cependant Fénélon, averti du déchaînement que la publication de son livre avoit excité à Paris et à la Cour, étoit revenu de Cambrai à Versailles.

Il ne pouvoit s'expliquer à lui-même comment un ouvrage qu'il avoit soumis à l'examen des censeurs les moins suspects de prévention pour lui, étoit tout-à-coup en butte aux plus violentes contradictions.

Mais avec un peu moins de prévention pour ses propres idées, ou un peu moins de déférence pour le duc de Chevreuse, son ami, il auroit pu observer que la seule *proposition* (1) insérée sans sa

(a) *Réponse* de Fénélon à la *Relation du Quiétisme.*

(1) Cette *proposition*, la XIIIe parmi les XXIII qui furent

participation dans son ouvrage, avoit dû paroître au public une erreur pernicieuse; que cette *proposition* n'avoit point été approuvée par les théologiens du cardinal de *Noailles*, et que cette seule considération auroit dû suffire pour l'inviter à supprimer cette édition de son livre, et désavouer hautement une erreur dont le duc de Chevreuse seul étoit coupable.

Tandis que l'opinion publique s'expliquoit d'une manière aussi éclatante contre le livre des *Maximes des saints*, Bossuet publia, au mois de mars 1697, son *Instruction sur les Etats d'oraison*, environ six semaines après que l'ouvrage de Fénélon eut paru. Il étoit revêtu de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres.

XIII. — Bossuet publie son *Instruction sur les États d'oraison*. Mars 1697.

On put prévoir dès lors par la manière dont furent accueillis dans le public l'ouvrage de Bossuet

condamnées, portoit : *La partie inférieure de Jésus-Christ sur la croix, ne communiquoit pas à la supérieure son trouble involontaire.* Fénélon a toujours désavoué et condamné cette *proposition*. Il a toujours protesté qu'elle ne se trouvoit qu'à la marge de son *manuscrit*, et non dans le corps du texte original; qu'il ne l'avoit même placée à la marge, que parce qu'elle devoit donner lieu à une *addition* qu'il se proposoit de faire pour une plus grande précaution, et que le duc de Chevreuse, chargé en son absence de diriger l'impression de son *livre*, l'avoit fait insérer dans le texte même de son ouvrage, par une méprise involontaire. C'est ce que Fénélon a constamment déclaré, et qu'il a même consigné dans son *testament*, long-temps après la condamnation de son *livre*, et son adhésion au jugement qui le condamnoit.

et celui de Fénélon, quelle seroit l'issue du grand combat qu'ils étoient prêts à livrer.

Bossuet avoit suivi dans l'étude des *voies intérieures*, connues sous le nom *des Etats d'oraison*, une marche absolument différente de celle qui avoit égaré Fénélon; et cette marche étoit bien plus sûre.

Fénélon, séduit par l'attrait d'un système de perfection qui éblouissoit son imagination, avoit concentré toutes ses études sur cette matière dans les auteurs mystiques.

Bossuet, au contraire, avoit observé que cette doctrine si raffinée sur la spiritualité n'étoit qu'une science moderne, qui ne remontoit qu'à quatre ou cinq cents ans; qu'elle avoit été inconnue à presque tous les anciens Pères de l'Eglise, et aux siècles qui les avoient immédiatement suivis; qu'elle ne pouvoit en conséquence constituer la véritable perfection chrétienne, enseignée par Jésus-Christ, transmise par les apôtres, consacrée par les Pères, recommandée par l'Eglise.

Il s'étoit attaché à remonter aux véritables sources de toute doctrine, l'Ecriture et la tradition. Il savoit que c'étoit à elles seules qu'on devoit tout ramener en religion et en théologie; que tout ce qui s'en écarte dans *l'expression*, ne peut recevoir une interprétation favorable; que lorsque la bonne foi et une disposition sincère à se soumettre au jugement de l'Eglise permettent de rectifier l'inexactitude des *expressions* par la vérité non équivoque des *sentimens* et des *intentions*; mais que tout ce qui est évidemment contraire à l'Ecriture, à la tradition et à l'esprit du

christianisme, doit être hautement proscrit et condamné.

Fénélon, trop porté peut-être par le genre de son esprit, aux abstractions métaphysiques, dont on retrouve si souvent le langage et les formes dans son système de spiritualité, avoit oublié que la simplicité de la religion chrétienne résiste à tous les raffinemens dont la subtilité est inaccessible à la plus grande partie des hommes, et que le christianisme, en plaçant *l'espérance* au nombre de ses vertus fondamentales, invite, non-seulement tous les Chrétiens à attendre leur bonheur éternel de la bonté divine, mais leur prescrit de le désirer par eux-mêmes, et pour se conformer à l'ordre des desseins de Dieu.

Il sentit lui-même, dans la suite de ses discussions avec l'évêque de Chartres, que son système paroissoit au moins porter quelque atteinte à *l'espérance* chrétienne; et il essaya d'étayer cette partie chancelante de son édifice mystique par des distinctions très-subtiles sur les *motifs* et les *objets spécifiques* de *l'espérance*; mais la nécessité où il se vit d'avoir recours à ces efforts d'esprit et d'imagination, auroit dû l'avertir qu'il étoit aussi inutile que dangereux de transformer des commandemens positifs prescrits à tous les Chrétiens en des précisions métaphysiques, et d'enseigner comme le *beau idéal* de la perfection chrétienne un *état*, auquel il n'a peut-être été donné à personne d'arriver pendant le cours de cette vie mortelle et passagère.

L'ouvrage de Bossuet et celui de Fénélon n'étoient pas moins opposés pour la forme que pour le fond.

Celui de Bossuet offroit un tableau historique très-curieux de l'origine et des progrès de la doctrine des auteurs mystiques. Il montroit comment leur piété avoit souvent surpris et égaré leur jugement. S'il se permettoit de sourire quelquefois *de leurs pieux excès et de leurs amoureuses extravagances*, il excusoit et justifioit leurs intentions; il rectifioit ce qui avoit pu leur échapper de peu exact, ou de répréhensible, par d'autres passages, où ils s'exprimoient d'une manière plus conforme aux véritables maximes du christianisme. Il attribuoit leurs méprises à l'espèce d'indifférence avec laquelle l'Eglise avoit considéré ces édifiantes spéculations renfermées long-temps dans l'obscurité des cloîtres, et qui n'avoient eu jusqu'alors aucune influence dangereuse sur la morale.

Bossuet avoit surtout mis beaucoup d'art à écarter de saint François de Sales, de sainte Thérèse, et du bienheureux Jean de la Croix, le soupçon d'avoir partagé des sentimens qui auroient mérité la censure de l'Eglise. Il donnoit à leurs expressions, quelquefois exagérées, toutes les interprétations que sollicitoient la sainteté de leur vie et la pureté incontestable de leurs intentions. L'abus qu'on prétendoit faire de leur autorité, lui recommandoit de laisser leur mémoire à l'abri de tout reproche, et de prévenir les inductions indiscrètes qu'on auroit cherché à appuyer de la faveur de leur nom. Mais il ne craignoit pas de les abandonner, lorsqu'il ne pouvoit entièrement les défendre, et se bornoit à les justifier par le silence que l'Eglise avoit gardé jusqu'alors sur cette matière.

Le livre des *Maximes des saints* n'offroit au

contraire, qu'une suite d'axiomes souvent obscurs, quelquefois inintelligibles, toujours exprimés dans un langage avec lequel on étoit peu familiarisé. Le style en étoit aussi sec, que les idées en étoient subtiles et raffinées. Plusieurs propositions offroient, dès leur premier aspect, un sens qui effarouchoit l'imagination. Elles paroissoient plus propres à dessécher le cœur, qu'à y répandre cette douce onction que sembloient promettre le nom de son auteur, et le charme habituel de son langage et de son caractère. Ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison que M. Tronson avoit écrit à Fénélon, après avoir lu la première ébauche de son ouvrage : *Je ne puis qu'estimer ce que j'entends, et admirer ce que je n'entends pas.*

Il est en effet assez remarquable que celui de tous les ouvrages de Fénélon, auquel il a paru lui-même attacher le plus de prix, celui qui lui a coûté le plus de soin et de travail, celui qu'il a défendu pendant deux ans entiers avec des efforts de talens et d'esprit dignes d'une meilleure cause, soit précisément celui de ses ouvrages où l'on retrouve le moins l'ame, le style, l'intérêt, le charme accoutumé de Fénélon.

Il est vrai que le livre des *Maximes des saints* n'étoit que le précis d'un ouvrage beaucoup plus étendu, que le cardinal de *Noailles* invita *Fénélon* à réduire sous une forme plus abrégée. C'est ce qui peut servir à expliquer comment, dans les écrits qu'il publia pour la défense de son *livre*, il se montra plus persuasif, plus éloquent, plus exact, plus intelligible, que dans le *livre* même.

Mais ce qui est vraiment étonnant, c'est que

les censeurs à qui Fénélon avoit soumis l'examen du livre des *Maximes des saints*, n'eussent pas observé combien l'auteur s'y étoit écarté de la doctrine des *trente-quatre Articles d'Issy*, en prétendant toujours y rester fidèle. On peut le concevoir jusqu'à un certain point de la part de Fénélon. Lorsqu'un auteur s'est fortement préoccupé d'un système dont il s'imagine avoir bien établi les principes et enchaîné les conséquences par une suite de raisonnemens qui ont pris dans son esprit le caractère de l'évidence, il ne voit plus dans tout ce qui frappe sa pensée, que de nouvelles preuves de l'idée dont il est habituellement dominé. Mais le cardinal de *Noailles* et ses théologiens, M. *Pirot* (1), M. Tronson, étoient à l'abri d'une pareille illusion. Les préventions mêmes déjà répandues contre Fénélon, devoient les avoir prémunis contre son penchant pour une doctrine suspecte, et les disposer à apporter à l'examen de son ouvrage une attention plus sévère.

Cependant il n'en est pas moins vrai que la doctrine du livre des *Maximes des saints* s'éloignoit de celle des *Articles d'Issy* en des points importans.

(1) « Il éblouit en effet le docteur *Pirot*, approbateur de » cet ouvrage, qu'il appeloit *un livre tout d'or*, où les li» mites du vrai et du faux étoient si exactement marquées, » qu'on ne pouvoit plus s'y méprendre. » (*Mémoires* du chancelier d'Aguesseau.)

On doit cependant dire, à la justification de ce docteur, qu'il n'en avoit fait qu'une seule lecture, en présence de l'auteur; manière très-peu sûre de bien juger un ouvrage surtout dans une matière aussi abstraite.

Non-seulement Fénélon y supposoit la possibilité « *d'un état habituel* d'amour de Dieu, où ni » la crainte des châtimens, ni le désir des récom- » penses n'ont plus de part; où l'on n'aime plus » Dieu ni pour le mérité, ni pour la perfection, » ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'ai- » mant. » Mais il admettoit un cas hypothétique, » *où une ame pouvoit consentir au sacrifice absolu* » *de son salut* (1). »

Il est vrai que Fénélon, ainsi que la plupart des auteurs qui ont partagé cette singulière opinion, suppose toujours, qu'en consentant ainsi à être privé éternellement du bonheur de voir Dieu, on ne cesseroit pas pour cela de l'aimer.

Sans examiner si une pareille supposition n'implique pas contradiction, et n'est pas une véritable abstraction métaphysique, il est au moins certain que l'esprit des *trente-quatre Articles d'Issy* étoit absolument opposé à la doctrine du livre des *Maximes des saints*.

Fénélon supposoit encore « que les pasteurs et » les saints de tous les temps avoient eu une es- » pèce d'économie et de secret pour ne parler du » *pur amour* qu'aux ames à qui Dieu en donnoit » déjà l'attrait et la lumière; que cette doctrine » étoit la simple et pure perfection de l'Evangile

(1) *Le* v^e *Article d'Issy* porte : « Tout Chrétien en tout » état, quoique non à tous momens, est obligé de vouloir, » désirer et demander explicitement son salut éternel. »

Le ixe *Article* : « Il n'est pas permis à un Chrétien d'être » indifférent pour son salut. »

Le xxxie *Article* : « Il ne faut point permettre aux ames « que Dieu tient dans les épreuves, d'acquiescer à leur dés- » espoir et damnation apparente. »

» marquée dans toute la tradition; mais que les » anciens pasteurs ne proposoient d'ordinaire au » commun des justes, que les pratiques de l'*Amour* » *intéressé* proportionnées à leur grâce. »

Il falloit que Fénélon eût entièrement perdu de vue l'*Article* XX *d'Issy* (1), qui condamnoit d'avance ce système chimérique d'une tradition secrète.

Rien d'ailleurs n'étoit plus propre qu'une pareille supposition à justifier tous les soupçons de secte et de cabale, qui s'élevoient contre ces associations mystiques où l'on prétendoit être dépositaire d'une tradition secrète inconnue au commun des justes et à la plupart des Pères de l'Eglise, *quoiqu'elle ne fût que la simple et pure perfection de l'Evangile.*

Fénélon sembloit révéler lui-même l'inutilité de toutes ces subtiles spéculations, en convenant « (a) que l'amour de Dieu qui est mélangé du mo- » tif *de l'intérêt propre*, a fait néanmoins dans » tous les siècles *un grand nombre de saints, et* » *que la plupart même des saints ne parviennent* » *jamais en cette vie au pur amour.* »

Bossuet étoit assurément fondé à dire, dès le premier moment où le livre des *Maximes des saints* parut, « (b) que dans un temps où le *faux*

(a) *Maximes des Saints.* — (b) Lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres, du 18 février 1697. *Manuscrits.*

(1) *Article* XX *d'Issy* : « Il n'y a point de traditions que » celles qui sont reconnues par toute l'Eglise, et dont l'au- » torité est décidée par le concile de Trente. La proposition » contraire est erronée; et *les prétendues traditions apostoli-* » *ques secrètes*, seroient un piége pour les fidèles, et un » moyen d'introduire toutes sortes de mauvaises doctrines. »

» *mystique* faisoit tant de mal, il ne falloit écrire » que pour le condamner, et abandonner le *vrai* » *mystique* à Dieu; *que le vrai mystique est si* » *rare et si peu nécessaire, et que le faux est si* » *commun, et si dangereux, qu'on ne pouvoit trop* » *s'y opposer.* »

La doctrine des *Articles d'Issy* tendoit à inculquer fortement la nécessité de se conformer dans tous les *états* quelconques aux commandemens de l'Eglise sur les pratiques et les œuvres du christianisme; et cependant, contre l'intention de Fénélon lui-même, et contre les exemples qu'il n'a cessé de donner dans les détails de sa vie publique et privée, le système de son livre, en exaltant la perfection de l'*oraison contemplative*, tendoit indirectement à affoiblir le mérite et la nécessité des œuvres et des pratiques de la religion.

En vain Fénélon s'étoit persuadé qu'il ne faisoit que marcher sur les traces de saint François de Sales, de sainte Thérèse et d'un grand nombre de pieux auteurs approuvés dans l'Eglise, l'évêque de Chartres lui avoit répondu d'avance « (a) que si » l'on trouve dans des auteurs approuvés des ex- » pressions dont les nouveaux mystiques faisoient » un abus si manifeste, leurs sentimens et le fond » de leur doctrine étoient infiniment opposés dans » les points les plus essentiels; que ces expres- » sions, empruntées par la fausse piété pour imi- » ter la véritable, étoient des termes innocens » dans ces pieux écrivains, dont ils ont usé rare- » ment, et qui sont comme échappés de leur » plume, quoiqu'ils aient écrit dans un temps non

(a) *Ordonnance de l'évêque de Chartres*, du 21 novembre 1695.

» suspect; mais que ces termes devenoient criminels lorsqu'on les rechercheroit avec affectation, » nonobstant l'abus qu'on en avoit fait si récemment. »

Plusieurs personnes censurèrent aussi dans le livre des *Maximes des saints* ce qui n'y étoit pas, comme ce qui y étoit. On reprochoit à l'auteur le silence qu'il avoit gardé sur la condamnation des *Quiétistes modernes*, en rendant compte dans son *avertissement* des opinions des différens auteurs qui, de siècle en siècle, ont abusé de la *contemplation*; et ce silence paroissoit une affectation dans un temps où la condamnation de *Molinos* étoit encore si récente et avoit fait tant d'éclat.

Enfin tous les sentimens paroissoient se réunir sur un point. On s'étonnoit, on s'affligeoit, on blâmoit Fénélon ou du moins on le plaignoit de s'être cru obligé de faire connoître ses sentimens sous une forme plus propre à confirmer qu'à dissiper tous les soupçons.

Tandis que l'ouvrage de Bossuet et celui de Fénélon étoient ainsi en présence du public, leurs auteurs sembloient éviter encore de se placer dans une opposition déclarée.

Quoique l'opinion et le plan de Bossuet fussent déjà arrêtés, il s'étoit encore borné à annoncer à Fénélon « (1) qu'il lui donneroit en secret ses *re*» *marques* sur son *livre* comme à son intime ami. » Mais ces *remarques* se firent attendre quatre mois et demi. Bossuet eut besoin de ce long intervalle pour fixer les incertitudes de Mme de Maintenon, du cardinal *de Noailles* et de l'évêque de Char-

(1) *Réponse* de Fénélon à *la Relation du Quiétisme*.

tres, et pour les convaincre de la nécessité de faire prononcer une condamnation solennelle des erreurs de Fénélon.

Quoique Mme de Maintenon, le cardinal de *Noailles* et l'évêque de Chartres fussent sincèrement affligés de l'éclat fâcheux que le livre des *Maximes des saints* avoient produit dans le public, ils ne pouvoient se résoudre à abandonner entièrement Fénélon; il étoit toujours défendu dans leur cœur par l'opinion de sa vertu et la conviction de la pureté de ses intentions. Dans tous les entretiens qu'il avoit avec eux, il la séduisoit par la candeur de son langage et par les explications plus ou moins spécieuses qu'il donnoit, ou qu'il offroit; et le cardinal de Noailles surtout, toujours ami de la paix, se flattoit d'amener Bossuet à se contenter de ces explications.

Mais Bossuet trouvoit ces explications ou peu sincères, ou insuffisantes.

Il disoit aux deux prélats: « (a) Je vous rends » responsables de la division que vous allez faire » éclater dans l'épiscopat. Prenez le parti qui vous » plaira; pour moi, je vous déclare que j'élèverai » ma voix jusqu'au ciel contre ces erreurs que » vous ne pouvez plus ignorer. J'en porterai mes » plaintes jusqu'à Rome et par toute la terre; et il » ne sera pas dit que la cause de Dieu sera ainsi » abandonnée. Fussé-je le seul, j'entreprendrai la » chose dans la connoissance que Dieu me donne » du péril des ames, et dans la confiance où je suis, » qu'il ne m'abandonnera ni moi, ni son Eglise; » mais que la vérité triomphera, et que l'erreur » sera confondue. »

(a) Mss. de Ledieu.

Fénélon ne recevant point les *remarques* que Bossuet lui avoit promises depuis trois mois, prit le parti, à la fin d'avril 1697, de soumettre son livre au jugement du Pape; mais il ne fit cette démarche qu'après avoir obtenu l'agrément du Roi, et après avoir mis sous les yeux de ce prince la minute de la lettre qu'il se proposoit d'adresser au souverain pontife.

Bossuet fit valoir cette démarche comme un nouveau motif qui devoit obliger le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres à se déclarer hautement contre la doctrine de l'archevêque de Cambrai. Il avoit déjà établi à l'archevêché des *conférences* avec ces deux prélats, dans lesquelles il leur exposoit toutes les erreurs du livre des *Maximes des saints* (1). Mais ce ne fut pas sans une peine extrême qu'ils consentirent enfin à se déclarer.

Louis XIV lui-même, dont l'esprit étoit toujours si juste et le caractère si modéré, sembloit se refuser à l'éclat que l'on vouloit donner à cette controverse.

« Après la publication du livre des *Maximes* » *des saints*, » écrit l'abbé Ledieu, qui ne fait que répéter ce qu'il tenoit de Bossuet lui-même, « quelque bruit qui s'élevât contre cette nouvelle » doctrine, le Roi demeura incertain et irrésolu » sur le parti qu'il avoit à prendre, et ce fut » M. de Meaux qui détermina Sa Majesté à de-

(1) « Ces *conférences* avoient lieu à l'archevêché trois ou » quatre fois par semaines, depuis trois heures jusqu'à six, » en présence de M. de Paris, de M. de Chartres, de M. de » Meaux, de M. Beaufort, de M. Pirot; elles durèrent plus » de deux mois. » *Mss. de Ledieu.*

» mander et à poursuivre la condamnation de ce » livre, après qu'il lui eut expliqué en particu- » lier tous les faux principes de cet ouvrage, » et les conséquences qu'il y avoit à craindre; » qu'il lui répondoit du succès, et que la condam- » nation étoit immanquable. »

Quatre mois entiers s'étoient écoulés dans cette succession d'incertitudes et de négociations, et ce ne fut guère que vers la fin de juin (1697), qu'il fut convenu et arrêté entre les deux prélats de rédiger et de publier une *déclaration* contre le livre des *Maximes des saints*.

C'est alors que le cardinal de *Noailles* transmit à Fénélon les *remarques* de Bossuet sur son *livre*. Mais les expressions lui en parurent si dures, et les injonctions si impérieuses de la part d'un confrère, qu'elles achevèrent de l'aigrir.

Bossuet avoit à la vérité proposé quelque temps auparavant des *conférences*, où Fénélon seroit admis. Fénélon a fait connoître lui-même les motifs de son refus (1). On ne les lui proposa que longtemps après que l'examen et la censure de son *livre* avoient déjà été arrêtés entre les trois prélats dans les *conférences* tenues sans sa participation. Il prétendit que ce n'étoit plus des *explications* qu'on lui demandoit, mais une simple adhésion de sa part à un jugement déjà déterminé par des collègues, qui s'arrogeoient un pouvoir qu'aucune loi ne leur attribuoit. Il parut également redouter la véhémence de Bossuet dans une discussion de vive voix sur des questions subtiles, qui avoient besoin d'être éclaircies et fixées avec une attention scrupuleuse. Ce fut par cette consi-

(1) *Voyez* sa *Réponse à la Relation du Quiétisme*.

dération, que Fénélon, en consentant enfin à ces *conférences*, exigea, comme une condition indispensable, la présence et le concours des théologiens du cardinal de *Noailles;* et qu'on y tînt un procès-verbal fidèle de tout ce qui lui seroit objecté par son adversaire, et de tout ce qu'il croiroit devoir alléguer pour sa défense.

Ces conditions ne furent point acceptées; et les *conférences* continuèrent à avoir lieu à l'archevêché pendant tout le mois de juillet (1697) entre le cardinal de *Noailles*, Bossuet et l'évêque de Chartres, pour arrêter et rédiger définitivement le projet de leur *déclaration.*

Fénélon avoit annoncé dans *l'avertissement* du livre des *Maximes des saints* que la doctrine qu'il y professoit étoit conforme à celle des *trente-quatre Articles d'Issy.* Les prélats qui avoient concouru à ces *Articles*, étoient donc en droit de réclamer contre une conformité qu'ils désavouoient hautement, et ce désaveu servit de fondement à leur *déclaration.*

XIV. — Déclaration du cardinal de Noailles, de Bossuet et de l'évêque de Chartres, contre le livre des *Maximes des saints.*

Fénélon eut ordre le 1er août 1697 de quitter la Cour, et de se retirer dans son diocèse. Dès le 6 du même mois, les trois prélats remirent au Roi la *Déclaration* (a) signée de leur main (1).

Le 27 juillet précédent, Louis XIV avoit écrit

(a) *OEuvres de Bossuet*, tom. XXVIII, édit. de Vers. *in*-8o.

(1) « Elle fut rendue publique de l'agrément du Roi, pour » qui M. de Meaux la mit en françois, et que Sa Majesté lut » elle-même. » *Mss. de Ledieu.*

au Pape une lettre très-forte et très-pressante « pour le prier de prononcer le plus tôt qu'il se » pourroit sur le livre de l'archevêque de Cambrai, » et sur la doctrine qu'il contenoit. »

De simples motifs de curiosité, très-étrangers à l'affaire du *Quiétisme*, avoient conduit à Rome, près d'un an avant la publication du livre des *Maximes des saints*, l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, et l'abbé *Phelipeaux* qui lui avoit servi de docteur dans ses études de théologie. Aussitôt que Fénélon eut soumis son *livre* au jugement du Pape, Bossuet écrivit à son neveu de suspendre son retour en France, sa présence pouvant devenir nécessaire à Rome. Ce fut donc sur son neveu que Bossuet jeta les yeux pour lui transmettre ses instructions et solliciter la condamnation de l'archevêque de Cambrai.

Jamais choix plus malheureux n'eut des suites plus déplorables. La correspondance de l'abbé Bossuet accuse à chaque page son caractère, ses sentimens et ses procédés; et il est impossible de ne pas attribuer à sa fatale influence l'excès de véhémence et d'amertume, qui est venu se mêler aux controverses de deux grands hommes, et qui laisse encore tant de tristesse dans l'ame de leurs plus sincères admirateurs (1).

(1) La passion avoit tellement aveuglé ce neveu si peu digne d'un tel oncle, qu'il a cru se recommander à la postérité, en lui transmettant ces tristes monumens de sa haine et de son emportement. L'abbé Ledieu rapporte dans son *journal*, sous la date du 1er janvier 1706, « que peu de » temps après la mort de son oncle, l'abbé Bossuet lui parla » fort de ses lettres de Rome à M. de Meaux, et de celles » que M. de Meaux lui avoit écrites de Paris, où étoient

Quelques amis de Bossuet parurent étonnés de ce qu'il avoit transporté à Rome, ou du moins consenti qu'on y transportât le jugement d'une affaire née en France. On sembloit lui reprocher cette démarche comme une contravention aux maximes qu'il avoit lui-même consacrées dans la célèbre assemblée de 1682.

M. *Le Pelletier*, ancien ministre d'Etat (1), très-attaché à Bossuet, étoit un de ceux qui disoient le plus hautement :

« (a) Qu'il ne convenoit pas à un prélat de la » sagesse de M. de Meaux d'avoir porté cette af- » faire à Rome; que c'étoit contredire l'assemblée » de 1682; qu'il n'en verroit jamais la fin; qu'il y » avoit de la témérité à s'embarquer au milieu de » tant d'écueils dans une affaire de cette nature. » Pourquoi ne pas juger plutôt leur confrère dans » le concile de la province, ou dans l'assemblée » du clergé de France? »

Bossuet répondoit « qu'il étoit bien triste de se » voir ainsi jugé par ses amis, sans être seulement » entendu; qu'on ne considéroit pas que M. de » Cambrai avoit le premier porté son livre à » Rome, et qu'il l'avoit soumis au jugement du » Pape; qu'il y auroit eu bien plus d'imprudence » à exposer une matière si délicate à la délibéra- » tion, ou d'une assemblée, ou d'un concile sus-

» *la suite et la vraie histoire de cette affaire, et qu'il espé-* » *roit bien un jour à venir mettre toutes ces lettres en ordre,* » *pour en faire un recueil propre à être imprimé.* » Mts. de Ledieu.

(a) Mts. de Ledieu.

(1) Il avoit succédé à Colbert en 1683 dans le ministère des finances, et il s'en étoit démis en 1689.

» ceptible de toutes les impressions et de tant de » divers intérêts, et qui par sa multitude seule » seroit si difficile à manier; qu'il en avoit l'expé- » rience par les deux prélats si bien intentionnés, » qui lui étoient si étroitement unis, et qu'il n'a- » voit pu amener à la vérité qu'avec tant de tra- » vail et de peine..... Qui pourroit après cela es- » pérer de se rendre maître de tant d'esprits » remués par tant de passions? que le pire de tous » les partis étoit d'abandonner lâchement la cause » de l'Eglise dans l'incertitude du succès. Où seroit » donc le zèle et le courage des évêques, s'il leur » manquoit en cette occasion? qu'au surplus il » avoit une ferme espérance que l'erreur seroit » condamnée. »

Aussitôt que le Pape eut nommé des examinateurs pour émettre leur opinion sur le livre de l'archevêque de Cambrai, on vit commencer entre Bossuet et Fénélon ce combat d'écrits, qui se succédèrent pendant dix-huit mois avec la plus étonnante rapidité, mais qui, selon la sage réflexion du chancelier d'Aguesseau (a), affligèrent l'Eglise par « la division de deux hommes dont l'union lui » auroit été aussi glorieuse qu'utile, s'ils avoient » su tourner contre ses ennemis les armes qu'ils » employoient l'un contre l'autre. »

XV. — Des différens écrits de Bossuet.

Bossuet avoit été un peu gêné dans la rédaction de la *Déclaration* par la déférence qu'il avoit cru devoir à ses deux collègues. Devenu le maître d'exprimer avec plus de liberté ses sentimens, lorsqu'il parloit en son propre nom, il composa

(a) *OEuvres du chancelier d'Aguesseau*, tom. XIII.

un écrit, sous le titre de *Sommaire de la doctrine du livre de l'Explication des Maximes des saints*(a). Il le publia en latin et en français, et il chargea son neveu de le présenter en son nom au Pape et aux cardinaux.

Son objet étoit de prouver « que les maximes » de ce livre, dans les endroits clairs et intelli- » gibles, sont, pour la plupart, fausses, dangereuses » et mauvaises par leur fin; dans les endroits obs- » curs et embarrassés, elles sont suspectes et in- » duisantes à l'erreur. » Il le termine, en disant :

« Je supplie l'auteur de regarder cet écrit, tel » quel, avec un esprit d'équité, en considérant ce » que je dois dire, plutôt que ce qui lui seroit » agréable. Je me réjouis de ce qu'il s'est soumis, » lui et son livre, au saint Siége apostolique, et » j'espère que le souverain pontife tranchera les » nœuds, réprimera une sagesse, qui, en s'élevant, » s'en va en fumée; et que pour achever le triom- » phe de la vérité sur le *Quiétisme*, déjà abattu par » l'autorité de ses prédécesseurs, il effacera les cou- » leurs et le fard sous lequel on le déguise. »

Ce premier ouvrage de Bossuet fut immédiatement suivi d'un recueil de *divers écrits, ou mémoires concernant le livre de l'Explication des Maximes des saints* (b).

Bossuet y exposoit les principales erreurs qu'il reprochoit à Fénélon, telles que celle de reconnoître comme le plus parfait amour de Dieu, celui où l'on détache le motif du salut et le désir de sa propre béatitude; de supposer qu'il est permis de se livrer au désespoir, et que c'est même une

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVIII, p. 287 et suiv. édit. de Vers. *in*-8°. — (b) *Ibid.* p. 373 et suiv.

perfection d'être prêt à faire le sacrifice de son salut éternel.

Bossuet rendoit ensuite compte de ce qui s'étoit passé à l'archevêché au sujet des *conférences*. Il se justifioit de l'intention qu'on lui supposoit de vouloir détruire la véritable *oraison*, expliquoit le sens de différens passages de saint François de Sales, que Fénélon alléguoit en faveur de son système; il établissoit enfin des principes pour l'intelligence des Pères, des scolastiques, et des auteurs mystiques.

Bossuet réunit à ce *recueil d'écrits*, un ouvrage encore plus étendu sous le titre de *Préface sur l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Cambrai du* 15 *septembre* 1697 (a).

Il est impossible de méconnoître dans cet ouvrage, comme dans tous ceux de Bossuet, ce génie unique et inimitable, qui trouvoit toujours le moyen de répandre la chaleur et la vie sur les sujets qui paroissoient les plus étrangers aux grands mouvemens de l'éloquence.

Après avoir montré que Fénélon n'avoit pris que dans son esprit le système de théologie qu'il proposoit, Bossuet finissoit par dire :

« Résistons donc de toutes nos forces à cette au-
» dacieuse théologie, qui, sans principes, sans au-
» torité, sans utilité, met en péril la simplicité
» de la foi. Ne nous laissons point éblouir par des
» paroles spécieuses. Ici les ménagemens seroient
» dangereux. Plus on se cache, plus il faut percer
» les ténèbres souvent affectées; plus l'erreur s'en-
» veloppe et se replie, pour ainsi parler, en elle-
» même, plus il la faut mettre au jour. »

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXIX, p. 325 et suiv. *idem*.

En dédaignant les vaines imputations qu'on affectoit de répandre sur ses motifs et sur ses procédés, Bossuet dit avec une noble fierté :

« Quant à ceux qui ne peuvent se persuader » que le zèle de défendre la vérité soit pur et sans » vue humaine, ni qu'elle soit assez belle pour » l'exciter toute seule, ne nous fâchons point contre » eux. Ne croyons pas qu'ils nous jugent par une » mauvaise volonté ; *et après tout*, comme dit » saint Augustin, *pessons de nous étonner qu'ils* » *imputent à des hommes des défauts humains.* »

Bossuet n'ignoroit pas que son opinion, si fortement prononcée contre *la charité désintéressée*, pouvoit blesser le sentiment de quelques personnes estimables, qui aimoient à nourrir leur piété des plus sublimes idées de la perfection chrétienne, et qui, sans partager les opinions dangereuses des *Quiétistes modernes*, auroient vu avec peine qu'on eût dévoué au mépris les auteurs mystiques approuvés dans l'Eglise.

Il savoit également que, parmi les corps réguliers, il en étoit qui n'auroient jamais consenti qu'on eût porté la plus légère atteinte à la doctrine de sainte *Thérèse*, et du bienheureux *Jean de la Croix*. Ce fut pour dissiper leurs inquiétudes qu'il composa son traité *Mystici in tuto* (a), où il professoit le plus grand respect pour les maximes de la bonne et saine spiritualité.

Un motif du même genre l'invita à rassurer les *scolastiques*, qui se refusoient à admettre la partie de sa doctrine où on lui reprochoit de confondre le motif spécifique de *l'espérance* avec celui de la *charité*. Ce fut l'objet de son traité *Schola*

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXIX, p. 93 et suiv. *ibid.*

in tuto (*a*), où il établit que les théologiens de l'École pensent absolument comme lui, sur *l'espérance* et la *charité*; qu'aucun d'eux n'exclut de *l'amour pur* le motif de la récompense, et qu'ils enseignent au contraire que les *suppositions impossibles* de Moïse et de saint Paul, que l'archevêque de Cambrai faisoit tant valoir en sa faveur, n'excluoient jamais le désir de la béatitude.

Enfin, dans son *Quietismus redivivus* (*b*), Bossuet se propose de démontrer que la doctrine de Mme *Guyon* et des *Quiétistes modernes* avoit une entière analogie avec les erreurs de *Molinos*, si récemment proscrites par le saint Siége, et que le livre des *Maximes des saints*, et même *l'Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai, du 15 septembre 1697, n'en étoient qu'une apologie déguisée, et conduisoient aux mêmes conséquences.

A ces trois traités, Bossuet en joignit un quatrième intitulé : *Quæstiuncula de actibus a charitate imperatis* (*c*). C'étoit un précis des erreurs de Fénélon sur les actions faites par le motif de la *charité*.

Il composa ces différens écrits en latin, parce qu'ils étoient principalement destinés à l'instruction des cardinaux, des prélats et des examinateurs chargés par le Pape d'émettre leur opinion sur le livre *des Maximes des saints*.

XVI. — Apologies de Fénélon.

Mais à peine Bossuet faisoit-il paroître un écrit, que Fénélon s'efforçoit d'en détruire tout l'effet par les réponses les plus spécieuses. Il sembloit re-

(*a*) *Œuvr. de Bossuet*, tom. XXIX, p. 207 et suiv. *ibid.* — (*b*) *Ibid.* p. 393. — (*c*) *Ibid.* p. 381 et suiv.

prendre dans ses apologies la faveur que l'ouvrage qu'il défendoit lui avoit fait perdre. Autant le livre des *Maximes des saints* étoit sec et obscur dans un grand nombre de ses propositions, autant les explications que Fénélon présentoit, paroissoient claires, favorables et satisfaisantes. Il adoucissoit avec beaucoup d'art tout ce qui avoit d'abord effarouché les théologiens exacts et attentifs. Il atténuoit la hardiesse de ses principes par des modifications qui rentroient dans le cercle de ces opinions pieuses et de cette édifiante spiritualité, que l'Eglise a autorisées et admirées dans un grand nombre de saints. Le style simple, facile et élégant de Fénélon, contribuoit à répandre une grande clarté sur des questions qui en paroissoient peu susceptibles; et les lecteurs de toutes les classes se sentoient flattés en quelque sorte d'être initiés à un langage et à des mystères qui avoient été jusqu'alors renfermés dans le sanctuaire de la plus sublime piété. On finissoit par se persuader que si Fénélon s'étoit mépris dans les expressions de son *livre*, c'étoit dans ses apologies qu'il falloit aller chercher les véritables pensées de son esprit et les sentimens si purs de son cœur.

Tel fût le sujet de *quatre lettres* qu'il adressa à Bossuet, et qui donnèrent pendant quelque temps une nouvelle direction à l'opinion publique.

Il paroît que Bossuet ne s'étoit pas attendu à rencontrer dans Fénélon un adversaire qui osât lutter contre lui sur une controverse de théologie, en présence de toute la France et de toute l'Europe; il a même laissé apercevoir son étonnement, lorsqu'il a écrit : « Que ses partisans (de Fénélon) » cessent de vanter son bel esprit et son éloquence.

» *On lui accorde sans peine qu'il a fait une vi-*
» *goureuse et opiniâtre défense. Qui lui conteste*
» *l'esprit? il en a jusqu'à faire peur, et son mal-*
» *heur est de s'être chargé d'une cause où il en faut*
» *tant.* »

Il est facile en effet d'observer dans sa *Réponse à quatre lettres* (a) de Fénélon, qu'il se crut obligé de déployer avec une nouvelle vigueur tous les ressorts de l'éloquence et de la logique, pour vaincre la résistance inattendue qu'on lui opposoit.

Cette *Réponse* est un chef-d'œuvre de raison, de force et de génie. Elle montre toute la hauteur de l'ame de Bossuet, et toute la fierté de son caractère. On voit qu'armé de toute la supériorité que lui donnoient tant de gloires, de triomphes et de services rendus à l'Eglise et à la religion, il se croit en droit de se montrer *sévère et inflexible, parce qu'il doit l'être*, et de s'affranchir *des vaines complaisances du monde*. C'est de ce ton qu'il parle à Fénélon :

« (b) Je le dis avec douleur, Dieu le sait; vous avez
» voulu raffiner sur la piété; vous n'avez trouvé
» digne de vous que Dieu, beau en soi. La bonté
» par laquelle il descend à nous, vous a paru un
» objet peu convenable aux parfaits. Sous le nom
» *d'amour pur*, vous avez établi le désespoir comme
» le plus parfait des sacrifices.

» C'est du moins de cette erreur qu'on vous ac-
» cuse..... Et vous venez me dire : Prouvez-moi
» que je suis un insensé; prouvez-moi que je suis

(a) *Réponse de M. de Meaux à quatre Lettres de M. de Cambrai; OEuvr. de Bossuet*, tom. XXIX, p. 3, édit. de Vers. *in*-8°. (b) *Ibid.* p. 7.

» de mauvaise foi ; sinon ma seule réputation me » met à couvert. Non, Monseigneur, la vérité ne » le souffre pas ; vous serez en votre cœur ce que » vous voudrez ; mais nous ne pouvons vous juger » que par vos paroles. »

Fénélon, en ne faisant qu'obéir au sentiment habituel de son caractère et de son langage, savoit mettre plus d'art que Bossuet dans ses procédés, et se donner tous les avantages qu'une sensibilité touchante et une vertueuse résignation assurent presque toujours à ceux que l'autorité paroît opprimer.

Bossuet, au contraire, avec son fier dédain *pour les mollesses du monde et ses vaines complaisances*, paroissoit quelquefois abuser de sa supériorité, et vouloir arracher par la seule force de son génie, une victoire qu'il auroit également obtenue du mérite de la cause qu'il défendoit ; et s'élevant au-dessus de tous les frivoles ménagemens, il disoit à Fénélon :

» (a) Vous vous plaignez de la force de mes ex- » pressions ! il s'agit de dogmes nouveaux qu'on » voit introduire dans l'Eglise, sous prétexte de » piété, dans la bouche d'un archevêque. Si en » effet il est vrai que ces dogmes renouvellent les » erreurs de *Molinos*, sera-t-il permis de le taire ? » Voilà pourtant ce que le monde appelle excessif, » aigre, rigoureux, emporté, si vous le voulez. Il » voudroit qu'on laissât passer doucement un dogme » naissant, et sans l'appeler de son nom, sans ex- » citer l'horreur des fidèles, par des paroles qui ne » sont rudes que parce qu'elles sont propres, et qui

(a) *Réponse de M. de Meaux à quatre Lettres de M. de Cambrai ; ibid.* p. 75.

» ne sont employées qu'à cause que l'expression » est nécessaire.....

» Si l'auteur de ces nouveaux dogmes les cache, » les enveloppe, les mitige, si vous voulez, par » certains endroits, et par là ne fait autre chose » que les rendre plus coulans, plus insinuans, plus » dangereux, faudra-t-il par des bienséances du » monde, les laisser glisser sous l'herbe, et relâcher » la sainte rigueur du langage théologique? Si j'ai » fait autre chose que cela, qu'on me le montre; » si c'est là ce que j'ai fait, Dieu sera mon protec- » teur contre les mollesses du monde et ses vaines » complaisances. »

C'est ainsi que Bossuet répondoit au public.

Il répondoit avec la même énergie aux amis de Fénélon.

« (a) Les amis de M. de Cambrai n'ont à dire autre » chose, sinon que je lui suis trop rigoureux. Mais » si je mollissois dans une querelle *où il y va de* » *toute la religion*, ou si j'affectois des délicatesses, » on ne m'entendroit pas et je trahirois la cause » que je dois défendre. »

Malgré toute la chaleur et toute l'activité que Bossuet et Fénélon mettoient dans leur attaque et leur défense, malgré les instances pressantes de Louis XIV, pour engager le Pape à accélérer son jugement, Rome procédoit avec sa lenteur accoutumée, et rien n'annonçoit encore un jugement prochain; rien ne laissoit même entrevoir si ce jugement condamneroit ou absoudroit l'archevêque de Cambrai. On croyoit seulement s'apercevoir que les apologies et les explications de Fénélon pa-

(a) *Réponse de M. de Meaux à quatre Lettres de M. de Cambrai; ibid.*

roissoient faire impression sur l'esprit de quelques théologiens du Pape, et les disposoient à accueillir des interprétations, qui modifioient jusqu'à un certain point ce que le *livre* avoit de plus répréhensible.

Mais l'étonnement fut extrême à Paris, lorsqu'on y apprit tout-à-coup que les examinateurs nommés par le Pape, pour donner leur avis sur le livre des *Maximes des saints*, s'étoient trouvés partagés d'opinion, après soixante-quatre *congrégations* de sept heures chacune, à un grand nombre desquelles le Pape avoit assisté en personne. Sur dix examinateurs, cinq décidèrent que le livre des *Maximes des saints* devoit être exempt de censure. Cinq autres déclarèrent qu'il renfermoit un grand nombre de propositions dignes de censure.

La controverse de Bossuet et de Fénélon, malgré l'ardeur et la véhémence qu'ils y avoient également montrées, s'étoit jusqu'alors renfermée dans les bornes d'une discussion doctrinale. Mais elle prit un caractère plus affligeant, lorsque des discussions de fait, et des accusations personnelles vinrent se mêler à un combat déjà si animé.

Fénélon, dans l'une de ses lettres au Pape, s'étoit plaint des procédés de ses confrères avec une sensibilité qui n'étoit pas exempte d'amertume; et il sembloit en donner l'opinion la plus défavorable, en déclarant qu'ils avoient été d'une nature si offensante, qu'on ne pourroit jamais le croire, s'il les faisoit connoître. Bossuet se persuada peut-être trop facilement, qu'une accusation si grave exigeoit de sa part la justification la plus solennelle, et il publia sa *Relation sur le Quiétisme*. Malheureuse-

ment cette *Relation* étoit plus faite pour achever d'aigrir le cœur de Fénélon, que nécessaire à la défense de Bossuet; et le souvenir qui en est resté est également pénible pour les admirateurs de l'un et de l'autre.

XVII. — Bossuet publie la *Relation sur le Quiétisme.*

La *Relation sur le Quiétisme* se compose presque entièrement des *extraits* d'un *mémoire* que Fénélon avoit adressé à Mme de Maintenon dans l'épanchement de la confiance et de l'amitié, et des *fragmens* de quelques *manuscrits* que madame Guyon avoit livrés à la discrétion de Bossuet, dans le temps où elle avoit réclamé ses avis et ses instructions.

Il étoit impossible, sans doute de mettre plus d'art, d'esprit et de goût, dans le récit de toutes les folies et de toutes les rêveries de Mme Guyon. Bossuet avoit su joindre à ce tableau si piquant ces grands mouvemens d'éloquence, qui venoient y répandre tout à coup un caractère inattendu de gravité, de force et de majesté.

« (a) A l'égard de M. l'archevêque de Cambrai, » disoit Bossuet, nous ne sommes que trop justi» fiés par les faits incontestables de cette *Relation*, » et je le suis en particulier, plus que je ne vou» drois. Mais pour faire tomber tous les injustes re» proches de ce prélat, il falloit voir, non pas seu» lement les parties du fait, mais le tout jusqu'à sa » source. C'est par là, j'ose le dire, qu'il paroît que » dès l'origine, on a tâché de suivre les mouvemens » de cette charité douce, patiente, qui ne soupçonne, ni ne présume le mal.....

(a) *Relation sur le Quiétisme*, t. xxix, p. 647 et suiv. *Edit.*

» Où placera-t-on cette jalousie qu'on nous » impute sans preuve? Et s'il faut se justifier sur » une si basse passion, de quoi étoit-on jaloux » dans le nouveau livre de cet archevêque? Lui » envioit-on l'honneur de défendre et de peindre » de belles couleurs Mme *Guyon* et *Molinos*? Portoit-on envie au style ambigu d'un livre, ou » au crédit qu'il donnoit à son auteur, dont au » contraire il ensevelissoit toute la gloire? J'ai » honte pour les amis de M. de Cambrai, qui font » profession de piété, et qui cependant ne laissent » pas sans fondement d'avoir répandu partout, » même à Rome, qu'un certain intérêt m'a fait » agir..... Quelque fortes que soient les raisons » que je pourrois alléguer pour ma défense, Dieu » ne me met point d'autre réponse dans le cœur, » *sinon que les défenseurs de la vérité, s'ils doivent être purs de tout intérêt, ne doivent pas* » *moins être au-dessus de la crainte qu'on leur* » *impute d'être intéressés.*

» Au reste, je veux bien qu'on croie que l'intérêt m'a poussé contre ce *livre*, s'il n'y a rien » de répréhensible dans sa doctrine, ni rien qui » soit favorable à la femme dont il falloit que l'illusion fût révélée. Dieu a voulu qu'on me mît » entre les mains, malgré moi, les livres qui en » font foi. Dieu a voulu que l'Eglise ait eu en la » personne d'un évêque un témoin vivant de cette » séduction. *Ce n'est qu'à l'extrémité que je la* » *découvre, quand l'erreur s'aveugle elle-même* » *jusqu'au point de me forcer à déclarer tout;* » *quand, non contente de vouloir paroître triom-* » *pher, elle insulte; quand Dieu découvre d'ail-* » *leurs tant de choses qu'on tenoit cachées?*

» Je me garde bien d'imputer à M. l'archevêque » de Cambrai autre dessein que celui qui est dé» couvert par des écrits de sa main, par son livre, » par ses réponses et par la suite des faits avérés. » C'en est assez et trop d'être un protecteur si » déclaré de celle qui prédit et qui se propose la » séduction de l'univers. Si l'on dit que c'est trop » parler contre une femme dont l'égarement » semble aller jusqu'à la folie, je le veux, si cette » folie n'est pas un pur fanatisme; si l'esprit de » séduction n'agit pas dans cette femme; *si cette* » *Priscille n'a pas trouvé son Montan pour la dé*» *fendre.* »

Ce n'est qu'avec douleur que nous rapportons ces dernières expressions de Bossuet. Elles firent trop de bruit dans le temps pour pouvoir être dissimulées. Elles donnèrent à Fénélon un avantage dont il sut profiter pour repousser avec la plus noble dignité une imputation si outrageante. Bossuet sentit lui-même l'inconvenance de son langage, et il s'efforça, autant qu'il le put, de donner à cette odieuse comparaison une interprétation aussi favorable que pouvoit le permettre la nature d'une accusation qu'il n'étoit plus en son pouvoir d'effacer, ni de faire oublier.

« Si cependant, continue Bossuet, les foibles » se scandalisent, si les libertins s'élèvent, si l'on » dit, sans examiner la source du mal, que les » querelles des évêques sont implacables; il est » vrai, si l'on sait l'entendre, qu'elles le sont en » effet sur le point de la doctrine révélée. *C'est* » *la preuve de la vérité de notre religion et de la* » *divine révélation qui nous guide, que les ques*» *tions sur la foi soient toujours inaccommoda-*

» *tes. Nous pouvons tout souffrir; mais nous ne* » *pouvons souffrir qu'on biaise, pour peu que ce* » *soit sur les principes de la religion.*

» Nous souhaitons et nous espérons de voir » bientôt M. l'archevêque de Cambrai *reconnoître* » *du moins l'inutilité de ses spéculations. Il n'é-* » *toit pas digne de lui, du caractère qu'il porte,* » *du personnage qu'il faisoit dans le monde, de* » *sa réputation, de son esprit, de défendre les* » *livres et les dogmes d'une femme de cette sorte.*

» Pour les interprétations qu'il a inventées, il » n'a qu'à se souvenir d'être demeuré d'accord » qu'il n'en trouve rien dans l'Ecriture. Il n'en » cite aucun passage pour ses nouveaux dogmes. » Il nomme les Pères et quelques auteurs ecclé- » siastiques, qu'il tâche de traîner à lui par des » conséquences; mais où il ne trouve *ni son sacri-* » *fice absolu, ni ses simples acquiescemens, ni* » *ses contemplations, d'où Jésus-Christ est absent* » *par état; ni ses tentations extraordinaires aux-* » *quelles il faut succomber....*, ni tant d'autres » propositions que nous avons relevées dans son » *livre.* Elles sont les fruits d'une vaine dialecti- » que, d'une métaphysique outrée, de la fausse » philosophie que saint Paul a condamnée. Tous » les jours nous entendons ses meilleurs amis le » plaindre d'avoir étalé son érudition et exercé » son éloquence sur des sujets si peu solides. *Avec* » *ses abstractions ne voit-il pas que bien éloigné* » *de mieux faire, il ne fait que dessécher les* » *cœurs, en affoiblissant les motifs capables de* » *les attendrir ou de les enflammer.....* Nous » exhortons M. de Cambrai à occuper sa plume » éloquente et son esprit inventif à des sujets plus

» dignes de lui. Qu'il prévienne, il est temps encore, le jugement de l'Eglise. L'Eglise romaine » aime à être prévenue de cette sorte; et comme » dans les sentences qu'elle prononce, elle veut toujours être précédée par la tradition, on peut » en un certain sens l'écouter avant qu'elle parle. »

Rien ne peut être comparé à l'effet prodigieux que la *Relation* de Bossuet fit sur tous les esprits. Elle parut dans le moment où les inculpations les plus graves étoient portées contre Mme Guyon, et où des apparences trompeuses sembloient leur donner quelque consistance; dans le temps où la haine envenimée de l'abbé Bossuet propageoit à Rome les soupçons les plus odieux sur Fénélon lui-même; et où la disgrâce récente de ses parens et de ses amis les plus chers laissoit dans la douleur et la consternation tout ce qui lui étoit attaché par l'affection la plus tendre.

Il faut dire que ce fut là le moment où Fénélon montra le plus beau et le plus grand caractère, lorsque s'élevant au-dessus de ces viles rumeurs, indigues d'atteindre cette ame noble et pure, et écartant toutes les considérations pusillanimes qui auroient pu lui faire craindre de voir la main de Louis XIV s'appesantir avec encore plus de rigueur sur le seul ami qui lui restoit à la Cour, on le vit braver Bossuet triomphant, et le forcer à descendre à de nouveaux combats.

Cette révolution subite dans la nature de leurs controverses rendit encore plus animée la lutte de ces deux illustres adversaires, et répandit dans leurs écrits une chaleur et une éloquence qu'on admire encore aujourd'hui malgré l'éloignement des temps. La *Relation* de Bossuet avoit changé

une question de doctrine en une question de faits ; et la *Réponse* de Fénélon à cette *Relation* et aux *Remarques* de Bossuet sur sa *Réponse* avoient transporté le combat sur un nouveau champ de bataille et devant un bien plus grand nombre de juges. Ce qui étonnoit encore plus le public, c'étoit la rapidité avec laquelle Fénélon répondoit aux nouvelles attaques de Bossuet. A peine Bossuet publioit-il un écrit, que la réponse de Fénélon arrivoit presque en même temps que l'accusation. Cette rapidité parut si inexplicable à l'abbé Bossuet, qu'il se persuada (*a*) que de Cambrai Fénélon avoit corrompu les secrétaires de son oncle à Paris, pour en obtenir communication de ses écrits à mesure qu'il les composoit : soupçon bien digne du caractère que l'abbé Bossuet montre dans toute sa correspondance.

Cette époque de la controverse du *Quiétisme* fut sans doute la plus affligeante. Nous nous bornerons à rapporter les expressions si mesurées du chancelier d'Aguesseau, juge impartial des démêlés de deux grands hommes qu'il aimoit et qu'il estimoit.

« (*b*) Le scandale fut moins grand, tant que ces » deux illustres adversaires ne combattirent que » sur le fond de la doctrine, et l'on pouvoit le » regarder comme un mal nécessaire. Mais la » scène devint plus triste pour les gens de bien, » lorsqu'ils s'attaquèrent mutuellement sur les faits, » et qu'ils publièrent des relations contraires, dans » lesquelles l'un et l'autre ne surent peut-être pas » assez se garantir d'un excès de véhémence et » même d'amertume. »

(*a*) Mts. de Ledieu. — (*b*) *Mémoires du chancelier d'Aguesseau*, tom. XII.

Il étoit difficile que l'intérêt de cette controverse pût se soutenir au degré de chaleur où l'avoient porté la *Relation* de Bossuet et les réponses de Fénélon. Aussi l'attention publique commença à se refroidir, et devint presque indifférente à quelques écrits que publièrent encore les deux adversaires.

Tous les regards étoient tournés vers Rome, qui faisoit attendre depuis si long-temps un jugement que toutes les parties provoquoient avec la même impatience, et que les instances de Louis XIV tendoient en vain à accélérer.

On trouve dans la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelipeaux le récit fidèle des dispositions de la Cour de Rome, des discussions agitées dans les *congrégations* des cardinaux, des incertitudes du Pape, de sa répugnance à condamner Fénélon, des derniers efforts qu'il tenta pour échapper à la nécessité de prononcer un jugement en se bornant à de simples *canons* sur les caractères de la *vraie* et de la *fausse* spiritualité; de tous les ménagemens enfin par lesquels il voulut adoucir, par un sentiment d'estime et de tendresse pour Fénélon, la rigueur d'une sentence nécessaire; nous ne pourrions que répéter des faits déjà connus, et sur lesquels tout le monde s'accorde également.

XVIII. — Mémoire de Louis XIV au Pape.

C'est à l'occasion de ce projet de *canons*, que Louis XIV adressa au pape *Innocent XII* le *mémoire* fulminant que l'on trouve au tome XLII des *OEuvres* de Bossuet.

Ce *mémoire* est peut-être le monument le plus affligeant de cette controverse. Nous l'avons rap-

porté dans l'*Histoire de Fénélon*, et nous sommes heureusement dispensés d'en rappeler toutes les dispositions dans celle de Bossuet.

On regrettera toujours que Bossuet se soit cru dans la nécessité de faire intervenir sous une forme si impérieuse, le nom et l'autorité de Louis XIV dans le jugement doctrinal d'un livre déféré au tribunal de l'Eglise romaine présidé par le Pape lui-même, et d'y avoir mêlé des expressions menaçantes qui auroient pu intimider des juges accessibles aux considérations humaines.

Il est difficile de ne pas trouver au moins de l'exagération dans l'accusation portée par Louis XIV contre le livre de l'archevêque de Cambrai, qu'il déclare *mettre tout son royaume en combustion*. On ne voit rien dans les *mémoires* du temps qui annonce que la doctrine des *Quiétistes* se fût propagée en France avec une rapidité si alarmante. A peine leurs excès donnèrent-ils lieu à quelques plaintes dans un ou deux diocèses. Toute la chaleur de cette controverse étoit concentrée à Paris et à la Cour. Elle n'inspiroit dans les provinces d'autre intérêt que celui qui étoit attaché au nom et aux talens des deux célèbres adversaires.

On étoit à la vérité fondé à présumer que le projet des *canons* proposés à INNOCENT XII étoit au moins inutile dans les circonstances, et qu'ils donneroient lieu à l'archevêque de Cambrai de prétendre que sa doctrine avoit été jugée exempte de censure. C'est ce que l'abbé *Phelipeaux* a démontré avec évidence dans un court *mémoire*, qui est un chef-d'œuvre de dialectique.

Il n'est pas moins certain qu'INNOCENT XII n'avoit adopté ce projet de *canons*, que dans la vue

d'épargner à un archevêque dont il respectoit les vertus et dont il admiroit la religieuse docilité, l'humiliation d'une censure éclatante. Mais ce pontife tenoit si peu à ce projet de *canons*, qu'il l'avoit abandonné sans résistance dès le premier moment où on lui en avoit fait sentir les inconvéniens, et avant même d'avoir reçu le *mémoire* de Louis XIV.

Mais en supposant qu'Innocent XII se fût mépris dans ses intentions paternelles pour Fénélon, cette respectable illusion pouvoit-elle mériter qu'un roi catholique et le plus catholique de tous les rois, que Louis XIV adressât à un pontife dont la France avoit toujours eu à se louer, ces expressions si déplacées : « *Que si Sa Sainteté prolongeoit cette* » *affaire par des ménagemens qu'il ne comprenoit* » *pas, il sauroit ce qu'il auroit à faire, et qu'il* » *espéroit que le Pape ne voudroit pas le réduire* » *à de si fâcheuses extrémités.* »

Il est vrai que les principes si connus de Bossuet, son zèle si éprouvé pour l'Église, que sa vie tout entière dépose contre les interprétations odieuses que l'on prétendroit donner à des expressions échappées dans un moment d'inquiétude ou d'irritation.

Mais il en résulte au moins une grande leçon qui ne doit pas être perdue pour notre instruction.

Si deux hommes tels que Bossuet et Fénélon, animés de l'amour le plus sincère pour la religion, ornés de tous les dons du génie et de toutes les vertus qui honorent l'humanité, profondément versés, quoiqu'à un degré inégal, dans les matières qui faisoient le sujet de leurs controverses; si deux hommes qui n'avoient plus rien à deman-

der à la fortune et à la gloire, et que le consentement de toute l'Europe plaçoit à la tête de la première Eglise de la chrétienté, n'ont pas su s'arrêter aux justes bornes que leur prescrivoit la dignité de leur caractère et de leur ministère; comment ne pas s'étonner de l'ardeur indiscrète avec laquelle on s'engage trop souvent dans des discussions, où il est si rare de ne porter que le désir sincère et modeste de s'éclairer?

Mais cette leçon, comme tant d'autres, restera probablement inutile aux générations qui se succéderont sur cette terre, *que Dieu a abandonnée aux vaines disputes des hommes.*

Cependant le Pape avoit déjà prononcé son jugement, lorsque le *mémoire* de Louis XIV arriva à Rome. Innocent XII, par un bref du 12 mars 1699, condamna le livre de l'*Explication des maximes des saints* avec vingt-trois propositions, qui en étoient extraites, sous les qualifications énoncées dans le *bref*.

XIX. — Le Pape condamne le livre des *Maximes des saints*.

Les *manuscrits* de l'abbé Ledieu vont nous faire connoître les événemens particuliers qui suivirent cette condamnation (1).

« Le courrier du cardinal de Bouillon, chargé

(1) Bossuet étoit encore occupé à répondre au dernier écrit de Fénélon. « Cette réponse devoit porter pour titre : *Ré-*
» *flexions, dernier éclaircissement sur la Réponse de M. l'ar-*
» *chevêque de Cambrai aux Remarques de M. l'évêque de*
» *Meaux*. Mais cette pièce est restée manuscrite, parce que
» la nouvelle du jugement arriva au moment où M. de Meaux
» alloit la publier. » *Mss. de Ledieu.*

» de la bulle du Pape pour le Roi, arriva à Ver-
» sailles le 22 mars avant midi. La nouvelle en vint
» le même jour à Paris, où étoit M. de Meaux; le
» courrier que son neveu lui avoit dépêché, n'ar-
» riva que dans la nuit, entre une heure et deux
» heures. M. de Meaux avant de se coucher sur les
» onze heures, avoit défendu qu'on le réveillât dans
» le cas où le courrier arriveroit dans la nuit. Cette
» espèce d'indifférence dans un moment où il étoit
» assez naturel qu'il eût de l'empressement à con-
» noître tous les détails et toutes les circonstances
» d'un jugement si vivement sollicité, et si long-
» temps attendu, prouve sa confiance et sa tran-
» quillité. On lui remit les lettres de son neveu à son
» réveil, à huit heures du matin; M. de Meaux
» les fit passer à l'archevêque de Paris, et resta ren-
» fermé chez lui sans même se montrer en public.

» Au moment où le Roi annonça le jugement
» du Pape, le duc de la Rochefoucauld, qui se
» trouvoit présent à cette déclaration, dit qu'il
» pouvoit assurer Sa Majesté que M. l'archevêque
» de Cambrai n'hésiteroit pas à se soumettre à la
» décision du saint Siége. Il étoit singulièrement
» attaché à ce prélat; et c'étoit annoncer haute-
» ment qu'il l'estimoit autant qu'il l'aimoit.

» M. de Cambrai fut instruit de l'arrivée du bref
» par une simple lettre de Paris (1), le 25 mars
» avant midi, au moment où il se disposoit à prê-
» cher le mystère de *l'Annonciation*. Il prêcha en
» effet sur ce texte, *fiat voluntas tua*, et tourna
» tout son discours en général sur la soumission à

(1) Ce fut le comte de Fénélon, son frère, qui vint en poste de Paris lui porter la première nouvelle du jugement et une copie du bref du Pape.

» la Providence divine et aux ordres des supé-
» rieurs, sans entrer dans aucun détail. Mais en
» même temps il écrivit à ses amis de Paris et de
» la Cour, *qu'il se soumettroit sans réserve*, et
» qu'il alloit travailler à son *mandement*. Ce *man-*
» *dement* parut le 9 avril en latin et en français
» séparément. Mais nous ne reçûmes de Cambrai
» qu'un seul exemplaire latin, qu'un ami de M. de
» Meaux lui fit passer.

» Cependant M. de Meaux parut à Versailles le
» 1er avril, et y resta les jours suivans. Dès que le
» Roi l'aperçut à son lever le jeudi 2 avril, il le
» fit entrer dans son cabinet, et concerta avec lui
» tout ce qu'il y avoit à faire pour l'exécution et
» l'acceptation du bref du Pape (1).

(1) Presque tous ceux qui ont écrit sur l'affaire du *Quiétisme*, rapportent que lorsque la condamnation de l'archevêque de Cambrai fut prononcée, Louis XIV dit à Bossuet : « *Qu'auriez-vous fait, si j'avois pris le parti de M. de* » *Cambrai?* et que Bossuet répondit : « *Sire, j'aurois crié* » *vingt fois plus haut : quand on défend la vérité, on est* » *assuré d'avoir tôt ou tard la victoire.* » Il est surprenant que l'abbé Ledieu, qui entre, comme on le voit, dans les plus petits détails sur cette affaire, d'après tout ce qu'il en avoit entendu dire à Bossuet lui-même, ne parle pas d'une anecdote aussi remarquable et aussi honorable pour Bossuet. Bossuet, dans sa correspondance avec son neveu, où il montre toute la satisfaction que lui témoigna Louis XIV, garde le même silence. Mme de Maintenon, qui ne laissoit rien ignorer au cardinal de Noailles de ce que le Roi disoit et pensoit sur l'affaire du *Quiétisme*, n'en parle pas davantage. M. de Saint-Simon, si avide d'anecdotes curieuses, n'auroit certainement pas laissé échapper une anecdote aussi singulière, si elle eût été connue de son temps. L'abbé Phelipeaux, qui a donné dans un ouvrage très-étendu, écrit sous les yeux de Bossuet, tous les faits et tous les détails relatifs à

» Ce fut alors sans doute, qu'il inspira le dessein, non-seulement des lettres-patentes, mais encore des assemblées métropolitaines pour rendre l'acceptation plus solennelle, et plus éclatante à la gloire du Roi. Dès lors, il nous disoit en particulier : *Tout ira bien; on fera ce qu'il faut; il y aura des lettres-patentes; le parlement y passera.* On disoit au contraire à Paris et à la Cour : *Ce n'est qu'un bref; ce n'est rien. Le Roi ne donnera pas de lettres-patentes. Le parlement ne peut passer la clause* MOTU PROPRIO. Quand je lui rapportois ces bruits, il répétoit, *tout ira bien.* Ces bruits s'augmentoient en observant que le Roi n'avoit point reçu le bref directement du Pape; en effet il ne le reçut des mains du nonce, que le dimanche 5 avril, M. de Meaux étant encore à Versailles. Au reste, cette condamnation d'un livre contre lequel il écrivoit depuis si long-temps, fut universellement regardée comme le fruit de ses veilles. Plus il se

cette controverse, et qui vivoit dans son intimité, ne rapporte ni la demande du Roi, ni la réponse de Bossuet.

On ne peut également s'empêcher de remarquer qu'une pareille question paroît un peu extraordinaire dans la bouche de Louis XIV. Comment un prince si profondément religieux, auroit-il pu supposer qu'un évêque tel que Bossuet auroit hésité entre la vérité et la crainte de lui déplaire? Il nous a été impossible de vérifier quel est l'écrivain qui a rapporté le premier cette anecdote.

Au reste, il n'y a aucun inconvénient à la laisser subsister avec un grand nombre de traditions historiques du même genre, qui se transmettent d'âge en âge, sans avoir peut-être une certitude plus avérée.

Il est au moins bien certain que si Bossuet n'a pas dit ce qu'on lui fait dire, il étoit très-capable de le dire.

» déroboit cette gloire à lui-même, plus le public » s'empressoit de la lui donner. A la nouvelle de » l'arrivée du bref, il se renferma, comme je l'ai » dit, dans son intérieur; et toute la terre vint le » chercher dans sa retraite. Ce fut un concours chez » lui de personnes de toutes sortes de conditions; » tous les évêques qui se trouvoient à Paris, vin- » rent les premiers. Les lettres des absens et de » toutes les personnes de considération du royaume, » vinrent pendant deux mois faire honneur à son » triomphe. Les princes donnèrent les premiers » cet exemple en personne, et par écrit; pour » féliciter M. de Meaux sur le grand procès qu'il » avoit gagné à Rome. C'étoit le langage de tout » le peuple, non-seulement de quelques villes, » mais encore de la campagne, qui se disoient les » uns aux autres : *M. de Meaux a gagné son pro-* » *cès à Rome contre M. de Cambrai.* »

On se doute bien que les premiers jours qui suivirent l'arrivée du bref du Pape, et avant que l'on pût être encore instruit à Paris du parti que prendroit Fénélon, on s'épuisa en conjectures et en vains discours sur les mesures qu'on seroit forcé d'adopter, s'il refusoit de se soumettre au jugement qui le condamnoit.

L'abbé Ledieu rapporte « (a) qu'il a toujours » remarqué que M. de Meaux n'avoit jamais douté » que M. de Cambrai ne se soumît à sa condamna- » tion, et qu'il n'avoit pas d'autre parti à pren- » dre.... *Mais pourquoi? lui demandoit-on; qu'a-* » *t-il à craindre? Peut-on le déposer? Et qui le* » *déposera? C'est ici l'embarras. On ne souffri-* » *roit pas en France que le Pape prononçât contre*

(a) Mts. de Ledieu.

» *lui une sentence de déposition. Le Pape aussi*, » *saisi de sa cause, et qui l'a jugée, ne laissera* » *pas son jugement imparfait, et ne donnera pas* » *à d'autres la commission de l'achever, ni enfin* » *des juges* IN PARTIBUS. *Assemblera-t-on le con-* » *cile de sa province? Quelles difficultés ne s'y* » *trouvera-t-il pas? Le Pape ne s'y opposera-t-il* » *pas? C'est se faire des affaires infinies, et qui* » *peuvent avoir des suites affreuses en mettant la* » *division entre le sacerdoce et l'Empire.* »

« *Quoique je ne doutasse pas*, répliqua M. de » Meaux, *que M. de Cambrai ne souscrivît à sa* » *censure, je n'ai pas laissé de penser aux* » *moyens, ou de le faire obéir, ou de procéder* » *contre lui. Mais quels sont ces moyens?* C'EST » SUR QUOI IL SE TUT TOUT D'UN COUP; ET AUCUN » DE CEUX QUI L'ÉCOUTOIENT N'OSA LE FAIRE EXPLI- » QUER DAVANTAGE. »

Ce récit de l'abbé Ledieu est d'autant plus important, qu'il peut servir à expliquer et à modifier le sens de quelques expressions du *mémoire* (a) que Louis XIV avoit adressé à INNOCENT XII. On voit clairement que par ces *résolutions convenables*, dont il avoit paru menacer le Pape, on ne doit entendre que les résolutions conformes aux lois canoniques et aux maximes du royaume.

Le récit de l'abbé Ledieu fait aussi connoître que Bossuet s'étoit déjà occupé du plan d'une procédure régulière, dans la supposition où Fénélon, refusant de se soumettre à l'autorité qu'il avoit lui-même invoquée, auroit rendu nécessaire une extrémité aussi fâcheuse. Il est vrai qu'il ne s'est

(a) *Œuvres de Bossuet*, tom. XLII, p. 135, édit. de Vers. in-8°.

point expliqué sur la forme de la procédure dont il avouoit qu'il s'étoit déjà occupé; et c'est ce qui est peu à regretter. L'admirable et religieuse soumission de Fénélon dispensa heureusement Bossuet d'avoir recours à des mesures qu'une impérieuse nécessité, et un danger pressant pour l'Eglise peuvent seuls conseiller et commander.

XX. — Le bref d'INNOCENT XII est soumis à l'acceptation des assemblées métropolitaines.

Le projet de soumettre l'examen et l'acceptation du bref d'INNOCENT XII aux assemblées des provinces ecclésiastiques du royaume fut suggéré par l'archevêque de Rheims. Mais il survint une difficulté qui pouvoit donner la plus grande défaveur à cette acceptation; quelques ministres eurent la fantaisie de proposer à Louis XIV de déléguer des commissaires pour assister en son nom à ces assemblées. C'est à cette occasion que Bossuet présenta au Roi (a) un *mémoire* qui fit sentir à ce prince toute l'irrégularité d'une pareille mesure.

XXI. — *Mémoire* de Bossuet au sujet des commissaires royaux.

« Qu'est-ce que ces commissaires y feroient, disoit Bossuet? Ils n'y seroient pas pour délibérer » avec nous, ni pour nous aider de leurs lumières; » ils ne pourroient donc passer que pour des » inspecteurs envoyés par le Roi, afin de nous » contenir, pour ainsi dire, dans notre devoir; » comme si Sa Majesté se défiant de ceux de notre » ordre, croyoit devoir nous faire tous veiller par

(a) 18 avril 1699.

» des laïques, et ne pouvoit s'assurer de notre fidé-
» lité que par cette précaution qui nous déshono-
» reroit dans l'esprit des peuples, et aviliroit notre
» ministère dans nos diocèses..... Suivant nos maxi-
» mes, un jugement du Pape en matière de foi
» ne peut être publié en France, qu'après une
» acceptation solennelle de ce jugement faite dans
» une forme canonique par les archevêques et
» évêques du royaume. Une des conditions essen-
» tielles à cette acceptation, est qu'elle soit en-
» tièrement libre. Passeroit-elle de bonne foi pour
» l'être, si les peuples voyoient des commissaires
» du Roi dans nos assemblées ? »

Ces considérations firent une telle impression sur Louis XIV, que lorsque ses ministres voulurent encore insister sur leur première idée, ce prince se contenta de leur répondre : *Non, je me fie aux évêques* (a).

L'assemblée métropolitaine de Paris avoit été convoquée pour le 13 de mai ; et Bossuet alla passer les fêtes de Pâque à Meaux. Il en revint huit jours avant l'assemblée, pour se concerter avec le cardinal *de Noailles* sur la matière qui alloit être l'objet de leurs délibérations.

« Quoique tout fût disposé avec toutes les pré-
» cautions de mesure et de sagesse que les circon-
» stances prescrivoient, le jour même de l'assem-
» blée (13 mai 1699), M. de Meaux, dit l'abbé
» Ledieu, me parut fort préoccupé et avec le
» maintien d'un homme que la supériorité de son
» génie n'empêche pas de craindre de rencontrer
» de l'opposition, et qui en conséquence cherche
» à tout prévoir ; c'étoit la première fois où il

(a) Mts. de Ledieu.

» alloit se trouver dans une assemblée ecclésiasti-
» que avec l'archevêque de Paris (Noailles), que
» sa qualité de président, et le sentiment de la
» faveur et du crédit dont il étoit en possession,
» pouvoient inviter à exercer une sorte de domi-
» nation sur une assemblée si peu nombreuse. Et
» d'ailleurs, ajoutoit Bossuet, qui pouvoit se flat-
» ter de gouverner l'évêque de Chartres, qui se
» montroit toujours fort touché de compassion pour
» M. l'archevêque de Cambrai?

» Mais heureusement, tout se passa dans le plus
» grand calme et avec un concert parfait. Tout
» fut arrêté sans aucune contradiction dans la
» séance du matin: et le procès-verbal fut signé
» dans celle de l'après-dînée par tous les prélats
» et le député d'Orléans (1); et M. de Meaux re-
» vint chez lui avec un visage gai et ouvert, con-
» tent du succès, comme un homme déchargé
» d'un grand fardeau.

» Les résolutions de cette assemblée étoient
» d'autant plus délicates, qu'il falloit concilier
» à la fois l'autorité de Rome et les droits des
» évêques, les maximes et les libertés de l'Eglise
» gallicane avec la jalousie du parlement; on doit
» ajouter que l'assemblée de Paris devoit servir de
» modèle aux autres assemblées du royaume. »

Lorsque toutes les assemblées métropolitaines de l'Eglise gallicane eurent unanimement adhéré au jugement qui condamnoit le livre des *Maximes des saints*, le Roi fit expédier des lettres-patentes

(1) Le cardinal de *Coislin*, évêque d'Orléans, ne pouvant en sa qualité de cardinal assister à une assemblée dont il n'étoit pas le président, y avoit député un de ses grands-vicaires pour le représenter.

pour faire enregistrer au parlement le bref d'INNOCENT XII. Ce fut M. *d'Aguesseau*, alors avocat-général, et depuis chancelier de France, qui porta la parole en cette occasion.

Lorsqu'on a lu le discours qu'il prononça pour requérir l'enregistrement du bref du Pape, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer *dans ce monument immortel de la solidité des maximes de l'Eglise de France* (a), ou de la sagesse et de l'éloquence avec laquelle il concilia les véritables principes de l'Eglise et de l'Etat; ou, ce qui étoit peut-être plus difficile encore dans la circonstance où il parloit, de sa juste admiration pour le génie et les talens de Bossuet, à laquelle il sut mêler l'expression touchante de l'intérêt que la vertueuse soumission de Fénélon venoit d'exciter dans tous les cœurs; on ne peut que répéter avec le président *Hénaut*, *que ce discours est fait pour honorer à jamais la mémoire de ce grand magistrat.*

Bossuet en avoit porté le même jugement que la postérité (1). « M. de Meaux, écrit l'abbé Le-» dieu, ne cessoit de le louer. Il en a long-temps » vanté la saine et exacte doctrine sur le centre » d'unité qui est le Pape; la supériorité des con-» ciles généraux; l'autorité des évêques de droit » divin; et le saint concours de toutes les églises » pour faire une décision infaillible. Il disoit que » c'étoit précisément la doctrine de l'assemblée » de Paris; il louoit l'éloquence, les tours, l'insi-

(a) Paroles du président *Hénaut*.

(1) Il paroît par les *manuscrits* de l'abbé Ledieu, que M. d'Aguesseau s'étoit concerté avec Bossuet sur le plan de son discours.

» nuation, la douceur du *réquisitoire*, qu'il disoit » être un ouvrage digne du zèle d'un évêque et » d'un théologien, plutôt que d'un magistrat, » parce que messieurs du parlement n'ont pas cou- » tume d'être si favorables à l'Eglise. Aussi attri- » buoit-il le succès de cette pièce à la bonne édu- » cation de M. d'Aguesseau, à sa piété, à son zèle » pour l'Eglise. Une seule chose qu'il n'approuvoit » pas, étoit que l'auteur parlât comme de deux » puissances, en parlant de celle du Pape et de » celle des évêques qui ne sont qu'une seule et » même puissance, sans compter quelques affec- » tations dans le style qui ne méritent pas d'être » relevées.

» Quand, dans la suite, on a dit que Rome se » trouvoit choquée de ce *réquisitoire*, et qu'elle » pensoit à en faire justice, *il ne faut pas le crain- » dre*, dit M. de Meaux, *après la satisfaction que » Rome a marquée du procès-verbal de l'assem- » blée de Paris, puisque c'est la même doctrine, » et c'est ce qu'on verra bien, quand on le lira » avec attention. C'est la commune doctrine de » France, et les Romains savent bien qu'ils ne » nous la feront pas abandonner.* »

Toutes les assemblées métropolitaines, en adhérant par voie de jugement et d'acceptation au *bref* du pape INNOCENT XII, étoient convenues que chaque évêque publieroit pour son diocèse un *mandement* particulier conforme aux décisions prises dans les assemblées. C'est ce qui fut exécuté dans toute la France aussitôt que la *Déclaration* du Roi, pour autoriser la publication du bref du Pape, eut été enregistrée au Parlement.

Le cardinal de Noailles donna le premier l'exemple; et Bossuet, *en une heure de temps*, dit l'abbé Ledieu, composa son *mandement* dans la matinée du 16 août (1699), et il le publia dans le synode de son diocèse le 3 septembre suivant.

« (a) Ce *mandement*, qui est très-court, explique » avec netteté et précision deux points essentiels » de la puissance ecclésiastique, mais avec tant » de sagesse, que les Romains eux-mêmes en ont » fait l'éloge, sans que leurs oreilles délicates en » aient même été légèrement offensées. Ces deux » points sont la force invariable des jugemens ec- » clésiastiques dans l'union du corps de l'épisco- » pat avec le chef de l'Eglise qui prononce, et » cette même autorité regardée dans ses effets » contre les erreurs et les hérétiques qu'elle pro- » scrit également. »

Bossuet sut y amener l'éloge de Fénélon, en rappelant son édifiante soumission au jugement qui l'avoit condamné. Mais les expressions mêmes du *mandement* (b) nous feront encore mieux connoître l'exactitude des principes qu'il s'attachoit toujours à établir et à confirmer.

XXII. — *Mandement* de Bossuet pour l'acceptation du bref d'Innocent XII.

« Dans l'obligation où nous sommes, disoit Bos- » suet, de condamner les fausses doctrines, même » dans les livres où elles paroissent avec leurs plus » belles couleurs, quoique toujours sans l'autorité » de l'Ecriture et sans le témoignage de la tradi-

(a) Mts. de Ledieu. — (b) *Œuvres de Bossuet*, tom. XXX, p. 403, édit. de Vers. *in*-8°.

» tion, nous parlerons avec d'autant plus de con-
» fiance, que cette condamnation est précédée d'une
» constitution apostolique, où la foi de saint Pierre
» et de l'Eglise romaine, mère et maîtresse des
» Eglises, s'est expliquée.....

» Une censure si claire et si solennelle a eu tout
» l'effet qu'on en pouvoit espérer. Le même esprit
» de la tradition, qui a fait parler le chef visible
» de l'Eglise, lui a uni les membres. Toutes les
» provinces ecclésiastiques de ce royaume ont reçu
» et accepté la constitution avec le respect et la
» soumission ordinaires; et nous avons eu la con-
» solation, tant désirée et tant espérée, de voir
» M. l'archevêque de Cambrai s'y soumettre le
» premier *simplement, absolument et sans aucune*
» *restriction*, en ajoutant même depuis, *quelque*
» *pensée qu'il ait pu avoir de son livre, qu'il re-*
» *nonçoit à son jugement pour se conformer à ce-*
» *lui du souverain pontife*..... Les ennemis de l'E-
» glise, si attentifs aux divisions qui semblaient
» s'y élever, peuvent voir par cet exemple, qu'elle
» se glorifie en notre Seigneur du remède qu'il a
» opposé aux dissensions, en donnant un chef aux
» évêques et à l'Eglise visible avec lequel tout le
» corps garde l'unité. »

C'est dans ce *mandement* de Bossuet qu'il faut chercher le véritable jugement de ce grand homme sur la soumission de Fénélon; et on doit oublier que dans sa *correspondance* avec son neveu, il n'avoit pas d'abord rendu toute la justice qui étoit dûe à cet exemple éclatant et peut-être unique de docilité. Le *mandement* par lequel Fénélon adhéroit au jugement qui le condamnoit, avoit

été en effet couvert des applaudissemens de toute l'Europe, et offre encore aujourd'hui à la postérité un de ses plus beaux titres de gloire. Le chancelier d'Aguesseau venoit d'en faire l'éloge le plus magnifique devant le premier tribunal du royaume, et le Pape lui-même, quoique contraint et gêné dans l'expression de ses sentimens par la crainte de déplaire à Louis XIV, s'exprime dans son bref à Fénélon, avec une sorte de bonheur, et presque avec reconnoissance sur un tel acte de docilité.

Bossuet fit à l'assemblée du clergé de 1700 le *rapport* de tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire du *Quiétisme*, et montra une modération qui acheva de rétablir le calme, que l'édifiante soumission de Fénélon avoit si heureusement préparé.

Tel fut le dernier acte de cette longue suite de scènes si vives et si animées, qui avoient fait tant de bruit et d'éclat, et auxquelles succéda tout-à-coup un silence absolu, aussi remarquable que l'intérêt extraordinaire qu'on y avoit apporté.

XXIII. — Démarches de Bossuet pour se rapprocher de Fénélon.

En finissant le récit de la controverse du *Quiétisme* dans l'*Histoire de Fénélon*, nous avons exprimé tous nos regrets de n'avoir pas vu Bossuet et Fénélon revenir aux sentimens de confiance et d'amitié qui les avoient unis si long-temps. Nous nous étions saisis avec avidité de quelques lignes d'une lettre de Mme *de la Maisonfort* à Fénélon, écrite peu de temps après la mort de Bossuet. Elle y parloit « *d'un voyage que l'abbé de Saint-*

» *André avoit fait en Flandre à la prière de M. de* » *Meaux, et qui marquoit de la part de ce prélat* » *le désir sincère d'arriver à une réconciliation,* » *et des contre-temps qui en avoient empêché le* » *succès.* »

Nous regrettons de n'avoir pu répandre plus de lumière sur une particularité à laquelle un juste intérêt ne nous permettoit pas de rester indifférens. Mais nous avons été plus heureux que nous n'osions l'espérer. En parcourant les papiers qui nous ont été confiés pour l'*Histoire de Bossuet*, nous avons trouvé le récit de l'abbé *de Saint-André* lui-même, qui nous a fait connoître tous les détails que Mme *de la Maisonfort* nous avoit laissé ignorer. On y voit que Bossuet avoit en effet chargé l'abbé de Saint-André de faire les premières ouvertures d'une réconciliation, et que Fénélon n'a pas eu le tort de s'y être refusé. Un concours d'incidens bizarres ne permirent pas que les généreuses intentions de Bossuet arrivassent jusqu'à Fénélon.

C'est le célèbre Winslou (*a*) qui nous a conservé ces détails. Il déclare les avoir copiés sur le *manuscrit original* de l'abbé de Saint-André (1). Cet ecclésiastique rapporte « que le lendemain de la » *Quasimodo* (1699) M. de Meaux, se promenant » avant le dîner sur la terrasse de Germigny avec

(*a*) Mss. de Winslou.

(1) Lorsque Winslou vint à Meaux, dans l'intention d'abjurer le luthéranisme, Bossuet, avant de recevoir son abjuration, chargea l'abbé de Saint-André de l'y disposer par des instructions convenables. Depuis cette époque, Winslou entretint des relations habituelles avec l'abbé de Saint-André, jusqu'à la mort de cet ecclésiastique.

» l'abbé Berrier et lui, l'abbé Berrier crut devoir
» parler à M. de Meaux d'une conversation tenue
» chez le président de Lamoignon. On y avoit
» beaucoup parlé de la victoire que M. de Meaux
» avoit remportée sur M. de Cambrai. *Ce n'est pas*
» *moi*, dit le prélat, en coupant la parole à l'abbé
» Berrier, *c'est la vérité qui l'a remportée.* L'abbé
» continuant son discours, ajouta que toute la com-
» pagnie avoit témoigné désirer vivement que les
» prélats se réunissent pour l'édification du peu-
» ple; et que c'étoit à M. de Meaux à faire les pre-
» mières avances, comme ayant poursuivi le juge-
» ment. *Je l'ai déjà fait, Monsieur*, reprit M. de
» Meaux avec vivacité; *et il ne tiendra jamais à*
» *moi que nous ne soyons bons amis, comme avant*
» *la dispute.* Il ajouta qu'il avoit reçu depuis peu
» une lettre de M. le nonce, qui lui mandoit que
» M. de Cambrai portoit des plaintes contre lui,
» l'accusant de décrier partout sa soumission. *J'ai*
» *répondu*, continua-t-il, *que j'étois surpris que*
» *M. de Cambrai m'imputât une fausseté comme*
» *celle-là, et qu'il en portât des plaintes au sou-*
» *verain pontife par son nonce; ce qui m'engagea*
» *de me plaindre à M. le duc de Beauvilliers, ami*
» *intime de M. de Cambrai, qui savoit bien lui-*
» *même que je louois la soumission de ce prélat.*
» *M. de Beauvilliers me fit réponse qu'il lui écri-*
» *roit dès le lendemain, pour lui faire connoître*
» *que des esprits malintentionnés, ou mal infor-*
» *més, l'avoient surpris; et qu'il me communique-*
» *roit la réponse qu'il en recevroit. Depuis ce*
» *temps-là, M. de Beauvilliers ne m'a adressé au-*
» *cun signe de vie, et c'est pour cela que je vous*

» *prie de ne le point nommer; car j'ai un petit* » *sujet de me plaindre de son silence.* L'abbé Ber- » rier demanda la permission de rapporter cette » conversation à M. de Lamoignon, en ne nom- » mant point le duc de Beauvillers, et M. de » Méaux y consentit.

» Dans cette même promenade, l'abbé de *Saint-* » *André* s'offroit de faire un voyage en Flandre; » ayant été seize ans chanoine d'Arras, étant ami » de l'évêque, qui lui-même, malgré la différence » des sentimens, l'avoit toujours été de M. de » Cambrai, il pouvoit espérer par ce moyen de » travailler utilement à la paix. M. de Meaux ré- » pondit *que le temps n'étoit pas encore venu.* » Mais deux mois après, le même abbé de *Saint-* » *André* l'étant allé voir à Paris, et lui ayant dit » qu'il alloit faire un voyage de quinze jours, le » prélat lui demanda s'il se souvenoit de ce qu'il » lui avoit dit d'un voyage d'Arras. L'abbé lui ré- » pondit qu'oui. *Eh bien*, dit M. de Meaux, *c'est* » *celui que je vous prie de faire, et vous me ferez* » *plaisir.* »

Mais une suite d'incidens imprévus, dont le récit n'offriroit aujourd'hui aucun intérêt, et une maladie dont l'abbé de *Saint-André* fut attaqué pendant ce voyage, ne lui permirent point de se ménager un entretien particulier avec Fénélon, pour lui porter les paroles de paix dont il étoit chargé. « (*a*) M. de Meaux en fut très-fâché. Ce » voyage servit cependant à justifier la droiture de » son cœur, et le désir qu'il avoit d'une réunion » entière avec M. de Cambrai. »

(*a*) Mts. de Winslou.

XXIV. — Réflexions sur le résultat de la controverse du *Quiétisme*.

La controverse du *Quiétisme* a été un événement important dans l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle. Les deux plus grands évêques de l'Eglise gallicane se montrent en présence de toute la France et de toute l'Europe dans une opposition éclatante. Leur célébrité attire toute l'attention de leurs contemporains sur ce grand combat. Ils se servent de toutes les armes du génie et de la science pour s'attaquer et se défendre. L'Europe retentit, pendant trois ans entiers, du bruit et de l'agitation qu'excitent leurs écrits. L'éloquence dont la nature les a doués, attache à ces écrits un intérêt et une chaleur, qu'on est étonné d'y retrouver après tant d'années. Louis XIV intervient avec tout le poids de son nom et de son autorité dans une controverse où les évêques les plus respectables de son royaume réclament sa protection. Des personnages illustres, des noms plus ou moins célèbres, se mêlent à ces événemens, et y portent leurs affections, leurs passions et tous leurs moyens de crédit et de pouvoir. Rome, affligée et indécise, voit à regret, au pied de ses tribunaux, les deux plus grands évêques de la catholicité se diviser, se combattre, et demander un jugement, qui peut, en condamnant l'un des deux, ouvrir une nouvelle source de division dans l'Eglise. Elle s'efforce de modérer leur ardeur, de tempérer la vivacité de leur zèle, et d'adoucir par toutes les expressions de la plus touchante bonté la rigueur d'une sentence nécessaire.

Certainement un pareil sujet appartient au domaine de l'histoire. Il appartient surtout à celui qui écrit l'histoire des deux grands hommes qui y jouent le principal rôle : ce n'étoit pas au bout de cent vingt ans, qu'il y avoit à craindre que le récit historique de l'affaire du *Quiétisme* renouvelât des divisions dans l'Eglise et dans l'Etat; la doctrine de Fénélon a commencé et a fini avec lui, et sa plus grande gloire a été de n'avoir point voulu laisser de disciples. Tous les personnages célèbres qui ont pris part à ces démêlés, ont disparu depuis longtemps de la scène du monde; et trois générations se sont écoulées sans que l'on se soit aperçu que l'opposition de sentimens qui a régné entr'eux, ait laissé des haines héréditaires dans ceux qui ont succédé à leurs noms, à leurs titres, et à leur considération.

Sans doute la controverse du *Quiétisme* offre, comme toutes les disputes des hommes, le mélange des passions humaines, qui s'associent trop souvent à la dignité des sentimens les plus nobles et les plus respectables. Souvent l'amour-propre blessé, la fierté irritée par la contradiction, viennent dénaturer le langage de la vertu et de la charité. Des considérations politiques, des ménagemens conseillés par la prudence, inspirés par la bonté, suggérés peut-être par la foiblesse ou la timidité, agissent sur ceux même qui ne veulent suivre que les règles invariables de la justice; et les mouvemens de tant d'intérêts, qui se choquent et se combattent, viennent donner tout-à-coup aux controverses religieuses les tristes couleurs des discordes profanes. Mais c'est précisément du récit de toutes

les agitations des hommes que se compose l'histoire; et elle n'a pas le droit de les dissimuler, lorsque les événemens, placés dans un long éloignement, ont laissé à toutes les passions le temps de se calmer, et qu'il est permis de dire la vérité, sans craindre de blesser aucune vanité, de réveiller aucun ressentiment, et d'appeler de nouveaux combats.

Mais au milieu de toutes les variations des passions et des pensées des hommes, la vérité conserve toujours ses droits et fait respecter son autorité.

» Dieu, comme dit Fénélon lui-même (a), veille » toujours afin qu'aucun motif corrompu n'entraîne » jamais contre la vérité ceux qui en sont les dépo- » sitaires. Il peut y avoir dans le cours d'un examen » certains mouvemens irréguliers, mais Dieu en » sait tirer ce qu'il lui plaît; il les amène à sa fin, » et la conclusion promise vient infailliblement au » point précis qu'il a marqué. »

Ces paroles sont remarquables dans la bouche de Fénélon. On ne peut guère douter que lorsqu'il s'exprimoit avec cette pieuse conviction de l'autorité et de l'infaillibilité de l'Eglise, sa pensée ne l'ait ramené à cette époque de sa vie où il s'étoit persuadé peut-être que *certains mouvemens irréguliers s'étoient mêlés à l'examen de son livre.* Mais la conclusion qu'il tire contre lui-même, devient un nouveau témoignage de la sincérité de sa soumission au jugement qui l'avoit condamné.

Ceux en effet qui, s'élevant au-dessus de toutes ces considérations mobiles et passagères, aiment à

(a) *Instruction pastorale* du 2 mars 1705.

suivre les vues et la marche de la Providence, reconnoîtront dans les résultats de la controverse du *Quiétisme*, l'un des événemens les plus remarquables dans l'histoire de l'Eglise, et les plus honorables pour l'Eglise gallicane en particulier.

Le jugement du saint Siége, qui condamna les erreurs de Fénélon, reçut toute sa force du concert des évêques avec le chef de l'Eglise. Ce grand exemple servit à montrer qu'il existe dans l'Eglise catholique un centre d'unité et d'autorité, dont l'action suffit pour réprimer toutes les hérésies, lorsque l'entêtement et la mauvaise foi ne sont pas unis à l'erreur.

« La soumission de l'archevêque de Cambrai, » dit le chancelier d'Aguesseau (*a*), est un exemple » peut-être unique dans l'Eglise, d'une querelle de » doctrine terminée sans retour par un seul juge- » ment, qu'on n'a cherché depuis ni à faire rétrac- » ter, ni à éluder par des distinctions; la gloire en » est due à la sagesse et à la supériorité du génie » de l'archevêque de Cambrai. »

Bossuet, en assurant le triomphe de la vérité contre une doctrine qui n'étoit pas exempte de danger pour la règle des mœurs et le véritable esprit du christianisme, eut aussi la satisfaction de voir toute l'Eglise gallicane, se réunir avec le concert le plus unanime dans l'application des célèbres maximes qu'il avoit proclamées dans l'assemblée de 1682.

« Il s'excita, dit le chancelier d'Aguesseau (*b*), » une louable émulation entre les différentes pro-

(*a*) *Mémoires du chancelier d'Aguesseau*, tom. XIII. — (*b*) *Ibid.*

» vinces (ecclésiastiques). Chacune voulut avoir » l'honneur d'avoir mieux soutenu le pouvoir at- » taché au caractère épiscopal, de juger ou avant » le Pape, ou avec le Pape, ou après le Pape, et » le droit dans lequel sont les évêques de ne rece- » voir les constitutions du Pape qu'avec examen, » et par forme de jugement. Ce qu'il y eut de plus » remarquable dans ce témoignage solennel que » l'Eglise gallicane rendit à sa doctrine, c'est qu'il » fut placé dans un temps où nous n'avions aucun » démêlé avec la Cour de Rome, et où le Roi vi- » voit dans une parfaite intelligence avec le Pape, » dont il ne craignoit rien, et n'avoit rien à crain- » dre, en sorte que ce fut à la vérité seule, et non » à la nécessité des conjonctures, qu'on fut rede- » vable d'une déclaration des sentimens du clergé » si authentique et si unanime. »

XXV. — Bossuet est nommé conservateur des priviléges de l'Université de Paris.

Pendant le cours de la controverse du *Quiétisme*, Bossuet avoit reçu plusieurs témoignages aussi flatteurs qu'éclatans de la considération publique et de la bienveillance particulière de Louis XIV.

A la fin de 1695, l'Université de Paris nomma Bossuet *conservateur de ses priviléges.* Elle s'étoit proposé de lui en donner le titre dès 1679, à la mort de M. *Choart de Buzenval*, évêque de Beauvais (1). Mais M. de Harlay, archevêque de Paris, ne permit pas à l'Université de suivre son mouve-

(1) Nicolas *Choart de Buzenval*, nommé à l'évêché de Beauvais en 1650, mort en 1679 à l'âge de soixante-huit ans.

ment (*a*); et elle préféra de laisser la place vacante plutôt que de faire tomber son choix sur un autre : devenue libre enfin par la mort de M. de Harlay, elle déféra le titre de *conservateur de ses priviléges* à Bossuet, par une délibération du 14 décembre 1695, dans une assemblée générale présidée par le célèbre Rollin, alors recteur de l'Université. Bossuet retenu à Meaux pour les affaires de son diocèse, ne put prendre possession lui-même de cette dignité. Il se fit représenter par l'abbé Bossuet son neveu, qui fut reçu au nom de son oncle dans une assemblée générale encore présidée par Rollin, le 2 janvier 1696; et on lut dans cette assemblée la lettre où Bossuet exprimoit sa reconnoissance et ses regrets. Ce titre de *conservateur des priviléges de l'Université de Paris* donnoit des fonctions et une autorité assez étendues dans des temps plus anciens. Mais il n'étoit plus qu'un titre honorifique, presque toujours déféré à quelque prélat distingué; et comme Fénélon l'écrivoit (*b*) avec sa grâce accoutumée à Bossuet lui-même, à l'occasion de sa nomination à cette place : *Ces sortes de titres dorment sur certaines têtes; et sur d'autres, ils peuvent servir à redresser les lettres.*

XXVI. — Bossuet est nommé conseiller d'Etat (1697) et premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne.

Le 29 juin 1697, Louis XIV nomma Bossuet conseiller d'Etat; et il prit place au conseil le 3 juillet suivant.

Enfin, le 28 octobre 1697, Bossuet fut nommé premier aumônier de Mme la duchesse de Bour-

(*a*) Mts. de Ledieu. — (*b*) Lettre du 18 décembre 1695.

GOGNE. Il en reçut la nouvelle le 30 octobre, étant à *Vareddes*, paroisse de son diocèse, où il étoit occupé à faire la visite de la maison *des Sœurs de la charité* qu'il venoit d'y établir. « Il reçut cette » nouvelle, écrit l'abbé Ledieu, qui étoit auprès » de lui, simplement, sans aucune démonstra- » tion de joie, sans aucune affectation d'insensibi- » lité. »

Bossuet n'a pas cependant dissimulé qu'il avoit désiré cette place, et qu'il l'avoit même demandée dès 1696. On lit dans une de ses lettres à l'évêque de Mirepoix (M. de la Broue) : « Vous aurez su la » nomination des dames et de quelques autres pour » la future duchesse de BOURGOGNE. On n'a point » parlé des charges d'Eglise. Je vous avoue sans hé- » siter, que j'ai fait ma demande (de la place de » premier aumônier); elle a été aussi bien reçue » qu'il se pouvoit; et les apparences sont bonnes » de tous côtés. Dieu sait ce qu'il veut; et pour moi, » je suis bien près de l'indifférence. »

(a) Lorsqu'il fut question de faire prêter le serment aux nouveaux officiers de la maison de la princesse, il survint une difficulté inattendue. Le Roi avoit fixé le 31 décembre (1697) pour cette cérémonie. Le marquis de *Dangeau*, nommé chevalier d'honneur, prétendit prêter le serment le premier. Louis XIV ne voulut point prononcer sans entendre Bossuet, qui se borna à rappeler au Roi, que lorsqu'il avoit été nommé premier aumônier de *Madame* LA DAUPHINE, il avoit été admis sans difficulté à prêter serment avant tous les autres officiers de la maison; que dans tous

(a) Mts. de Ledieu.

les états de la maison du Roi, des princes et princesses, on plaçoit toujours les officiers de la chapelle au premier rang; que ce n'étoit point un honneur déféré aux personnes, mais un hommage que la piété des rois se plaisoit à rendre à la religion dans ses ministres; Bossuet présenta ensuite à Louis XIV l'article de la gazette de France du 10 mars 1681. On y lisoit « que M. l'évêque de » Condom, premier aumônier de Mme la Dauphine, » prêta le serment le premier; et après lui, la du» chesse de Richelieu, dame d'honneur, la maré» chale de Rochefort, première dame d'atours, » la marquise de Maintenon, seconde dame d'a» tours; et ensuite le duc de *Richelieu*, chevalier » d'honneur, » qui, par un sentiment de politesse, céda son rang aux dames de la maison de *Madame* la Dauphine.

Le marquis de *Dangeau*, quoique d'un rang inférieur au duc de *Richelieu*, qui étoit pair de France, voulut encore insister, malgré l'autorité d'un exemple aussi récent. Il passoit à la Cour pour avoir beaucoup de vanité, et attacher beaucoup de prix à l'éclat et à la représentation. Le duc *de Saint-Simon* n'a pas manqué de le tourner en ridicule sur l'appareil et l'ostentation qu'il affectoit de déployer dans la réception des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare, dont il étoit grand-maître. Louis XIV voulut consoler un peu la vanité du marquis de *Dangeau*, en décidant « (*a*) qu'on » ne pouvoit refuser à M. de Meaux de prêter son » serment le premier, en considération de son » grand mérite. » Mais le marquis de *Dangeau*

(*a*) Mts. de Ledieu.

ne put se résoudre à paroître le second dans une cérémonie où il ne pouvoit pas se montrer le premier; et il obtint du Roi de prêter son serment en particulier.

Au moment où Bossuet vint prêter son serment à Mme la duchesse de Bourgogne, cette jeune princesse en voyant à ses genoux cette tête, que ses cheveux blancs et les souvenirs de tant de gloire rendoient si vénérable, ne put s'empêcher de s'écrier avec une touchante naïveté : (a) *Que je suis honteuse, Monsieur, de vous voir en cet état.* » Elle n'avoit alors que onze ans; et elle annonçoit déjà l'éclat, les agrémens et les grâces qui parèrent sa brillante jeunesse, et qui devoient embellir un trône au pied duquel elle vint expirer à la fleur de son âge.

XXVII. — Mort du frère de Bossuet. 1699.

A l'époque où la controverse du *Quiétisme* touchoit à sa fin, quelques semaines avant le jugement du saint Siége, Bossuet eut la douleur de perdre un frère avec lequel il avoit toujours vécu dans la plus grande union. C'étoit le seul qui lui restoit de six frères, qui auroient dû assurer une longue durée à son nom. On voit par la lettre qu'il écrivit à son neveu (1), pour lui annoncer la mort de son père, combien il fut affecté d'un malheur d'autant plus sensible à son cœur, qu'il y étoit moins préparé. Mais on observe en même temps, dès les premiers mots de cette lettre, tout l'empire que cette ame forte et religieuse

(a) Mts. de Ledieu.

(1) L'abbé Bossuet étoit encore à Rome.

savoit prendre sur elle-même pour soumettre les affections les plus touchantes de la nature à la volonté de celui qui donne la vie et la mort.

« (*a*) DIEU EST LE MAITRE. Je croyois mon frère » entièrement délivré de son attaque de goutte. Il » s'étoit levé et avoit fait ses dévotions à la paroisse » comme un homme qui, sans dire mot, et ne » voulant point nous attrister, ne songeoit qu'à » sa dernière heure. J'étois à Versailles, pensant » à toute autre chose, et fort réjoui de recevoir » de lui une longue lettre écrite le mercredi ma- » tin d'une main très-ferme. Que sert de prolon- » ger le discours? Il faut en venir à vous dire que » la nuit suivante, il appela sur les trois heures par » un coup de cloche, qui ne fit que faire venir d'i- » nutiles témoins de son passage. On me manda » seulement à Versailles qu'il étoit à l'extrémité. » Je me vis séparé d'un frère, d'un ami, d'un tout » pour moi dans la vie. Baissons la tête, et humi- » lions-nous. »

Il revient sur ce triste sujet dans la lettre suivante (*b*), et on trouve je ne sais quel charme à voir les larmes de la douleur couvrir le visage vénérable de Bossuet, et ses yeux attendris se fixer avec une profonde émotion sur l'image d'un frère mourant :

« Vous avez bien besoin que Dieu vous soutienne » dans le coup que vous venez d'en recevoir. *C'est* » *lui qui frappe, c'est lui qui console. Vous êtes* » *seul, et ce nous seroit une espèce de consolation*

(*a*) Lettre de Bossuet, 2 février 1699; *Œuvres de Boss.*, tom. XLII, p. 224, édit de Vers. *in*-8°. — (*b*) Du 9 février 1699; *ibid.* p. 237.

» *mutuelle de pleurer ensemble le plus honnête* » *homme, le plus ferme, le plus tendre qui fut ja-* » *mais. C'en est fait, il n'y a qu'à baisser la tête* » *et se consoler en servant Dieu. Vous savez mieux* » *que personne ce que j'ai perdu.* Quel frère! » quel ami! quelle douceur! quel conseil! quelle » probité! tout y étoit, Dieu m'a tout ôté, et je » me trouve si seul, qu'à peine je ne puis me sou- » tenir. »

FIN DU LIVRE DIXIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DIXIÈME.

Antoine Bossuet, frère de l'évêque de Meaux, étoit né le 17 janvier 1624, il mourut le 29 janvier 1699, âgé de soixante-seize ans. Il avoit été trésorier des Etats de Bourgogne, intendant de Soissons, maître des requêtes. Il fut enterré dans une chapelle de l'église des Feuillans de la rue Saint-Honoré, qu'il avoit acquise de Mme de Fercourt, fille de François Bossuet, qui en avoit fait la première acquisition.

Antoine Bossuet laissa deux fils; l'aîné, nommé *Louis* étoit né à Dijon le 22 février 1663; le grand Condé, par une suite de son affection pour la famille de Bossuet, voulut bien être son parrain, et lui donna le nom de *Louis* qu'il portoit. Il fut maître des requêtes comme son père. Il épousa le 22 février 1700 *Marguerite de la Briffe*, fille du premier lit de M. de la Briffe, procureur-général au parlement de Paris, et de Mme *Pothier de Novion*, fille du premier président du même parlement. Louis XIV et les princesses signèrent le contrat de mariage. Ce fut Bossuet qui donna la bénédiction nuptiale.

Louis Bossuet mourut en 1740, âgé de soixante-dix-sept ans, et fut enterré auprès de son père, dans la chapelle de l'église des Feuillans, appartenant à sa famille. Il n'eut qu'une fille de son mariage, nommée *Marguerite-Bénigne*, qui étoit née à Germigny le 19 octobre 1702, et qui mourut en bas âge. En elle finit le nom de Bossuet.

Le second fils d'*Antoine* Bossuet fut *Jacques-Bénigne*, dont on a souvent parlé dans cette histoire. Il étoit né à Dijon le 11 décembre 1664. Il fut nommé évêque de Troyes le 7 mars 1716. Quelques différends qui existoient alors

entre la Cour de Rome et celle de France, furent cause qu'il n'eut ses bulles qu'en 1718; il fut sacré par le cardinal de Noailles le 31 juillet de la même année. Il se démit de l'évêché de Troyes au commencement de 1742, et mourut à Paris le 12 juillet 1743, dans sa soixante-dix-neuvième année.

FIN DU TOME TROISIÈME.

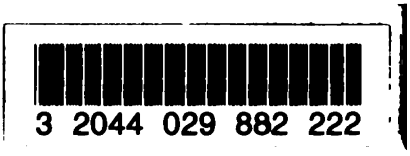
3 2044 029 882 222
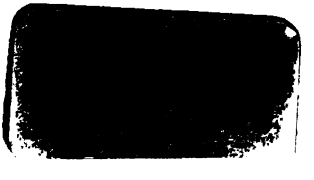
3 2044 029 882 222